

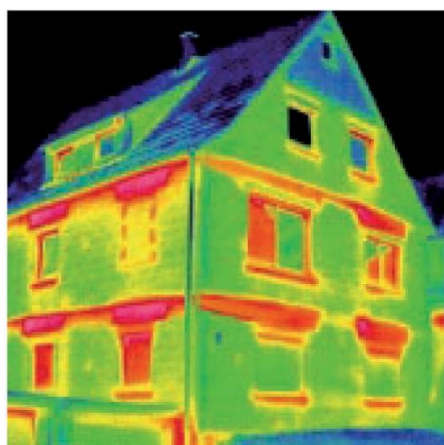
# Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### II. DIAGNOSTIC

SCoT Approuvé le 6/07/2021



**SCOT**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES

## Rappel réglementaire

Le rapport de présentation :

- Présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'arrêt du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientations et d'objectifs,
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientations et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services,
- Explique le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées,
- Identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation,
- Décrit l'articulation du schéma avec les documents, les plans ou programmes de rangs supérieurs avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte,
- Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma,
- Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement,
- Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ; il précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du schéma, notamment en ce qui concerne l'environnement,
- Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée,
- Et prévoit la possibilité d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).



# Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

**I. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**II. DIAGNOSTIC**

**III. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE**

**IV. JUSTIFICATION DES CHOIX**

**V. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE &**

**ARTICULATION AUTRES PLANS ET**

**PROJETS DE RANGS SUPÉRIEURS**

**VI. SUIVI - ÉVALUATION**

**VII. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE**

**VIII. GLOSSAIRE**



# Table des matières

<b>1. Positionnement territorial</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1 Une organisation territoriale en mutation</b> .....	<b>13</b>
1.1.1 Les mutations locales .....	13
1.1.2 Les mutations régionales .....	15
<b>1.2 Une accessibilité régionale et inter-régionale à renforcer</b> .....	<b>17</b>
1.2.1 Une faible visibilité au plan européen .....	17
1.2.2 La nécessité d'une ouverture au sud .....	19
<b>1.3 Des systèmes urbains à consolider en lien avec les territoires voisins</b> .....	<b>23</b>
1.3.1 Des systèmes urbains interdépendants, véritable dynamique métropolitaine .....	23
1.3.2 Des fonctions urbaines à fort rayonnement .....	27
<b>1.4 Des écosystèmes économiques d'envergure régionale à renforcer</b> .....	<b>33</b>
1.4.1 Le pôle Fibres-Énergivie : un pôle, deux implantations .....	33
1.4.2 Cinéctic, un catalyseur pour les projets "Image et numérique" dans le Grand Est .....	35
<b>1.5 Une identité touristique à affirmer au plan régional</b> .....	<b>37</b>
1.5.1 Des atouts patrimoniaux naturels et historiques en cours de valorisation .....	37
1.5.2 Un potentiel régional de coopération touristique .....	41
<b>1.6 Synthèse des enjeux de positionnement territorial</b> .....	<b>42</b>
<b>2. Mutations sociales et résidentielles</b> .....	<b>45</b>
<b>2.1 Une stabilisation démographique masquant des mutations</b> .....	<b>45</b>
2.1.1 Affaiblissement des centralités .....	45
2.1.2 Un desserrement des ménages plus rapide que prévu .....	49
2.1.3 Vieillesse démographique .....	51
2.1.4 Une mobilité résidentielle plus marquée dans les pôles structurants .....	53
<b>2.2 Un parc existant à reconquérir</b> .....	<b>55</b>
2.2.1 Un marché de l'habitat dominé par le neuf dans la décennie 2000 .....	55
2.2.2 La montée de la vacance dans le parc de logements .....	59
2.2.3 Un parc résidentiel ancien énergivore .....	65
2.2.4 Un parc locatif social en questionnement .....	73
<b>2.3 Formes urbaines à resserrer</b> .....	<b>77</b>
2.3.1 Une structure de l'habitat contrastée .....	77
2.3.2 Un ralentissement du rythme d'artificialisation .....	80
2.3.3 Une surestimation des besoins fonciers pour l'habitat .....	81



2.3.4	D'importants potentiels de densification dans l'enveloppe urbaine.....	85
<b>2.4</b>	<b>Enjeux sociaux et urbains .....</b>	<b>86</b>
<b>3.</b>	<b>Dynamiques économiques .....</b>	<b>89</b>
<b>3.1</b>	<b>Un contexte économique en mutation .....</b>	<b>89</b>
3.1.1	Concentration de l'emploi.....	89
3.1.2	Une main d'œuvre dispersée.....	91
3.1.3	Une économie moins marquée par l'industrie.....	92
3.1.4	Emergence de filières-clés présentant un potentiel en économie circulaire.....	93
3.1.5	Un besoin d'adapter l'accueil des entreprises.....	99
3.1.6	Une évolution des besoins fonciers des entreprises.....	104
<b>3.2</b>	<b>L'énergie comme levier économique.....</b>	<b>106</b>
3.2.1	Les limites de la dépendance aux énergies fossiles et fissiles .....	107
3.2.2	Une production importante en énergies renouvelables.....	113
3.2.3	Un potentiel territorial pour couvrir les besoins d'approvisionnement énergétique.....	115
3.2.4	Un enjeu d'adaptation des réseaux de distribution énergétique .....	117
<b>3.3</b>	<b>Enjeux économiques .....</b>	<b>118</b>
<b>4.</b>	<b>Mobilité et numérique .....</b>	<b>121</b>
<b>4.1</b>	<b>Les infrastructures.....</b>	<b>121</b>
4.1.1	Le réseau routier orienté nord-sud.....	121
4.1.2	Le réseau ferré.....	123
4.1.3	L'offre routière (bus et cars) .....	125
4.1.4	Les potentiels de densification autour des transports collectifs .....	127
4.1.5	Le réseau cyclables et les modes actifs ou collaboratifs .....	129
4.1.6	Les infrastructures de distribution des nouveaux carburants .....	134
<b>4.2</b>	<b>La mobilité des personnes.....</b>	<b>137</b>
4.2.1	Les migrations alternantes polarisées par l'agglomération spinalienne.....	137
4.2.2	Une vulnérabilité liée à la mobilité.....	139
<b>4.3</b>	<b>Le transport de marchandises.....</b>	<b>141</b>
4.3.1	Les parts modales .....	141
4.3.2	La logistique urbaine.....	145
<b>4.4</b>	<b>Le numérique.....</b>	<b>147</b>
4.4.1	Les aménagements numériques : un retard en cours de rattrapage.....	147
4.4.2	Les usages du numérique.....	150

4.5	<b>Synthèse des enjeux liés à la mobilité et au numérique .....</b>	<b>153</b>
<b>5.</b>	<b>Structuration territoriale.....</b>	<b>157</b>
5.1	<b>Des spécialisations territoriales selon les équipements et services.....</b>	<b>157</b>
5.1.1	La consolidation des fonctions métropolitaines du cœur d'agglomération.....	157
5.1.2	Un bon maillage commercial malgré une tendance au recentrage dans l'agglomération spinalienne.....	159
5.1.3	Les équipements scolaires et d'accueil de la petite enfance .....	165
5.1.4	Une offre médicale inégalement répartie sur le territoire du SCoT.....	167
5.1.5	Services administratifs et équipements multi-services.....	169
5.1.6	Un bon maillage d'équipements culturels et de loisirs.....	171
5.2	<b>Une armature urbaine à conforter .....</b>	<b>173</b>
5.2.1	L'actualisation de l'armature urbaine .....	173
5.2.2	Des territoires institutionnels à préciser.....	177
5.2.3	Des bassins de solidarité à conforter .....	178
5.3	<b>Les enjeux relatifs à la structuration du territoire .....</b>	<b>182</b>
<b>6.</b>	<b>Environnement .....</b>	<b>185</b>
6.1	<b>Une agriculture en mutation à pérenniser .....</b>	<b>185</b>
6.1.1	D'importantes mutations en cours.....	185
6.1.2	Un besoin de mieux préserver les espaces agricoles.....	189
6.2	<b>Une forêt peu menacée par l'urbanisation.....</b>	<b>191</b>
6.2.1	Une économie forestière peu affectée par l'urbanisation.....	191
6.3	<b>Ressources naturelles et paysages.....</b>	<b>195</b>
6.3.1	Des espaces naturels riches en biodiversité.....	195
6.3.1	Le paysage, reflet d'une identité patrimoniale forte.....	199
6.3.2	Une ressource en eau à mettre au cœur de la planification territoriale.....	199
6.4	<b>Risques, nuisances et pollution.....</b>	<b>200</b>
6.5	<b>Enjeux environnementaux .....</b>	<b>201</b>
<b>7.</b>	<b>Perspectives .....</b>	<b>203</b>
7.1	<b>Perspectives d'évolution démographique .....</b>	<b>203</b>
7.1.1	Projections de population .....	203
7.2	<b>Perspectives énergétiques .....</b>	<b>205</b>
7.2.1	La nouvelle donne de la transition énergétique .....	205
7.2.2	Les dynamiques énergétiques locales .....	206
7.2.3	Perspective de production en énergies renouvelables.....	207

<b>7.3</b>	<b>Perspectives dans le domaine de l’habitat.....</b>	<b>208</b>
7.3.1	Estimation des besoins quantitatifs en logements.....	208
7.3.2	Distribution spatiale des logements et besoins fonciers.....	211
7.3.3	Besoins qualitatifs et en rénovation énergétique des logements.....	213
<b>7.4</b>	<b>Les perspectives dans le domaine économique.....</b>	<b>217</b>
7.4.1	Poursuite des mutations structurelles économiques .....	217
7.4.2	Perspectives économiques liées à la transition énergétique.....	218
7.4.3	Besoin foncier d’accueil des entreprises.....	222
<b>7.5</b>	<b>Perspectives d’évolution de l’armature urbaine et de la mobilité .....</b>	<b>224</b>
<b>7.6</b>	<b>Perspectives environnementales.....</b>	<b>227</b>



# INTRODUCTION

## • Contexte de la révision

Suite à l'évaluation du SCoT approuvé en 2007, le Syndicat a engagé une première révision de son schéma par délibération du 10 février 2014 sur le périmètre antérieur à 2017, approuvée par délibération du 29 avril 2019.

Les motifs de la révision étaient de revoir la stratégie d'aménagement et de développement durable définie dans le SCoT approuvé en 2007 et d'adapter les objectifs et les orientations qui en découlent pour prendre en compte les évolutions légales et celles du contexte socio-économique.

Il s'agissait de :

- fixer des objectifs de consommation foncière,
- définir des objectifs pour le développement de l'habitat et la réhabilitation du parc existant,
- modérer la consommation foncière et mieux articuler le développement urbain et les transports collectifs,
- encadrer le développement commercial,
- préciser les modalités de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques,
- intégrer les préoccupations énergétiques ainsi que les schémas de rangs supérieurs.

Ces motifs ont été complétés par délibération du 27 septembre 2014 du rajout de la consolidation des pôles structurants. L'élargissement du périmètre du SCoT à l'ex-Communauté de Communes du Secteur de Dompain a également été pris en compte.

Une seconde révision a été engagée par délibération du 29 avril 2019, pour intégrer les 34 communes ajoutées en 2017 au périmètre du SCoT dont 31 communes de la Communes de Mirecourt-Dompain (Ambacourt, Baudricourt, Biécourt, Blemerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Chef Haut, Dombasle en Xaintois, Domvallier, Frenelle la Grande, Frenelle la Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Mattaincourt, Maziro, Mirecourt, Oëlleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Rancourt, Remicourt, Repel, Rouvres en Xaintois, Saint Prancher, Thiraucourt, Totainville, Valleroy aux Saules, Villers et Vroville, et 3 communes de de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (Dompiere, Padoux, et Sercoeur).

La seconde révision vise ainsi à

- Réévaluer les objectifs du SCoT concernant la consommation foncière, le nombre de logements à produire, les pôles commerciaux et artisanaux du DAAC et leurs modalités d'accueil pour tenir compte des nouvelles communes,
- Compléter l'armature urbaine à consolider et les orientations en matière de transports et de télécommunications,
- Etendre la trame verte et bleue et la compléter par une trame noire,
- Etendre les objectifs agricoles, forestiers, environnementaux et énergétiques aux nouvelles communes,
- Prendre en compte les lois récentes et d'assurer la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs.

## Contenu du rapport diagnostic

Le présent rapport constitue l'une des pièces du rapport de présentation.

Il présente les résultats de l'évaluation du SCoT approuvé en 2007 au sein d'un diagnostic actualisé en suivant les nouvelles exigences légales, avec notamment la mesure de la consommation foncière antérieure.

**Ce document met aussi en avant les nouveaux enjeux auquel le SCoT révisé devra répondre. Il se décline en sept parties :**

- **Le positionnement territorial (organisation territoriale et positionnement régional),**
- **Les mutations sociales et urbaines (la démographie, l'habitat, la consommation foncière),**
- **Les dynamiques économiques (les mutations économiques structurelles, le tourisme, l'énergie),**
- **La mobilité et le numérique,**
- **La structure urbaine (les équipements et services, l'armature urbaine et l'accessibilité),**
- **Les enjeux environnementaux (l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, l'eau, les risques naturels et technologiques),**
- **Les perspectives (comparaison de scénarii).**



# **AXE I : POSITIONNEMENT TERRITORIAL**

## **1.1**

**UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN MUTATION**

## **1.2**

**UNE ACCESSIBILITÉ RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE À  
RENFORCER**

## **1.3**

**DES SYSTÈMES URBAINS À CONSOLIDER EN LIEN AVEC  
LES TERRITOIRES VOISINS**

## **1.4**

**DES ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES D'ENVERGURE  
RÉGIONALE À RENFORCER**

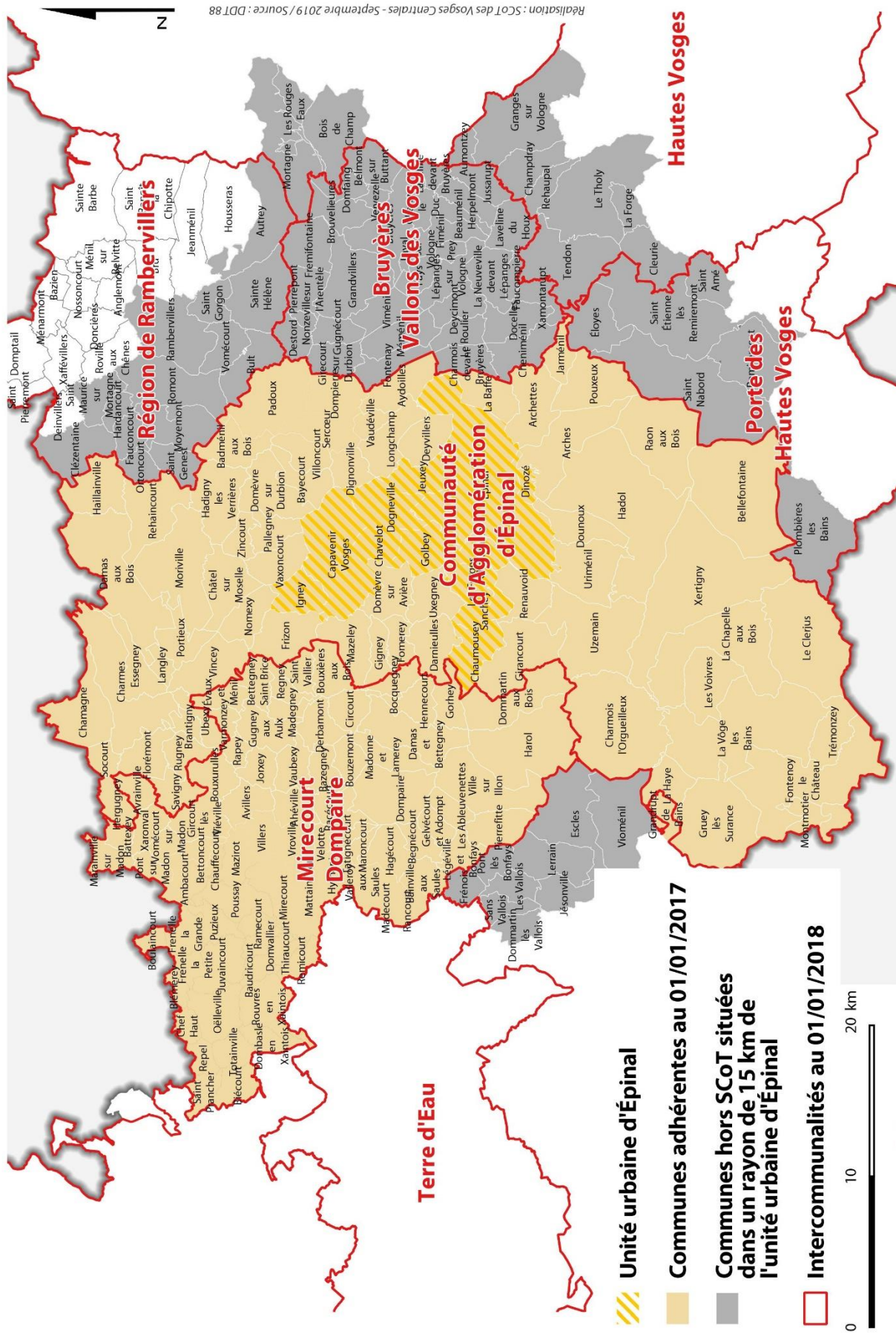
## **1.5**

**UNE IDENTITÉ TOURISTIQUE À AFFIRMER AU PLAN  
RÉGIONAL**

**1.6 SYNTHÈSES DES ENJEUX DE POSITIONNEMENT  
TERRITORIAL**



# Communes comprises dans un rayon de 15 km autour de l'unité urbaine d'Épinal



# 1. Positionnement territorial

## 1.1. Une organisation territoriale en mutation

### 1.1.1. Les mutations locales

- **Une structuration intercommunale progressive**

Le périmètre du SCoT compte 154 communes et il est actuellement composé de la Communauté d'agglomération d'Épinal (115 386 habitants) et de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire (20 152 habitants).

Il est défini en référence à un rayon de 15 km autour des agglomérations de plus de 15 000 habitants. Il délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave et recouvre notamment la totalité du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale qui ont souhaité être intégrés.

214 communes sont actuellement dans le rayon de moins de 15 km autour de l'Agglomération d'Épinal. Le périmètre du SCoT des Vosges Centrales en couvre plus des deux-tiers (cf. carte ci-contre).

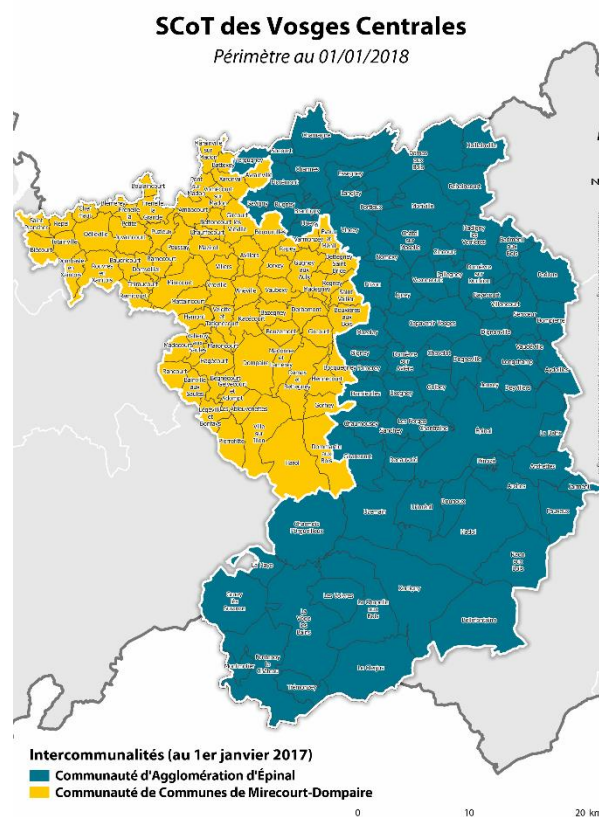
Lors de l'approbation du SCoT en 2007, le territoire était composé de 103 communes et de 8 communautés de communes mais il ne couvrait pas l'intégralité de leurs communes. Seulement 6 intercommunalités étaient membres du Syndicat du SCoT et 51 communes y adhéraient individuellement. Depuis, la structuration de la coopération intercommunale a progressé en réduisant le nombre de ses membres à deux EPCI actuellement.

- **Un périmètre de SCoT en expansion**

Suite à la promulgation de la loi ALUR, le périmètre du SCoT a été élargi en septembre 2014 avec l'intégration de la Communauté de communes du secteur de Dompaire et le retrait de 6 communes, Dompierre, Méménil, Girecourt-sur-Durbion, Gugnécourt, Sercoeur et Viménil. Les nouvelles intercommunalités dotées par la loi de la compétence SCoT se sont substituées aux communes adhérant individuellement.

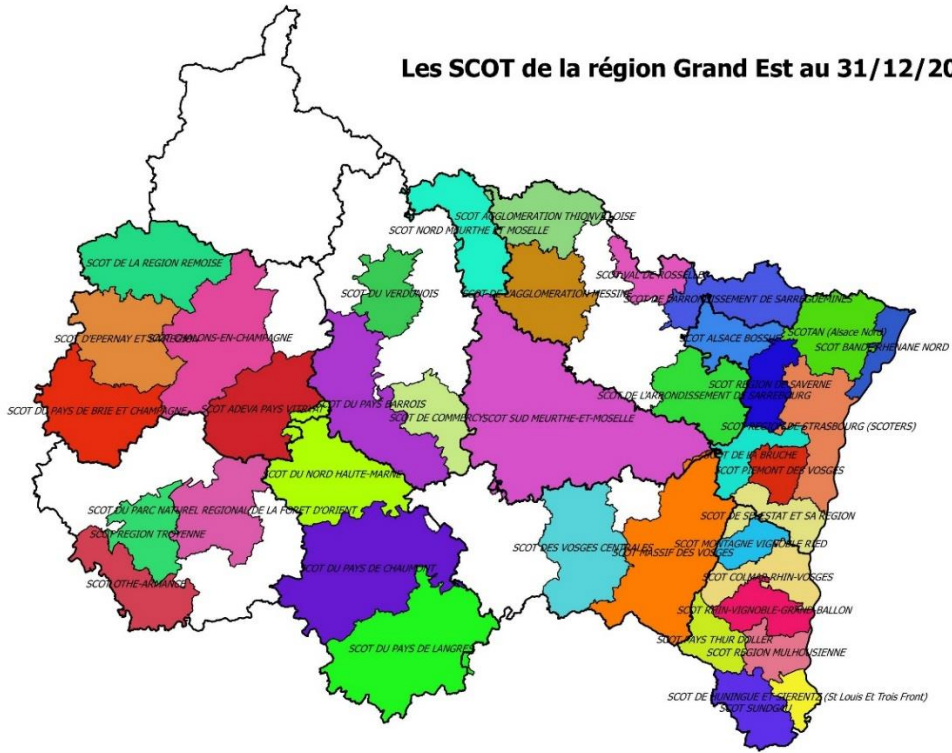
Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, La Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) est passée de 38 à 76 communes en intégrant la Communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle, la Communauté de communes du Val de Vôge, trois communes de la Communauté de communes de Bruyères et une partie de la Communauté de communes Moyenne Moselle. La Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire a également rejoint le Syndicat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux communes (Hergugney et Savigny) sont passées de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire à la Communauté d'agglomération d'Épinal portant leur nombre à 78 communes.

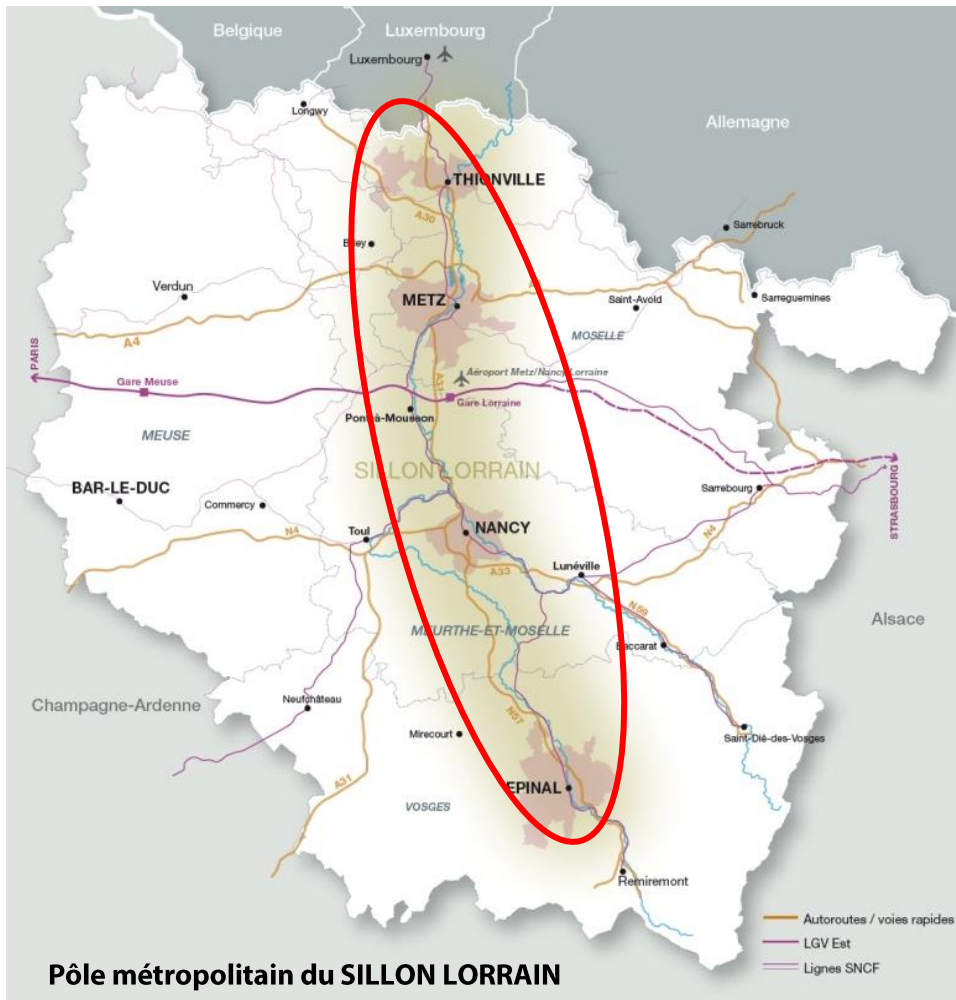




## Les SCOT de la région Grand Est au 31/12/2016



Sources DRAAF grand Est





## 1.1.2. Les mutations régionales

- **Une place à conforter dans la Région Grand Est**

Les fusions de Régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016 invite les territoires à de nouvelles mises en perspective régionale à l'échelle du Grand Est notamment au regard des autres SCoT. Selon l'étude panorama des SCoT, la nouvelle région compte 38 SCoT approuvé ou en cours d'élaboration ou de révision.

Sans attendre la réforme territoriale, les SCoT du Grand Est se sont mis en réseau pour échanger autour de leurs préoccupations communes sous l'égide de la Fédération Nationale des SCoT abordant différents thèmes (transports, urbanisme commercial, densité urbaine ...). Ces réflexions contribuent à la cohérence interSCoT et placent les structures de SCoT en position d'interlocuteurs régionaux.

Le SRADDET apporte sa vision régionale avec laquelle les SCoT doivent être en cohérence.

- **L'atout d'un positionnement en entrée Sud du Sillon Lorrain**

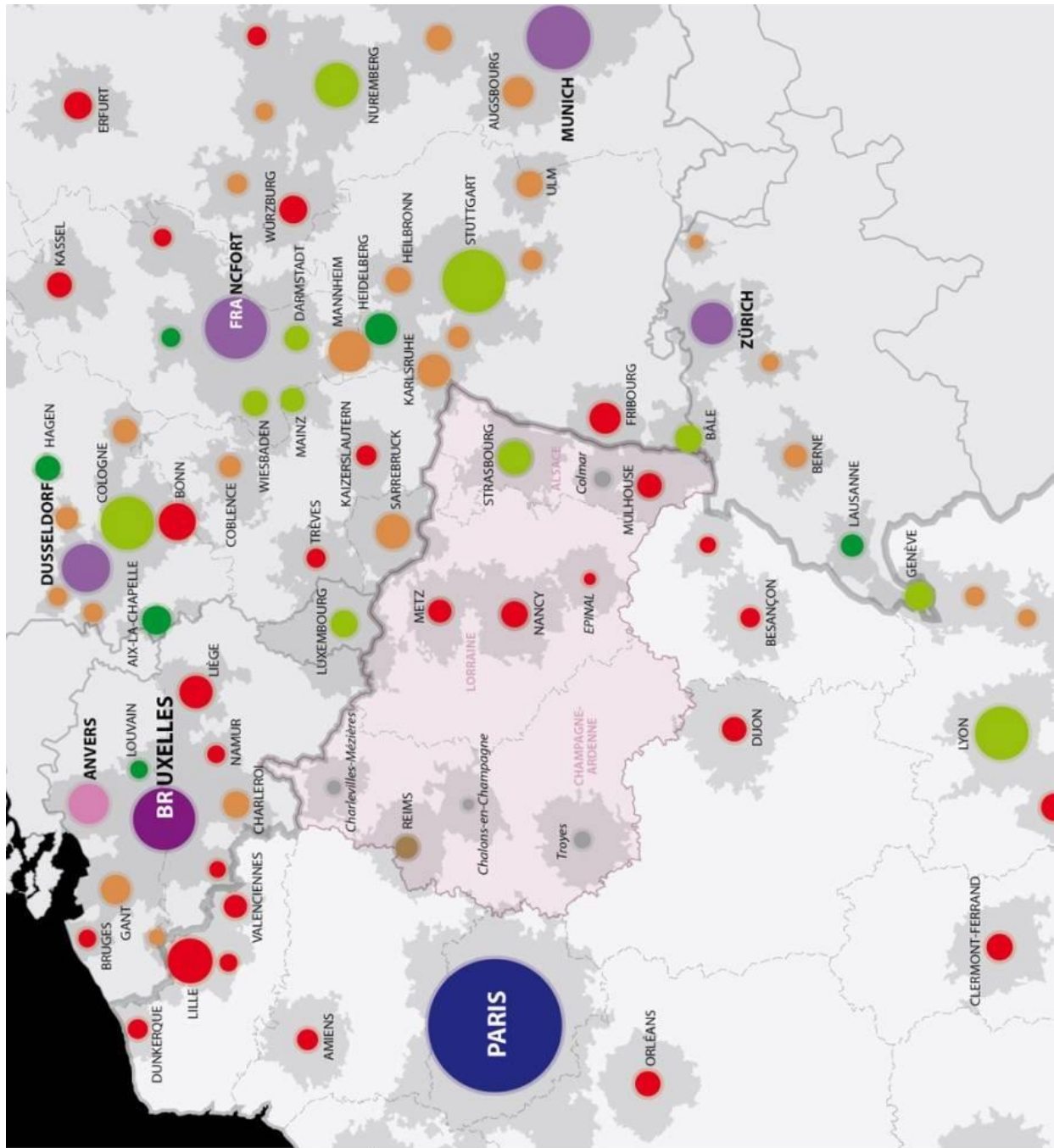
Les phénomènes de métropolisation déterminent de plus en plus les logiques économiques au niveau mondial mais aussi localement.

En 2011, les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal se sont constituées en Pôle métropolitain sur une base multipolaire après plus de 10 ans de coopération active autour des grands enjeux suivants :

- Accroître leur rayonnement dans la Grande Région et en Europe,
- Renforcer leur compétitivité, leurs savoirs et leurs compétences,
- Conforter leur attractivité par l'excellence culturelle et médicale,
- Faciliter leur accessibilité par les transports et le haut débit.

L'agglomération d'Épinal est partie prenante des coopérations menées au sein de ce réseau de villes dans différentes fonctions urbaines de niveaux supérieurs (enseignement supérieur, économie, tourisme, culture, transports ...).

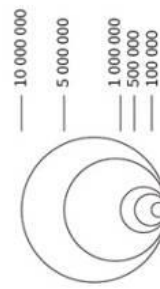
Les cinq SCoT du sillon lorrain (SCoT Nord-Meurthe-et-Mosellan, SCoT Sud Meurthe-et-Mosellan, SCoT de l'Agglomération Messine, SCoT de l'Agglomération Thionvilloise et SCoT des Vosges Centrales) se rencontrent régulièrement et ils ont notamment apporté leur contribution au SRADDET.



**TYPLOGIE DES AIRES URBAINES  
FONCTIONNELLES (AUF) EUROPÉENNES  
SELON LEUR POTENTIEL DE MÉTROPOLISATION**

- Métropole majeure de rang mondial
- Métropole capitale européenne
- Métropole de niveau européen
- Métropole portuaire
- AUF à dominante affaires
- AUF à dominante université
- AUF diversifiées à dominante industrielle
- AUF diversifiées à dominante agricole
- AUF diversifiées à dominante services
- Autres AUF au sein de la future région

Poids de population de l'aire urbaine fonctionnelle



sources : Eurostat 2011, DADR 2012 - Analyse comparée des AUF de plus de 200 000 habitants en 2008

aduan // 04 2015

## 1.2. Une accessibilité régionale et inter-régionale à renforcer

### 1.2.1. Une faible visibilité au plan européen

- **Proximité européenne**

Les Vosges Centrales bénéficient d'un atout important par leur localisation au cœur de l'Europe. Elles sont inscrites dans les divers épisodes historiques qui ont abouti à la construction de la Communauté Economique Européenne et de l'Espace transfrontalier Saar-Lor-Lux devenue la Grande Région « Saar - Lor - Lux - Rhénanie - Palatinat - Wallonie-Communauté française et germanophone de Belgique », qui réunit désormais 11 millions d'habitants.

De plus, la position au Sud de la Lorraine ouvre le territoire du SCoT à d'autres espaces transfrontaliers avec la Suisse via l'Alsace et la Franche-Comté.

Toutefois la mise en perspective avec l'organisation actuelle de l'espace européen révèle une contribution modeste des Vosges Centrales à l'armature urbaine.

- **Épinal, une agglomération de taille moyenne, non spécialisée, qui peine à se distinguer à l'échelle européenne**

Au travers de l'analyse des poids de population à l'échelle des aires urbaines fonctionnelles (AUF - approche européenne des aires urbaines dont le calcul diffère de celui des aires urbaines défini par l'INSEE), il est possible d'appréhender les systèmes urbains européens et de les comparer entre eux.

Porté par l'agglomération spinalienne, le territoire des Vosges Centrales est ainsi entouré de pôles économiques majeurs, de rang mondial comme Paris, de métropoles capitales

européennes, comme Bruxelles, Francfort, Zurich, mais également d'aires urbaines à dominante affaires comme Strasbourg et surtout comme le Luxembourg et Bâle, villes dont le poids de l'activité économique et les besoins en main d'œuvre ont une incidence directe sur le fonctionnement de la région Grand Est. C'est pourquoi le poids des travailleurs transfrontaliers est très important, au nord avec le Luxembourg et au sud-est avec Bâle.

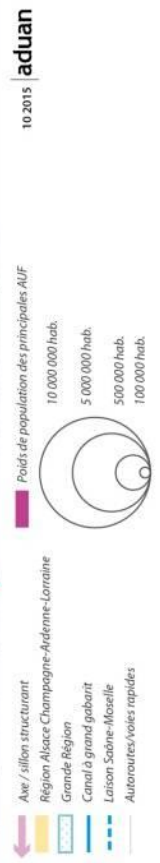
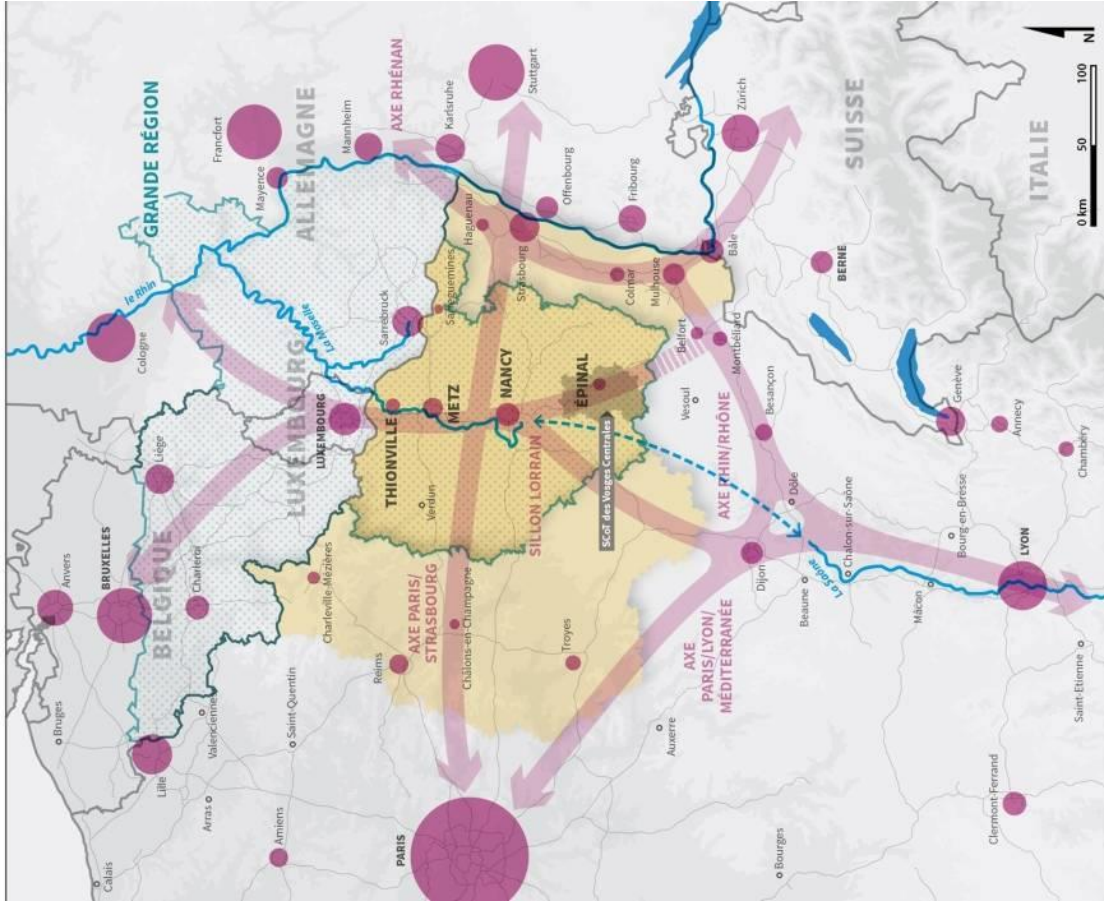
Il est à remarquer l'absence de métropole de niveau européen dans le Grand Est. Les aires urbaines fonctionnelles de plus de 200 000 habitants du quart nord-est de la France que sont Nancy, Metz, Mulhouse, Dijon, Besançon et Montbéliard sont à dominante services. Reims est identifiée au plan international pour sa production viticole de champagne.

**Avec une population limitée à 136 600 habitants en 2014, le potentiel du territoire des Vosges Centrales n'est pas comparable à celui des grandes métropoles européennes.**

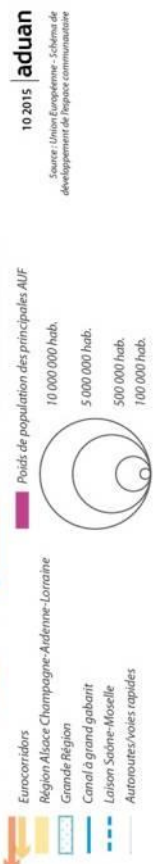
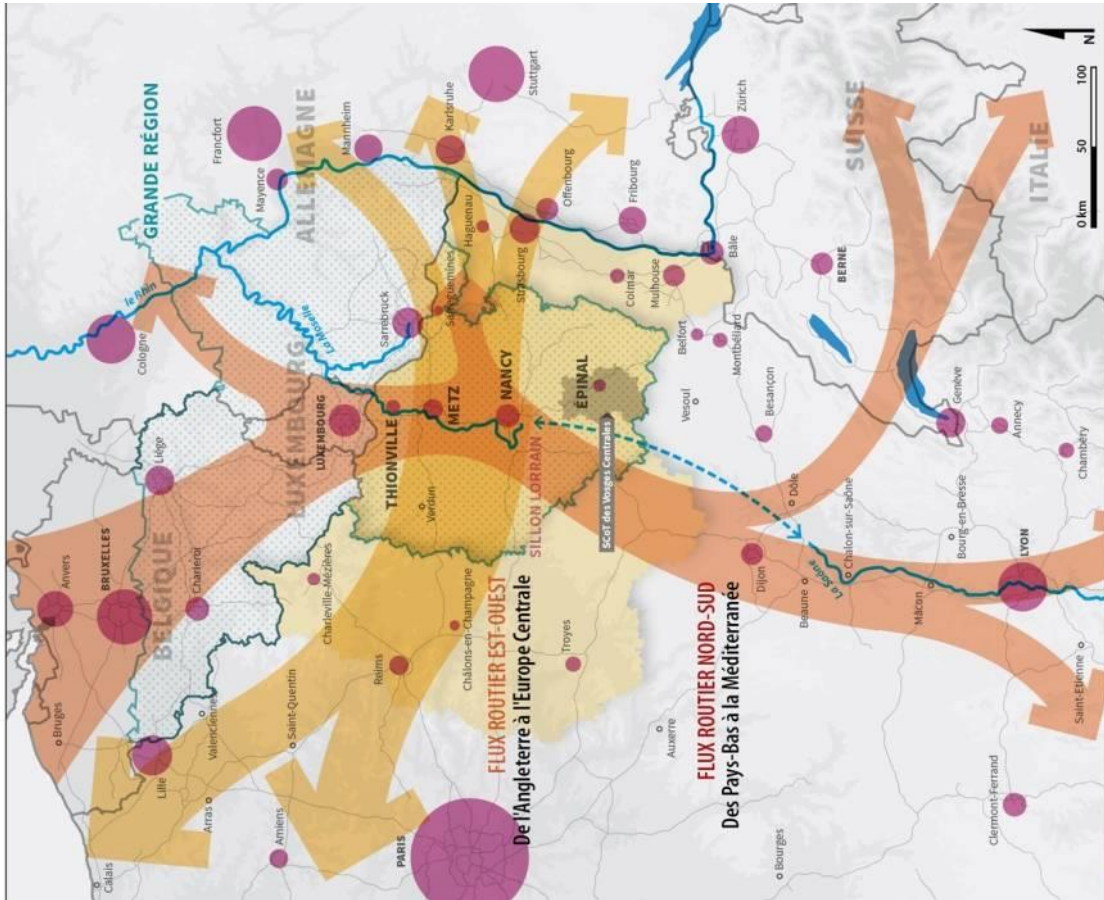
**Dans la typologie des aires urbaines fonctionnelles, le territoire d'Épinal apparaît comme non spécialisé, position qu'il partage avec la plupart des agglomérations françaises, marquée par la tradition centralisatrice qui a forgé la région parisienne. Il dispose cependant de réels atouts avec des fonctions urbaines structurantes pour le territoire sud vosgien, dont certaines d'entre elles rayonnent même au-delà, notamment dans les domaines de la santé, de la formation et de la recherche.**



LES VOSGES CENTRALES DANS LE GRAND TERRITOIRE



LES VOSGES CENTRALES DANS LE GRAND TERRITOIRE



## 1.2.2. La nécessité d'une ouverture au sud

- **Un territoire contourné par les réseaux transeuropéens de transports**

Le SCoT des Vosges Centrales, et plus largement le territoire Saône-Moselle, à l'interface du Sillon Lorrain et de l'axe Rhin-Rhône, n'est pas irrigué d'infrastructures structurantes.

Le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) a défini des couloirs stratégiques de mobilité appelés euro-corridors par où transite une part importante des flux d'échanges.

Le corridor « Mer du Nord Méditerranée » qui relie les Pays Bas à la Méditerranée traverse la Lorraine mais passe à l'ouest des Vosges Centrales vers Dijon tandis que la composante Est de ce corridor traverse le territoire Alsacien du nord au sud, et se poursuit pour partie vers la Suisse puis emprunte l'axe Rhin-Rhône.

- **Une faible accessibilité vers la Bourgogne-Franche Comté**

Pour autant, à l'articulation de 3 anciennes régions, ce territoire Saône-Moselle, composé notamment des agglomérations d'Épinal, Besançon, Mulhouse, avec en son centre Belfort/Montbéliard, présente un intérêt majeur pour le développement de tout le territoire

*Concernant le réseau routier*: contrairement au réseau routier nord-sud (A31, A33 et voie rapide N57) qui permet de relier facilement le territoire aux autres villes du Sillon Lorrain, l'accès entre le sud Lorraine, la Franche-Comté et le sud Alsace

est peu pratique. Aucune voie structurante ne relie ces territoires. Depuis Épinal, par voie routière, l'accès à Besançon s'effectue par la N57, axe routier qui, à partir de la Haute-Saône, alterne entre 2x1 et 2x2 voies.

Il en est de même pour la route qui mène à Belfort/Montbéliard par Lure.

L'accès à l'Alsace peut s'effectuer de plusieurs manières, par le col de Bussang au sud ou le col du Bonhomme au nord ou encore par le tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines au nord.

La piètre qualité de ces axes, qui traversent le massif, ne facilite pas les échanges entre régions, ce qui pénalise d'autant les coopérations et le développement de cette partie du territoire.

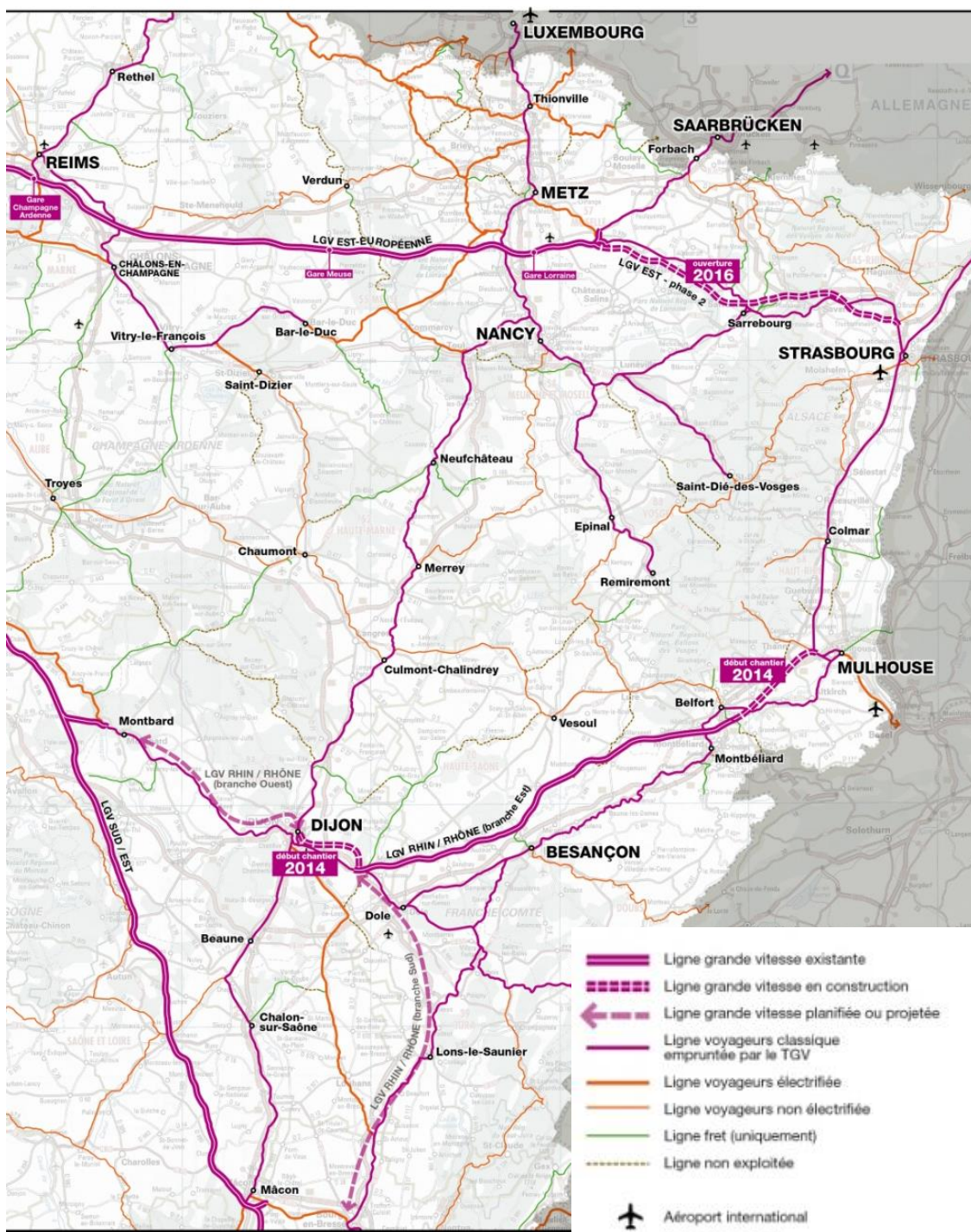
*Concernant les infrastructures ferroviaires*, le territoire bénéficie d'une desserte quotidienne de deux allers-retours par TGV via la LGV Est Européenne. Dans sa partie sud, 8 dessertes quotidiennes par TER permettent de relier Épinal à Belfort. Les 100 km de voie sont non électrifiés et comportent une portion de 30 km en voie unique.

La fermeture de la ligne ferroviaire depuis Mirecourt vers Contrexéville réduit aussi les connexions vers la Bourgogne-Franche Comté.

**L'amélioration de l'ouverture au sud du territoire (et plus globalement de la Lorraine et du Grand Est) vers le couloir rhodanien l'Italie et la Suisse répond à des enjeux qui sont essentiels pour son développement.**



## LE RÉSEAU FERRÉ DANS LE GRAND EST



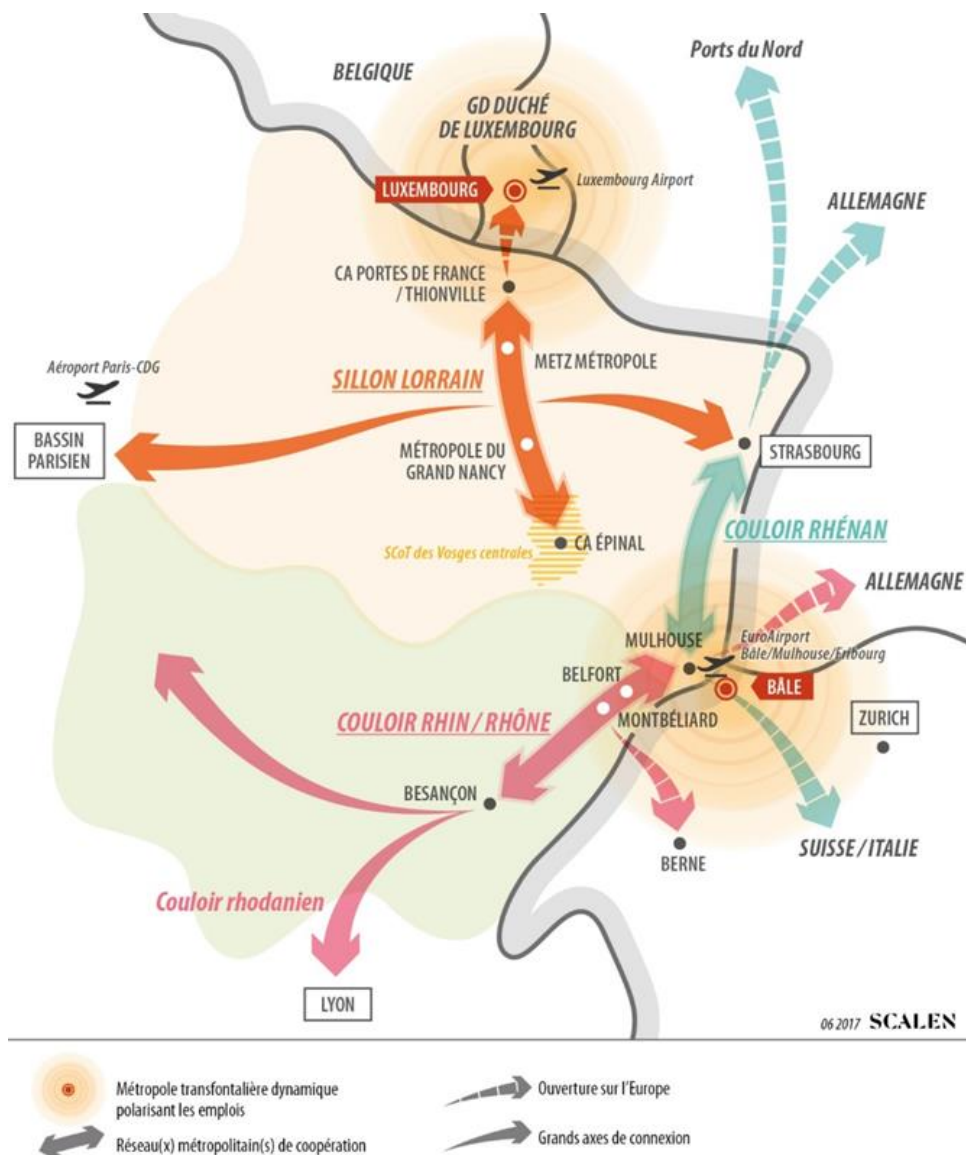
aduan // 06 2014

Un réseau routier plus efficace permettra de relier plus rapidement le territoire lorrain au Nord franc-comtois, condition indispensable à la naissance d'éventuelles coopérations et autres partenariats entre collectivités et établissements publics et privés. L'accès à l'aéroport de Bâle/Mulhouse s'en trouverait facilité, de même que l'accès à la Suisse via la Transjurane nouvellement ouverte, ainsi qu'au Sud de l'Allemagne.

L'interconnexion du TGV Est au TGV Rhin-Rhône permettrait quant à elle de relier directement Lyon et le sud de la France sans devoir contourner le territoire par Paris ou par Strasbourg. Elle permettra également une connexion au réseau Suisse via Mulhouse/Bâle (et bientôt la ligne Belfort-Delle) puis au réseau Allemand par la ligne Mulhouse/Mulheim.

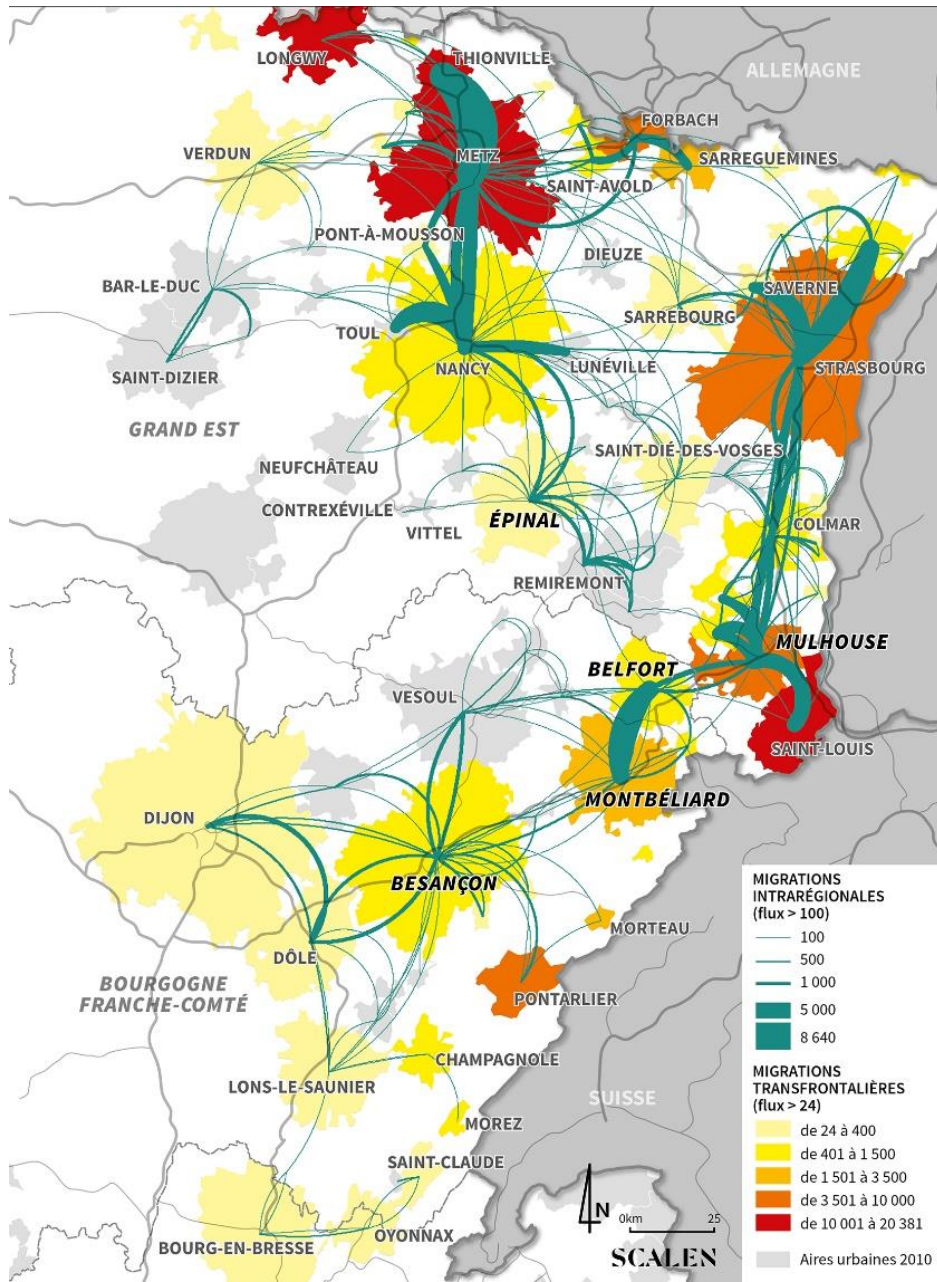
**Au-delà du service apporté au bassin de population concernée, cette amélioration de la liaison ferroviaire entre Épinal et Belfort, via une diminution du temps de trajet et une augmentation des fréquences, permettra surtout d'augmenter le potentiel de clientèle permettant de justifier le maintien du nombre actuel de dessertes en gare de Belfort-Montbéliard TGV.**

Enfin, le territoire Moselle-Saône est au cœur du projet de grand canal Saône-Moselle/Saône-Rhin, projet qui permettrait de connecter le réseau fluvial français aux 20 000 km de réseau fluvial européen à grand gabarit et qui pourrait générer de nombreux emplois pour sa construction et surtout dans le cadre de son activité (activités fluviales, portuaires, logistiques, tourisme).





## LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL ENTRE AIRES URBAINES EN 2013



→ L'aire urbaine d'ÉPINAL, 11<sup>e</sup> aire urbaine du Grand Est



## 1.3. Des systèmes urbains à consolider en lien avec les territoires voisins

### 1.3.1. Des systèmes urbains interdépendants, véritable dynamique métropolitaine

- **Les migrations pendulaires**

Les migrations pendulaires témoignent du pouvoir d'attraction des pôles urbains les plus importants sur leur périphérie ainsi que des interactions qu'ils peuvent avoir entre eux. Le rapprochement des collectivités à travers la coopération en pôle métropolitain modère l'organisation spatiale du territoire et renforce encore un peu plus les liens à l'échelle du bassin de vie, voire d'une région.

Ces migrations pendulaires permettent notamment de mieux appréhender le fonctionnement du territoire lorrain au travers des nombreux échanges quotidiens entre agglomérations du Sillon Lorrain, principalement entre Thionville et Metz et Metz et Nancy. Ces déplacements quotidiens sont facilités par l'A31, véritable colonne vertébrale du Sillon Lorrain.

Les migrations domicile-travail s'affaiblissent entre Nancy et Épinal ou Mirecourt. Plus au Sud, les liens sont encore plus tenus avec le système urbain de Mulhouse-Belfort-Montbéliard et celui de Vesoul-Besançon.

- **Des coopérations entre territoires renforcées au sein des pôles métropolitains**

**La création de pôles métropolitains s'inscrit dans un contexte de métropolisation des grands territoires et de concurrence accrue entre agglomérations. Elle doit permettre d'être visible, lisible et attractive pour être mieux reconnue sur la scène des grandes métropoles européennes.**

Le quart Nord-Est bénéficie de solides systèmes territoriaux d'aires urbaines avec de puissants liens transfrontaliers en ce qui concerne les deux pôles régionaux du Grand Est. L'Aire Urbaine d'Épinal vient en 11<sup>ème</sup> position avec 93 360 habitants.

Ces pôles, témoignages des pratiques métropolitaines, peuvent prendre différentes formes, des pôles réticulaires, tels que le Sillon Lorrain, le pôle métropolitain Strasbourg-Colmar-Mulhouse et le pôle métropolitain centre Franche-Comté.

Dans le cas de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, ce rapprochement prend la forme d'un pôle aérotaire, une coopération de bassin où les liens sont extrêmement forts.

La constitution de ces ensembles territoriaux et le renforcement des coopérations entre collectivités permet, non seulement de mutualiser et rationaliser un certain nombre de ressources, mais surtout de développer une vision commune de développement et de prétendre ainsi aux politiques nationales de soutien auxquelles aucune des collectivités seules, ne peut accéder.

Cette dynamique métropolitaine est portée par les agglomérations du Sillon Lorrain, dont la Communauté d'agglomération d'Épinal, et elle s'est élargie aux territoires voisins. Des conventions dites « de territoire associé » ont été signées avec plusieurs intercommunalités (la Communauté d'agglomération de Saint-Dié, la Communauté de communes du Bassin de Pompey et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch).

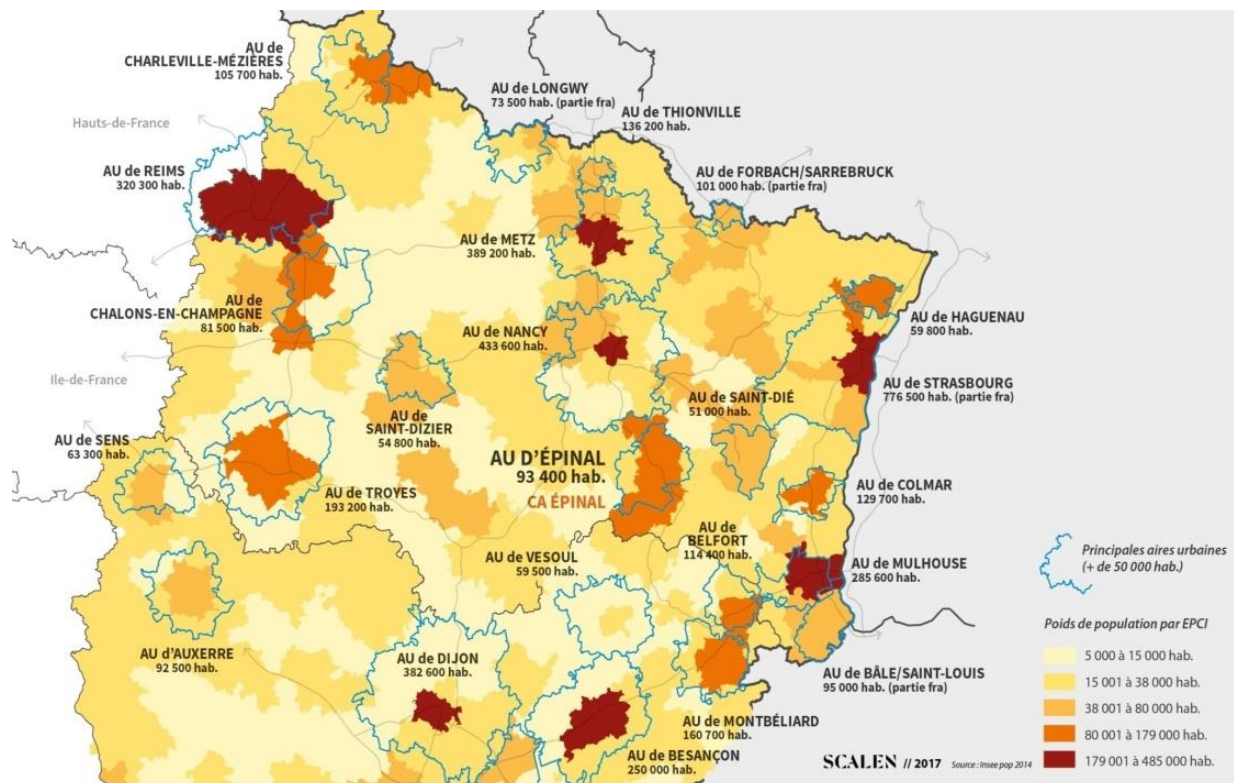
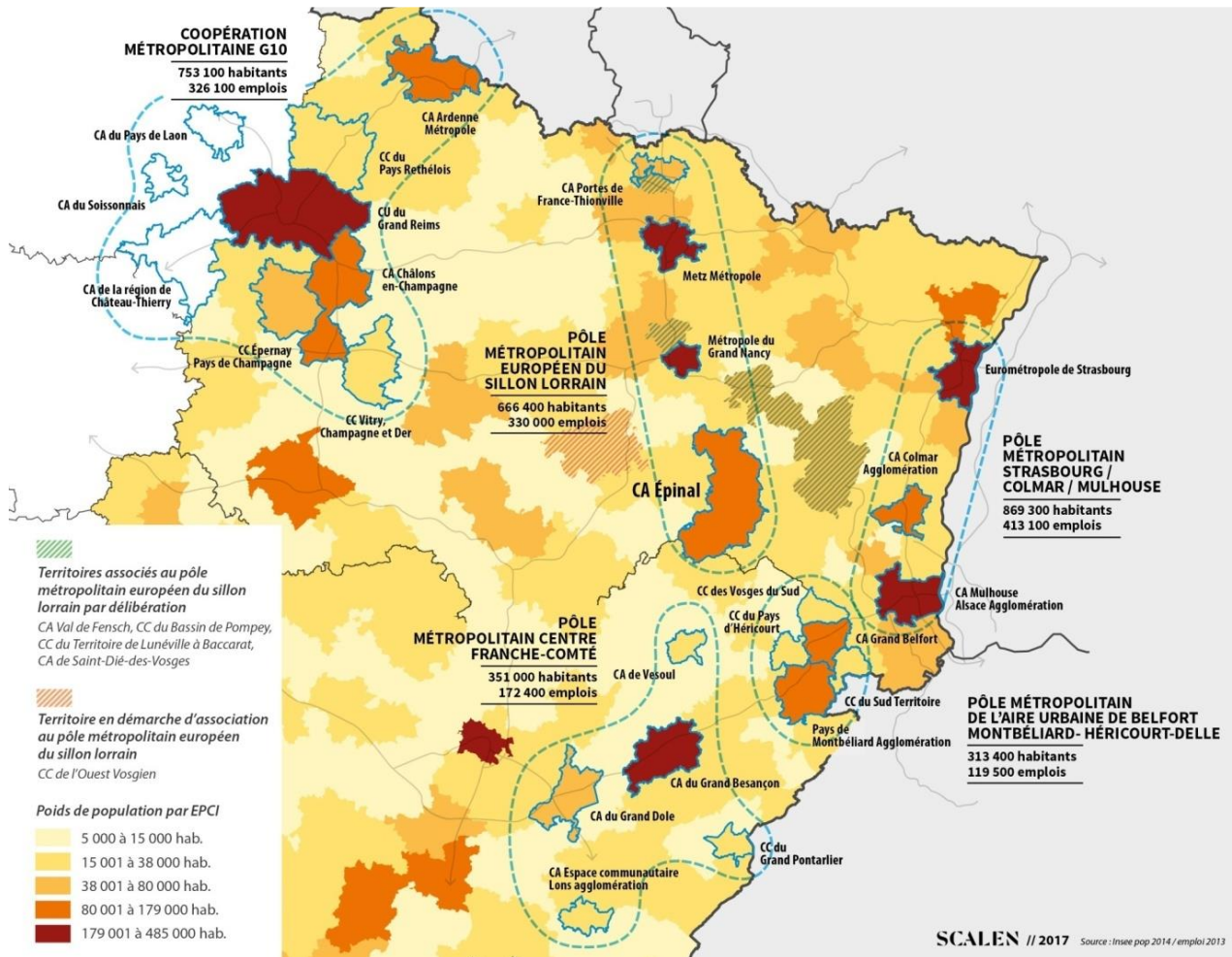
L'objectif recherché est de :

- Favoriser les collaborations au travers d'une mise en réseau, d'une ingénierie partagée, de services mutualisés...
- Préserver l'équité sociale et territoriale en faisant en sorte que les effets de la métropolisation diffusent le plus largement possible évitant ainsi les fractures spatiales et sociales de toutes natures.

La collaboration avec les territoires associés s'appuie sur cette volonté partagée qui est d'accroître la capacité d'influence, de bénéficier d'une expertise métropolitaine, de bâtir ensemble des projets métropolitains et de développer une ingénierie de ressources.

Cette influence métropolitaine se fait aussi sentir sur la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire bien qu'elle ne fasse pas partie du Sillon Lorrain.

## LES PÔLES MÉTROPOLITAINS A L'ÉCHELLE DU GRAND EST ET DU NORD FRANCHE-COMTÉ ET LES TERRITOIRES ASSOCIÉS AU SILLON LORRAIN

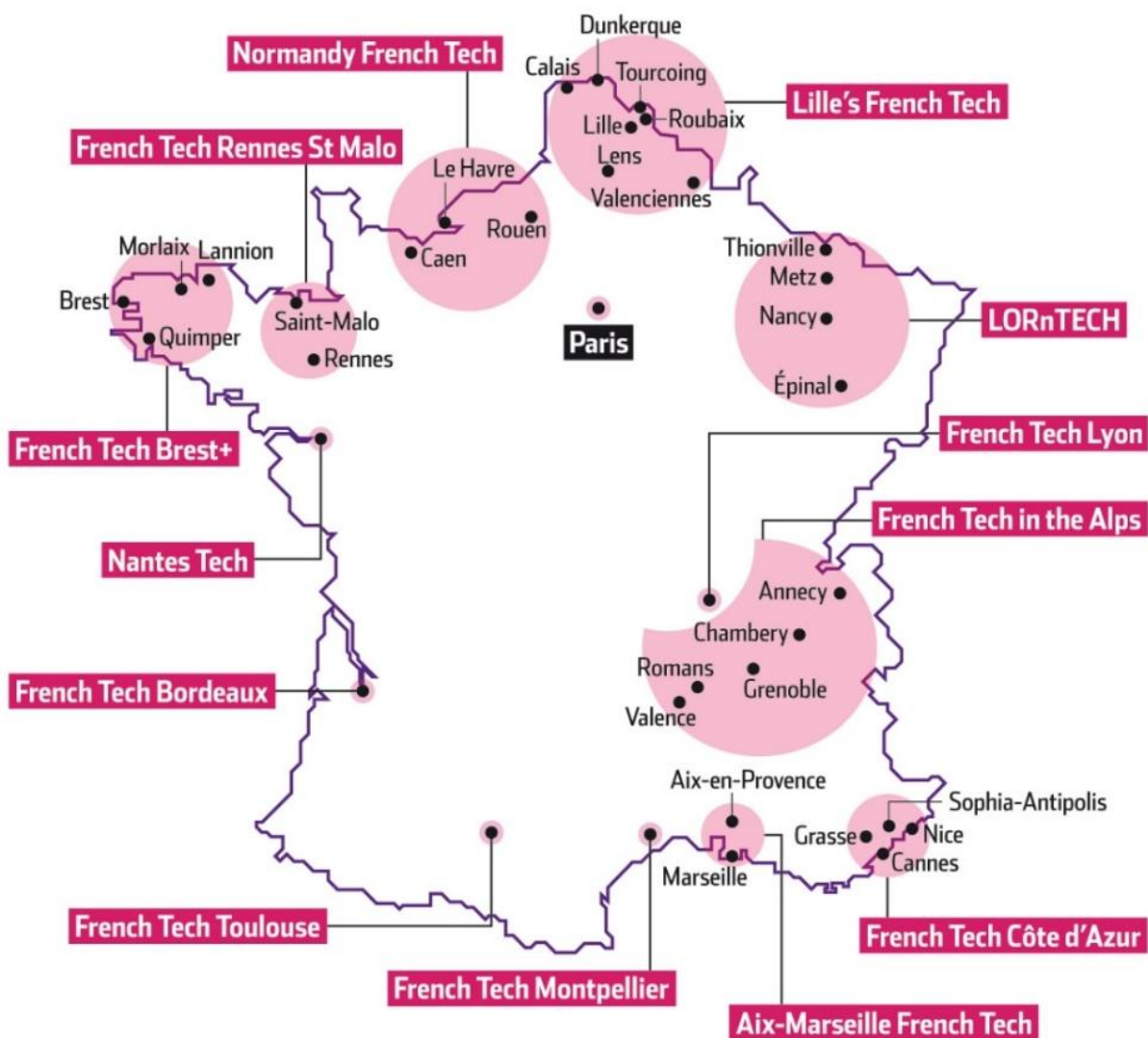


Deux projets majeurs du Sillon Lorrain témoignent de cette mise en synergie.

Le premier est la labellisation LORnTECH ayant pour objectif d'accompagner les entrepreneurs de demain et de permettre aux entreprises du numérique d'accéder à la scène internationale. LORnTECH est l'un des treize écosystèmes labellisés au niveau national. LORnTECH est également membre de deux réseaux thématiques, FinTech et IOT Manufacturing, secteurs d'activité les plus dynamiques en termes de startups au sein du Sillon Lorrain.

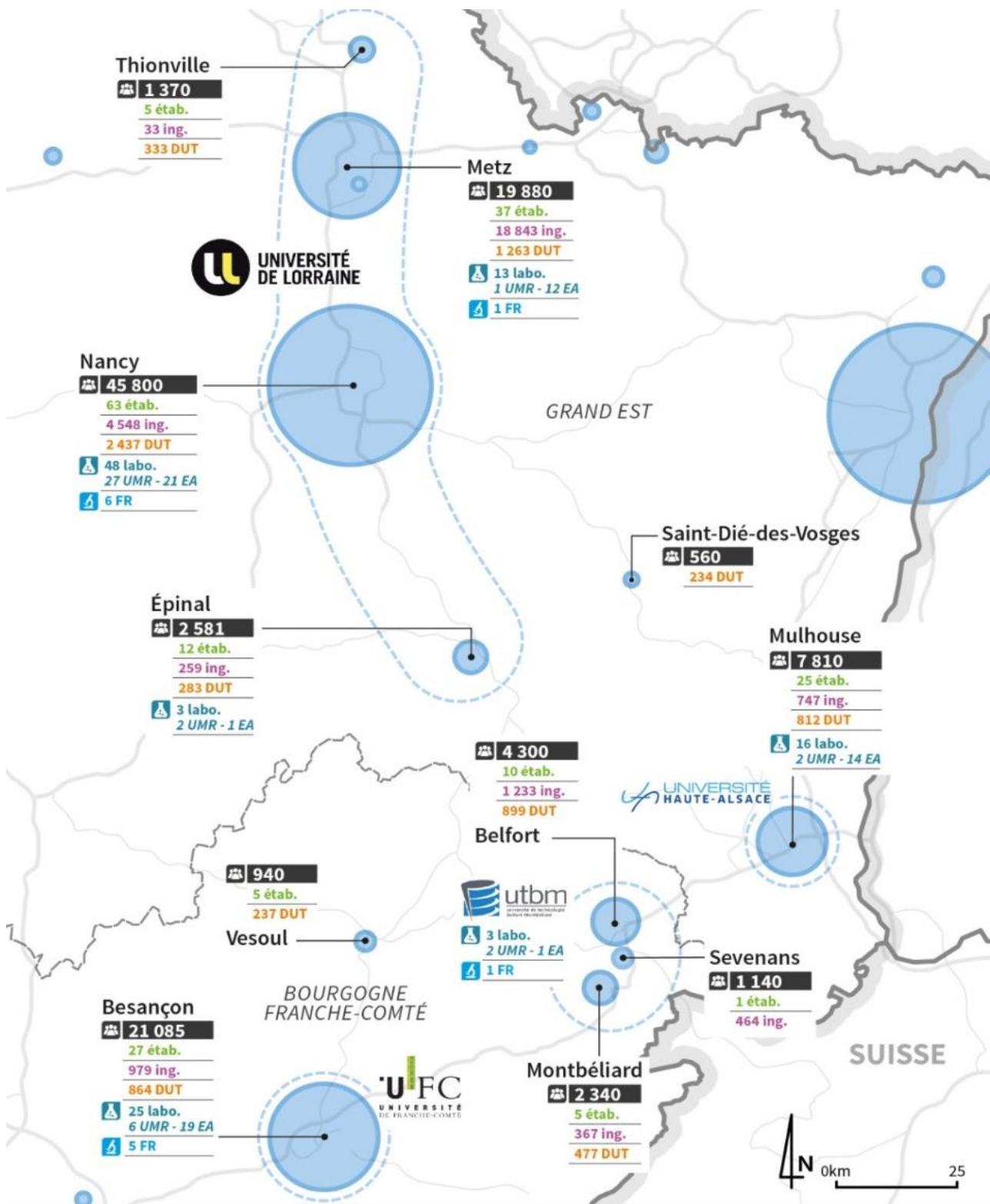
Le second est la Bibliothèque Nationale de Référence (BNR) consistant à ce que tout le patrimoine littéraire, scientifique et documentaire en Lorraine soit accessible sur le web, aux travers d'applications consultables depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

### LES MÉTROPOLIS FRENCHTECH





## Fonctions urbaines régionales



Effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2013/2014 (unités urbaines recensant plus de 300 étudiants)

**étab.** Nombre d'établissements d'enseignement supérieur en 2014 (au minimum 4)

**ing.** Nombre de formation d'ingénieurs

**DUT** Nombre de formations en DUT

**Laboratoire**  
Unité mixte de recherche (UMR)  
Équipe d'accueil (EA)

**Fédération de recherche (FR)**

UL : Université de Lorraine

UTBM : Université de technologie de Belfort - Montbéliard

UFC : Université de Franche-Comté

// 10 2017 **SCALEN**

### 1.3.2. Des fonctions urbaines à fort rayonnement

- **Le centre hospitalier d'Épinal, pivot de l'offre de santé du Sud Lorraine**

Le territoire disposera fin 2019/début 2020 d'un nouvel hôpital à Épinal. Ce centre hospitalier Émile Durkheim sera au cœur de l'offre publique de soins sur le territoire Vosgien, avec des partenariats qui vont au-delà du département. La coopération avec le CHRU de Nancy va être renforcée et viendra en soutien du projet médical partagé.

L'hôpital d'Épinal est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Vosges, un des 11 GHT qui couvrent le Grand Est. En complément, le Centre Hospitalier Ravenel situé à Mirecourt assure les soins de santé mentale pour tout le département des Vosges.

- **Épinal, 3<sup>ème</sup> pôle d'enseignement supérieur de la Lorraine**

**Le territoire dispose d'un réel potentiel en enseignement supérieur avec la présence de près de 2 600 étudiants post bac. Les formations enseignées sont complémentaires à celles proposées sur les autres sites lorrains.**

La formation en enseignement supérieur s'appuie sur 14 établissements parmi lesquels notamment : L'ENSTIB (l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois), l'ESAL (École supérieure d'art de Lorraine), la faculté de droit, la faculté de sport (STAPS), l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'Institut Hubert Curien (Génie industriel, maintenance, logistique, techniques de commercialisation), l'École Nationale de Lutherie, le lycée agricole et forestier de Mirecourt (BTS agricole et BTS de gestion forestière, etc).

L'École nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB) est l'établissement phare. 259 ingénieurs y ont été formés en 2014. Localisée sur un campus dédié, le campus bois, l'ENSTIB possède ses propres laboratoires de recherche, 2 Unités Mixtes de Recherche (UMR), l'Institut Jean LAMOUR (laboratoire de recherche fondamentale et appliquée en science et

ingénierie des matériaux et des procédés), le CRAN (Centre de recherche en automatique de Nancy) et une Equipe d'Accueil (EA), le LERMAB (Laboratoire d'étude et de recherche sur le matériau bois).

- **Une recherche aux applications multiples et à haute valeur ajoutée**

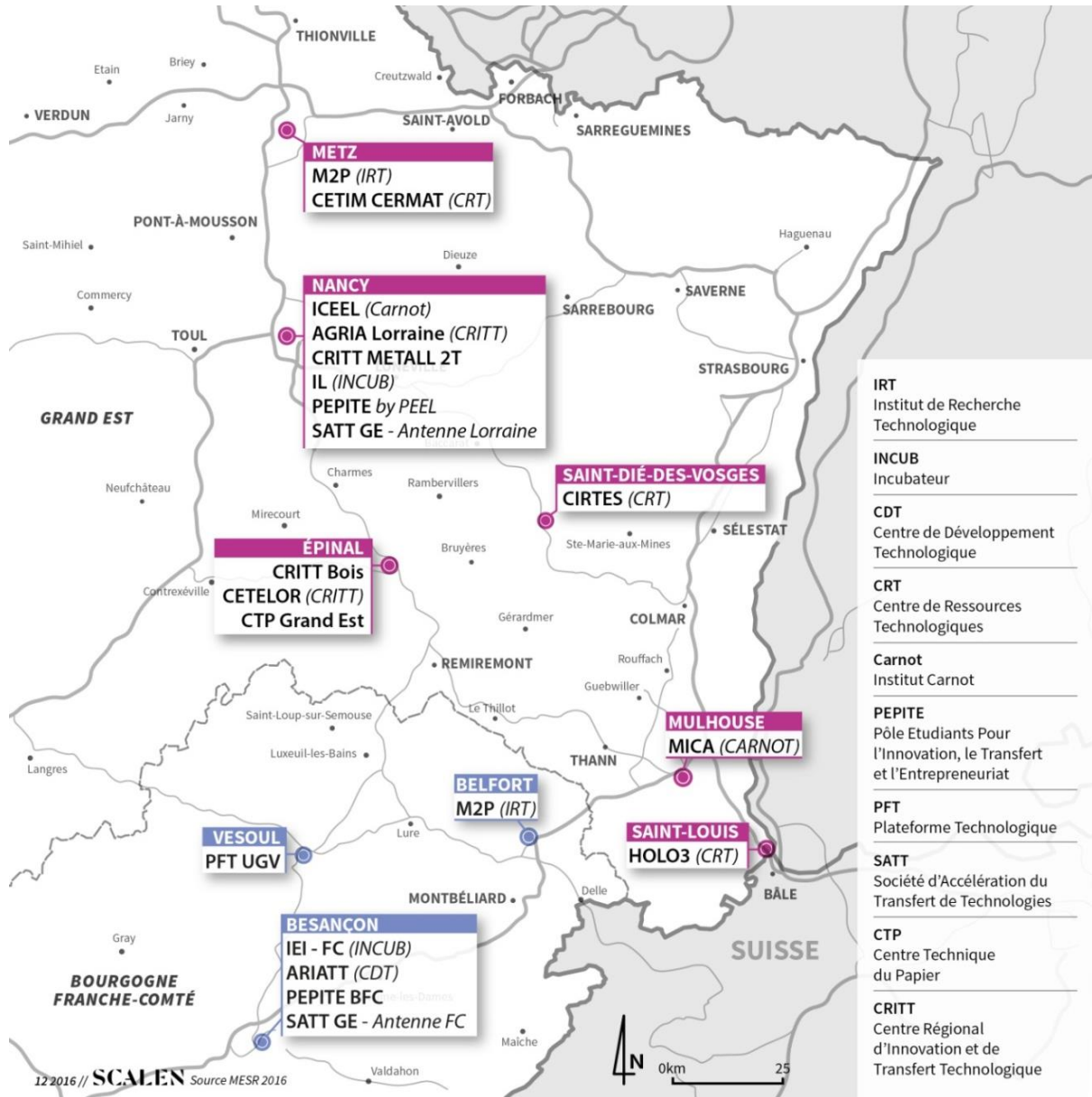
Les applications de la recherche des laboratoires spinaliens sont nombreuses et variées. Bois, textile, papier, biomédical, emballage, construction, automobile, aéronautique sont les secteurs industriels qui sont amenés à mettre en œuvre des applications issues de la recherche sur le bois et les fibres. Les champs couverts sont d'autant plus larges que ces 3 laboratoires bénéficient d'une implantation multi-sites. L'Institut Jean LAMOUR d'Épinal, rattaché à l'Institut de Chimie du CNRS, est l'un des 4 sites de l'Institut en Lorraine. Il est implanté à Vandœuvre-Lès-Nancy, à Metz et à Nancy sur le campus Artem, siège du laboratoire.

Le CRAN est aussi présent à Vandœuvre-Lès-Nancy et à Longwy. Quant au LERMAB, il est également localisé à Vandœuvre-Lès-Nancy, ainsi que de manière plus ponctuelle à Longwy dans les locaux de l'IUT Henri Poincaré. Ces différentes localisations offrent aux laboratoires une vaste gamme de collaborations, notamment inter frontalières avec différents pays européens.

Une unité de recherche de l'INRA, intitulée « AgroSystèmes Territoires Ressources » est implantée à Mirecourt. Elle est dotée d'une installation expérimentale vouée à la polyculture-élevage.

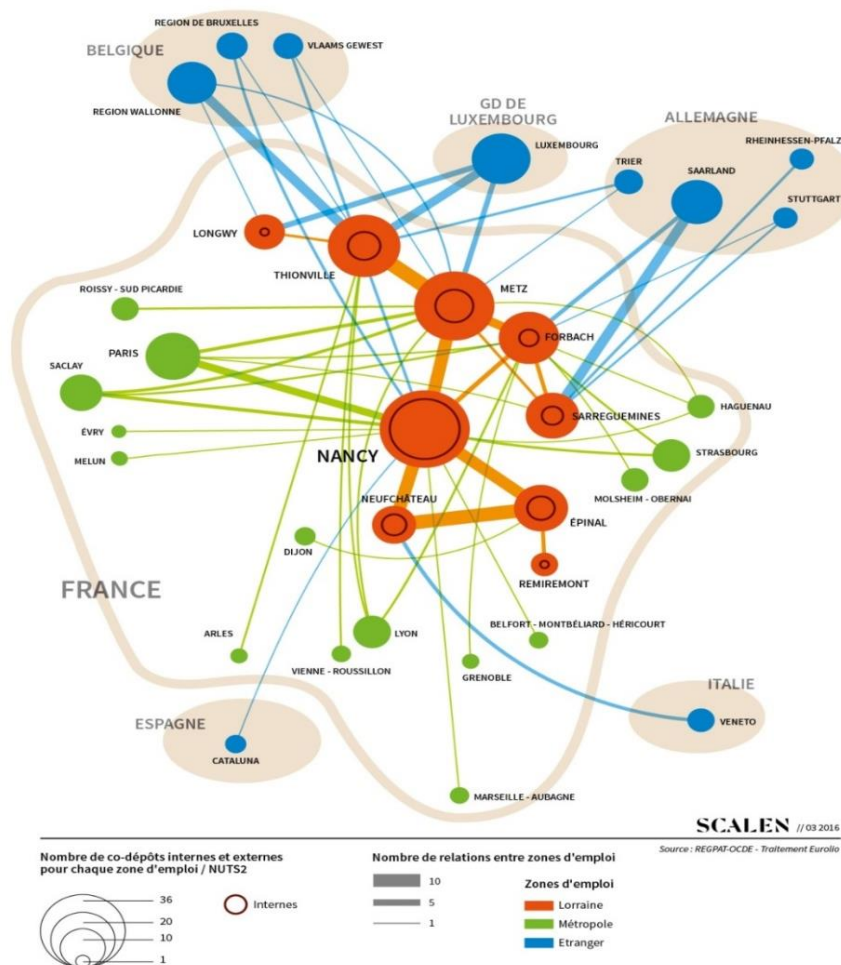
Les coopérations scientifiques et technologiques, dont la représentation cartographique se traduit par la mise en évidence de liens entre les territoires, permet de dessiner un réseau de la recherche et de l'innovation, constitué à partir de laboratoires de recherche et d'entreprises. La zone d'emploi est la maille retenue pour le traitement des données statistiques. Ces données sont fournies par Eurolio, Observatoire Européen des données localisées de l'innovation.

## Structure de transfert et de valorisation



## La Lorraine dans le réseau des co-dépôts de brevets en 2010

Zones d'emploi périmètre INSEE 2010, NUTS 2010 / Filtre : nombre de co-dépôts = 1



**Les laboratoires spinaliens sont un des maillons du réseau de la recherche Lorraine. En 2010, leurs travaux de recherche les ont conduits à tisser des liens plus particulièrement avec les zones d'emploi de Nancy, de Neufchâteau et de Remiremont pour des coopérations technologiques. Les coopérations scientifiques sont quant à elle principalement effectuées avec les laboratoires de Nancy. Toutefois, en 2011, Épinal et Nancy ont effectué des travaux en commun avec Mulhouse dans le domaine des matériaux/chimie.**

- **Des plateformes régionales de transferts technologiques spécialisées**

Dans la chaîne d'appui aux entreprises, les structures de transfert jouent un rôle essentiel quant à la diffusion de l'innovation. Elles permettent aux entrepreneurs de recourir à de nouvelles technologies, à de nouveaux procédés, voire de moderniser leurs process de production.

Trois structures de transfert sont implantées au sein de l'ENSTIB :

- Le CRITT bois, Centre Régional d'Innovation et de Transferts Technologiques des industries du bois, apporte expertise et accompagnement aux acteurs de la filière bois dans leurs évolutions techniques et organisationnelles. Il fournit une recherche appliquée au matériau bois,
- Le CRITT CETELOR, plate-forme technologique textile, a pour objectif d'accompagner les entreprises du secteur Textile Habillement dans leur développement stratégique, technologique et économique. Mesures, essais, contrôle qualité et intelligence économique font partie des services proposés,
- Le CTP Grand Est, centre de transfert de connaissances et de technologies pour les entreprises du secteur papetier (industriels des pâtes, papiers, cartons et industries associées), est une antenne du CTP dont le siège est à Grenoble

Cette diffusion de l'innovation consistant à passer de la recherche fondamentale à son application dans le milieu industriel est un enjeu primordial pour la naissance de nouveaux produits, leur montée en gamme et pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Couplées aux laboratoires de recherche spécialisés d'Épinal, ces plateformes doivent permettre de dynamiser le tissu industriel local et de le faire évoluer.

- **Un territoire plutôt bien doté en cadres de gestion**

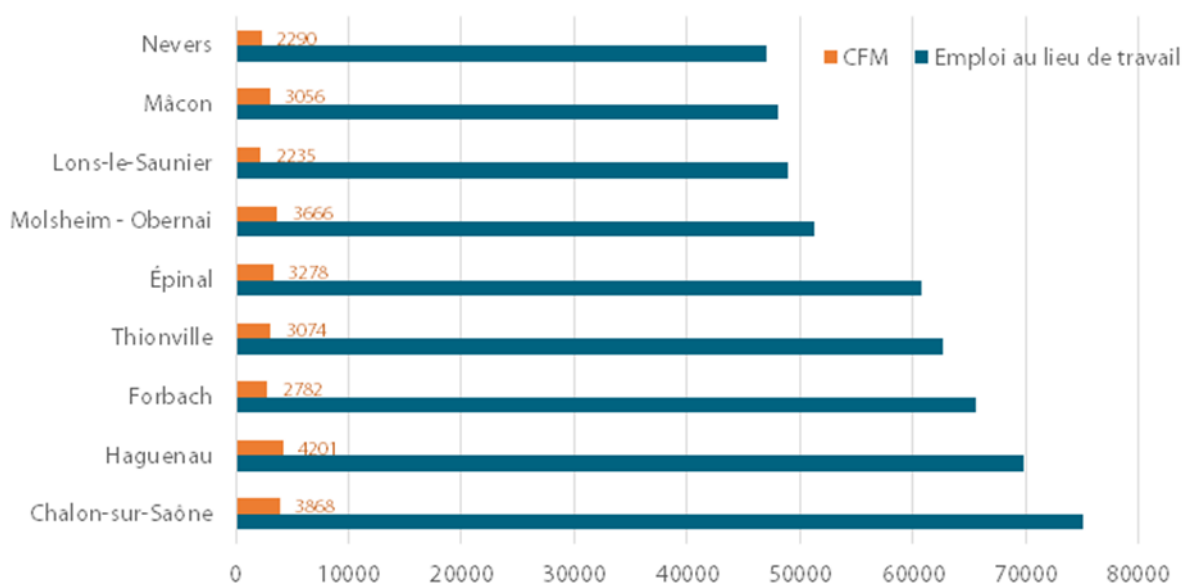
Les fonctions ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire. Les grandes aires urbaines concentrent plus spécifiquement cinq fonctions : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Des emplois de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) correspondent à chacune de ces fonctions. Utilisés pour appréhender le rayonnement et l'attractivité d'un territoire, ces emplois sont qualifiés de « stratégiques ».

Afin de pouvoir comparer le potentiel de la zone d'emploi d'Épinal, ont été retenues 8 zones d'emploi de taille comparable en termes d'emplois, comprises entre 47 000 et 75 200 emplois.

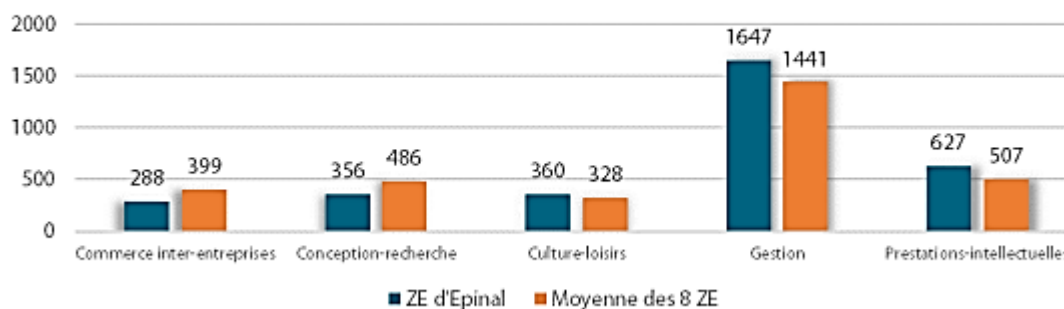
Pourtant moins peuplée avec 60 804 emplois, la zone d'emploi d'Épinal totalise 3 278 cadres des fonctions métropolitaines, soit plus que la zone d'emploi de Forbach et que celle de Thionville, avec respectivement 2 782 et 3 074 cadres des fonctions métropolitaines.

**Comparaison du nombre total de CFM des zones d'emploi des régions GE et BFC proches en terme d'emplois de celle d'Épinal (Source : Insee RP 2014)**





**Nombre de cadres dans les 5 grandes fonctions métropolitaines**  
(Source : Insee RP 2014)

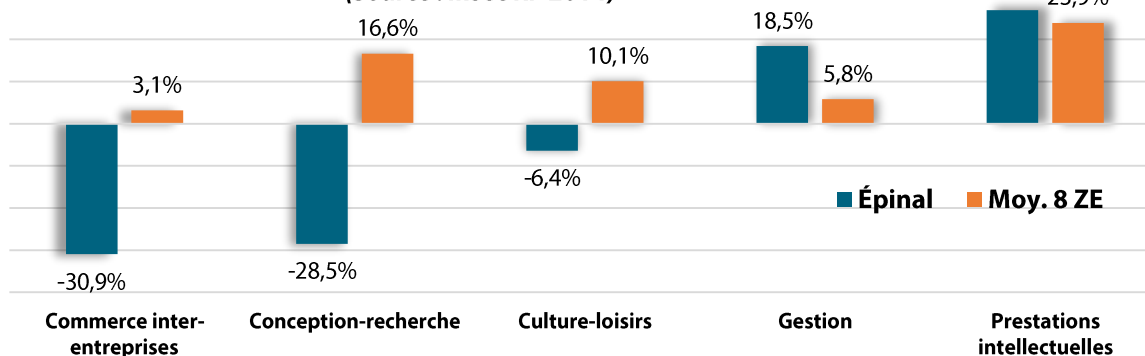


Les fonctions métropolitaines de la zone d'emploi d'Épinal sont plutôt développées autour des fonctions de « Gestion », « prestations-intellectuelles » et de « culture-loisirs ». Quand on compare le nombre de cadres de la zone d'emploi d'Épinal à la moyenne des 8

zones d'emploi retenues, la zone d'emploi d'Épinal est plus fortement dotée dans les fonctions de « gestion » (+ 206 cadres), de « prestations intellectuelles » (+ 120 cadres) et de « culture-loisirs » (+ 32 cadres).

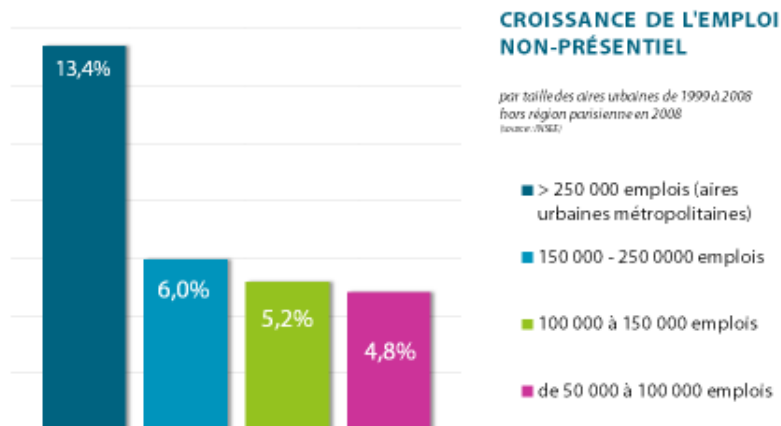
### Évolution du nombre de CFM sur la période 2009-2014

(Source : Insee RP 2014)



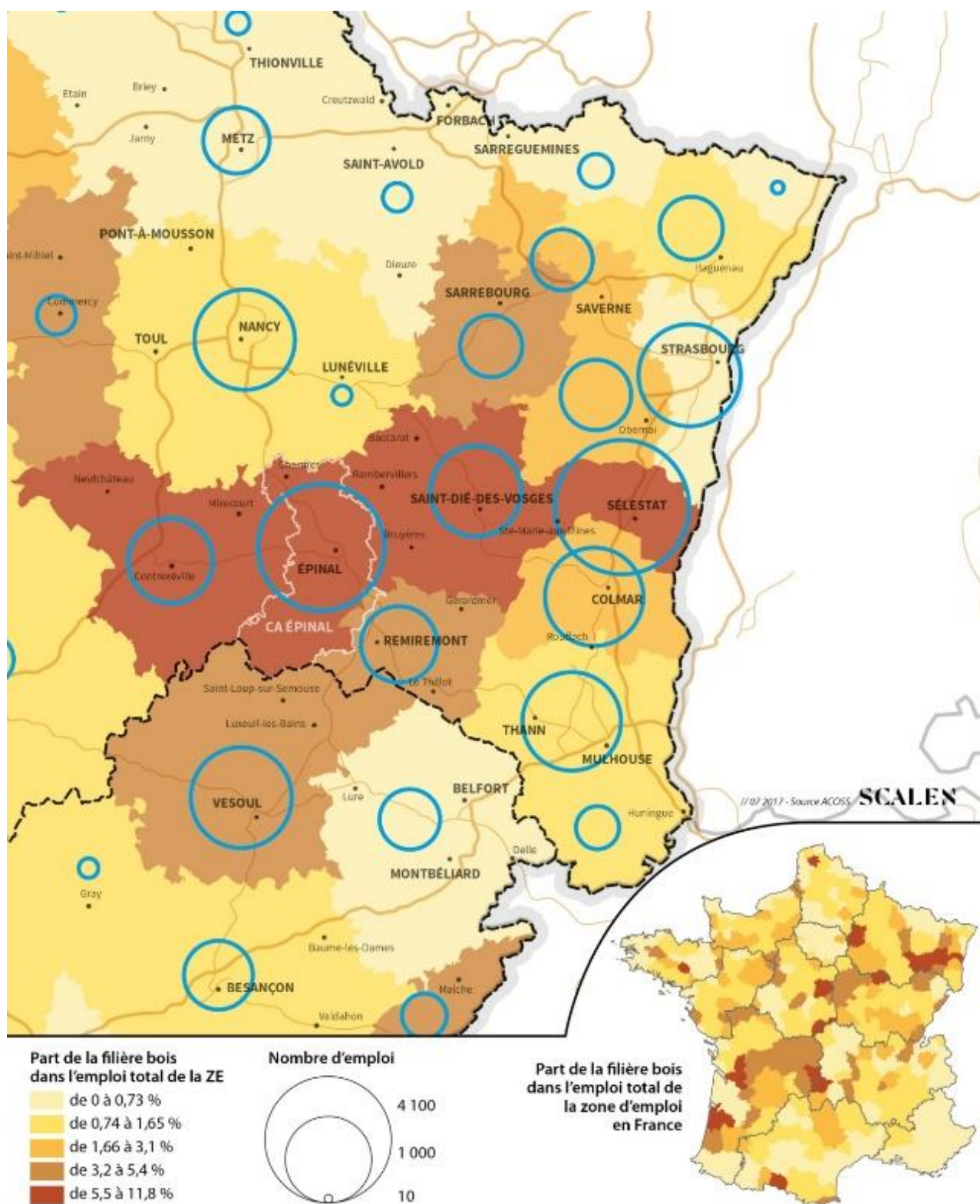
Sur la période 2009-2014, les cadres des prestations intellectuelles et de gestion ont connu une plus forte progression que celle de la moyenne des 8 zones d'emploi, avec respectivement une augmentation de 27 % (+ 133 cadres) et de 18,5 % (+ 257 cadres).

Ce positionnement du territoire est d'autant plus intéressant que l'emploi non présentiel se développe en général plutôt dans les grandes agglomérations.



aduan

## LA FILIÈRE BOIS DANS LE SUD LORRAINE ET LE NORD FRANCHE-COMTÉ



## 1.4. Des écosystèmes économiques d'envergure régionale à renforcer

### 1.4.1. Le pôle Fibres-Énergivie : un pôle, deux implantations

Comme en témoigne la présence du pôle de compétitivité dédié aux matériaux pour le bâtiment, la filière bois est stratégique pour la région Grand Est ainsi que pour le territoire des Vosges Centrales, au cœur d'une des plus importantes ressources en bois du Pays.

En 2015, les pôles de compétitivité Fibres créés à Épinal et Alsace-Energivie ont fusionné en un seul pôle, le pôle Fibres-Energivie, dédié aux matériaux (du bois, du chanvre, du papier, du textile...) et aux bâtiments durables. Ainsi organisé, le pôle couvre désormais la filière du bâtiment dans son ensemble (286 adhérents dont 155 entreprises et 89 centres de recherches) situés en Lorraine et en Alsace. Il fédère tous les acteurs de la filière (des fournisseurs de matériaux aux établissements qui les intègrent) : industrie de la chimie, des matériaux, de la conception des bâtiments, des métiers de la construction, des équipements énergétiques, de la maintenance des bâtiments et promotion immobilière. La filière touche 10 700 emplois (situation en 2012), notamment dans le domaine industriel et de la construction.

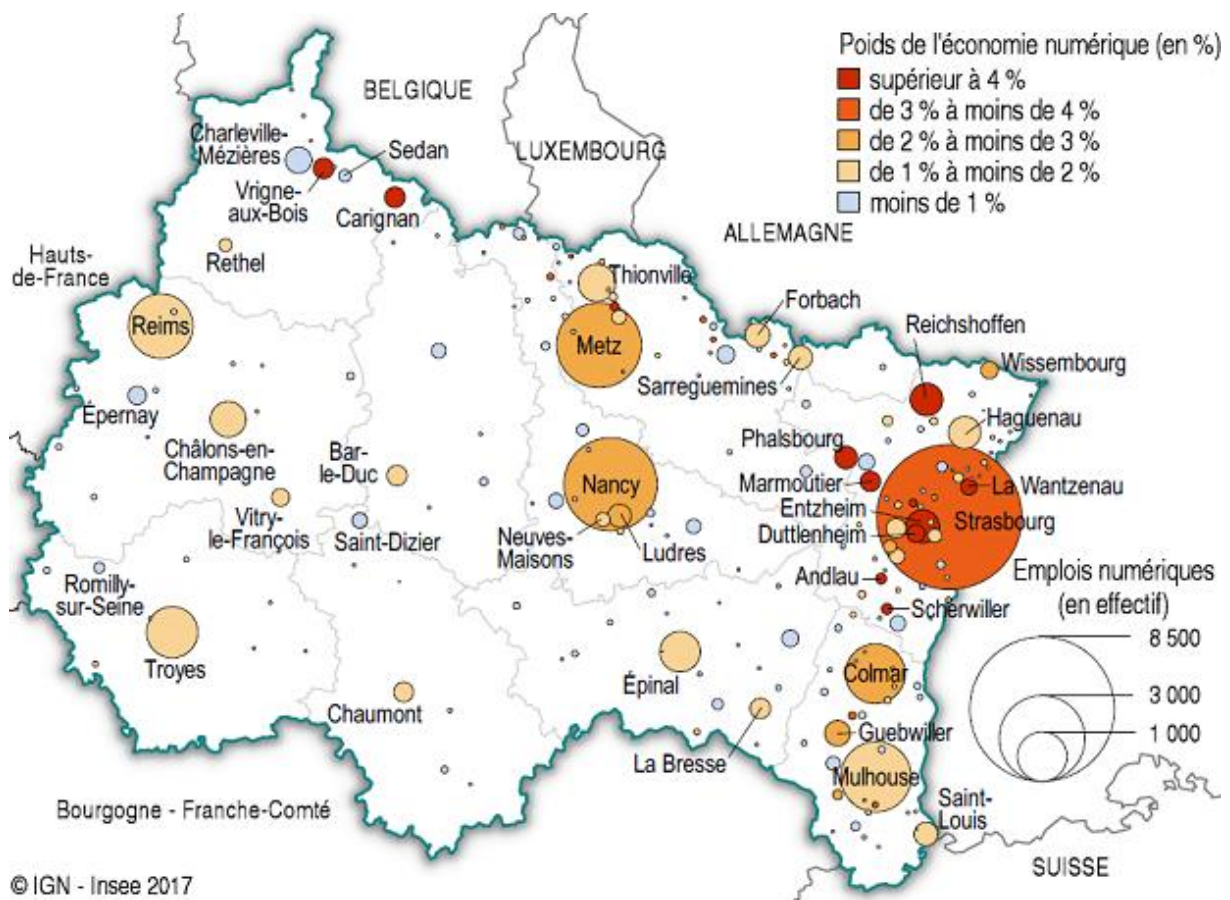
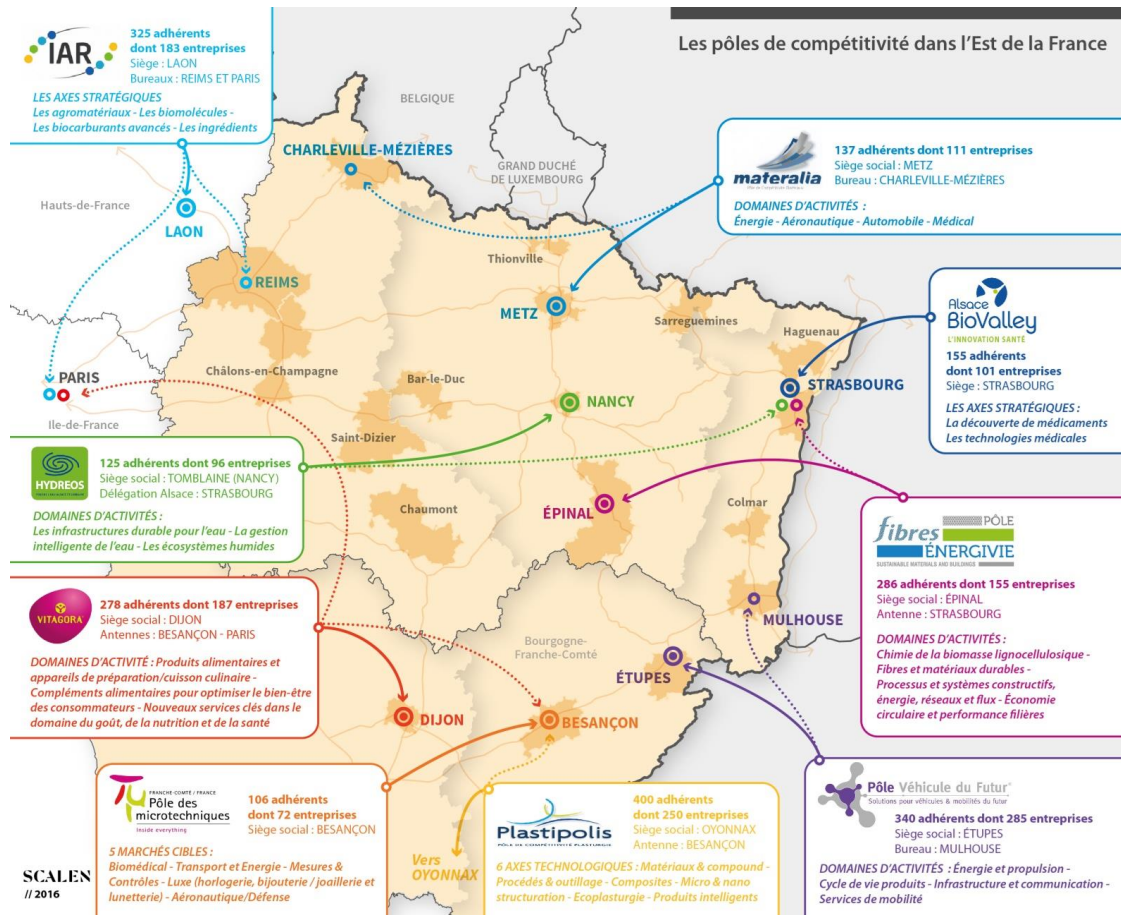
Le pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement particulièrement innovants.

Avec son école d'ingénieurs (ENSTIB), ses laboratoires et ses plateformes de transfert, ses acteurs de la filière bois, le territoire d'Épinal a un rôle de premier plan à jouer dans le pôle de compétitivité.

Dans le cadre de la signature le 17 juillet 2017 à Golbey du contrat de filière-Bois du Grand Est, la Communauté d'agglomération d'Épinal s'est associée avec le Pôle fibres Energivie, l'UPM et le Conseil Départemental afin de proposer 3 formations « Matériaux et systèmes constructifs biosourcés ». Ces formations doivent permettre d'acquérir une plus grande connaissance sur les potentiels et les limites de ces matériaux.

**Cette présence renforcée du territoire dans les diverses étapes du cycle de la filière bois doit contribuer à l'essor d'un écosystème dynamique et créateur de richesse.**





## 1.4.2. Cinéctic, un catalyseur pour les projets "Image et numérique" dans le Grand Est

Prenant le relais du pôle de l'image lancé par la Communauté d'agglomération d'Épinal, le Cluster Cinéctic a son siège social à Épinal. Il s'agit d'un secteur d'intérêt majeur pour le développement de la filière numérique dans le cadre de LORnTECH. Il porte sur des thématiques variées telles que les industries culturelles et l'éducation numérique, la e-santé et l'industrie des matériaux. Près d'un millier d'emplois en dépendent dans la zone d'emploi d'Épinal.

Ses objectifs sont de développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs liés à l'image et au numérique mais d'associer l'image et le numérique à des secteurs plus traditionnels de l'industrie lorraine.

Le Cluster Cinéctic constitue un réseau qui fédère et accompagne les entreprises de la filière de l'image et du numérique dans le Grand Est à chaque étape de leur développement, via la présence d'un chargé de mission au sein des

anciennes régions du Grand Est. Il regroupe 105 organismes adhérents ou prestataires.

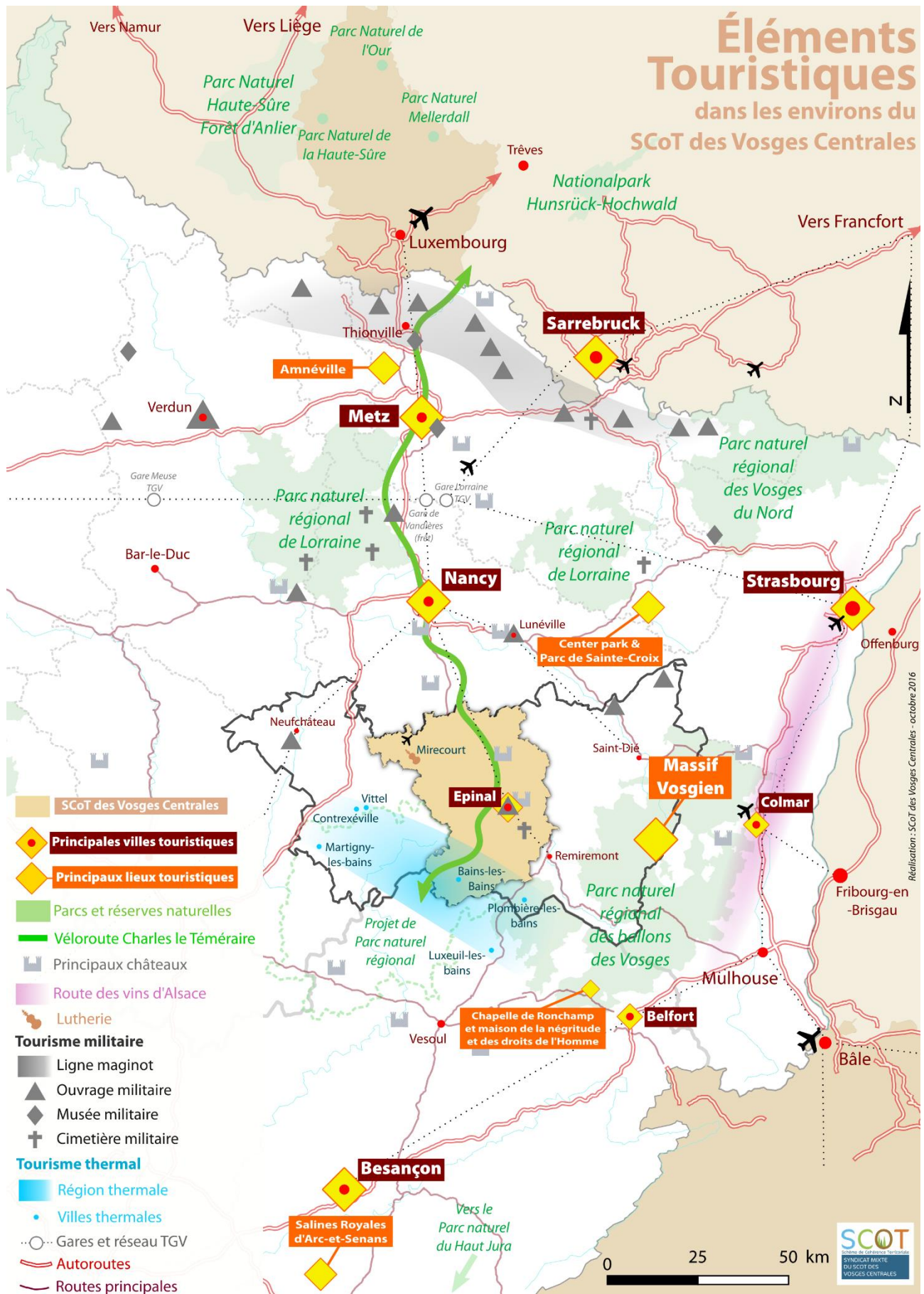
**La recherche, l'innovation, l'évolution des compétences, les nouveaux usages de l'image, le soutien à la croissance des PME sont les leviers mobilisés pour favoriser la coopération entre les PME, les grands comptes, les laboratoires et les financeurs. Le principal objectif du cluster est de contribuer à la compétitivité et à la visibilité de ses membres.**

Le développement de l'écosystème numérique spinalien peut s'appuyer sur la présence et le soutien de ce cluster.

Pour la phase amont, porteurs de projets et créateurs de start-up peuvent bénéficier de l'ingénierie et de l'animation développée par le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain dans le cadre des actions LORnTECH.

# Éléments Touristiques

## dans les environs du SCoT des Vosges Centrales





## 1.5. Une identité touristique à affirmer au plan régional

### **Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :**

Le diagnostic faisait le constat d'un patrimoine historique, naturel et culturel de qualité à valoriser pour sensibiliser les habitants et retenir les touristes en transit sur le grand axe nord-sud, plusieurs jours au lieu d'une nuit ou une journée.

Les objectifs du PADD et du DOO préconisaient de :

- Développer les activités touristiques autour des 4 points forts du territoire :
  - ✓ L'eau,
  - ✓ Les grands espaces verts de la Vôge,
  - ✓ L'offre culturelle et les patrimoines,
  - ✓ La couronne verte d'Épinal.
- Renforcer le rayonnement du territoire par :
  - ✓ La poursuite des activités de congrès et manifestations,
  - ✓ Le développement des activités touristiques mettant en valeur le canal des Vosges et la vallée de la Moselle, les grands espaces verts de la Vôge et la couronne forestière spinalienne, avec la création d'infrastructures cyclables et de circuits piétonniers,
  - ✓ Le renforcement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire au travers d'animation et de mise en valeur de sites.

### **1.5.1. Des atouts patrimoniaux naturels et historiques en cours de valorisation**

#### **• Des potentiels d'activité autour de l'eau et de la forêt**

Le tourisme est un vecteur de développement important du territoire. La qualité et la variété des paysages comprenant de grands massifs forestiers, la Vallée de la Moselle, de nombreux vallons et des plaines agricoles où subsistent encore des vergers et des haies contribuent à l'attractivité des Vosges Centrales sous réserve d'assurer leur préservation. Ils offrent un cadre régénératif pour accueillir de nombreuses activités de plein air liées à l'eau ou à la forêt.

**Par ailleurs, le domaine public fluvial est également le lieu d'activités de loisirs dans le territoire des Vosges Centrales : kayak, aviron, pêche, randonnée pédestre et cyclo-touristique.**

Le lac de Bouzey a fait l'objet d'un vaste programme d'aménagement porté par les collectivités en partenariat avec VNF. D'une superficie de 140 hectares à 8 km à l'Ouest d'Épinal, il s'agit du plus grand plan d'eau départemental. Il a été mis en valeur avec des aménagements de plages, d'aires de stationnement, d'un sentier pédestre du tour du lac avec des panneaux pédagogiques et l'aménagement de l'Étang de la Comtesse située à proximité, classé par ailleurs espace naturel sensible. Ce lac alimente le canal des Vosges qui

est aussi un axe structurant sur le plan touristique car il traverse le territoire du Nord au Sud et permet la navigation de plaisance. La proximité de voies ferrées le rend facilement accessible par le train. La vélo-route voie verte l'Échappée bleue longe également cet axe.

Plusieurs arrêts sont aménagés le long du canal, notamment le port fluvial d'Épinal, dotés de nombreux aménagements (restaurant de la Capitainerie, aires de jeux, esplanades, pistes cyclables). Le Port d'Épinal est relié au lac de Bouzey par une piste cyclable de 13 km.

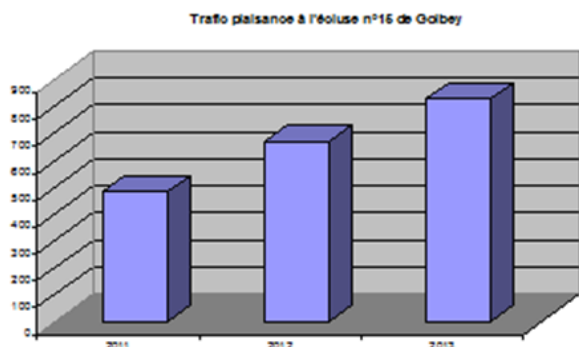
**Le Canal des Vosges constitue donc un axe privilégié de découverte du territoire par la voie d'eau (péniche) et les modes de déplacements doux.**

À l'inverse du fret, la navigation de plaisance est en croissance sur le canal avec des passages de bateaux en hausse. L'attractivité du canal est due en particulier à une bonne armature du territoire en sites d'amarrage :

- Port d'Épinal qui propose 20 anneaux, un niveau de service élevé d'accueil et de location de petits bateaux électriques et de vélos électriques et un accès direct aux sites touristiques de la ville,
- Port de Charmes,
- Port de Fontenoy-le-Château,

- Haltes nautiques de Nomexy et Capavenir, Xertigny.

### L'évolution du trafic plaisance sur le canal des Vosges à Golbey de 2011 à 2013 (source VNF).



Le Port de Fontenoy constitue une base de la société de location de bateaux « Le Boat ».

Toutefois, la fréquentation touristique du canal pourrait être renforcée par la création de centres d'intérêts culturels ou de loisirs.

Il est notamment à signaler la proximité de plusieurs sites patrimoniaux (ex : forteresse médiévale de Châtel) et de friches industrielles remarquables sur le plan architectural ou historique (ancienne filature Boussac de Vincey, ancienne verrerie de Portieux, ville-usine de Capavenir, ancienne filature de Charmes...) qui pourrait donner l'idée d'une route à thème (l'histoire du textile, histoire de l'architecture industrielle). Le Pays d'Épinal, Cœur des Vosges organise d'ailleurs déjà des visites guidées.

Ce type de projets pourrait venir compléter diverses routes touristiques transfrontalières et créer des continuités avec d'autres grands sites existants sur les mêmes thématiques (ex : Site industriel de Völklingen classé au patrimoine de l'UNESCO en Sarre ou ancienne manufacture royale d'impression d'étoffe de Wesserling en Alsace) et contribuerait à créer des liens avec les régions touristiques voisines (Alsace, Franche-Comté) et au-delà la Suisse et l'Allemagne.

Le site thermal de La Vôge-les-Bains constitue un important pôle de thermalisme situé également près du Canal des Vosges. Il pourrait être mieux mis en valeur en lien avec les autres stations thermales peu éloignées grâce à la création d'une route du thermalisme.

- **De nombreux aménagements cyclables et piétonniers**

Le cadre est propice à la pratique du vélo sous toutes ses formes, notamment le cyclotourisme. La semaine fédérale du cyclotourisme organisée en 2018 à Épinal pour laquelle sont attendus

15 000 cyclotouristes devrait apporter de la visibilité au territoire. La Vélo-route voie verte de l'Échappée bleue sur l'ancien chemin de halage du Canal des Vosges relie la frontière luxembourgeoise à Dijon et rejoint la Vélo-route européenne (Nantes-Budapest). La Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire envisage également un circuit cyclable sur le trajet historique de Charles le Téméraire.

1 500 km d'itinéraire VTT ont été balisés en forêt. Le fléchage de nouveaux projets de développement d'itinéraires cyclotouristes est engagé par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges et le Département des Vosges. La création d'un réseau de Maisons du vélo dont celles de Bouzey, d'Épinal et de Xertigny offre des services d'entretien et de location de vélos.

Des connexions cyclables seraient à trouver avec les grands circuits des pays voisins (ex : circuit des Boucles de la Sarre, circuit de Rhénanie-Palatinat le long de la Moselle).

Deux sentiers de grande randonnée (GR) traversent le territoire : le GR 7, allant de l'Alsace aux Pyrénées en passant le long de la vallée de la Moselle et à travers la Vôge, et le GR 5F, traversant le territoire d'Est en Ouest.

De nombreux aménagements de circuits piétonniers ont été réalisés par les intercommunalités et les communes.

Plus généralement, l'accessibilité à partir de l'aéroport de Mirecourt devrait faire l'objet d'une attention particulière en fonction de son devenir.

- **Un patrimoine historique et culturel riche**

Le passé a légué un patrimoine historique riche avec des sites remarquables comme notamment :

- La Cité de l'Image d'Épinal (37 106 visiteurs par an),
- Les ouvrages militaires (Cimetière militaire américain de Dinozé -15 700 visiteurs par an, la ceinture de forts autour d'Épinal - Uxegney, Sanchey, Girancourt, le Roulon, Bambois-Arches, Adelphe, la Viotte, Longchamp),
- Les ensembles architecturaux industriels du XIXème siècle comme les villes-usines de Thaon-les-Vosges et de Nomexy et l'ancienne usine Boussac à Vincey-Portieux,



- L'une des plus grandes forteresses médiévales européennes à Châtel-sur-Moselle et la cité de Fontenoy le Château,
- La Manufacture Royale de Bains les Bains, le Château des Brasseurs à Xertigny,
- Les bâtiments du thermalisme de La Vôge - les-Bains,
- La Lutherie de Mirecourt au rayonnement international, et dans une moindre mesure le savoir-faire de la dentelle.

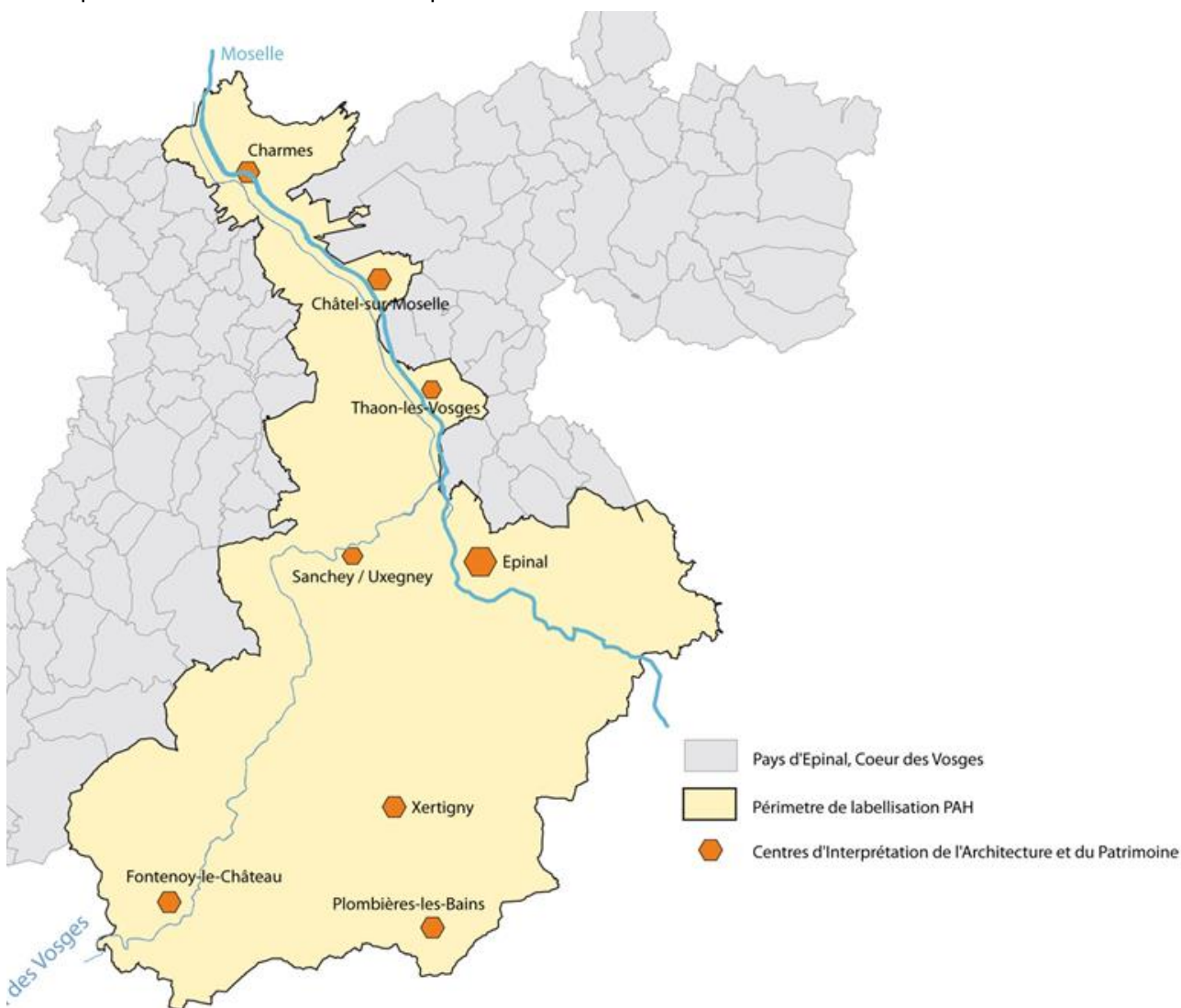
Il convient également de signaler le patrimoine des cités ouvrières et des cités jardins qui ont pour la plupart été cédées ou revendues à leurs occupants. La question se pose de créer les conditions de leur mise en valeur.

Le Pole d'Équilibre Territorial du Pays d'Épinal Cœur des Vosges mène des actions d'animation touristique dans le cadre de son Agenda 21 et de sa labellisation « **Pays d'art et d'histoire** » obtenue en 2014. Un projet de centre d'interprétation architecturale et du patrimoine

est en cours d'étude en partenariat avec la Bibliothèque médiathèque intercommunale d'Épinal-Golbey, etc...). Sa charte forestière prévoit aussi des actions d'aménagement pour l'accueil et la sensibilisation du public. Quatre offices de tourisme sont présents sur le territoire à Épinal, La Vôge-les-Bains, Charmes et Xertigny. L'Office d'Épinal et de sa région a accueilli 32 371 visiteurs en 2014.

Ce public est majoritairement constitué de lorrains auxquels s'ajoutent des touristes venant du Nord de la France, de la Région Parisienne, de la Belgique et des Pays Bas.

De grands évènements culturels attirent aussi des visiteurs comme par exemple le festival de littérature fantastique des Imaginales à Épinal (20 000 à 25 000 personnes) ou le festival de théâtre « Rue et Compagnie » (11 000 personnes). Un festival de d'instruments à cordes de renommée internationale est organisé à Mirecourt.

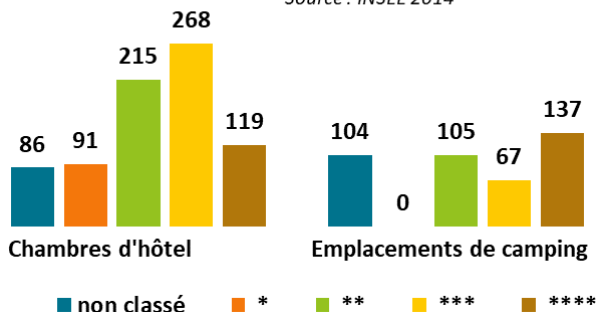


- **Une capacité d'hébergement diversifiée**

L'offre en hébergement touristique est très concentrée sur Épinal et sa proche périphérie. La gamme et le coût de l'offre sont diversifiés permettant d'accueillir un large public.

### Capacité d'hébergement SCoT Vosges Centrales

Source : INSEE 2014

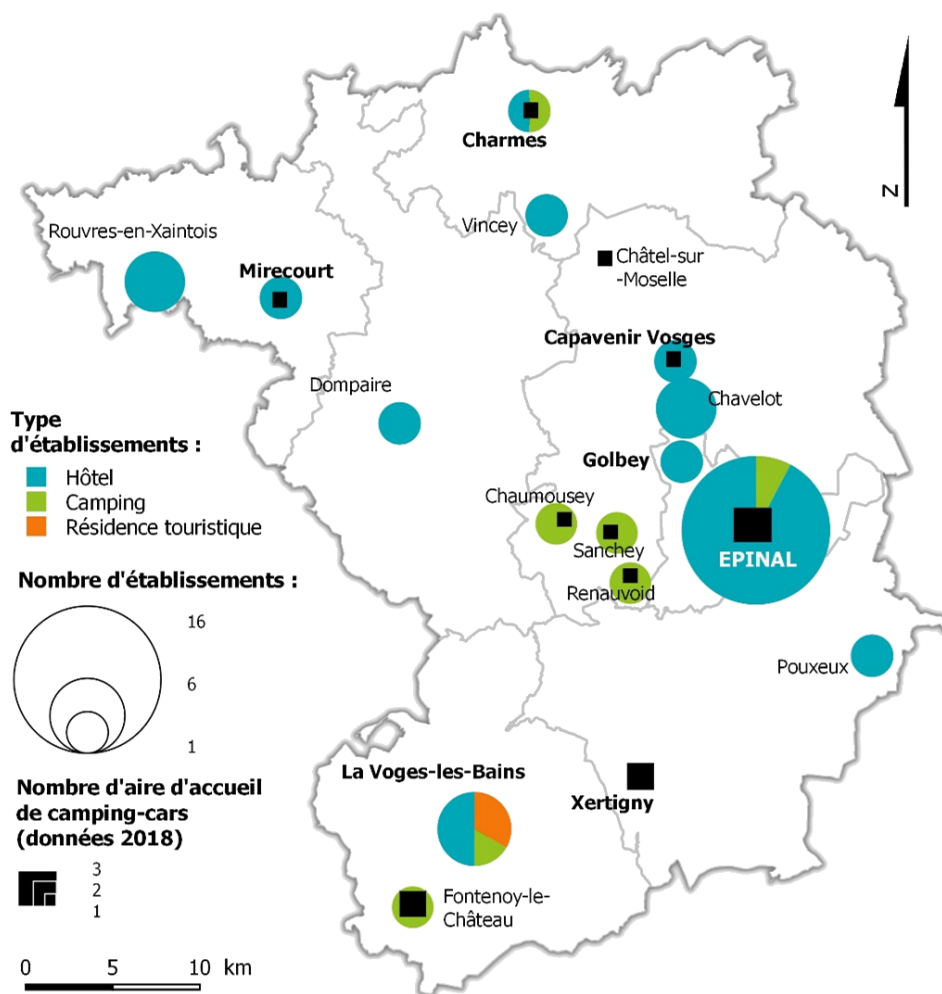


Les 26 hôtels présents sur le territoire proposent 779 chambres dont 480 à Épinal, allant d'une à quatre étoiles. Parmi 7 campings, deux sont non classés et 4 affichent entre 2 et 4 étoiles. Leur capacité totale est de 413 emplacements. Il existe également 17 aires d'accueil de camping-cars.

Toutefois, un besoin de capacité d'accueil pour les groupes sportifs a été mentionné dans le secteur d'Épinal (lac de Bouzey). Les données statistiques sur la durée de fréquentation du territoire ne permettent pas actuellement de mesurer la progression de la durée des séjours touristiques. Toutefois, l'Office de Tourisme d'Épinal observe sur l'agglomération d'Épinal une progression de la fréquentation pour des excursions à la journée ou pour des séjours de courte durée.

L'offre d'hébergement est faible dans la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire.

## Répartition du nombre d'établissements touristiques et des aires d'accueil des camping cars



Réalisation SCoT des Vosges Centrales - juillet 2018 / Source INSEE 2014

### 1.5.2. Un potentiel régional de coopération touristique

**En conclusion les Vosges Centrales présentent l'atout de la proximité de destination touristique d'envergure régionale ou transfrontalière.**

À l'est du territoire, le Massif des Vosges propose une nature préservée, une faune sauvage, de grandes forêts de résineux. Il offre également une multitude d'activités de plein-air : ski alpin, ski nordique, vol libre, escalade, équitation, parcours aventure, plongée dans ses nombreux lacs, golf... Avec près de 18 000 km de sentiers balisés, pistes cyclables, voies vertes, chemins forestiers, de nombreux itinéraires permettent la pratique du cyclotourisme ou du VTT.

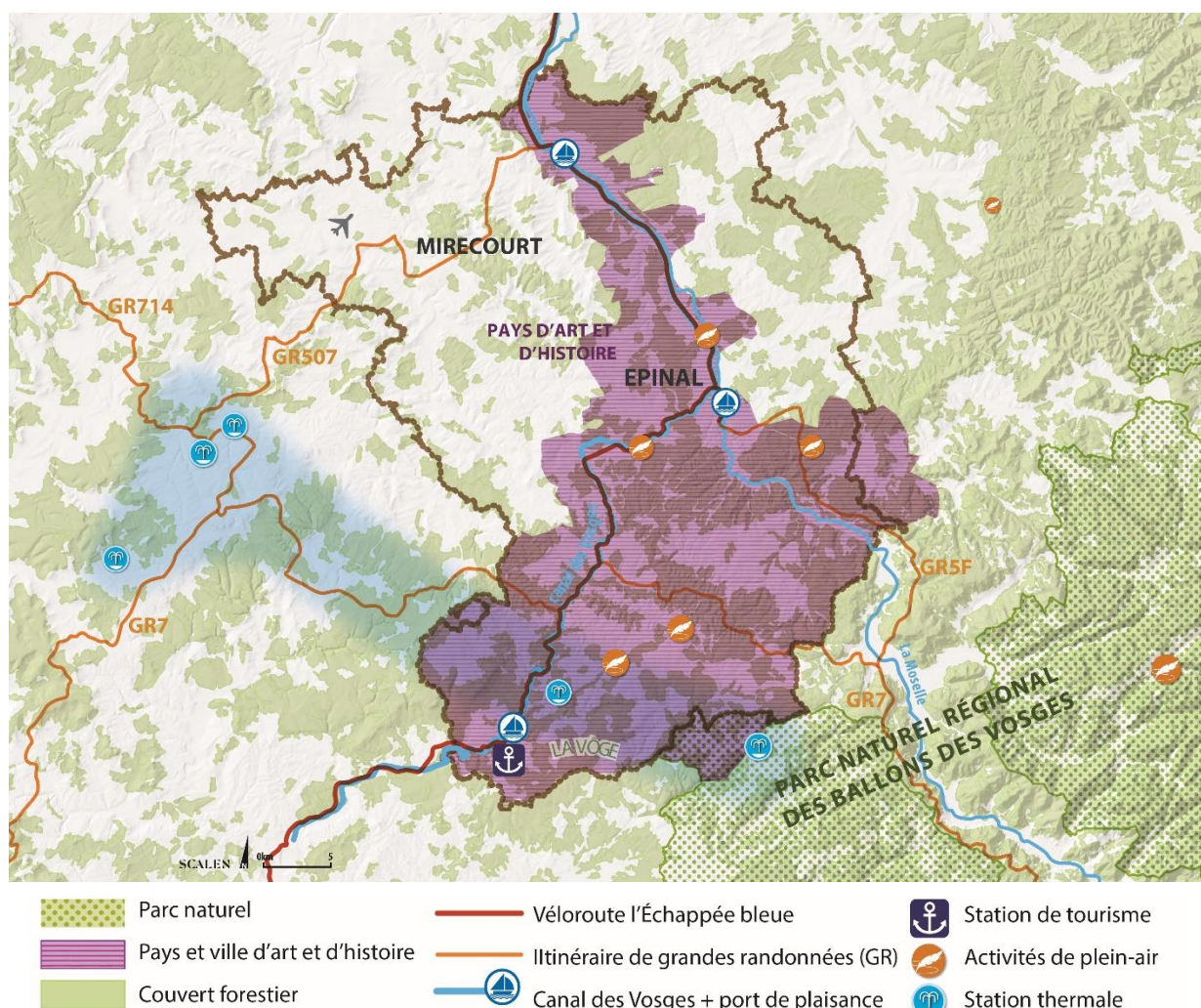
À l'Ouest et au Sud, plusieurs stations thermales réputées accueillent un tourisme de santé (Vittel, Contrexéville, Bourbonne les Bains, Plombières).

Cette richesse de l'offre environnementale permet de répondre aux attentes et exigences de touristes aux profils très divers. Elle pourrait

donner lieu à des coopérations qui permettraient d'allier détente et découverte des richesses naturelles et patrimoniales du territoire sur des durées plus longues et jusqu'aux secteurs moins fréquentés autour de Mirecourt.

Un réseau d'acteurs locaux dynamiques a contribué à valoriser le potentiel touristique et récréatif en faisant émerger une identité territoriale propre complétant l'offre voisine du massif vosgien et du thermalisme. Cette diversité peut sans doute permettre de jouer sur la complémentarité de l'offre proposée à combiner avec la culture et l'événementiel en recherchant des coopérations avec les Pays et Villes d'art et d'histoire voisins...

**Une approche collective de la valorisation et de la promotion de la destination assurerait une plus grande visibilité des atouts de ce territoire.**





## 1.6. Synthèse des enjeux de positionnement territorial

### ■ Des atouts à valoriser

- Un ancrage historique au cœur de l'Europe et la proximité de quatre frontières nationales,
- Une position en entrée Sud du Pôle métropolitain du Sillon Lorrain et de la Région Grand Est,
- Des fonctions urbaines dont le rayonnement dépasse les Vosges Centrales (santé, recherche, enseignement supérieur),
- Un écosystème économique avec des enjeux régionaux,
- Un potentiel touristique à valoriser en coopération avec les territoires voisins.

### ■ Des faiblesses à pallier

- Une position excentrée par rapport à l'euro-corridor Nord-Méditerranée,
- Une faible ouverture ferroviaire vers le Sud faute de connexion efficace au TGV Rhin-Rhône,
- Une coopération insuffisante avec les territoires voisins de la Région Bourgogne Franche Comté,
- Une offre ferroviaire à optimiser vers Metz et le Nord de la Région,
- Une promotion touristique insuffisante et encore peu de coopérations régionales et interrégionales qui rendent l'offre touristique peu lisible.

### ■ Des risques à prévenir

- Un risque d'affaiblissement économique si l'articulation avec les métropoles proches n'est pas suffisamment assurée,
- Un risque de dégradation de l'accessibilité interrégionale notamment ferroviaire.

### ■ Des opportunités à saisir

- La réforme territoriale qui permettra un meilleur positionnement au sein de la Région Grand Est,
- La métropolisation des territoires offrant des possibilités de coopération dans le cadre du Sillon Lorrain,
- L'aéroport de Mirecourt, un avenir à préciser,
- Le potentiel de recherche et développement et les coopérations dans le domaine des matériaux biosourcés et du numérique.

# **AXE II : MUTATIONS SOCIALES ET RÉSIDENTIELLES**

## **2.1**

**UNE STABILISATION DÉMOGRAPHIQUE AVEC DES  
TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES**

## **2.2**

**UN PARC DE LOGEMENTS À RECONQUÉRIR**

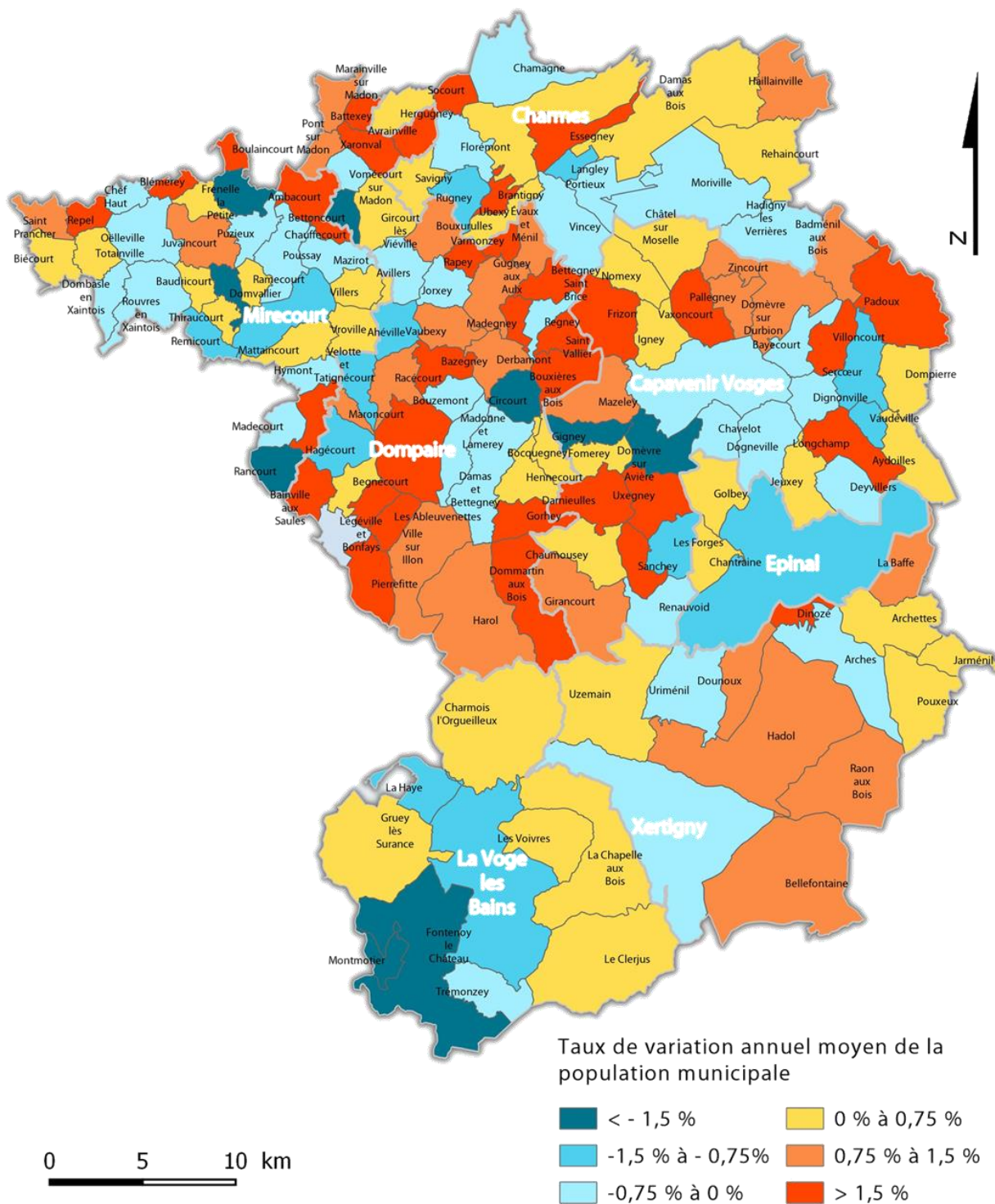
## **2.3**

**DES FORMES URBAINES À RESSERRER**

## **2.4**

**SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉSIDENTIELS : UN  
BESOIN D'ADAPTATION QUALITATIVE**

# Evolution démographique entre 2006 et 2014



Réalisation SCoT des Vosges Centrales - avril 2018 / Source INSEE



## 2. Mutations sociales et résidentielles

### 2.1. Une stabilisation démographique masquant des mutations

#### 2.1.1. Affaiblissement des centralités

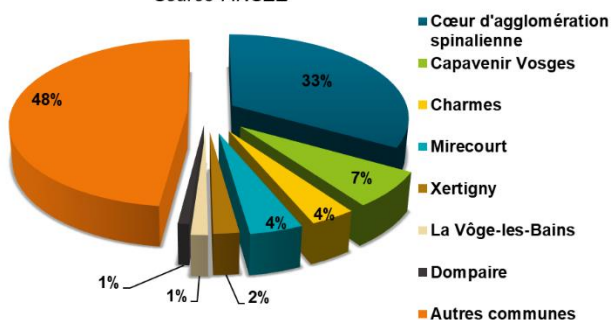
En 2014, la population municipale des Vosges Centrales est de 131 639 habitants. Elle se concentre pour près de la moitié dans les pôles structurants du Sillon Mosellan. **La population est restée quasiment stable entre 2006 et 2014.**

- **Des mouvements centrifuges et un affaiblissement des pôles structurants**

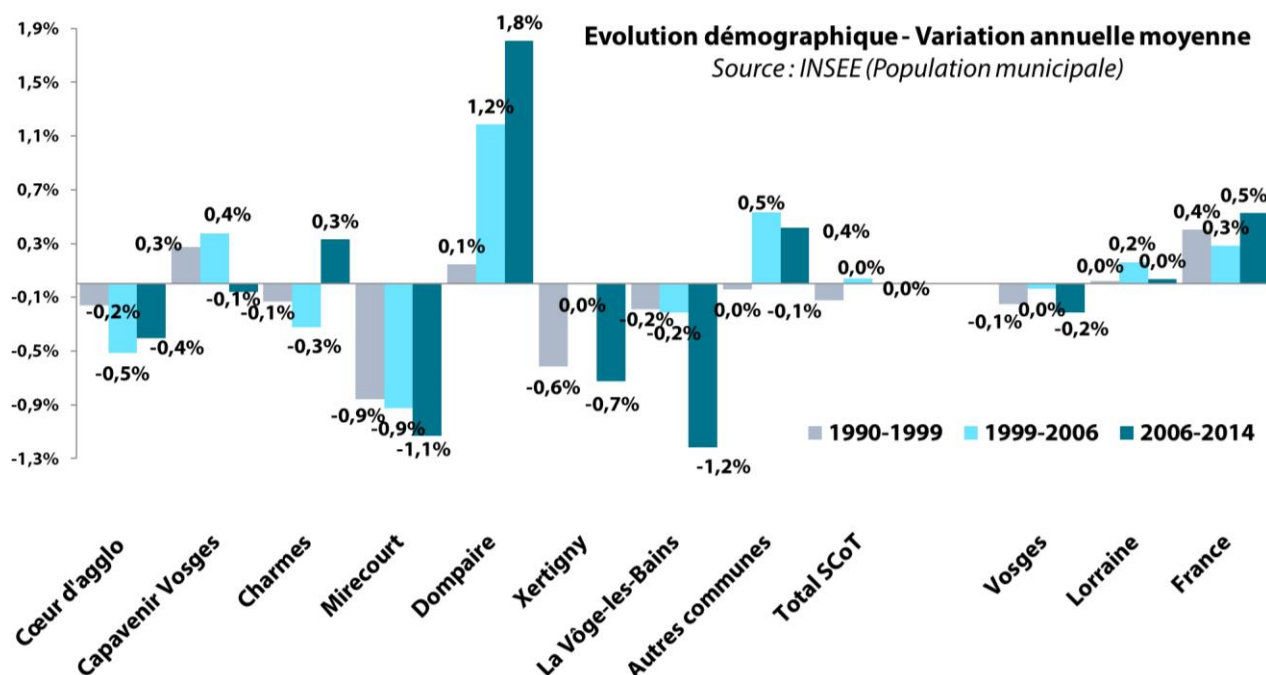
Le cœur d'agglomération constitué d'Épinal, Golbey et Chantraine regroupe 33% des habitants. 30% de la population se situent dans les autres pôles de l'armature urbaine et 37% dans les villages. Les pôles de Capavénir, Charmes, Mirecourt, Xertigny, La Vôge-les-Bains et Dompain ont accueilli 19% de la population.

Entre 2006 et 2014, la Ville d'Épinal et les principaux pôles perdent des habitants à l'exception de Charmes et Dompain (cf. carte ci-contre). Cette perte est en proportion marquée pour Mirecourt et La Vôge-les-Bains. Le reste du territoire a connu un développement démographique plutôt important compte-tenu du contexte local sous l'effet d'une périurbanisation. Les petites communes le long de l'axe mosellan ou du secteur de Dompain se sont développées.

Répartition de la population du SCoT en 2014  
Source : INSEE



	Population municipale 2014	2006 - 2014	
		VA	%
Épinal	32 006	-2 008	<b>-5,9</b>
Golbey	8 516	414	<b>+5,1</b>
Chantraine	3 156	157	<b>+5,2</b>
<b>Cœur d'agglomération</b>	<b>43 678</b>	<b>-1 437</b>	<b>-3,2</b>
Capavénir	9 066	-44	<b>-0,5</b>
Charmes	4 683	122	<b>+2,7</b>
Mirecourt	5 461	-521	<b>-8,7</b>
Xertigny	2 650	-159	<b>-5,7</b>
La Vôge les Bains	1 742	-179	<b>-9,3</b>
Dompain	1 152	154	<b>+15,4</b>
Autres	63 207	2 077	<b>+3,4</b>
<b>Total SCoT</b>	<b>131 639</b>	<b>13</b>	<b>+0,01</b>



## **Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :**

### **Axe 1 du DOG : Adapter L'offre d'habitat aux besoins et aux exigences à venir.**

#### **Des objectifs de rééquilibrage par secteur géographique :**

Le SCoT préconisait un meilleur équilibre dans la répartition territoriale des logements neufs. Partant d'une hypothèse volontariste de croissance démographique de 8 % à l'horizon 2025, les besoins en logements ont été estimés pour la période 2005-2025 en tenant compte de l'accueil des nouveaux arrivants, du desserrement des ménages, du renouvellement du parc vétuste mais aussi de la résorption du parc vacant. Pour assurer l'équilibre territorial, ces objectifs étaient déclinés par grands secteurs géographiques (cf. carte ci-contre) avec des modulations en fonction des paramètres de calculs de besoins en logements pour la période comme suit :

- Une croissance démographique de 8 % : 6 % pour l'agglomération Épinal-Golbey, 7 % pour la Vôge, 10 % pour la Couronne et le Nord,
- Le desserrement des ménages en 2025 : 1,98 personnes par ménage pour Épinal-Golbey, 2,30 pour le reste du territoire SCoT (soit 2,17 pour le SCoT),
- Le renouvellement du parc vétuste : 6 % pour tous les secteurs,
- La résorption de logements vacants : satisfaire 20 % des besoins en logements pour Épinal-Golbey, 5 % pour la couronne, 10 % pour le Nord et 20 % pour la Vôge.

#### **Une production de logements plus diversifiés :**

- **Des fourchettes de densités :**

- 12 logements par hectare en moyenne pour l'habitat individuel,
- 25 logements par hectare en moyenne pour l'habitat groupé (logements individuels jumelés ou accolés, logements collectifs).

- **Des formes urbaines plus groupées :**

- 30 % d'habitat groupé dans les villages de moins de 1 000 habitants,
- 40 % d'habitat groupé dans les villages de plus de 1000 habitants et les bourgs centres de la Vôge,
- 50 % d'habitat groupé dans l'Agglomération Épinal-Golbey.

Cette estimation des besoins en logements a permis de proposer aux communes une méthode pour cadrer globalement les surfaces foncières nécessaires à la création des logements, appelées capacités urbaines à réserver dans les documents d'urbanisme.

- **Un urbanisme plus regroupé :**

Pour limiter l'étalement urbain, le SCoT préconisait :

- Une urbanisation en épaisseur favorisant les bouclages de rues en arrière des rues principales et densifiant le tissu urbain pour limiter les extensions pavillonnaires,
- Des limites d'urbanisation dans le Plan d'Orientations Générales (demi-cercles roses),
- Le respect de bandes inconstructibles de 100 mètres de part et d'autre de certaines routes qualifiées d'axes verts pour préserver la profondeur de vue sur les paysages,
- Densification de l'urbanisation autour des gares avec OAP dans les PLU.
- Les communes et les EPCI pourront engager des OPAH, des PIG pour améliorer l'habitat, réhabiliter des friches et des logements vacants en particulier dans les centres-urbains
- Elles devront favoriser l'utilisation d'énergies alternatives et les économies d'énergies en engageant des opérations groupées (OPAH, PIG) incitant les propriétaires à des travaux en ce sens.
- Aller vers plus de mixité sociale avec des objectifs de productions de logements locatifs conventionnés publics ou privés selon la taille des communes.

- **Rappel de l'évaluation du SCoT voté en 2007 : un déséquilibre persistant par secteur géographique**

Secteurs SCoT	Objectifs SCoT		INSEE 2006-2014
	2006-2025	moyen/an	moyen/an
Épinal-Golbey	+ 6%	+ 0,3%	<b>-0,481%</b>
Couronne	+ 10%	+ 0,5%	<b>0,548%</b>
Nord	+ 10%	+ 0,5%	<b>0,217%</b>
Vôge	+ 7%	+ 0,35%	<b>-0,076%</b>
<b>Total SCoT 2007</b>	+ 8 %	+ 0,4 %	<b>-0,05%</b>

Le SCoT approuvé en 2007 prévoyait une croissance démographique de 8% sur 10 ans, soit 0,4%/an.

**Toutefois, la population n'a augmenté que de 0,6% entre 2006 et 2014 (0,05%/an). De plus, cette progression tend à ralentir au regard du début des années 2000 où le rythme d'accroissement était de 0,09%/an.**

Par ailleurs, la quasi-stabilité démographique masque des mouvements centrifuges internes au territoire.

**Le rééquilibrage espéré dans le SCoT n'a pu être réalisé :**

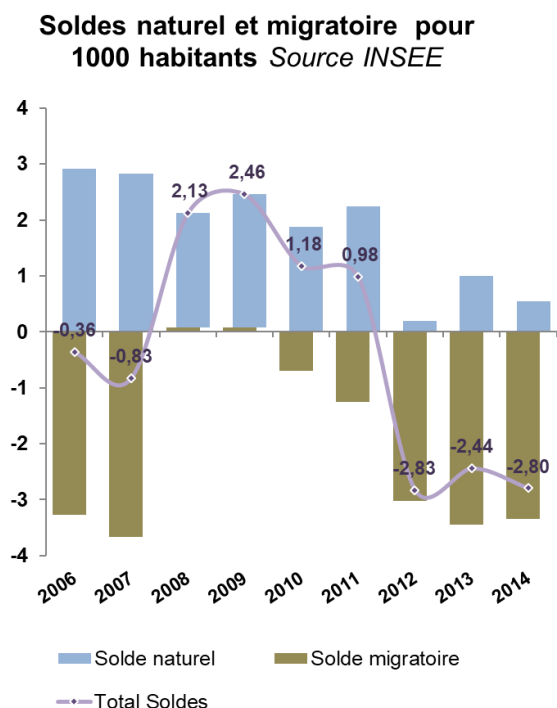
- **L'agglomération Épinal-Golbey et le secteur de la Vôge ont continué de perdre des habitants.**
- **La couronne a dépassé légèrement le rythme prévu par le SCoT,**
- **Le Nord a progressé mais à un rythme plus faible.**

*NB : La Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire n'est pas concernée par les objectifs du SCoT votés en 2007 car elle n'a été intégrée au syndicat qu'en 2014 pour l'ex-Communauté de Commune du secteur de Dompaire et en 2017 pour l'ex-Communauté de communes du Pays de Mirecourt.*

**Secteurs du SCoT approuvé en 2007**



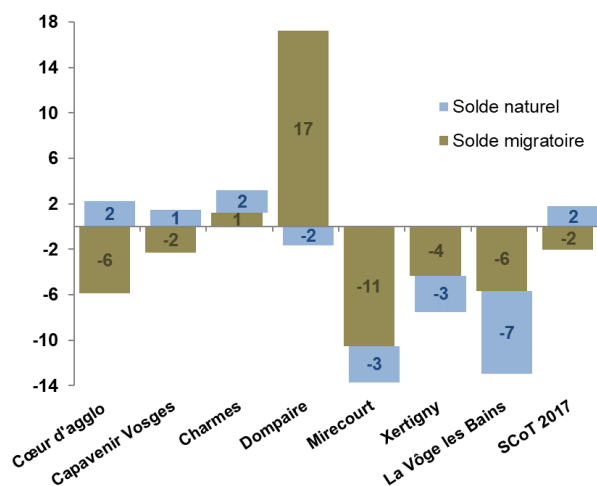
## Des soldes naturels qui ne compensent plus les soldes migratoires au cours des années récentes



Sur la période globale 2006-2014 les soldes migratoires sont compensés par les soldes naturels. Toutefois, une analyse plus fine montre une période de croissance de 2008 à 2010 où les naissances ont été nombreuses et où les arrivées compensaient les départs. Mais cette tendance s'est inversée au cours de la première moitié des années 2010 où le solde naturel ne suffit plus à compenser le déficit migratoire qui tend à se creuser de plus en plus.

## Soldes naturel et migratoire sur la période 2006-2014 pour 1000 habitants

Source INSEE



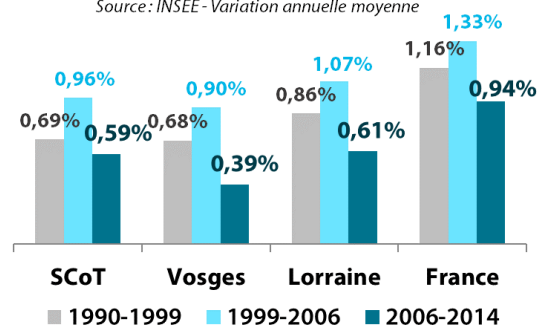
Clé de lecture (exemple de Mirecourt) : entre 2006 et 2014, la commune de Mirecourt a perdu 14 habitants pour 1000 habitants dont 3 pour le solde naturel et 11 pour le solde migratoire.

L'examen par pôle montre quelques exceptions à cette tendance pour Charmes et surtout Dompaire qui sont encore en excédent migratoire à l'inverse du Cœur d'agglomération de d'Épinal, de Mirecourt, de La Vôge-les-Bains et de Xertigny.

- Une augmentation du nombre de ménages plus rapide que celle de la population

## Evolution du nombre de ménages

Source : INSEE - Variation annuelle moyenne



En 2014, le territoire est habité par 58 691 ménages. Il est à noter que l'accroissement moyen annuel des ménages a été plus rapide que celui de la population quelque soit les périodes observées.

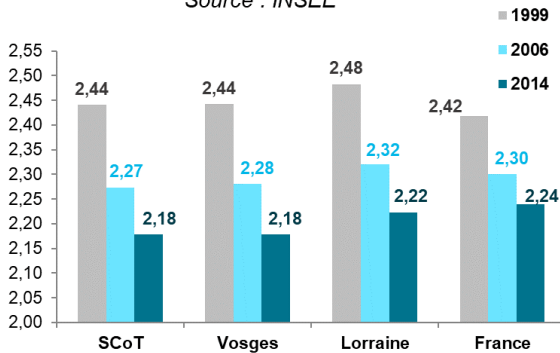


## 2.1.2. Un desserrement des ménages plus rapide que prévu

- **Un desserrement des ménages plus rapide que prévu**

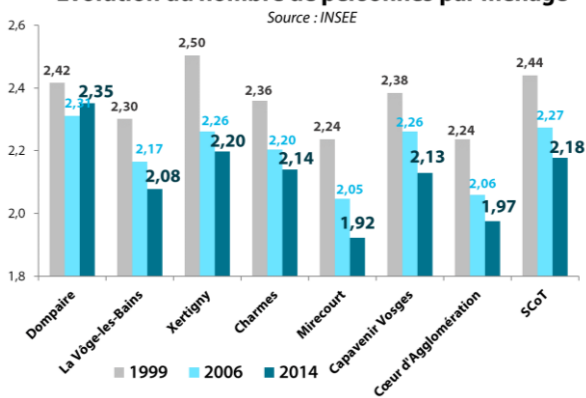
Le desserrement pour permettre la décohabitation d'enfants et de conjoints s'est opéré à un rythme plus rapide que prévu pour rejoindre les densités indiquées dans le SCoT de 2007 à l'horizon 2025 (2,18 personnes par ménage en 2014 contre 2,17 prévues pour 2025).

Evolution du nombre de personnes par ménage  
Source : INSEE



Cette tendance est accentuée pour le cœur d'agglomération spinalienne (1,97 personnes par ménage en 2014 contre 1,98 personnes prévues par ménage en 2025). Mirecourt est aussi très concernée (1,92 personnes par ménage en 2014).

Evolution du nombre de personnes par ménage

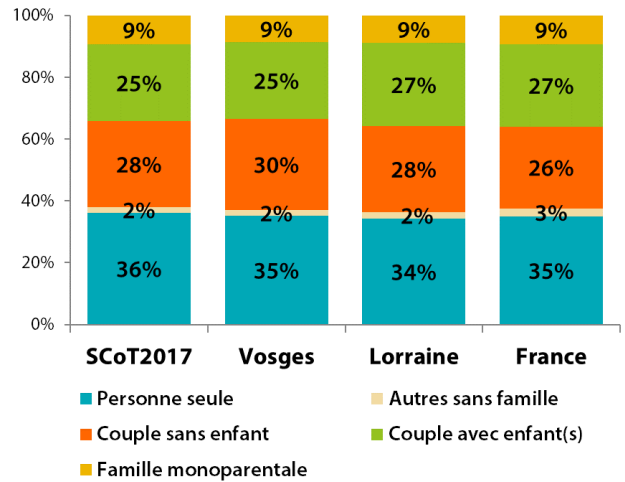


- **Une augmentation du nombre de personne vivant seule**

Plus du tiers des ménages est composé d'une seule personne et 28 % de couples sans enfants. La part des familles se limite à 25 % des ménages.

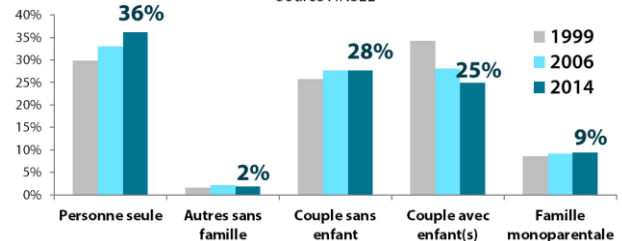
### Taille des ménages en 2014

Source : INSEE



Evolution de la taille des ménages en 1999, 2006 puis 2014

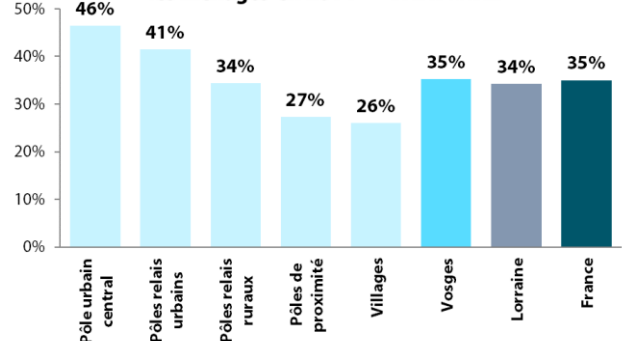
Source : INSEE



Comme le laissait penser la baisse du nombre de personnes par ménage, la part de personnes vivant seules ou de couples sans enfant a augmenté tandis que la part des familles a diminué.

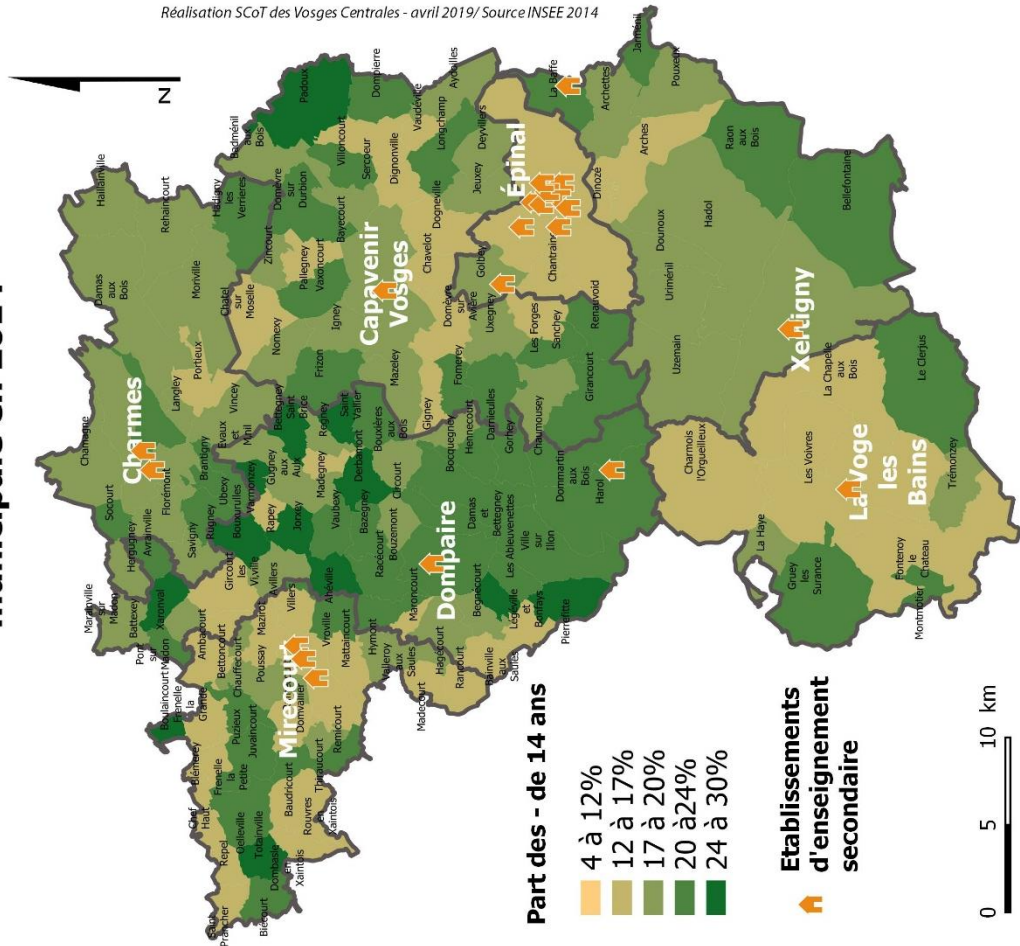
Part du nombre de personnes seules parmi les ménages en 2014

Source : INSEE

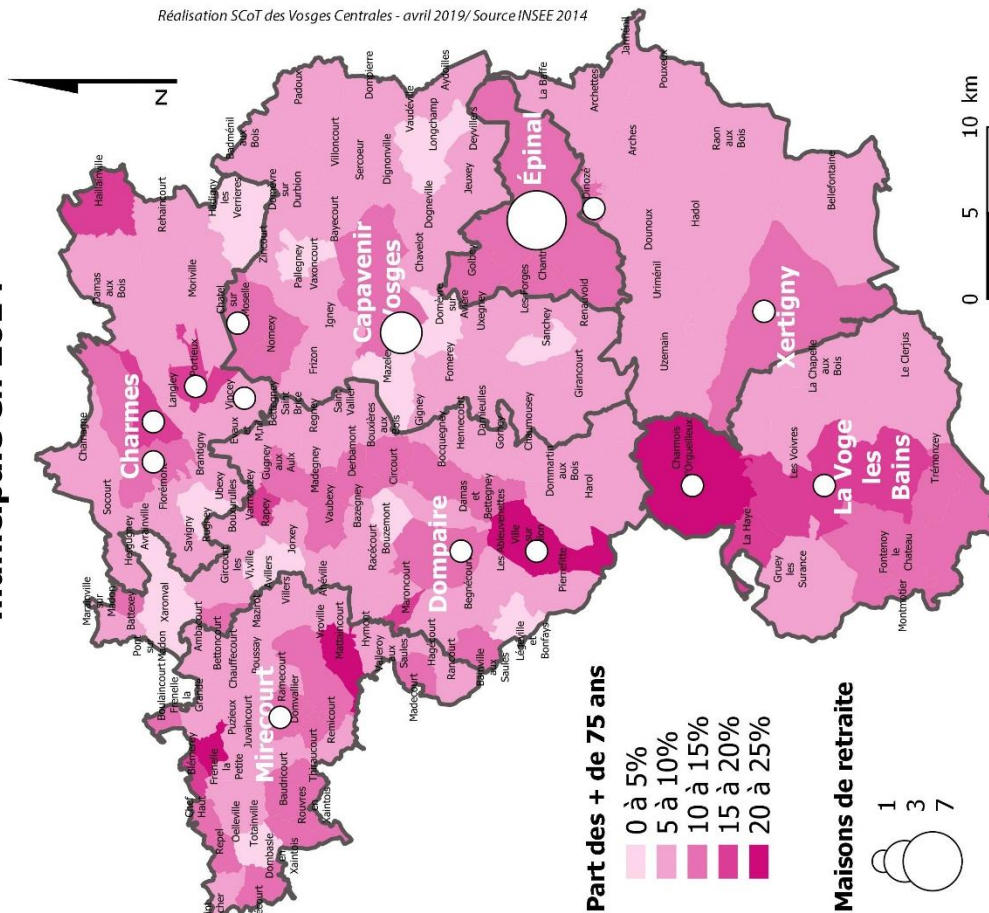


La part des personnes vivant seules est nettement plus importante dans les pôles urbains qu'en secteur rural.

## Part des moins de 14 ans dans la population municipale en 2014



## Part des plus de 75 ans dans la population municipale en 2014

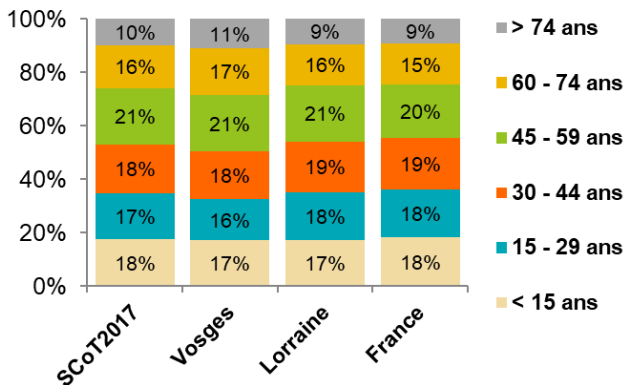


## 2.1.3. Vieillesse démographique

- **Un vieillissement progressif**

### Age de la population en 2014

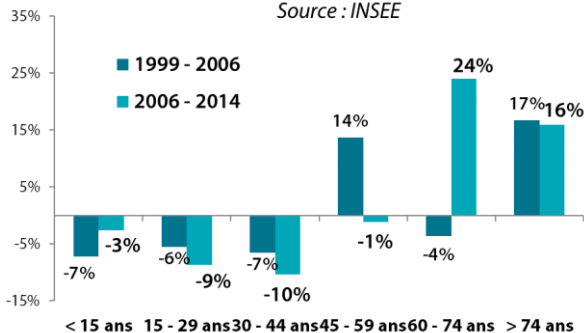
Source : INSEE



La part des plus de 60 ans représente 26 % de la population contre 18% pour les moins de 15 ans ce qui est proche des moyennes régionales et nationales.

### Evolution des tranches d'âge de la population entre 1999-2006 et 2006-2014

Source : INSEE

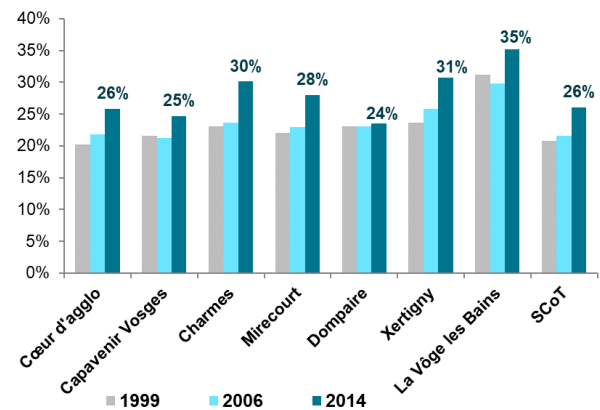


Tout comme au niveau national, la population a vieilli avec une progressive diminution de la proportion des moins de 44 ans et une augmentation des personnes âgées de plus de 60 ans.

Les personnes âgées de plus de 75 ans sont proportionnellement mieux représentées sur les franges nord et ouest du territoire, ainsi que la Vôge. Les jeunes de moins de 14 ans se retrouvent dans les couronnes périurbaines (cf cartes ci-contre).

### Evolution de la part de la tranche d'âge des 60 ans et plus

Source : INSEE



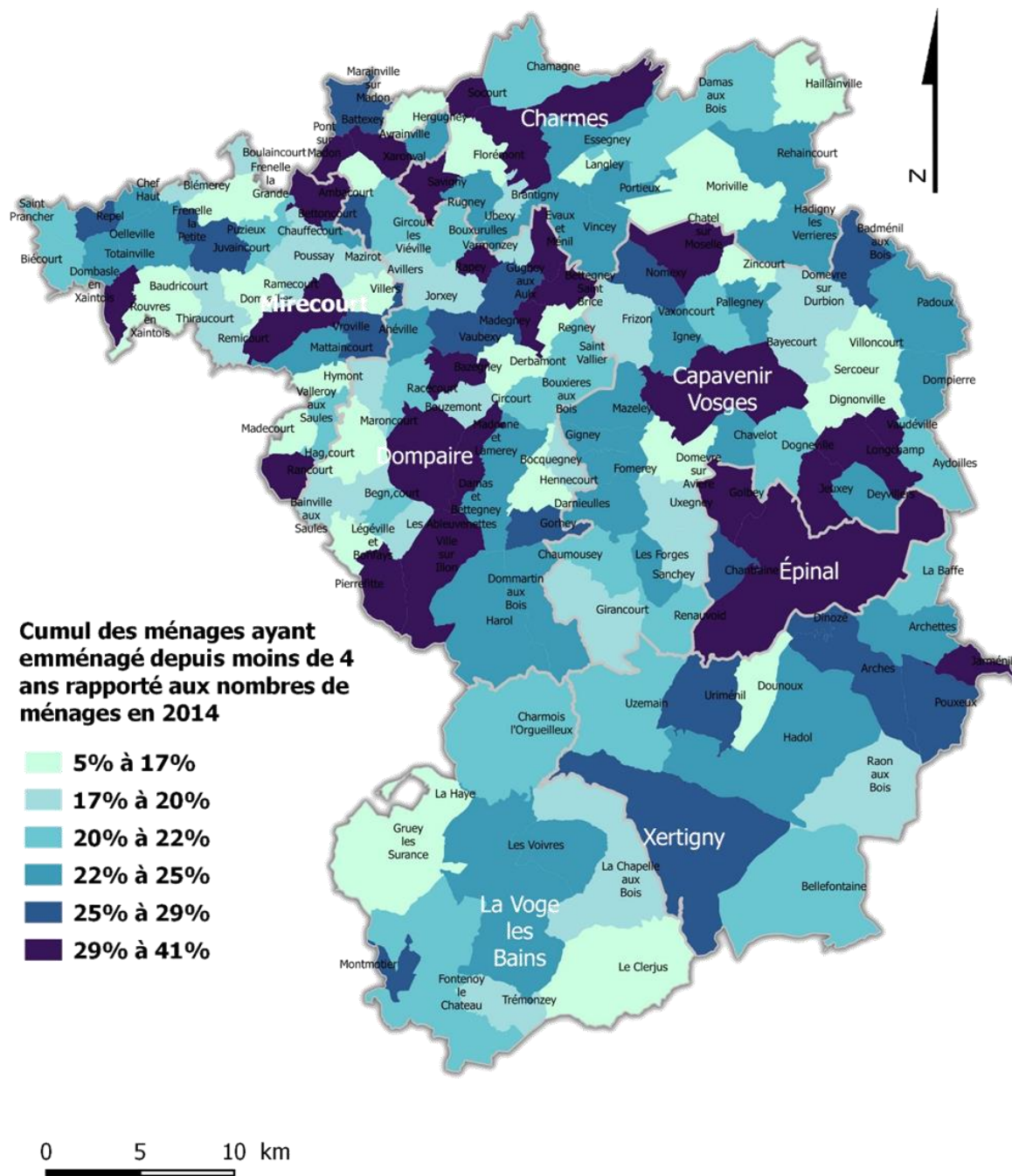
Les effectifs âgés de plus de 60 ans augmentent quelles que soit les polarités urbaines.

**Ces transformations démographiques vont générer une évolution qualitative des besoins en services et en logements pour une demande de ménage dont le profil évolue (plus de petits ménages, des ménages plus âgés).**

**Il est à noter qu'après les jeunes, les retraités risquent aussi de partir s'ils ne trouvent pas un environnement satisfaisant en équipements et en services dans le territoire, ce qui affaiblirait l'économie locale.**



## Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 4 ans en 2014



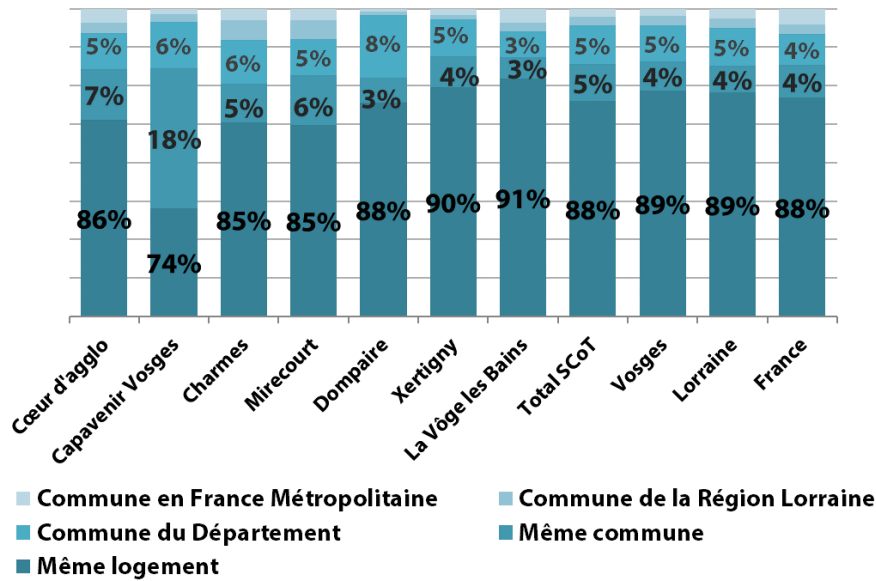
Réalisation SCOT des Vosges Centrales - juillet 2018 / Source INSEE 2017



## 2.1.4. Une mobilité résidentielle plus marquée dans les pôles structurants

Précédente localisation 1 an auparavant des personnes au cours de l'année 2014

Source INSEE



Comme le montre la carte ci-contre, la mobilité résidentielle des ménages depuis moins de 4 ans est plus importante dans les pôles structurants, notamment dans le cœur d'agglomération spinalienne qui accueillent notamment les grandes fonctions administratives du territoire.

Toutefois, il est aussi à noter que certaines communes urbaines ou rurales ont pu accueillir des ménages accédant à la propriété suite à l'ouverture de nouveaux lotissements.

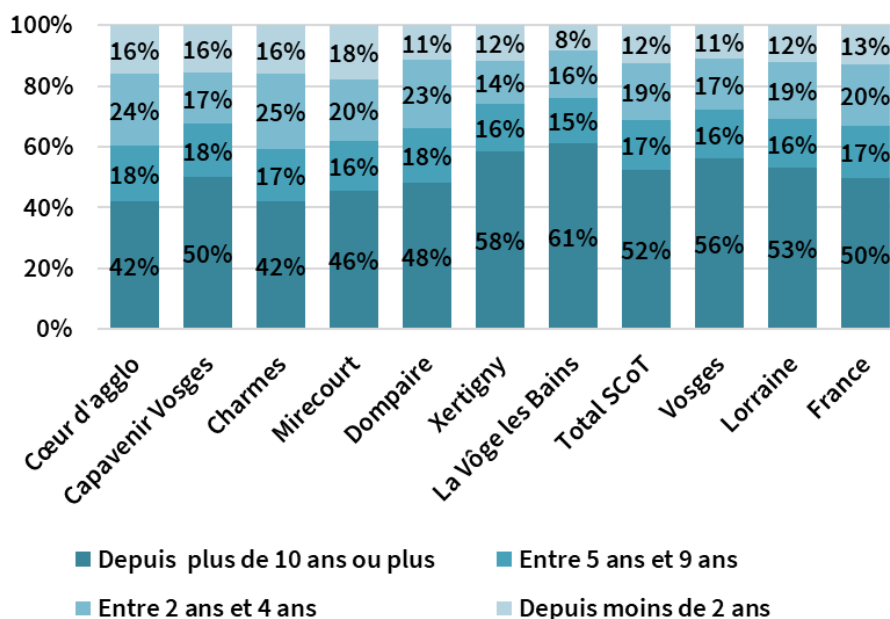
Dans d'autres communes périurbaines, les lotissements sont plus anciens et les ménages sont plus stables.

Des déménagements plus fréquents s'opèrent à l'intérieur de la même commune dans les pôles urbains avec des variations plus ou moins importantes.

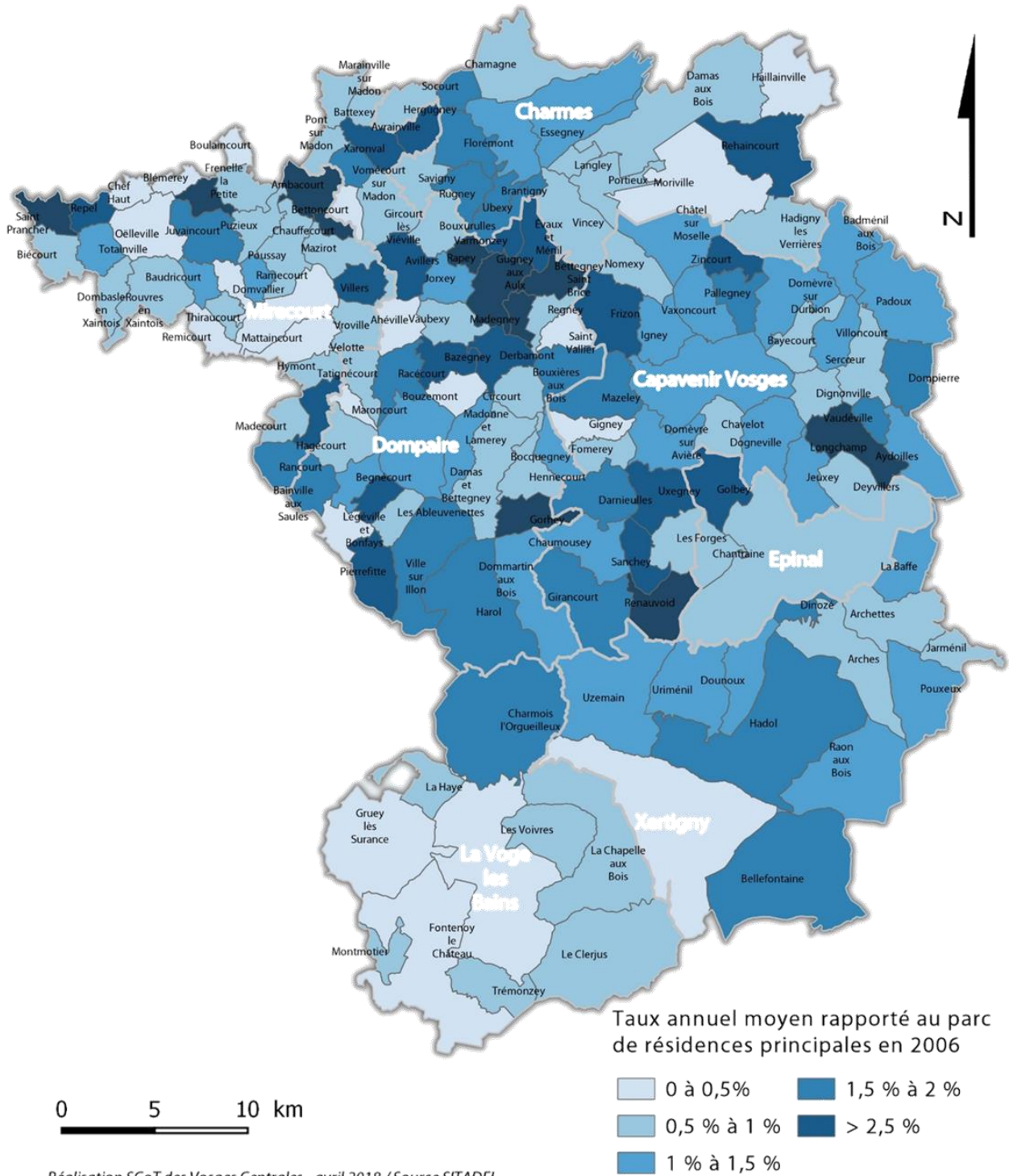
L'ancienneté de résidence dans les logements est plus marquée dans les pôles de Xertigny et la Vôge-les-Bains. Les différences sont moins significatives dans les pôles urbains.

Date d'emménagement du ménage en 2014

Source INSEE



# Taux de construction de logements individuels et collectifs entre 2006 et 2014

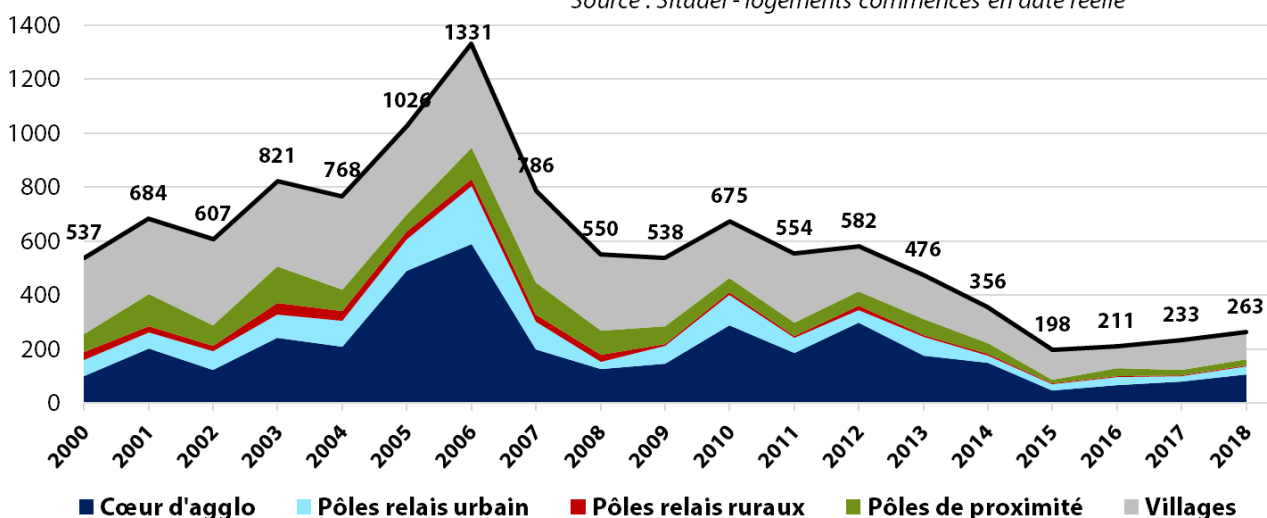


## 2.2. Un parc existant à reconquérir

### 2.2.1. Un marché de l'habitat dominé par le neuf dans la décennie 2000

#### Constructions neuves entre 2000 et 2018 selon l'armature urbaine

Source : Sitadel - logements commencés en date réelle



- **Une activité de construction neuve soutenue au milieu des années 2000**

9 754 logements neufs ont été produits entre 2001 et 2014 inclus, soit 697 logements/an. La part des logements individuels représente 61% des constructions.

L'analyse de l'activité de construction neuve montre une progression régulière au cours de la première décennie 2000 jusqu'au pic de 1 331 logements produits en 2006, suivi d'une chute régulière jusqu'en 2009. Une reprise s'observe en 2010 à hauteur de 675 logements qui correspond au niveau observé au début des années 2000. Puis l'activité diminue à nouveau jusqu'à 356 logements en 2014, ce qui équivaut à la moitié de la production du début des années 2000.

- **Une surproduction des logements neufs**

Sur son ancien périmètre, le SCoT voté en 2007 prévoyait des besoins en logements neufs

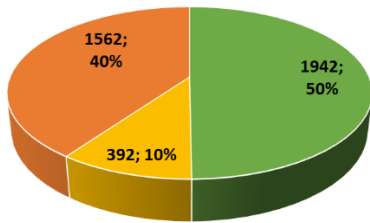
d'après ses objectifs de répartition démographique par secteur géographique. Le renouvellement du parc avait été fixé à 6% des résidences principales sur 20 ans et la reconquête d'une partie des logements vacants devait permettre de satisfaire 13% des besoins en logements, avec des modulations selon les secteurs.

Sur la période 2006-2014, après 9 ans de mise en œuvre du SCoT, il apparaît que les volumes de logements neufs produits sont proches des besoins prévus sur 10 ans et les dépassent même dans la couronne de 7%. Il est rappelé que les prévisions du SCoT ne tenaient pas compte du programme de renouvellement urbain.

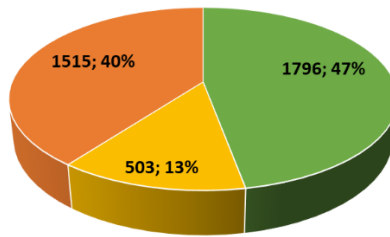
**Or, la population n'a pas augmenté selon le rythme de croissance prévu par le SCoT, ce qui met en évidence une surproduction par rapport aux besoins démographiques.**

Ancien Périmètre du SCoT 2007 Besoins en logements neufs	Objectifs SCoT 10 ans	Logts neufs 2006-2014	En %
Agglomération Épinal Golbey	1 517	1 543	102%
Couronne	1 319	1 411	107%
Nord	1 616	1 304	81%
Vôge	588	542	92%
<b>SCoT 2007</b>	<b>5 041</b>	<b>4 800</b>	<b>95%</b>

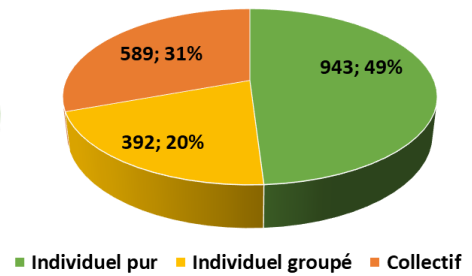
**Constructions neuves entre 2001-2005**  
Source : Sita@del - Logements commencés



**Constructions neuves entre 2006-2010**  
Source : Sita@del - Logements commencés



**Constructions neuves entre 2011-2014**  
Source : Sita@del - Logements commencés



- **Une diminution de la part relative des logements collectifs neufs**

Le SCoT encourage la production de formes urbaines plus denses comportant plus de logements collectifs et de logements groupés en fonction de la taille des communes. Toutefois, le bilan des formes urbaines est difficile à établir car les statistiques disponibles (fichier SITADEL des permis de construire) ne coïncident pas exactement avec la définition de logements groupés arrêtée par le SCoT approuvé en 2007.

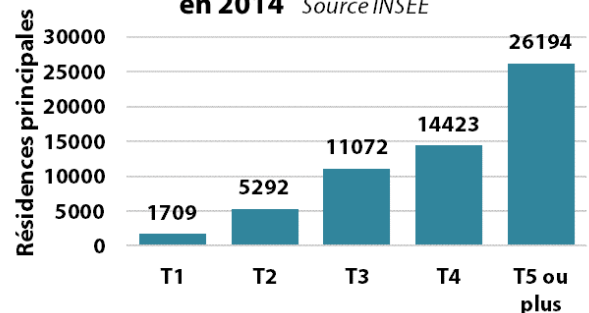
Pour autant, l'analyse de la typologie des logements construits met en évidence une part de logements collectifs qui a diminué pour atteindre 31 % au cours des années récentes. On peut y voir la fin de l'effet de la défiscalisation qui a stimulé temporairement la production de ce type de logements au milieu des années 2000, auquel s'est ajouté le renouvellement urbain à Épinal.

La part relative des logements individuels groupés a progressé d'une période à l'autre pour atteindre 20% de la production aux cours des dernières années.

- **Taille des résidences principales**

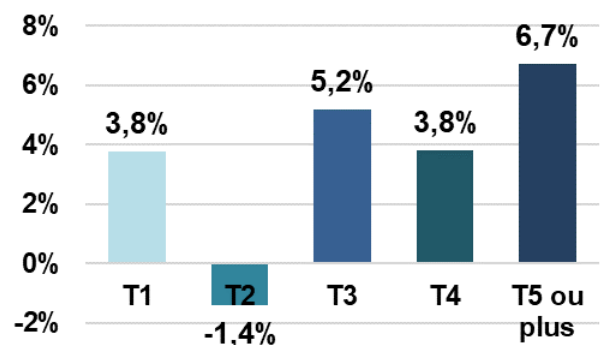
Le SCoT approuvé en 2007 recommandait d'augmenter le nombre de petits et moyens logements (T2 à T4) pour répondre aux besoins démographiques. Si les T3 et les T4 se sont développés, les logements de grandes tailles (T5 et plus) ont augmenté en plus grand nombre.

**Taille des résidences principales en 2014** Source INSEE



**Variation de la taille des résidences principales entre 2006 et 2014**

Source INSEE

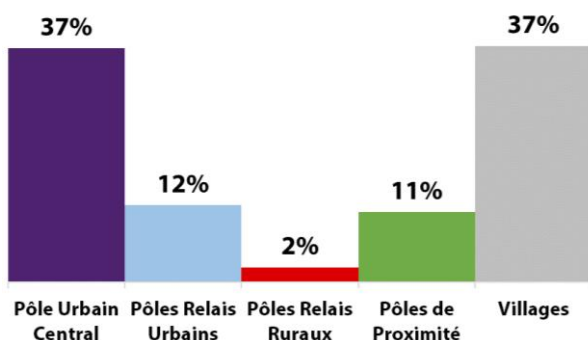




- Une localisation dans le cœur de l'agglomération spinalienne et dans les villages

### Répartition des constructions neuves entre 2006 et 2014

Source Sit@del2 logements commencés en date réelle



Alors que la population est restée stable à l'échelle des Vosges Centrales, la répartition spatiale des logements neufs est contrastée avec une double tendance de localisation dans le cœur d'agglomération et dans les villages. La part diffuse dans les villages a entraîné une certaine dispersion géographique de la population toujours attirée par l'accession à la propriété d'un pavillon neuf à la campagne. La part en ville traduit l'effet d'aubaine de la défiscalisation.

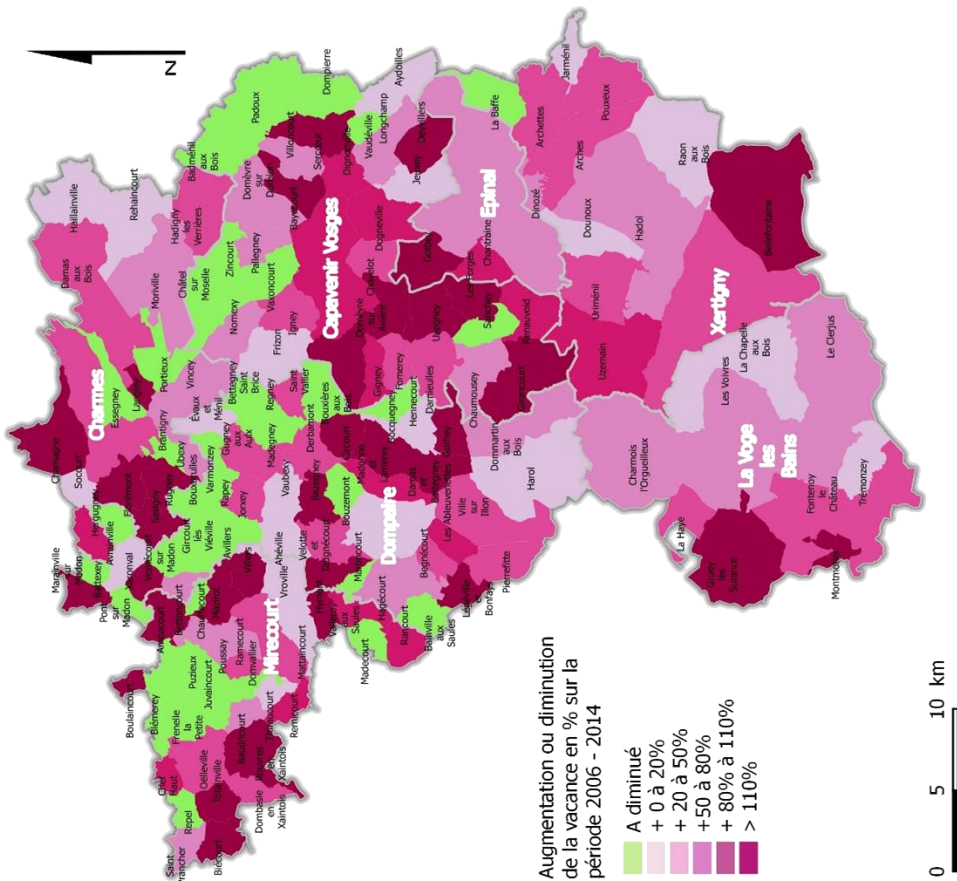
*NB : les bourgs centres du SCoT approuvé en 2007 sont dénommés pôles relais urbains sauf Dompaire, Xertigny et La Vôge les Bains classés en pôles relais ruraux. Mirecourt est considéré comme un pôle relais urbain.*

Sur la période 2006-2014 de mise en œuvre du SCoT, les logements construits se répartissent pour :

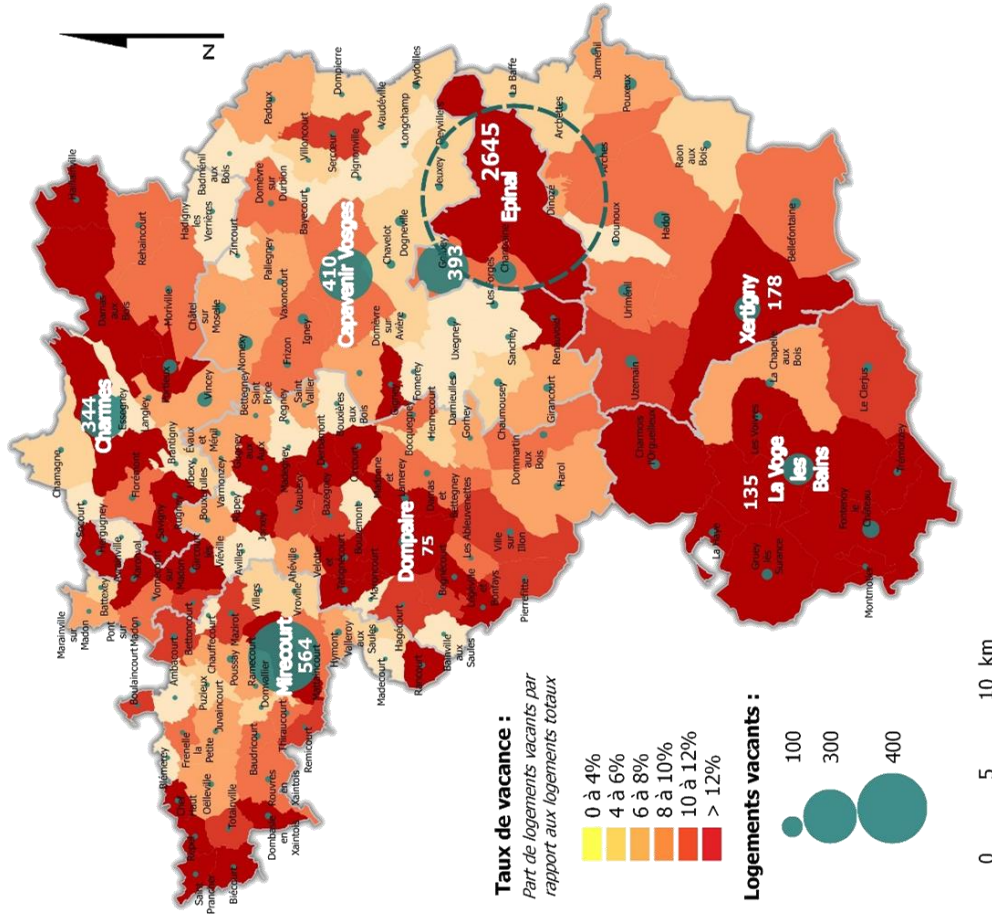
- 37 % dans le cœur d'agglomération Épinal-Golbey-Chantraine,
- 12 % dans les bourgs centres urbains appelés pôles relais urbains (Capavenir, Charmes et Mirecourt),
- 2 % dans les Bourgs-centres ruraux appelés Pôles Relais ruraux de la Vôge-les-Bains, Dompaire et Xertigny,
- 11 % dans les pôles de proximité,
- 37 % dans le reste du territoire.

Cette répartition des logements neufs n'a pas suffi à maintenir la population du cœur de l'agglomération spinalienne ni dans les villes secondaires sauf à Charmes. Cette observation est plus particulièrement marquée pour les pôles relais ruraux de Xertigny et La Vôge-les-Bains.

## Evolution de la vacance sur la période 2006 - 2014



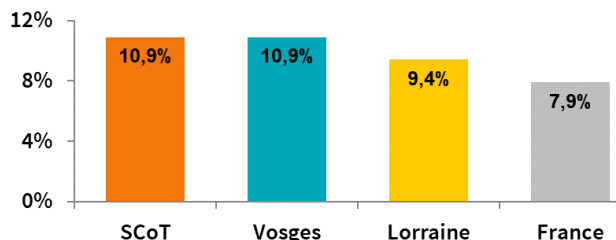
## Etat des lieux des logements vacants en 2014



## 2.2.2. La montée de la vacance dans le parc de logements

- Une progression préoccupante de la vacance

Taux de logements vacants en 2014  
Source : INSEE

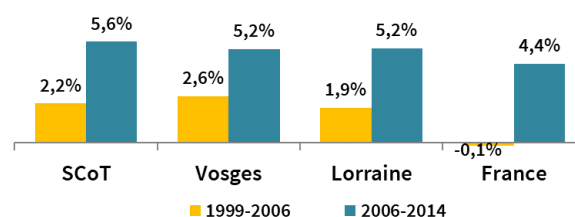


En 2014, le stock de logements vacants atteint 7 433 logements dans les Vosges Centrales, soit un taux de 10,9 % du parc de logements, qui est égal à celui du Département mais supérieur à celui de la Lorraine ou de la France. Le taux de vacance est aussi plus élevé à Épinal, Charmes, Mirecourt, Xertigny, La Vôge-les-Bains et Dompain (13 à 17 %). En volume la vacance se situe surtout à Épinal (55 %) et dans les principaux pôles urbains.

**Bien que le SCoT préconise une réduction du parc de logements vacants, le phénomène s'est amplifié avec une augmentation de 2 561**

**logements entre 2006 et 2014, soit une progression de 53 % (5,3 %/an) qui s'est accélérée au regard de la période antérieure (2,8 % entre 1999 et 2006).**

Evolution annuelle du taux de logements vacants  
Source : INSEE

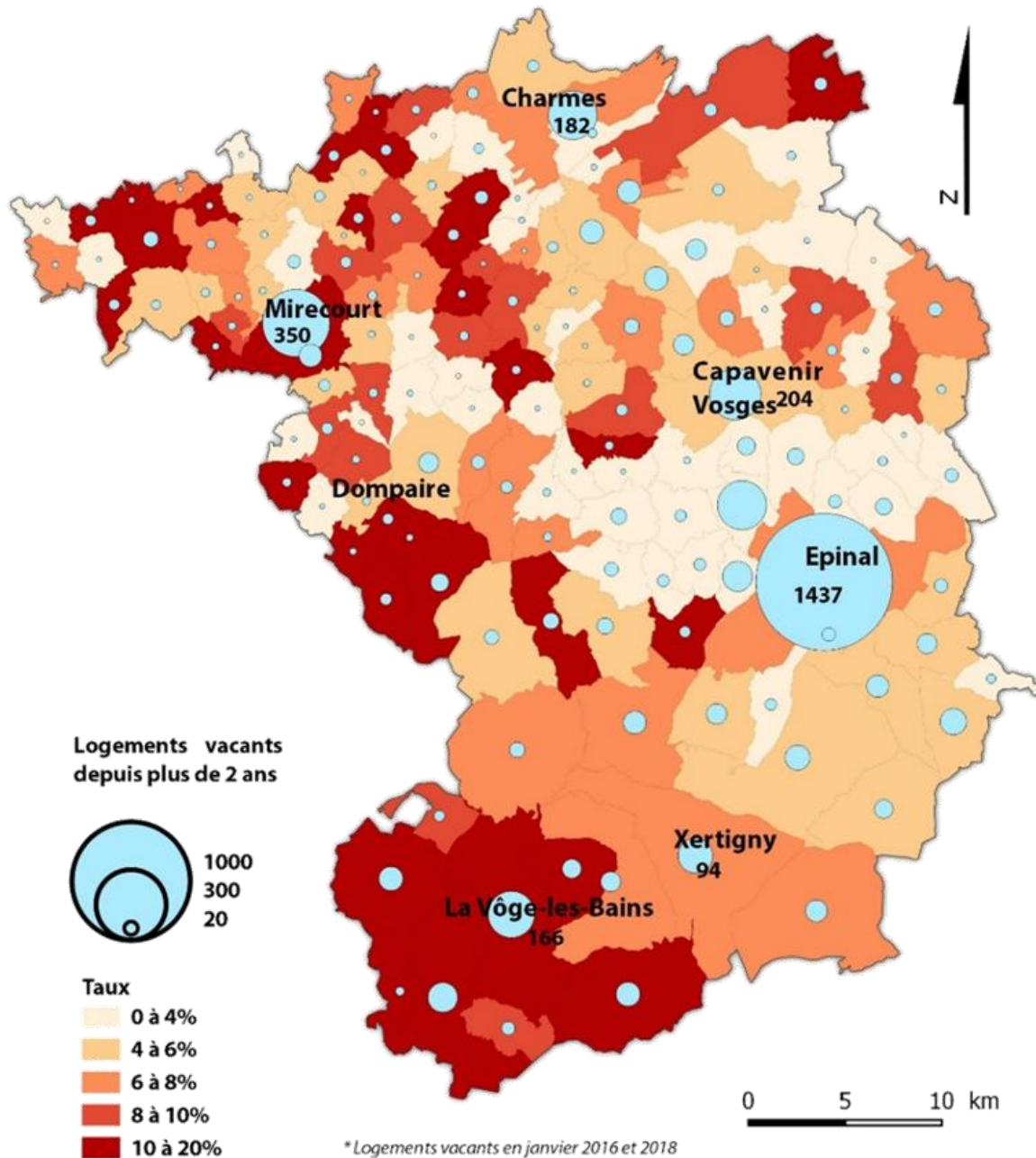


Il est aussi à noter une progression diffuse de la vacance du parc de logements dans tout le territoire y compris dans des communes plus périurbaines et ou rurales (cf. carte précédente).

Les logements vacants sont surtout des appartements (65 %), avec une date de construction antérieure à 1950 (69 %) et composés de 3 à 4 pièces (45 %). La vacance exprime une inadéquation qualitative du parc de logements qui est un des facteurs de mobilité résidentielle des ménages. Les résidences secondaires représentent 2 126 logements, soit 3,1 % du parc de logements et elles sont restées stables.

	Logements vacants en 2014	Variation 2006-2014	Variation % 2006-2014	Tx de vacance 2014
<b>Pôle urbain central</b>	<b>3198</b>	<b>1130</b>	<b>55%</b>	<b>12,9%</b>
Chantraine	159	76	92%	9,2%
Épinal	2645	795	43%	14,2%
Golbey	393	259	192%	8,8%
<b>Pôles relais urbains</b>	<b>1319</b>	<b>565</b>	<b>75%</b>	<b>12,8%</b>
Charmes	344	138	67%	13,7%
Capavenir Vosges	410	201	96%	9,0%
Mirecourt	564	226	67%	17,5%
<b>Pôles relais ruraux</b>	<b>479</b>	<b>143</b>	<b>43%</b>	<b>14,3%</b>
Dompain	75	10	15%	13,6%
La Vôge-les-Bains	226	56	33%	16,1%
Xertigny	178	78	77%	12,8%
<b>Pôles de proximité</b>	<b>389</b>	<b>115</b>	<b>42%</b>	<b>5,8%</b>
Arches	73	26	55%	8,6%
Châtel-sur-Moselle	52	-13	-20%	6,7%
Darnieulles	20	7	54%	3,3%
Deyvillers	32	18	123%	4,9%
Les Forges	30	18	144%	3,5%
Nomexy	82	14	21%	7,9%
Pouxieux	62	24	61%	6,6%
Uxegney	37	22	145%	3,9%
<b>Autres communes</b>	<b>2049</b>	<b>608</b>	<b>42%</b>	<b>8,9%</b>
<b>SCoT</b>	<b>7433</b>	<b>2561</b>	<b>53%</b>	<b>10,9%</b>

## Part des logements vacants depuis plus de 2 ans\*



Réalisation SCoT des Vosges Centrales - Mai 2019 / Source MAJIC 2016 et 2018



- **Zoom sur la vacance de longue durée dite structurelle**

A titre indicatif, un complément d'analyse est apporté à partir de l'exploitation de fichiers fiscaux, source différente de l'INSEE et seulement disponible à partir de 2014.

La vacance de longue durée (plus de 2 ans) est plus particulièrement préoccupante car elle est structurelle tandis que la vacance de courte durée contribue au bon fonctionnement du marché du logement.

La vacance de longue durée représente 46 % du parc vacant soit 4,8 % du total des logements. 44% sont des appartements et 56% sont des maisons.

### 7086 logements vacants en 2014

Source : données MAJIC

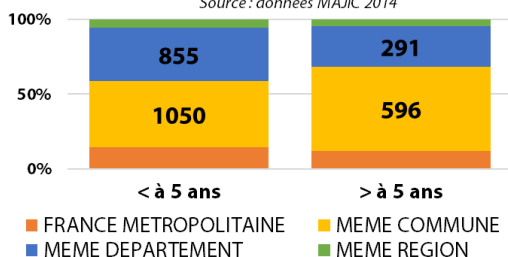


■ < à 2 ans ■ 2 à 5 ans ■ > à 5 ans

Deux tiers environ des propriétaires de logements vacants sont des particuliers qui habitent dans la commune ou le département.

#### Origine des propriétaires

Source : données MAJIC 2014



Une forte concentration de la vacance structurelle s'observe sur Épinal et dans toute la frange ouest du SCoT des Vosges Centrales, notamment le secteur de Mirecourt et de La Vôge-les-Bains.

Le SCoT a réalisé en septembre 2018 une enquête sur les logements vacants de plus de 2 ans auprès de toutes ses communes pour vérifier la qualité des données des fichiers statistiques disponibles (INSEE et DGFIP).

48 % des communes interrogées ont répondu à l'enquête. Il en ressort une relativement bonne correspondance entre les observations de terrain et les résultats du traitement des fichiers fiscaux pour la vacance de plus de 2 ans.

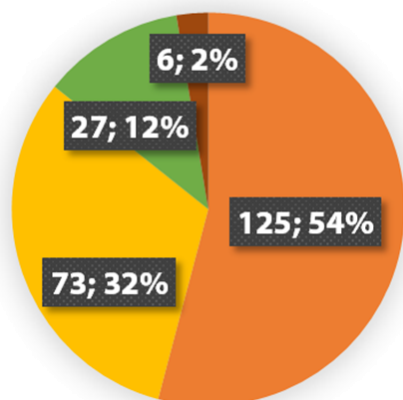
Les deux-tiers de ces logements sont vacants depuis longtemps. Les logements vacants de plus de deux ans dans les villages sont majoritairement des maisons. A l'inverse des pôles urbains où il s'agit d'appartements. Dans les pôles de proximité ou relais ruraux les résultats sont plus équilibrés.

Les causes de la vacance de longue durée sont diverses :

- La vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (le logement est trop cher, dévalorisé, en attente de destruction),
- La vacance de transformation du bien (en cours de travaux, en indivision ou propriétaire est en maison de retraite),
- La vacance de désintérêt économique,
- La vacance expectative (rétention spéculative, soit pour le transmettre à ses héritiers, soit pour le réserver à un usage personnel,

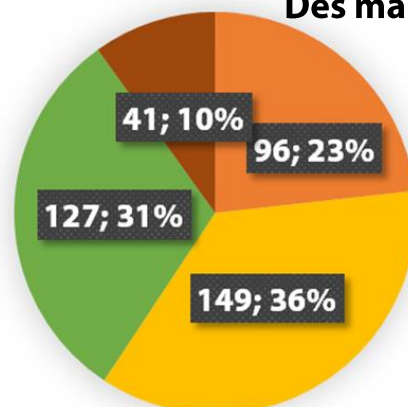
Pour les appartements, l'obsolescence est la première cause avant la transformation du bien. Concernant les maisons il s'agit plutôt d'une vacance de transformation du bien et d'une vacance de désintérêt économique.

### Type de vacances structurelles des appartements

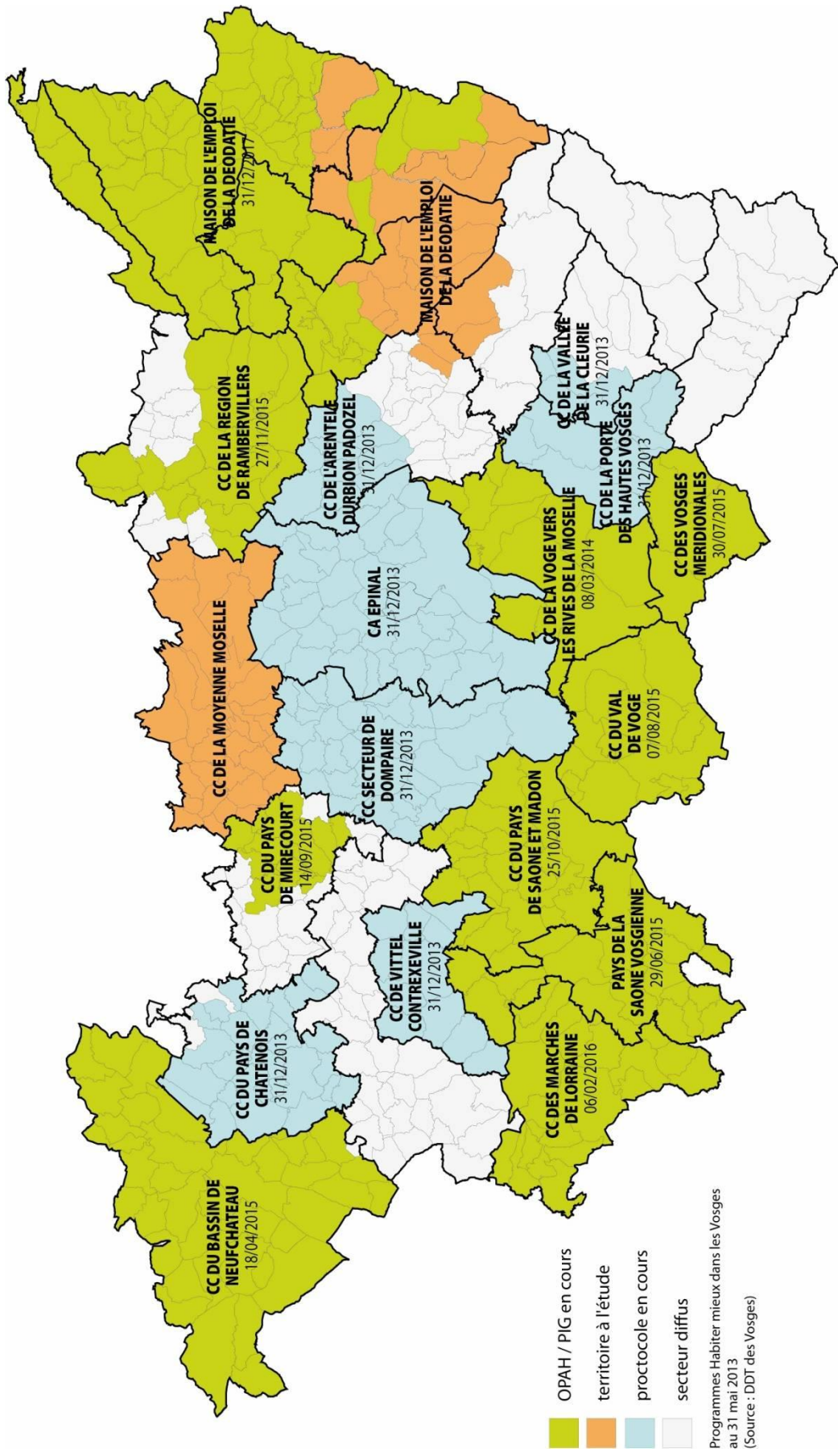


- Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation
- Vacance de transformation du bien
- Vacance de désintérêt économique
- Vacance expectative

### Des maisons



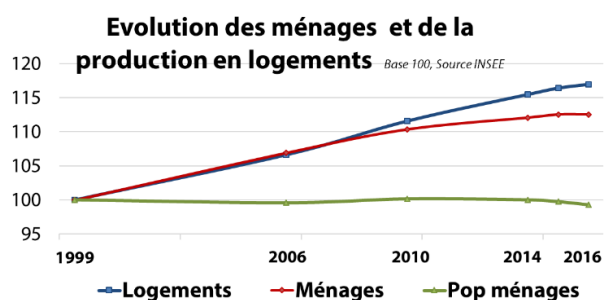
# Carte des Opérations Programmées d'Améliorations de l'Habitat et des Programmes d'Intérêt Général en 2016



- **De la vacance à la déqualification des centres bourgs**

L'importante activité de construction a permis le desserrement des ménages pour améliorer leurs conditions de logements mais elle est aussi à l'origine du phénomène de montée de la vacance dans le contexte local de marché immobilier détendu.

**La vacance des logements s'est fortement développée sous l'effet d'une libération en chaîne des logements existants à la suite de la mise sur le marché d'un volume de logements neufs surdimensionnés. Depuis 2008 la production de logements est supérieure au nombre de ménage. Ce découplage a pour corollaire une forte augmentation des logements vacants. Les constructions neuves, qui viennent alimenter le parc de logements, constituent de facto une sur-offre en logements sur le territoire.**



De plus, le phénomène de vacance est le révélateur d'une concurrence mal régulée entre communes au détriment des pôles structurants mais aussi des communes rurales où la vacance se diffuse aussi. La question se pose de la pérennisation des investissements immobiliers publics et privés dans le parc existant.

Le phénomène de vacance concerne principalement les centres-villes et les centres bourgs tandis que des extensions urbaines pavillonnaires se sont développées en périphérie. La montée de la vacance des logements s'accompagne par voie de conséquence d'une apparition de locaux commerciaux ou d'activités également vacants. Le bâti qui est moins entretenu donne une image générale du territoire peu attractive.

Pour tenter de contrer cette tendance, des initiatives ont été prises dans certaines communes pour requalifier leur bourg en agissant sur plusieurs leviers :

- réaménagement de la traversée de leur centre-bourg,
- opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- ravalement de façade,
- acquisition pour destruction ou réhabilitation du bâti,
- réaménagement de la place centrale,
- opération programmée d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat...

L'ensemble du territoire est couvert par des procédures d'amélioration de l'habitat (opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes d'intérêt général...).

Les communes de Xertigny et La Vôge-les-Bains se sont engagées pour 6 ans dans un programme de revitalisation des bourgs-centres. Cette démarche doit répondre à la fois aux enjeux d'égalité des territoires et de transition écologique et énergétique.

Il est aussi à signaler le projet urbain « Épinal au Cœur » pour renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville d'Épinal, mettre en valeur l'architecture avec le programme « Site Patrimonial Remarquable », améliorer la mobilité, développer le numérique et redynamiser le commerce.

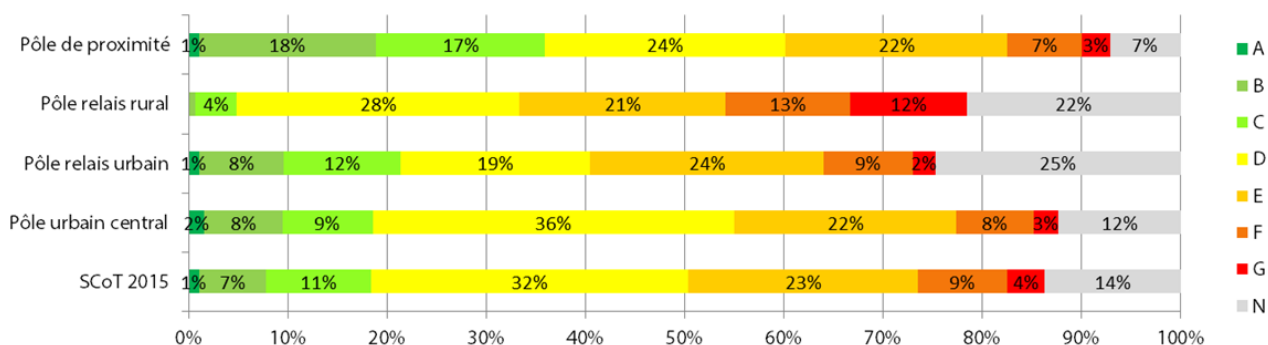
D'ores et déjà, la vacance des locaux commerciaux est passée de 14 % en 2016 à 11 % fin 2017. Une nouvelle OPAH-renouvellement urbain va être engagée en 2018 pour lutter contre la vacance et résorber les îlots d'habitat insalubres. Le programme de renouvellement urbain dans les quartiers d'habitat sociaux se poursuit dans le quartier de Bitola et Champbeauvert.

La valorisation des centres bourgs passe aussi par la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. 36 communes ont des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Il s'agit le plus souvent, d'églises et de calvaires, et plus ponctuellement de châteaux (Vaudeville), forteresse (Châtel-sur-Moselle), manufacture (La Vôge-les-Bains). Les procédures de protections patrimoniales compliquent les efforts de requalification et de densification des centres-bourgs, notamment dans les périmètres de protection des monuments historiques. Toutefois, ces classements sont aussi intéressants comme moyen de reconnaissance au plan touristique.

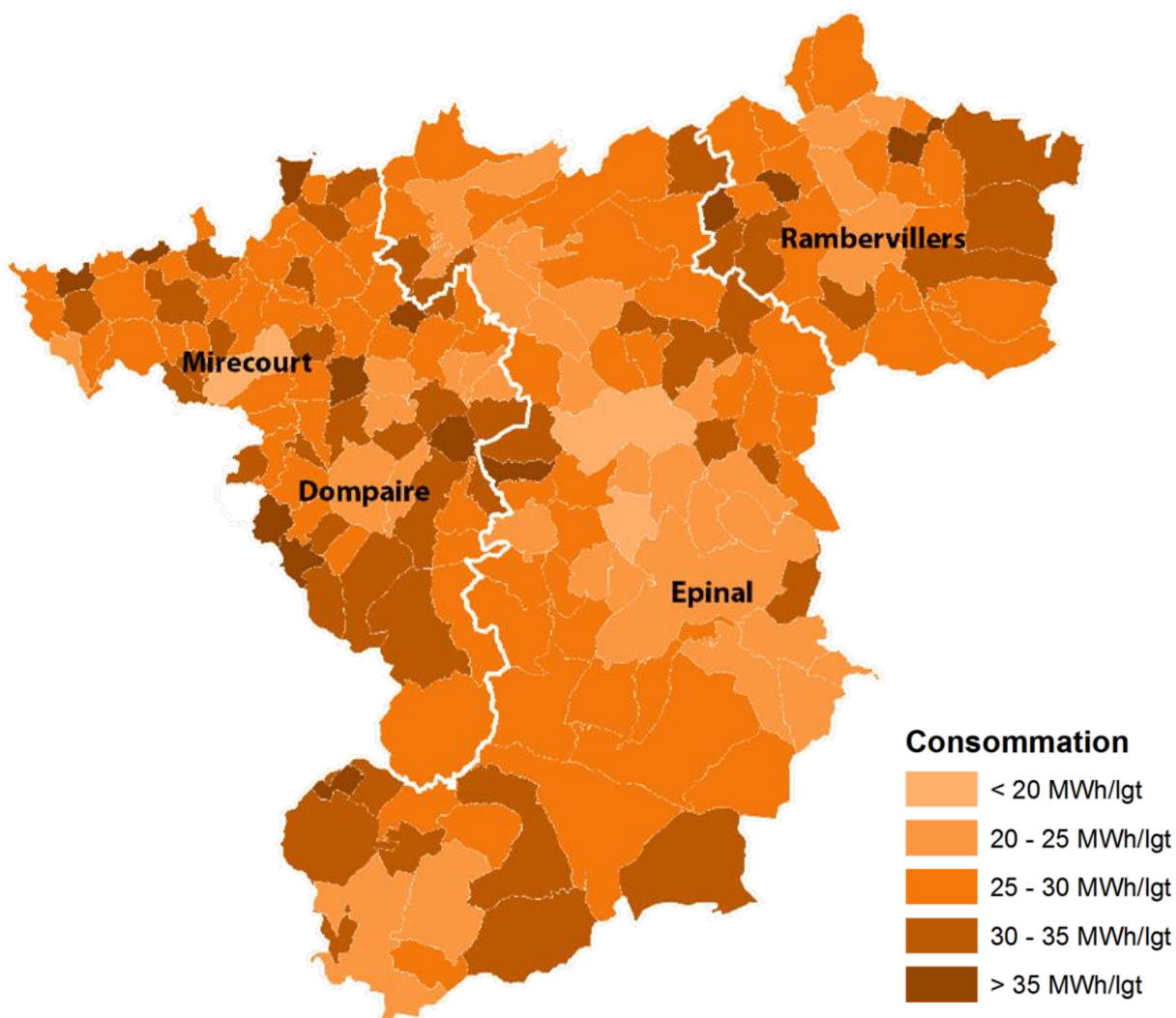


### Répartition des étiquettes DPE de 2013 à 2015

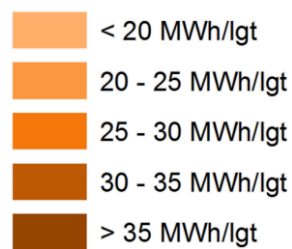
Source: Observatoire DPE



### Consommation annuelle moyenne d'un logement à la maille communale



#### Consommation





### 2.2.3. Un parc résidentiel ancien énergivore

- **Un enjeu majeur de rénovation énergétique**

Le parc de logements se caractérise par son ancienneté. Les deux-tiers sont antérieurs à 1975 et 34 % datent d'avant 1948.

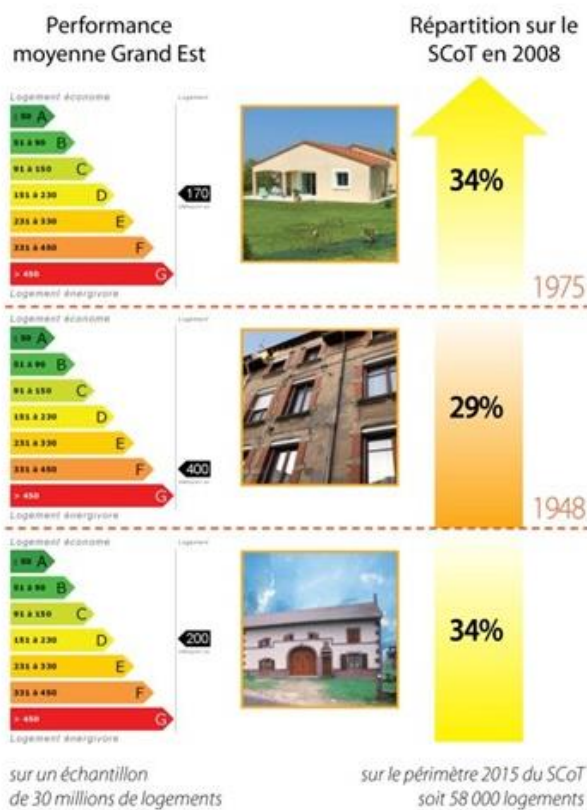
Le secteur résidentiel, est le deuxième poste de consommation d'énergie avec 19% des besoins du territoire. L'importance du parc ancien non isolé, notamment en maisons individuelles, explique ce constat.

La performance énergétique moyenne des logements est de **211 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an en 2012** (étiquette D du *Diagnostic de Performance Energétique (DPE)*).

Pour une consommation moyenne au niveau du SCoT de **23,75 MWh/an** par logement ce qui est **25% supérieur à la moyenne nationale**, et **19% supérieur à la moyenne du Grand Est** (source : SOeS-2012, Observatoire Régional de l'Énergie).

#### Performance énergétique du parc par âge du bâti

Source : CETE de l'Est, projet BATAN 2011, INSEE 2008



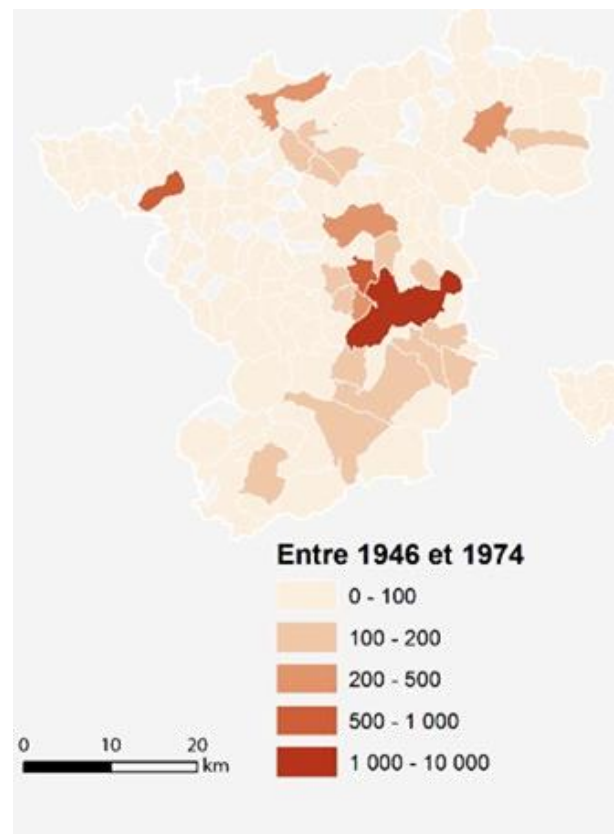
Il est à noter une part importante de logements « énergivores » (≥ classe E), alors que la part des

logements « performants » (≥ classe C) reste minime (source : observatoire des DPE).

La première réglementation thermique qui a imposé un niveau de performance énergétique minimal date de 1973 ; celle-ci a été renforcée progressivement en 2000 et 2005 pour atteindre en 2012 un niveau de performance de 50 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an en moyenne pour la construction neuve.

**Contrairement aux idées reçues, les bâtiments les plus énergivores ne sont pas forcément les plus anciens mais ceux de l'après-guerre, construits avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique de 1975. Ils représentent 29 % du parc de logements du SCoT** selon la méthode mise au point par le CETE de l'Est. Le parc ancien datant d'avant 1946 vient ensuite. La consommation d'énergie finale dédiée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire oscille entre 187,5 et 364 kWh/m<sup>2</sup> pour ces logements, soit entre 3 et 6 fois la consommation d'un bâtiment à basse consommation selon la RT2012.

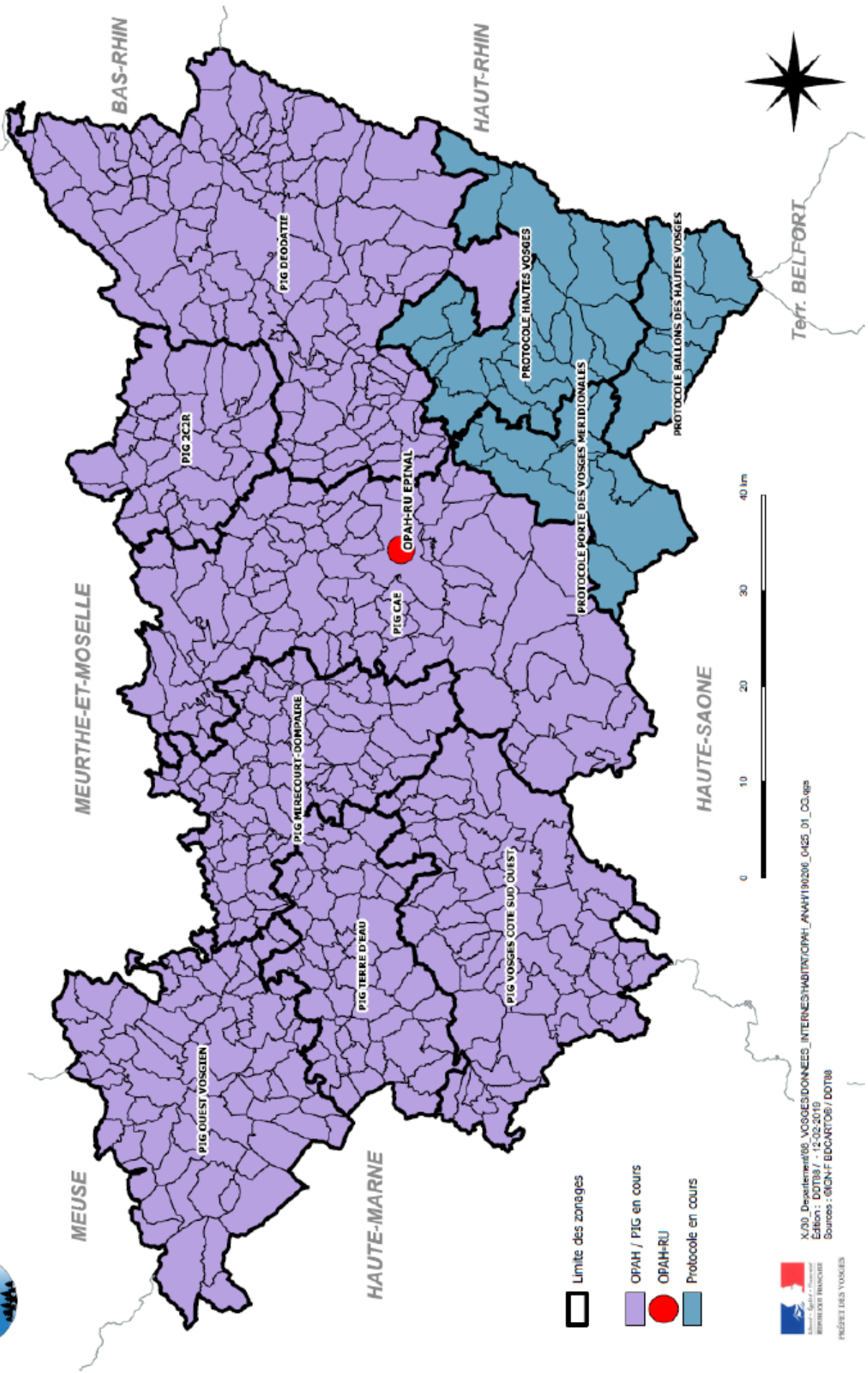
Ce sont principalement les pôles de proximité et les pôles urbains qui présentent une part importante de bâtiments construits entre 1946 et 1974. (cf. carte ci-dessous)





# CONVENTIONS COLLECTIVITES / ANAH DANS LES VOSGES

## Situation au 1er janvier 2019



- Limite des zones
- OPAH / PIG en cours
- OPAH-RU
- Protocole en cours

X:\00\_Departement\06\_VOSGES\DONNEES\_INTERNES\HABIT\OPAH\_ANAH\190206\_0425\_01\_C03.qps  
Edition : DDT88 / - 12-02-2019  
Sources : SIG-FC BDCARTO6 / DOT88  
PRÉFET DES VOSGES

- **La mise en place d'un partenariat élargi vers la rénovation thermique**

L'Etat qui est le principal financeur des politiques de réhabilitation du parc de logements privés incite de plus en plus les collectivités locales à s'impliquer, notamment dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat- renouvellement urbain.

Plusieurs générations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou de programme d'intérêt général se sont succédées sur l'ensemble du territoire.

**Toutefois la progression de la vacance dans le parc ancien révèle son inadaptation qualitative. Bien que les éléments de confort sanitaire de base se soient généralisés, la vétusté et l'insuffisante isolation thermique de ces logements subsistent .**

La question des copropriétés se pose particulièrement. La ville d'Épinal s'est d'ailleurs engagée dans un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Cette action fait suite à son programme de rénovation urbaine, notamment dans les quartiers du Plateau de la Justice et de la Vierge

Au cours des années 2000, les aides de l'ANAH ont plus particulièrement encouragé l'amélioration du parc locatif privé dans le cadre du plan de cohésion sociale, notamment en réservant les deux tiers de ses aides aux propriétaires bailleurs. A partir de 2010, la priorité nationale de l'ANAH s'est reportée vers les propriétaires occupants dans le cadre du programme « Habiter mieux » avec la volonté d'élargir le partenariat au Conseil Général des Vosges et aux intercommunalités dans le cadre d'une Charte Locale d'Engagement (CLE).

Ce dispositif permet de mobiliser un grand nombre de partenaires pour faciliter la rénovation thermique des logements occupés par des ménages modestes grâce à des aides

financières et en ingénierie. Il peut être couplé à une Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat (OPAH) et les collectivités locales sont invitées à abonder les aides de l'Etat. En 2013 les plafonds d'éligibilité des ménages ont été rehaussés permettant de rendre éligibles à ces aides 31 % des ménages. Dans les Vosges Centrales, toutes les intercommunalités se sont engagées dans le dispositif. Le nombre de logements traités a rapidement augmenté en 2011 et 2014 où il franchit le cap du millier au niveau départemental.

**Il est à noter que la Ville d'Épinal avait déjà initié une politique spécifique d'aide à la rénovation thermique et à l'utilisation d'éco-matériaux à partir de 2008 qui a ensuite été élargie à la Communauté de communes d'Épinal-Golbey puis à la Communauté d'agglomération d'Épinal. Le Programme d'Intérêt Général « Rénover mieux » intègre les aides de l'Etat et de la collectivité.**

Le Syndicat du SCoT a également signé en 2012, la charte locale d'engagement pour le Programme « Habiter Mieux » lancé par l'Agence Nationale de l'Habitat pour apporter son appui à l'information et à la sensibilisation des élus. Il a réalisé en 2013 un guide largement diffusé qui décrit, à partir de cinq exemples de cas concrets tirés des premières réalisations locales, les besoins en travaux les plus courants et les possibilités de montages financiers. Ce guide s'adresse aux équipes sociales ou techniques au contact des populations concernées pour les aider à mettre en œuvre rapidement des travaux.

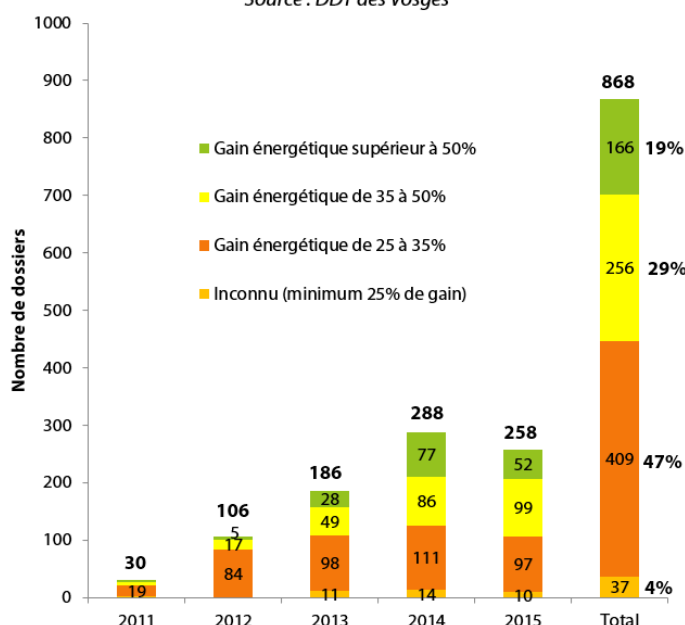
L'Etat s'est engagé dans un Programme de Rénovation Energétique de l'Habitat qui vise à tripler le rythme des travaux dès 2017 afin de généraliser les travaux de rénovations thermiques, notamment vers les nouvelles cibles constituées par les copropriétés.

### Zoom sur le programme « Habiter Mieux » de l'Etat

Le nombre total de dossiers aidés entre 2011 et 2015 par le programme « Habiter Mieux » représente un échantillon de **1,4% du parc**. Le nombre total de propriétaires éligibles en 2013 représente un potentiel de **41% du parc** de logements. **La part des logements rénovés par le programme « Habiter Mieux » ne représente que 16% des rénovations thermiques : 15% sont des propriétaires occupants et 1% des bailleurs privés.**

Gain énergétique des logements traités par le programme Habiter Mieux sur le SCoT des Vosges Centrales entre 2011 et 2015

Source : DDT des Vosges



#### Nombre de rénovations annuelles Habiter Mieux sur le SCoT :

- **Propriétaires occupants : 234 lgt/an** dont 44 RBC
- **Propriétaires bailleurs : 10 lgt/an** dont 3 RBC

Dans les Vosges Centrales entre 2011 et 2015, 19% des rénovations cofinancées par le programme « Habiter Mieux » génèrent un gain supérieur à 50% d'économies d'énergie après travaux. **Sur le programme Habiter Mieux, 48% des bouquets de travaux aboutissent à une rénovation avec un gain supérieur à 35% d'économie d'énergie après travaux.**



- **Progression de la rénovation énergétique dans l'habitat**

Les économies d'énergies générées par la rénovation des résidences principales sont estimées à 8 325 MWh/an (correction faite de la montée de la vacance et des résidences secondaires), **ce qui représente une économie d'énergie moyenne par logement de 14% en 10 ans.**

**L'économie d'énergie réalisée sur le secteur résidentiel entre 2005 et 2015 correspond à une rénovation thermique de 1 495 logements/an, dont 194 en basse consommation (gain énergétique de 50% d'économie d'énergie après travaux). Cela représente une rénovation thermique de 2,2%/an du parc, dont 0,3%/an en basse consommation.**

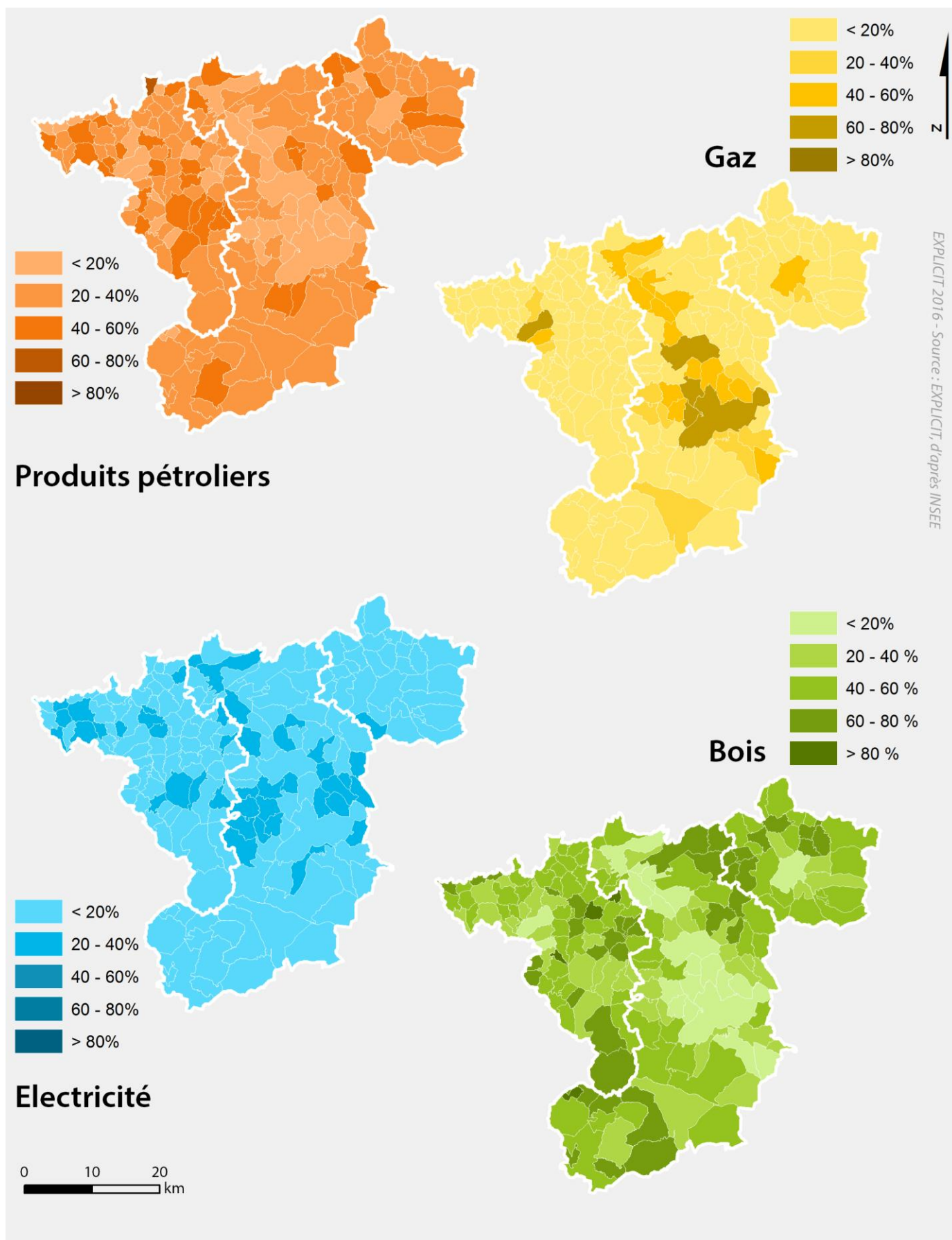
Il est à noter que pour un gain de performance énergétique équivalent, il faudra réaliser un minimum de deux rénovations partielles pour une rénovation basse consommation qui est plus rentable sur le long terme.

**Le chiffre d'affaires annuel généré par la rénovation thermique du parc des logements est estimé à 27 millions d'euros de travaux facturés par an d'après une extrapolation des résultats du programme *Habiter Mieux* de 2015 sur le Département des Vosges.**

**Les estimations concernant la rénovation énergétique s'appuient sur les hypothèses suivantes :**

- un parc homogène, ramené à la consommation moyenne de 2012, soit **23,75 MWh/an**, avec **83%** des consommations énergétiques dédié au chauffage et l'eau chaude sanitaire ;
- deux niveaux de rénovation :
  - ✓ **La Rénovation Partielle correspondant à un gain énergétique de 25% après travaux** sur les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit le seuil d'éligibilité du programme « *Habiter Mieux* » de l'Etat (exemples : pose d'une chaudière à condensation, isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles...);
  - ✓ **La Rénovation Basse Consommation, correspondant à un gain énergétique de 50% après travaux** sur les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit un bouquet de 2, voire 3 lots de travaux d'isolation.
  - ✓ La répartition entre ces deux types de rénovations a été effectuée par extrapolation de données statistiques issues de l'*Observatoire des diagnostics de Performance Energétique* pour le parc locatif, du *crédit d'impôt* pour le parc de propriétaires occupants (source: *Cellule Economique Régionale de Lorraine, CERECO*) et des données de l'ANAH pour le programme « *Habiter Mieux* ».

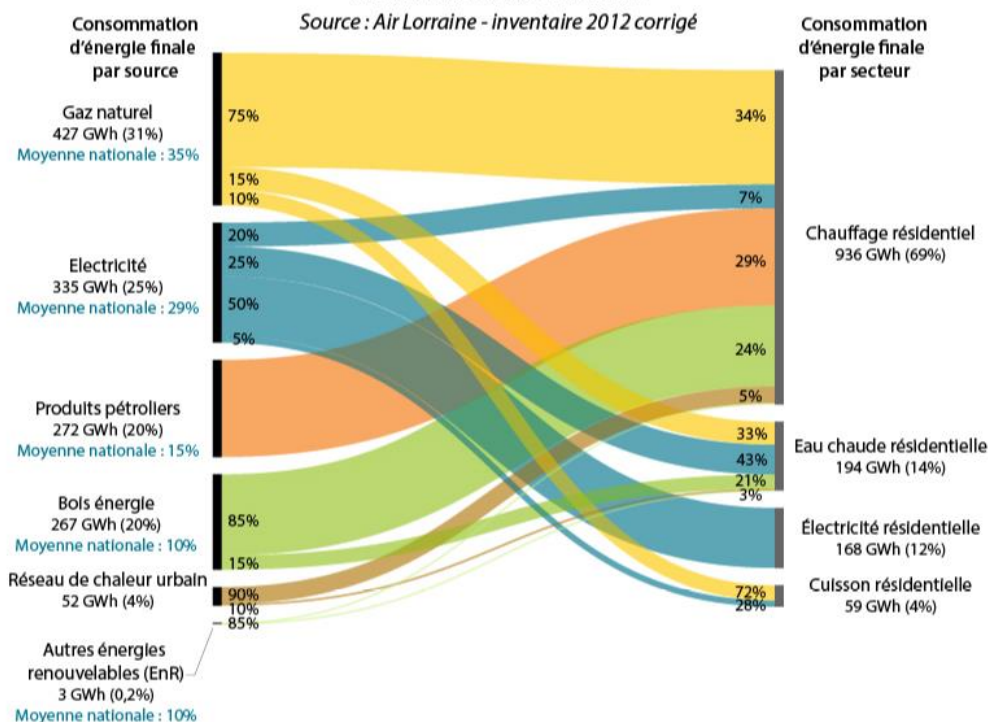
## Combustibles utilisés pour le chauffage selon l'INSEE



### Répartition des besoins énergétiques du secteur résidentiel par sources et par usage au niveau du SCoT

Consommation totale : 1 356 GWh

Source : Air Lorraine - inventaire 2012 corrigé



- **Un risque de précarité énergétique suite à la hausse du prix des combustibles**

Selon Air Lorraine en 2012, les ménages se chauffent à hauteur de 34% au gaz naturel, 29% au fuel et au gaz de pétrole liquéfié (GPL), 24% au bois et 7% à l'électricité (cf. graphe ci-dessus). 69% des consommations énergétiques du secteur résidentiel servent au chauffage, 14% à l'eau chaude sanitaire. La part de l'électricité est de 7% des besoins de chauffage, 43% de celle de l'eau chaude. La cuisson représente 4% des consommations du secteur.

Les combustibles utilisés pour le chauffage sont le gaz naturel (31%), les produits pétroliers (20%),

les énergies renouvelables (20%), l'électricité (25%) et le réseau de chaleur d'Épinal (4%).

Les rigueurs climatiques, la mauvaise isolation des logements et la vétusté du parc expliquent que la consommation énergétique pour le chauffage soit supérieure à la moyenne nationale.

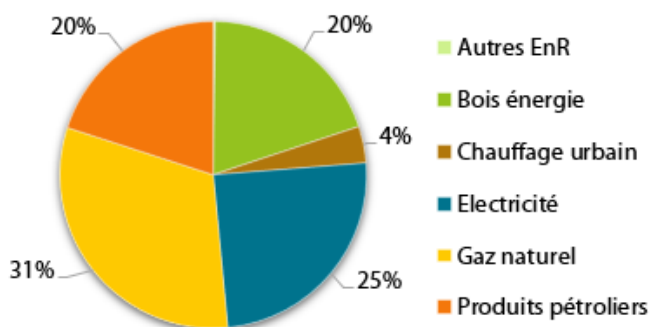
La montée du prix des combustibles d'origine fossile au cours des dernières années expose près d'un tiers des ménages vosgiens au risque de précarisation énergétique, c'est-à-dire à des factures de chauffage représentant plus de 8% de leur budget, selon la définition de l'ONPE.

**La rénovation thermique du parc existant constitue donc un enjeu important pour le territoire aux plans économique, social et environnemental.**

### Consommation énergétique finale du secteur résidentiel par énergie en 2012

Source: AirLorraine - Inventaire 2012 corrigé

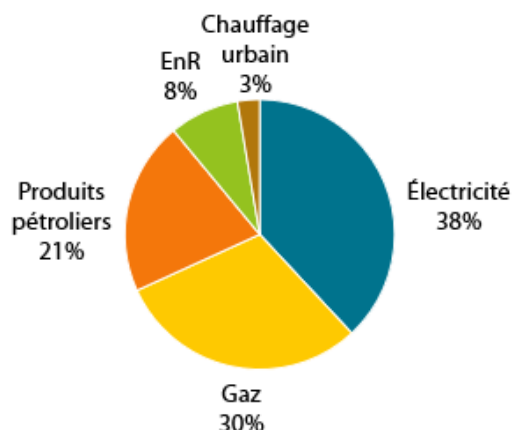
Total : 1 356 GWh



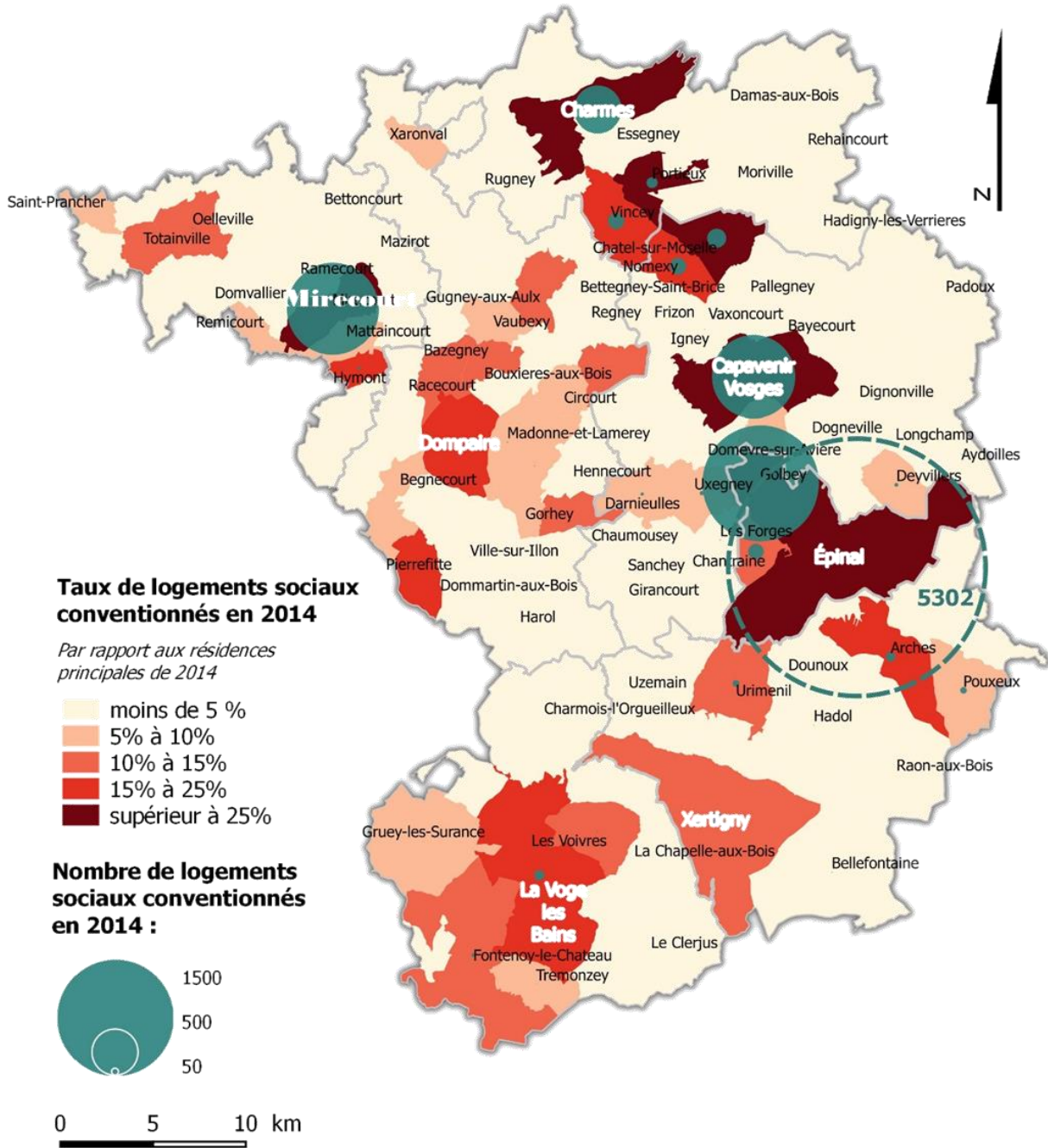
### Facture énergétique du secteur résidentiel en 2012

Source : Air Lorraine – INSEE – PEGASE – SOeS

Total : 127 millions d'euros



# Logements sociaux conventionnés



Réalisation SCoT des Vosges Centrales - juillet 2018 / Source DDT 88



## 2.2.4. Un parc locatif social en questionnement

- **Diminution du nombre de logements locatifs publics occupés**

Les données statistiques disponibles font état d'un parc de 9 179 logements locatifs publics (source: INSEE 2014) et d'un parc de 11 644 logements conventionnés (au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (source: DDT). Il s'agit de logements publics ou privés dont le loyer est encadré par une convention pour en limiter le prix et fixer des conditions de ressources pour y accéder. La part de logements conventionnés représente 20 % des résidences principales à l'échelle du SCoT dont 80 % sont constitués par le parc locatif public.

Certaines communes sont particulièrement bien pourvues en logements conventionnés, tout particulièrement Mirecourt avec 42% des résidences principales, ou encore Épinal et Golbey avec plus d'un tiers de leurs résidences principales.

La proportion dépasse 20 % dans les pôles relais de Charmes et Capavenir Vosges.

Il est à noter que la commune de Chantraine qui compte 3 156 habitats en 2014 et 12 % de logements sociaux pourrait être soumise aux obligations de rattrapage selon l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains en cas de croissance démographique au cours des prochaines années. C'est la seule concernée dans ce domaine.

- **Renforcement du processus de paupérisation et de fragilisation d'une partie du territoire**

Une certaine garantie d'accès ou de maintien dans un logement bon marché reste un enjeu au regard des fragilités sociales et de la solvabilité incertaine d'une fraction de ménages.

**Il est à souligner que 80,5 % des ménages locataires (secteur privé comme public) ou occupants à titre gratuit sont éligibles au parc locatif social.** Sur l'ensemble des ménages, 59,7% pourraient entrer dans un logement "social".

**Les bailleurs sociaux soulignent la paupérisation des familles dans leur parc, notamment à Épinal où une personne sur deux est bénéficiaire des minimas sociaux.**

La précarisation des locataires du parc public se concentre plus particulièrement dans certains quartiers (ex: Plateau de la Justice à Épinal). Outre Épinal, d'autres secteurs doivent faire l'objet d'une attention particulière à Golbey, Capavenir ou Châtel-Nomexy.

Il est à noter que le parc locatif social est réparti entre 6 propriétaires bailleurs publics dont deux majoritaires, l'OPHAÉ d'Épinal qui possède la quasi-totalité du parc d'Épinal et Vosgélis qui est propriétaire en très grande partie du reste des logements publics situés dans le périmètre du SCoT (Golbey, Capavenir Vosges, Charmes). L'enjeu d'un partenariat de plus en plus étroit entre les deux principaux bailleurs sociaux est important pour le territoire.

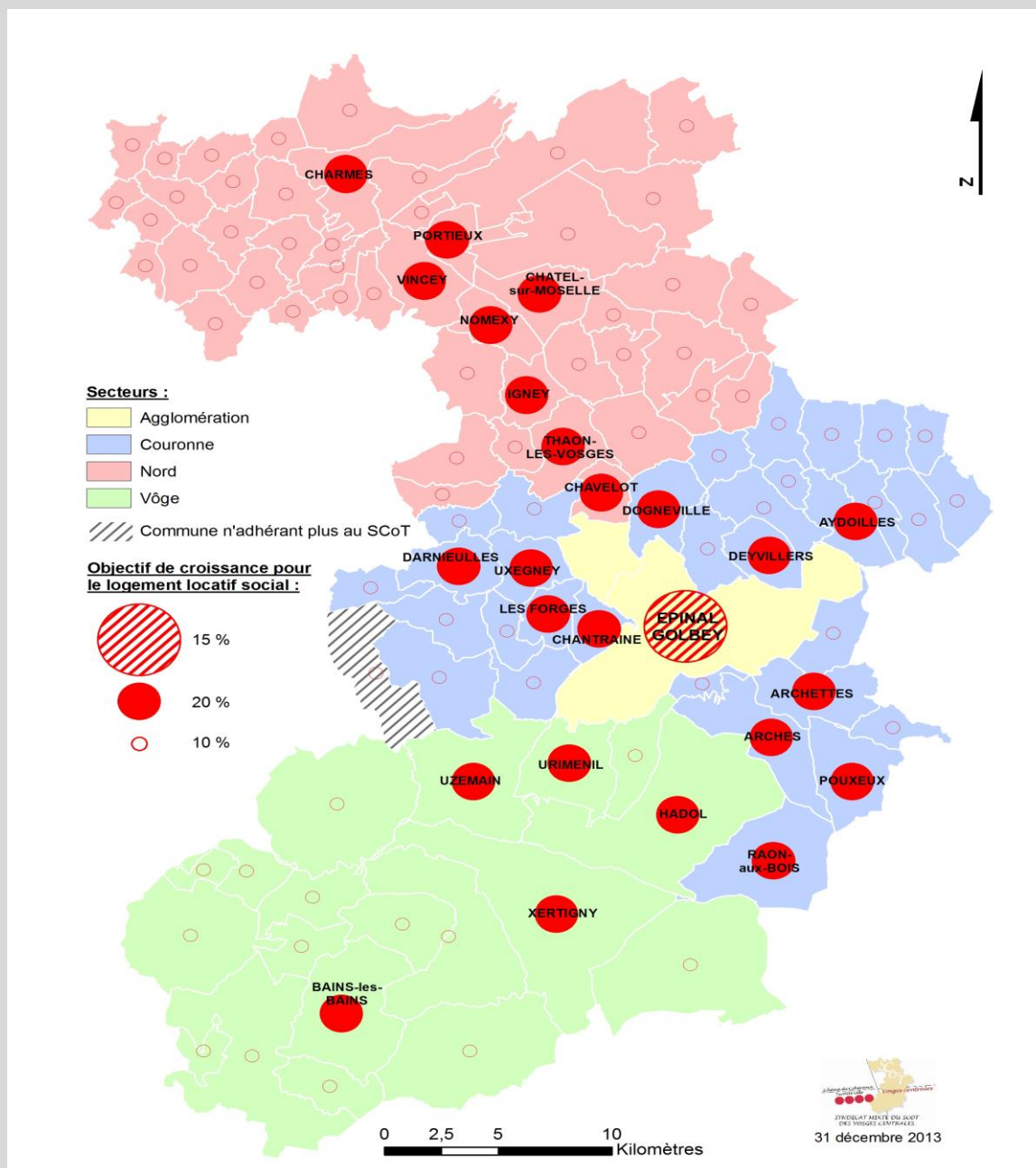
La Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) réfléchit à l'intérêt de prendre l'aide à la pierre à la suite de la réactualisation de son programme local de l'habitat sur la période 2015-2020.

	Parc conventionné total		
	Parc conventionné en 2014	Part du total SCoT en 2014	% par rapport aux RP de 2014
<b>Chantraine</b>	<b>189</b>	<b>2%</b>	<b>12%</b>
<b>Epinal</b>	<b>5302</b>	<b>46%</b>	<b>34%</b>
<b>Golbey</b>	<b>1412</b>	<b>12%</b>	<b>35%</b>
<b>Capavenir Vosges</b>	<b>1015</b>	<b>9%</b>	<b>25%</b>
<b>Charmes</b>	<b>580</b>	<b>5%</b>	<b>27%</b>
<b>Mirecourt</b>	<b>1116</b>	<b>10%</b>	<b>42%</b>
<b>Dompaire</b>	<b>69</b>	<b>1%</b>	<b>15%</b>
<b>Xertigny</b>	<b>170</b>	<b>1%</b>	<b>15%</b>
<b>La Vôge les Bains</b>	<b>124</b>	<b>1%</b>	<b>15%</b>
<b>Total SCoT</b>	<b>11644</b>	<b>100%</b>	<b>20%</b>

## Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :

Aller vers **une plus grande mixité sociale** avec des objectifs de production de logements sociaux conventionnés publics ou privés à créer neufs ou dans le parc existant, calculés par rapport au total des logements neufs construits (cf. carte ci-contre) :

- 10 % dans les villages de moins de 1 000 habitants,
- 20 % dans les villages de plus de 1 000 habitants,
- 15 % dans l'Agglomération Épinal-Golbey hors programme de renouvellement urbain.



- **L'adaptation à l'évolution des besoins sociaux en logements**

Face au constat de la concentration du parc locatif public dans les principaux pôles urbains, le SCoT approuvé en 2007 visait à rééquilibrer l'effort de solidarité en imposant une part de logements locatifs conventionnés publics ou privés aux autres communes qui accueilleraient de nouvelles opérations de logements.

L'évaluation de l'évolution du parc de logements conventionnés privés est difficile à cerner en raison des mécanismes d'entrée et de sortie de la période de conventionnement dans le secteur privé. Le parc conventionné connaît en effet des fluctuations complexes liées à sa durée limitée et aux changements fréquents de réglementation et de financement.

Le secteur privé semble cependant en progression en raison du conventionnement de nouveaux logements, notamment grâce à la possibilité sans travaux depuis 2006.

**En outre, une partie du parc public est vacante (8% en 2018 selon le PLH de la CAE). Ces éléments contribuent à expliquer que le secteur public loué ne représente plus que 16% des résidences principales contre 21% en 1999. Désormais l'enjeu porte sur la résorption de la vacance dans le parc locatif public et la poursuite du renouvellement urbain.**

L'examen des programmes de logements publics neufs réalisés montre une localisation surtout dans l'agglomération spinalienne dont une grande part suite au Programme de Renouvellement Urbain (PRU). 802 logements ont été démolis dans le cadre du PRU, 698 logements reconstruits par l'Office Public de l'Habitat d'Épinal, 125 logements par des opérateurs privés et 1 740 logements rénovés. De nombreuses actions d'accompagnement ont aussi été réalisées pour améliorer le cadre de vie dans ces quartiers.

Toutefois le PRU n'a pas suffi à requalifier l'ensemble du parc locatif public et certaines fractions les moins attractives risquent d'être délaissées au profit des logements publics neufs ou de certains logements locatifs du secteur privé à loyer abordable mieux situés. Un nouveau projet de renouvellement urbain est en cours sur le quartier de logements publics du Champ du Pin près de l'hypermarché Casino et les anciennes cités ouvrières de Champbeauvert (rénovation de l'habitat privé, résorption d'habitat indigne,

gestion urbaine et sociale de proximité, appui au développement économique...). Les copropriétés en voie de précarisation feront aussi l'objet d'un suivi notamment celle de la place d'Avrinsart comportant 42 logements et 14 locaux commerciaux.

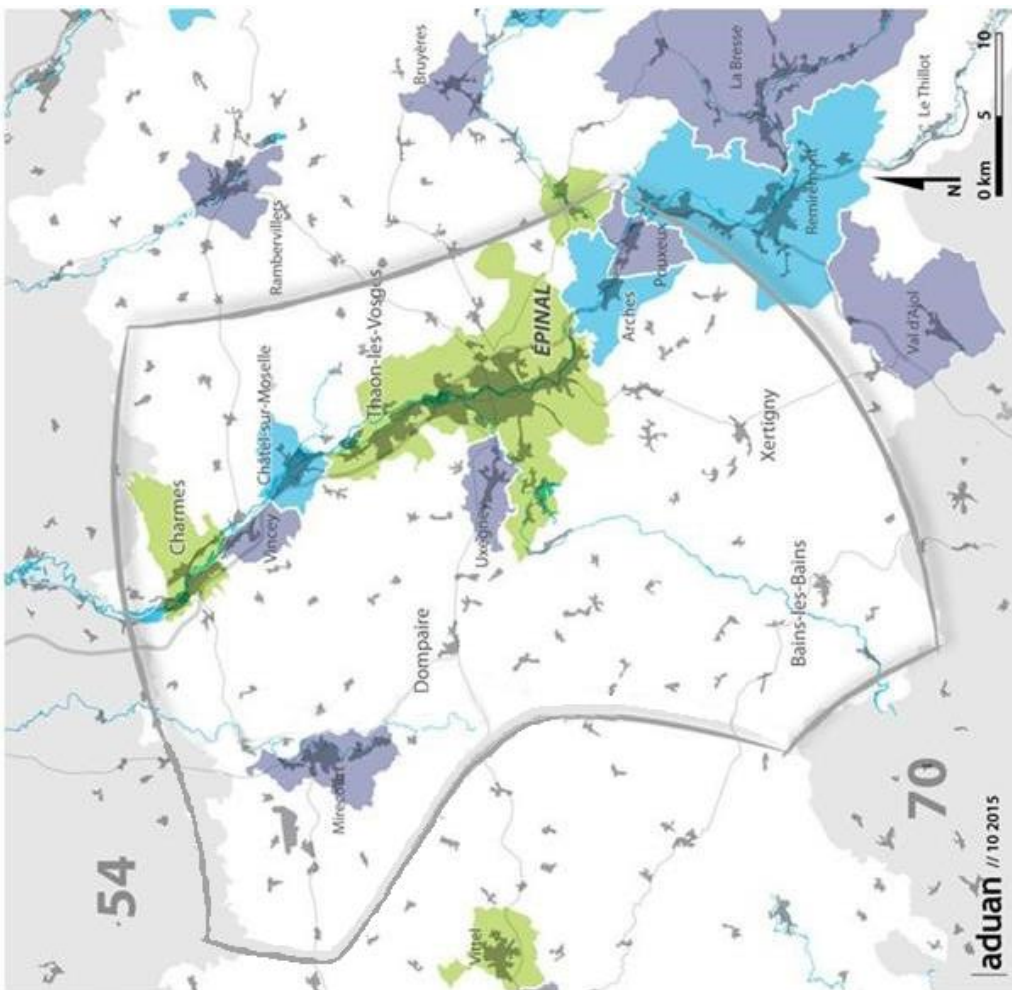
Le PLH de la CAE prévoit de développer l'offre locative sociale relevant de l'ANRU par une production de 25 logements par an entre 2014 et 2020. A cela s'ajouteront 15 à 20 logements par an en OPAH-RU et 15 à 20 logements par an en Programme d'Intérêt Général issus de logements vacants. La poursuite du renouvellement urbain est évaluée à 120 à 150 logements sur 7 ans. La suite de la modernisation du parc locatif public doit se faire dans le cadre des plans de patrimoine des bailleurs sociaux et s'achever à l'horizon 2020.

Les équilibres à rechercher dans le parc locatif social et la régulation de la vacance supposent aussi une bonne connaissance de l'occupation des logements pour favoriser une politique de peuplement adaptée aux besoins. D'ores et déjà, la CAE a élaboré sur son territoire une convention d'équilibre territorial qui définit des objectifs de mixité sociale.

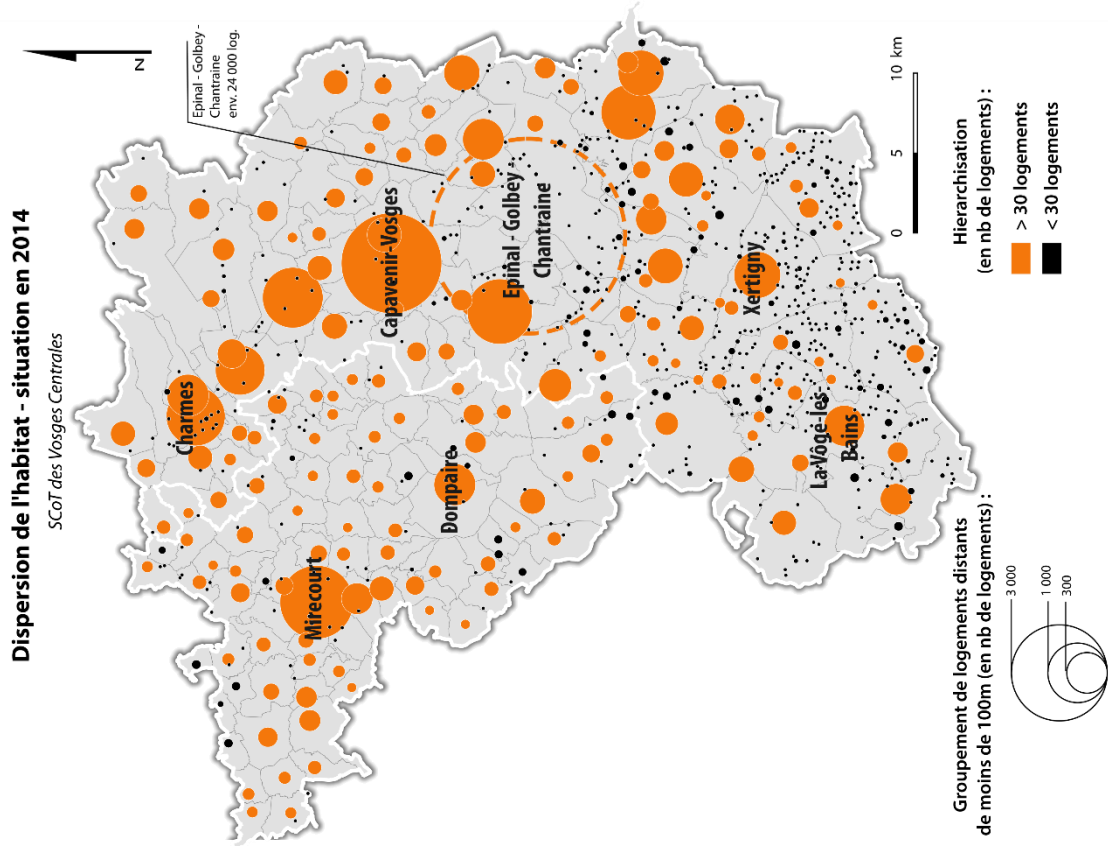
Le Contrat de ville signé sur la période 2015-2020, par la Communauté d'agglomération d'Épinal, va aussi permettre de compléter ces interventions sur le parc privé. Il prévoit également des actions sur le cadre de vie, la gestion urbaine de proximité, l'accompagnement social et éducatif, les équipements et le commerce de proximité dans les quartiers de Bitola, du Plateau de la Justice à Épinal et du Haut du Gras à Golbey.

Parmi les besoins en logements adaptés, il est également à signaler ceux des gens du voyage. Il existe plusieurs aires d'accueil (40 places à Épinal, 28 places à Capavenir Vosges, 20 places à Golbey). Les services sociaux recensent un besoin particulier de 2 sites pour accueillir plusieurs ménages en cours de sédentarisation par site comportant des logements avec terrains attenants pour garer des caravanes.

**Désormais, les besoins en habitat social ne se limitent plus au logement mais incluent aussi la proximité de pôles d'emplois, de moyens de transports collectifs, d'équipements et de services. Certains ménages ont de plus besoin d'un accompagnement social. De nouvelles stratégies d'intervention publique sont à développer associant les partenaires publics et privés face à la problématique sociale du logement.**



**LES UNITÉS URBAINES DES VOSGES CENTRALES :** La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat. Pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et au moins 2 000 habitants. Chaque commune de l'unité urbaine doit posséder plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie



**Dispersion de l'habitat - situation en 2014**  
SCoT des Vosges Centrales

**Groupement de logements distants de moins de 100m (en nb de logements):**

- 3 000
- 1 000
- 300

**Hierarchisation (en nb de logements):**

- > 30 logements
- < 30 logements

Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - Septembre 2018 / Source : MDS 2014, SCoT des Vosges Centrales - DGRIP



## 2.3. Formes urbaines à resserrer

### 2.3.1. Une structure de l'habitat contrastée

- **Un étalement urbain le long de la Moselle et un mitage au Sud**

Les Vosges Centrales constituent un territoire plutôt rural. L'urbanisation s'est d'abord développée de façon dense principalement à Épinal. Puis, elle s'est poursuivie en un continuum dans la Vallée de la Moselle vers le Nord en direction de Capavenir, de Charmes mais aussi vers le Sud en direction de Remiremont. Plusieurs unités urbaines au sens de l'INSEE se succèdent.

L'étalement urbain s'est développé surtout autour des centres urbains, première couronne puis seconde. Il s'est prolongé également plus récemment vers l'Ouest le long de la RD 166 en direction de Dompain et de la RD 460 vers le lac de Bouzey.

En revanche, une zone plus préservée apparaît au Nord au-delà des Vosges Centrales, en aval de la Moselle où le territoire est plus rural avec un secteur plus sauvage classé en zone Natura 2000.

De part et d'autre de la vallée de la Moselle, l'urbanisation s'est moins développée sur les plateaux calcaires à vocations plus agricoles ou forestières.

Au sud, l'étalement urbain se transforme en mitage s'appuyant sur un habitat traditionnel déjà très dispersé en hameaux dans un relief plus vallonné.

- **Un habitat isolé et diffus plus important dans le sud du territoire**

Une analyse plus fine à l'échelle des bourgs et des hameaux confirme le contraste entre la partie nord du territoire où l'habitat est relativement groupé et la partie sud où la dispersion est très forte à l'intérieur des communes (cf. carte ci-contre).

Les logements isolés et l'habitat diffus, en quasi-totalité composés d'habitat individuel, représentent 1% des logements mais ils occupent 3% de la surface d'habitat du territoire. Les hameaux (7 à 20 logements) représentent 1,5% des logements et 3,5% de la surface d'habitat. La densité de l'habitat hors des bourgs est d'environ 5 logements/hectare.

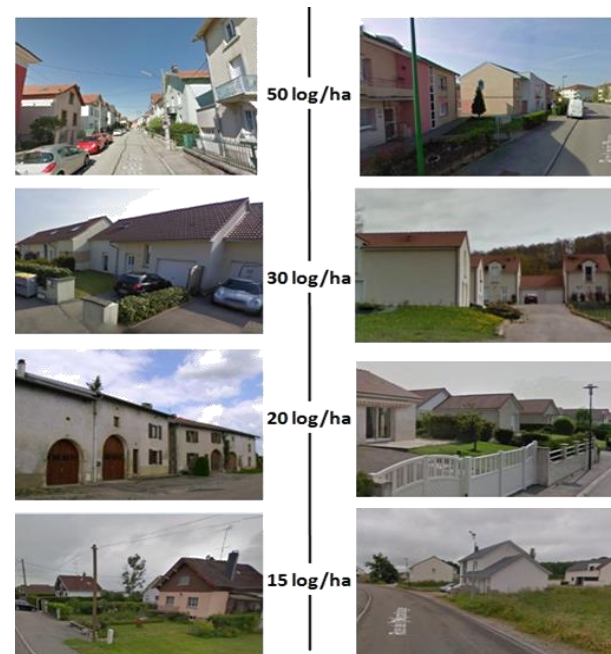
La densité moyenne des espaces bâtis s'élève à 14 logements (dont résidences secondaires et vacants) par hectare (sources : MOS du SCoT) sur l'ensemble du périmètre du SCoT révisé. Sur les

espaces bâtis entre 1001 à 2014 hors des tâches habitat n'est que de 11 logements par l'hectare. Elle tend à augmenter légèrement pour l'habitat individuel passant de 7 logements par hectare en moyenne dans les années 2000 à 9 logements par hectare ensuite.

Toutefois, des variations s'observent selon la localisation des constructions. Les densités tendent à augmenter en milieu urbain ou périurbain comme le montre les exemples ci-dessous mis en regard avec quelques constructions plus anciennes.

#### Dans l'enveloppe

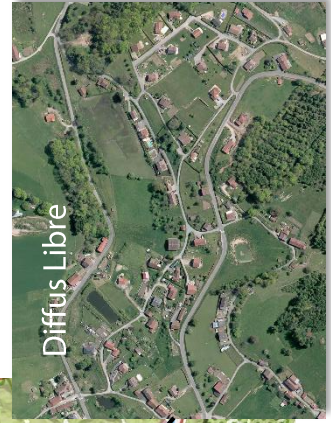
#### En extension urbaine



**Le SCoT approuvé en 2007 préconisait des limites d'urbanisation en sortie de bourg, des coupures vertes et une ébauche de corridors écologiques qui ont été reportées dans les documents d'urbanisme.**

**Les effets de ces mesures ne sont pas encore visibles en raison des délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT mais ils devraient apparaître à l'avenir avant même l'application du nouveau SCoT révisé.**





- **Un habitat plus groupé dans le nord du territoire**

L'urbanisme traditionnel lorrain se présente sous forme de villages «rue» ou tas, plus particulièrement représenté dans la moitié Nord du territoire. Les fermes s'alignent côte à côte en travées le long de la voie principale. À l'arrière ces villages conservent des poumons verts tels que des vergers propices à la biodiversité.

Dans la moitié sud du territoire, l'habitat traditionnel est plus dispersé en hameaux et en fermes isolées.

La reprise des anciennes fermes pose de nombreuses difficultés : la configuration initiale du bâti n'est plus adaptée aux besoins actuels, les coûts de remise en état des bâtiments sont fréquemment supérieurs à ceux de la construction neuve et des cas d'indivisions ou de successions font obstacle aux rachats ou à la remise en location de ces bâtisses.

- **L'héritage de cité ouvrière**

L'industrialisation du territoire au XIX<sup>ème</sup> siècle a généré un habitat ouvrier caractéristique de cités ouvrières, notamment suite à l'arrivée d'entrepreneurs alsaciens et de leurs personnels dans la vallée de la Moselle.

De véritables villes-usines se sont créées comme à Capavenir lors de l'installation de la Blanchisserie Teinturerie Thaonnaise en 1873. Pour accueillir les nouveaux ouvriers alsaciens ou venant des villages avoisinants, de nombreuses cités ouvrières ont été construites par le patronat intégrant des logements mais aussi tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne jusqu'à constituer une petite ville nouvelle.

Puis un nouveau type d'habitat ouvrier est apparu dans les années 1920 avec les cités jardins, plus diversifiées et présentant un véritable intérêt architectural et urbanistique à préserver. Une structuration en quartiers s'est opérée avec des modèles qui se répètent selon des axes de symétrie, qui se répandent de part et d'autre des rues (ex : Cités La Marseille et Cités Jacquard). Ces ensembles remarquables sont aujourd'hui protégés dans le PLU de la commune.

A Nomexy, l'arrivée de trois usines en moins de 15 ans a aussi considérablement transformé le paysage urbain avec des cités ouvrières et la construction d'une chaufferie très présente dans le paysage.

Dans l'agglomération spinalienne, les cités ouvrières se sont intégrées en formant de nouveaux quartiers parfois marqués par leur architecture alsacienne comme à Golbey.

D'autres usines et cités se sont construites plus ponctuellement dans des villages comme par exemple à Darnieulles et Uxegney en périphérie d'Épinal ou même hors village comme à Vincey (l'usine de la Société Cotonnière de l'Est donne naissance à de nouvelles cités entre la route et le canal) ou encore dans la Vôge (Forge de Thunimont à La Vôge-les-Bains, Forge de la Semouse à Xertigny).

- **Une prédominance de l'habitat individuel plus ou moins structuré**

Les évolutions successives ont conduit à des formes d'habitat où l'individuel domine en milieu rural dans des configurations de plus en plus difficilement intégrées aux noyaux anciens. Les effets du SCoT approuvé en 2007 sont encore peu perceptibles du fait des délais de mise en œuvre.

L'analyse des formes urbaines générées par les maisons individuelles a mis en avant quatre grandes typologies :

- un tissu urbain compact dans les centres anciens et leurs faubourgs,
- des cœurs de bourgs et des hameaux avec des ensembles bâtis autour de «fermes traditionnelles»,
- des ensembles de lotissements périphériques uniformes qui se sont développés à partir des années soixante dans les communes périurbaines,
- un tissu peu hiérarchisé et assez distendu autour de bourgs ou de hameaux anciens dans les communes rurales plus éloignées, notamment dans le secteur de la Vôge.



## 2.3.2. Un ralentissement du rythme d'artificialisation

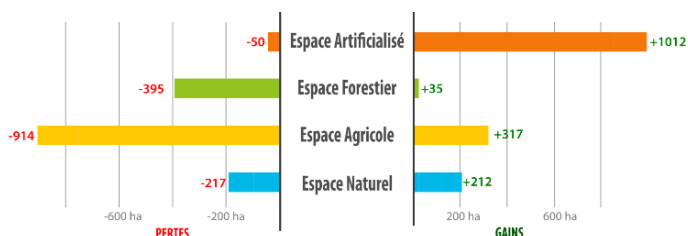
- Une artificialisation principalement au détriment des espaces agricoles

L'espace artificialisé dans les Vosges Centrales est de 11 830 hectares en 2014, soit 7,4 % du territoire. La part de la forêt est de 41 %, celle de l'agriculture de 48 % et celle des autres espaces naturels au sens strict de 3 %.

Entre 2001 et 2014, 1 012 hectares ont été artificialisés. Il est à noter que 51 hectares ont aussi été restitués à l'agriculture, notamment une ancienne carrière. Le solde d'artificialisation est de 962 hectares. L'artificialisation a progressé de 9 % en 13 ans.

- Un rythme d'artificialisation relativement soutenu qui ralentit

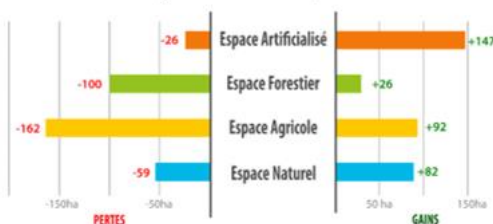
Evolution des 4 grandes classes d'espace entre 2001 et 2014



Le solde net de l'artificialisation s'élève à 964 hectares prélevé pour 597 hectares sur les terres agricoles, pour 360 hectares sur les espaces boisés et pour 5 hectares dans le reste du milieu naturel.

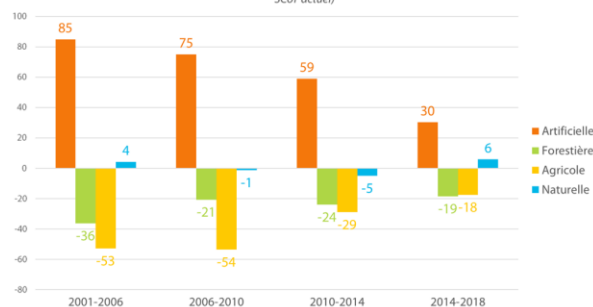
### Tendances récentes : 2014-2018

Evolution des 4 grandes classes d'espace entre 2014 et 2018



Entre 2014 et 2018 147 hectares supplémentaires ont été artificialisés avec un solde net de 121 hectares. L'artificialisation s'est poursuivie essentiellement au détriment des terres agricoles qui perdent 162 hectares. Toutefois, des transferts se sont aussi opérés entre les terres agricoles, les terres forestières et les espaces naturels. Ces derniers ont gagné 23 hectares en net suite à la remise en eau de certaines carrières et à la déprise agricole de quelques terrains. Au final l'agriculture a perdu 70 hectares nets et la forêt 74 hectares nets après 2014.

Evolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2018 (ha/an) (périmètre du SCoT actuel)



Le rythme d'artificialisation net des sols tend à diminuer. Il représente en moyenne 74 hectares par an entre 2001 et 2014. Il est passé de 83 hectares par an au cours de la première moitié des années 2000, à 75 hectares par an au cours de la seconde moitié de la décennie et il est désormais de 59 hectares par an. Plus récemment, entre 2014 et 2018, cette tendance s'est poursuivie avec une consommation moyenne de 30 ha/an.

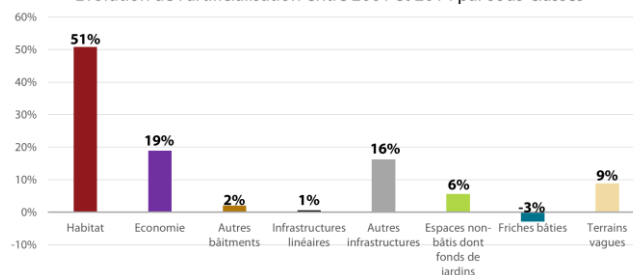
- Une tendance à la déconcentration urbaine

Entre 2001 et 2014, les surfaces artificialisées dans les communes d'Épinal, Golbey et Chantraine qui forment le cœur de l'agglomération centrale et dans les pôles relais représentent seulement 33 % de la surface artificialisée totale dans les Vosges Centrales alors que 52 % des logements y ont été construits. Toutefois, les quatre communes de Golbey, Capavenir Vosges, Dompain et Charmes ont vu leur surface artificialisée augmenter de 13 à 17 % entre 2001 et 2014, ce qui est au-dessus de la moyenne du SCoT qui est de 9 %. À contrario, Épinal et Chantraine ont peu étendu leur tâche artificialisée (respectivement 6% et 3%).

Après 2014, l'artificialisation dans le Pôle urbain central et les Pôles Relais ralentit plus vite que dans le reste du SCoT.

- Une artificialisation surtout au bénéfice de l'habitat

Evolution de l'artificialisation entre 2001 et 2014 par sous-classes



### Surfaces artificialisées selon leur destination



L'habitat vient en premier comme destination de la consommation foncière et représente 51 % des 962 hectares de surfaces artificialisées entre 2001 et 2014. La consommation foncière à vocation habitat s'est accrue au cours de la seconde moitié de la décennie 2000 pour retomber ensuite.

L'économie a représenté 19 % des terrains artificialisés y compris les constructions à vocation agricole estimées à 92 hectares entre 2001 et 2014.

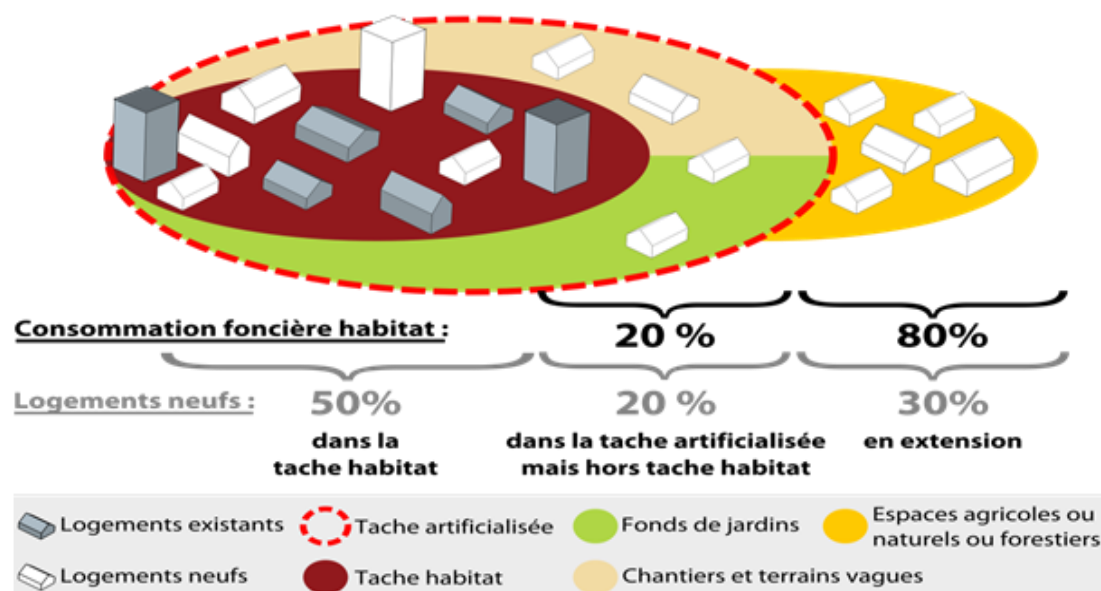
La part des infrastructures représente également 16 % du total de l'artificialisation incluant notamment les parkings de grandes surfaces

commerciales, les carrières, les nouvelles déchèteries, tandis que les friches industrielles et urbaines ont légèrement diminué.

Il est aussi à noter une part importante d'espaces non bâtis (15% du total) incluant les opérations en cours (9 %) et les fonds de grandes parcelles potentiellement mutables (6 %).

Plus récemment, entre 2014 et 2018, la part de l'habitat reste stable (51 %). La part économique et les infrastructures ont diminué avec une part respective de 18 % et de 10 %.

### 2.3.3. Une surestimation des besoins fonciers pour l'habitat



- **Une consommation foncière importante pour l'habitat individuel**

Le SCoT approuvé en 2007 n'affichait pas d'objectif global de consommation foncière mais seulement des fourchettes de densité.

Il est à noter que l'essentiel des logements neufs (70 %) a été construit dans le tissu urbain existant en insertion dans les dents creuses ou en opérations de renouvellement urbain, notamment en secteur collectif. Ces logements sont principalement situés à Épinal, Golbey, Capavenir Vosges et Charmes.

Seulement 30 % des logements neufs ont contribué à générer une artificialisation.

En dehors de la tache habitat, la densité moyenne de la construction est plutôt basse entre 9 et 15 logements en moyenne par hectare. Cela résulte surtout d'un habitat individuel très peu dense (entre 7 et 9 logements par hectare en moyenne) alors que le SCoT préconisait 12 logements individuels en moyenne à l'hectare.

# Etat d'avancement des documents d'urbanisme

31 décembre 2018

## Plan Local de l'Habitat

-  PLH Approuvé
-  PLH en Cours

## 61 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

-  Approuvés (57)
-  En élab/révision (4)

## 39 Cartes Communales

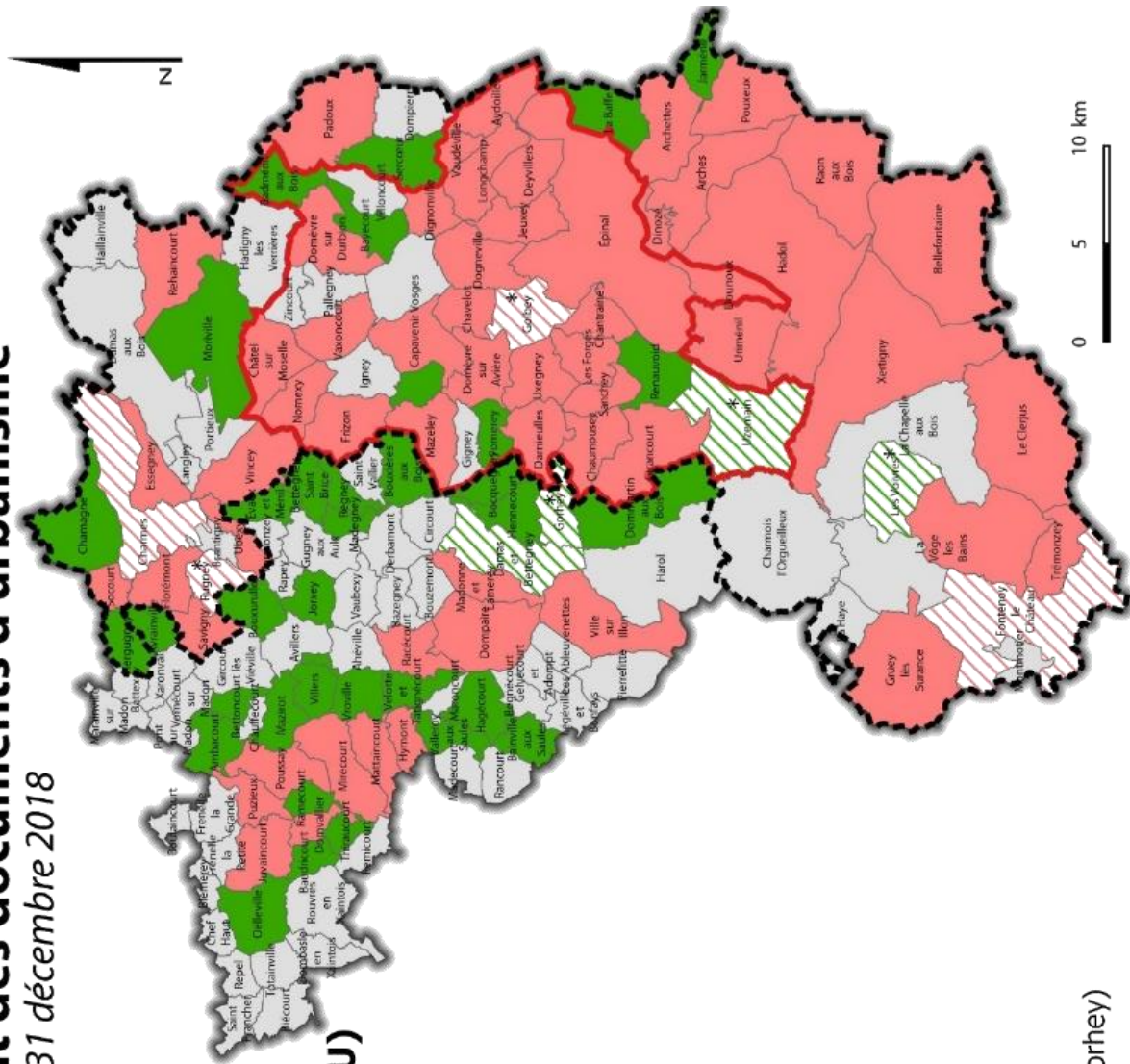
-  Approuvées (35)
-  En élab/révision (4)

## 55 Communes

-  sans document d'urbanisme (soumises au Règlement National d'Urbanisme - RNU)

\* dont 5 communes au RNU avec un document en cours d'élaboration (Rugney, Golbey, Les Voirres, Uzemain, Gorthey)

Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - 01-01-2019 / Source : DDT 88

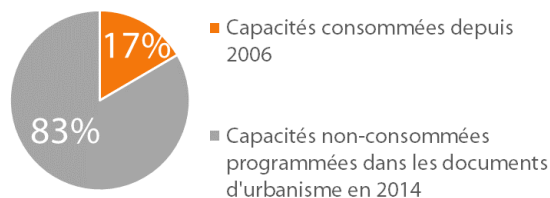


- **Des capacités d'urbanisation surdimensionnées dans les documents d'urbanisme**

Les capacités d'habitat mesurées selon la méthode préconisée par le premier SCoT (Surfaces dédiées à l'habitat dans les documents d'urbanisme en 1AU et supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> en U, hors friches) disponibles dans les 100 documents d'urbanisme du territoire (61 PLU et 39 cartes communales) du SCoT représentent 1 133 hectares en 2014. 239 hectares ont été consommés pour l'habitat en 8 ans sur un total initial de 1 372 hectares transposés dans les documents d'urbanisme. Cela représente 17 % du total des capacités. Ce niveau de consommation peut paraître relativement faible par rapport à la programmation dans les documents d'urbanisme, mais c'est beaucoup au regard d'une population restée stable. Toujours entre 2006 et 2014, la consommation dans ces capacités d'urbanisation a été en moyenne de 30 hectares par an à comparer avec les 39 hectares par an consommés pour l'ensemble bâti neuf à vocation d'habitat. Cet écart s'explique notamment par la non prise en compte de la construction neuve dans les communes au RNU

et par des dents creuses de moins de 2 000 m<sup>2</sup> dans le mode de transposition des prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme. Pour mémoire, le choix politique de cette maille avait été retenu lors de la mise en œuvre du premier SCoT pour laisser aux documents d'urbanisme la compétence de gérer les dents creuses dans le tissu existant.

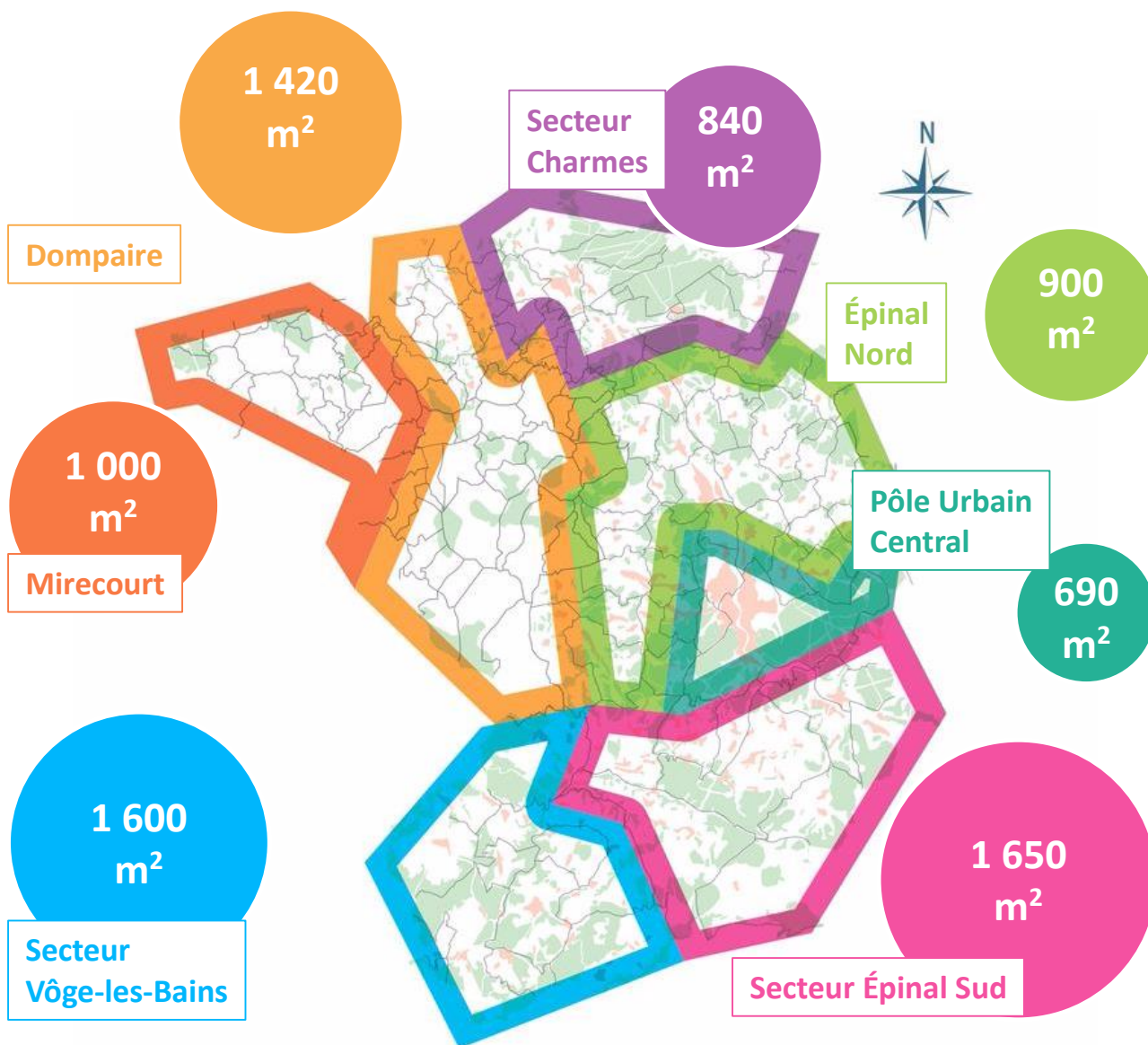
#### Consommation des capacités urbaines dédiées à l'habitat



**Par ailleurs, le SCoT approuvé en 2007 incitait les communes à échelonner dans le temps l'ouverture à l'urbanisation des zones dédiées à l'habitat. Seulement 7 % d'entre elles ont été classés à urbanisation différée en zone 2AU.**



## Taille moyenne des unités foncières de maisons individuelles par secteur



(Source Majic 2016)



12% < 300 m <sup>2</sup> 920 u.f.	29 % 300 à 600 m <sup>2</sup> 2 200 u.f.	30 % 600 à 1 000 m <sup>2</sup> 2 300 u.f.	19 % 1 000 à 2 000 m <sup>2</sup> 1 450 u. f.	7 % > 2 000 740 u.f.
---	--	--	---	----------------------------



## 2.3.4. D'importants potentiels de densification dans l'enveloppe urbaine



**En fonction de la configuration de la parcelle, sa division peut parfois être envisagée. Ces possibilités de transformation peuvent répondre à des besoins économiques, physiques, familiaux et patrimoniaux des ménages qui y habitent.**

A l'intérieur de la tache artificialisée, 36 hectares seulement ont été consommés en 8 ans dans les capacités d'urbanisation du SCoT retranscrites dans les documents d'urbanisme. Il reste donc un potentiel foncier de densification de 313 hectares sans compter les dents creuses de moins de 2 000 m<sup>2</sup> ni les 46 hectares de friches classées en habitat dans les PLU.

De plus, une étude menée par le cabinet du Lab InVivo a mis en évidence un potentiel foncier plus fin dans les grandes parcelles déjà bâties.

Dans le territoire, la taille médiane des unités foncières atteint 1 170 m<sup>2</sup> ce qui permet d'envisager des potentialités de division, pour les plus grandes d'entre elles, même si une grande hétérogénéité est constatée entre les différents secteurs géographiques du territoire et au sein même de chaque secteur. La taille des terrains augmente au fur et à mesure de l'éloignement des centres historiques (cf. cartes ci-contre).

Plus de la moitié des unités foncières potentiellement divisibles se situe dans les villages. La principale agglomération urbaine (Épinal, Chantraine, Golbey) présente malgré tout aussi un potentiel car de nombreuses parcelles bâties font plus de 600 m<sup>2</sup>. Les quartiers immédiatement péri-centraux (le Parc du Moulin, Beau Désir, Chantraine...) et les quartiers-rue, le long de la D460 vers Les Forges ou de la D51 vers Renauvoid, recèlent un très grand nombre de parcelles d'habitat individuel avec de grands ou très grands jardins.

La mobilisation de ce potentiel foncier peut contribuer à répondre à différents enjeux d'habitat :

- **La remise sur le marché de logements vacants par division parcellaire**

Lorsque de grandes propriétés comportent un ou plusieurs logements vacants, la vente en créant différents lots détachés peut faciliter la remise sur le marché de ces habitations. Le bénéfice de la vente d'un premier lot foncier nu peut en effet permettre au vendeur de financer des travaux d'amélioration de l'état des logements vacants.

- **Restructuration des grandes bâtisses**

Les parcelles divisibles supportant des maisons individuelles de grande ou de très grande surface offrent un potentiel de transformation significatif pour favoriser la redistribution d'un logement dans le cadre d'un projet familial (accueil d'un parent) ou d'une mise en location (ex : mise en location du premier étage et maintien à domicile au rez-de-chaussée dans un logement de plain-pied par exemple). Cela peut aussi permettre la reconstruction d'une maison mieux adaptée au besoin du propriétaire dans le jardin et la mise en location de l'ancienne habitation.

- **Amélioration des constructions anciennes**

Plus généralement le bénéfice de la vente d'un bout de terrain peut solvabiliser les propriétaires occupants pour réaliser des travaux d'amélioration de leur propre logement (sécurité, remise au goût du jour, performance énergétique).

**Au final, il existe un important potentiel foncier mobilisable dans la tâche artificialisée. Les espaces à vocation d'habitat en extension urbaine sont largement surdimensionnés dans les documents d'urbanisme au regard des besoins.**

## 2.4. Enjeux sociaux et urbains

### ▪ Des atouts à valoriser

- Une légère croissance démographique,
- Une qualité de vie dans un cadre paysager agréable,
- Une offre en logements renouvelée grâce à l'importance de la construction neuve récente,
- D'importants potentiels fonciers dans le tissu existant,
- Le développement de la filière bois locale qui offre des potentialités d'amélioration de la qualité de l'habitat.

### ▪ Des faiblesses à pallier

- Un vieillissement de la population et une faible solvabilité des ménages,
- Un parc de logements anciens et mal isolés thermiquement peu attractifs,
- Une vacance en expansion qui touche le secteur public et le secteur privé,
- Un désengagement de l'État dans le financement des aides à la pierre qui implique un besoin d'intervention des collectivités locales.

### ▪ Des risques à prévenir

- La perte d'attractivité des pôles urbains avec le développement de la vacance des logements dans les centres villes et les cœurs de villages,
- L'augmentation du coût de l'énergie qui risque d'entraîner une précarisation des conditions d'habitat pour un grand nombre de ménages,
- L'inadaptation des logements au vieillissement de la population dans un environnement peu adapté avec un risque de dépendance accrue dont le coût social sera difficile à assumer,
- Un risque de départ des jeunes retraités qui en ont les moyens, s'ils ne trouvent pas les conditions d'habitat et un environnement en services satisfaisants.

### ▪ Des opportunités à saisir

- Des potentiels de densification dans les enveloppes urbaines qui offrent la possibilité de limiter l'étalement urbain et les coûts de construction en optimisant l'usage des équipements et des services,
- Des conditions moins favorables d'accès à la propriété de maisons individuelles neuves et l'augmentation du coût des combustibles qui limite les risques d'étalement urbain à l'avenir,
- La politique de transition énergétique qui va encourager les travaux d'amélioration et de rénovation thermique des logements, notamment dans le parc vacant.

# **AXE III : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES**

## **3.1**

### **UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN MUTATION**

## **3.2**

### **L'ÉNERGIE COMME LEVIER ÉCONOMIQUE**

## **3.3**

### **ENJEUX ÉCONOMIQUES**

## Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :

Le SCoT a prévu 529 hectares de capacité d'urbanisation pour les créations ou les extensions des zones d'activités économiques (ZAE) identifiées par le SCoT (cf carte ci-dessous). 346 hectares étaient des sites d'intérêt régional destinés à accueillir de grandes entreprises exogènes (65 % du total).

L'ouverture à l'urbanisme des 529 hectares de capacités prévues doit être échelonnée dans le temps selon les modalités suivantes :

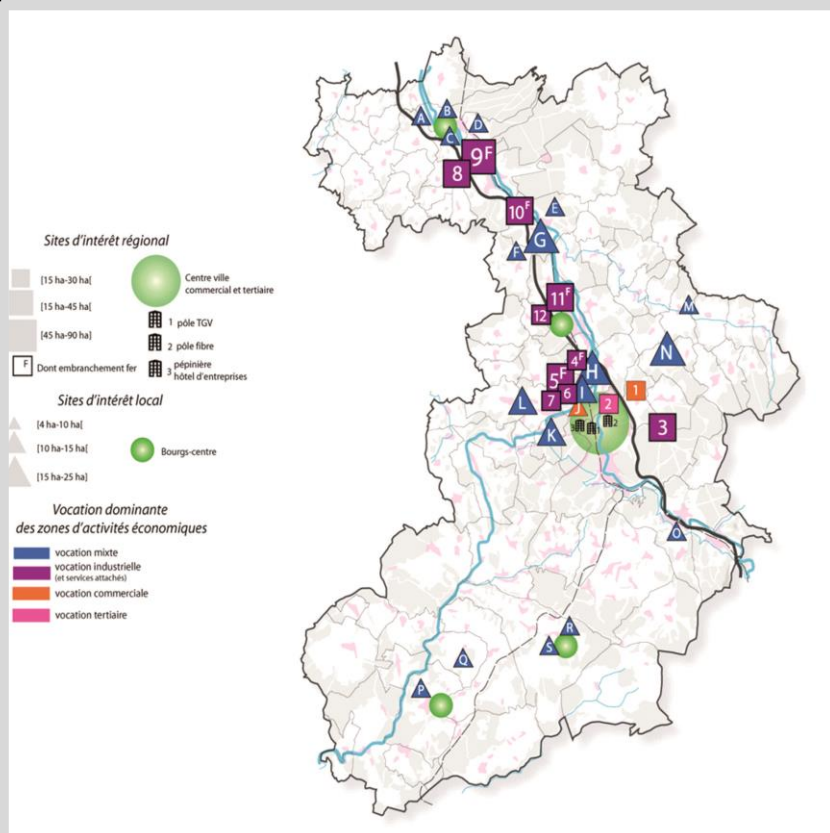
- 359 hectares disponibles immédiatement ou à court terme,
- 170 hectares prévus à moyen terme et demandant une modification du SCoT pour être ouverts à l'urbanisation.

L'ouverture des zones prévues à moyen terme était conditionnée à une révision du SCoT.

200 hectares prévus à long terme pouvaient s'y ajouter en cas de besoin.

Le SCoT estimait pouvoir répondre à l'accueil de 10 et 32 000 emplois dont la moitié en ZAE.

### Carte des ZAE prévues en 2007 :



### Qualité urbaine des sites d'accueil :

- Sites d'intérêt régional : réaliser un plan directeur d'aménagement et un complément d'étude pour un urbanisme durable à intégrer dans les PLU ou les dossiers de ZAC (insertion du projet dans son site et son environnement, traitement des limites, des façades urbaines, notamment près des axes routiers, règles d'implantation du bâti, recommandations architecturales et paysagères, gestion des eaux pluviales, assainissement, accessibilité, mode de déplacements doux, aspects énergétiques, rythme de commercialisation, procédures...),
- Sites d'intérêt local : orientations d'aménagement dans les PLU reprenant les thèmes des plans directeurs.

Le SCoT préconisait de soutenir le développement de la filière bois en permettant l'installation des entreprises de première et seconde transformation du bois dans les ZAE et en aménageant des sites spécifiques à proximité des gares de la Vôge, ou des ports le long du Canal des Vosges pour le chargement du bois. Il préconisait la création de plateformes de productions de plaquettes de bois près des lieux de production et d'utilisation.



# 3. Dynamiques économiques

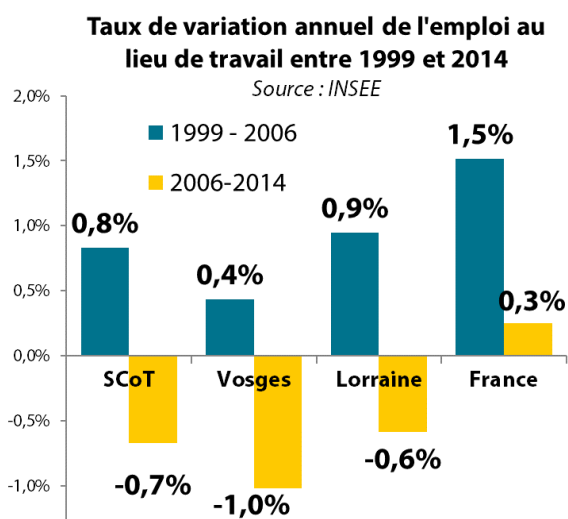
## 3.1. Un contexte économique en mutation

### 3.1.1. Concentration de l'emploi

Source : INSEE (RGP princ)	Emploi au LT en 2014	Emplois salariés au LT en 2014	Emplois non-salariés au LT en 2014	Var Emplois salariés au LT 1999-2014	Var Emplois non-salariés au LT 1999-2014
Cœur d'agglomération (Épinal, Golbey, Chantaine)	28 263	25 960	2303	0%	17%
Capavenir Vosges	3 906	3 550	357	2%	18%
Charmes	2 317	2 091	227	-2%	15%
Mirecourt	3 082	2 784	298	1%	15%
Dompaire	375	308	67	35%	55%
Xertigny	725	591	134	-40%	3%
La Vôge-les-Bains	512	399	113	-9%	4%
<b>SCoT</b>	<b>52 607</b>	<b>46 573</b>	<b>6 034</b>	<b>-1%</b>	<b>11%</b>

L'activité économique est très concentrée. Les deux-tiers des emplois sont situés dans les principaux pôles urbains structurants de la Vallée de la Moselle. Épinal et Golbey en concentrent 53% auxquels s'ajoutent les 12% localisés à Capavenir-Vosges et à Charmes. Le pôle de Mirecourt-Mattaincourt-Juvaincourt représente 7% des emplois des Vosges Centrales.

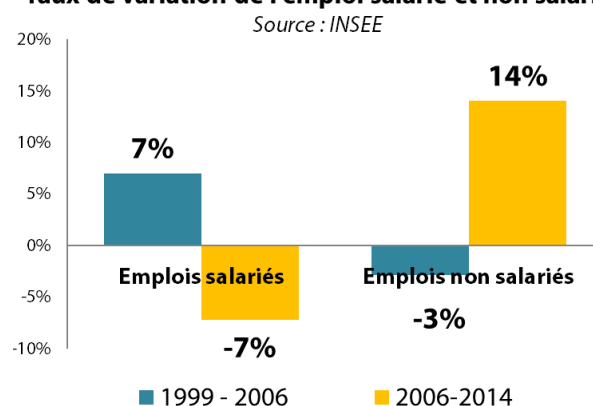
La bonne progression de l'emploi constatée au cours de la première moitié de la décennie 2000 (0,8 %/an) a été stoppée par la crise économique de 2008. L'évolution s'est inversée au cours des années de mise en œuvre du SCoT avec la perte de 2 906 emplois (- 0,7% /an entre 2006 et 2014). Rapporté à la même période, le SCoT approuvé en 2007 espérait une progression entre 4 000 et 12 800 emplois.



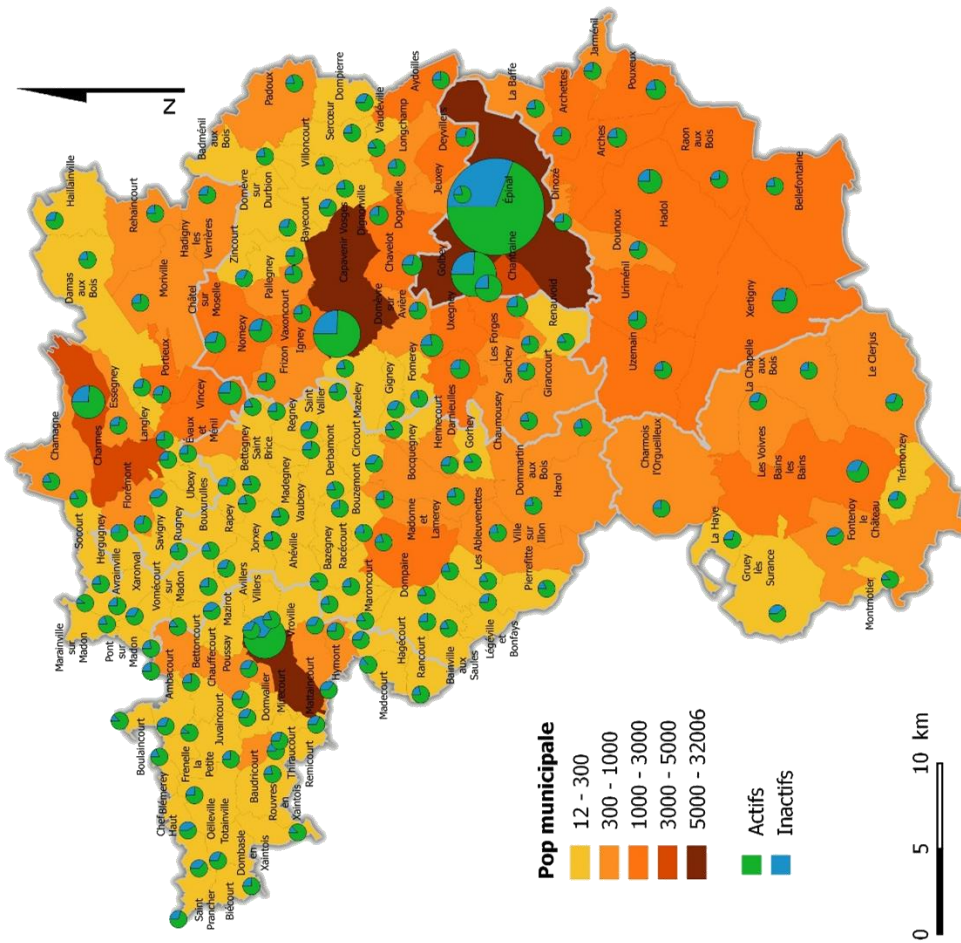
L'emploi salarié est dominant (88 %) mais la part d'emploi non salarié progresse et représente 11 % du total des emplois en 2014.

Entre 1999 et 2006, l'emploi salarié avait augmenté de 7 % tandis que l'emploi non salarié avait diminué de 3 %. A l'inverse, entre 2006 et 2014, l'emploi salarié s'est réduit de 7 % tandis que l'emploi non salarié a progressé de 14 % avec notamment la création de petites entreprises.

#### Taux de variation de l'emploi salarié et non salarié

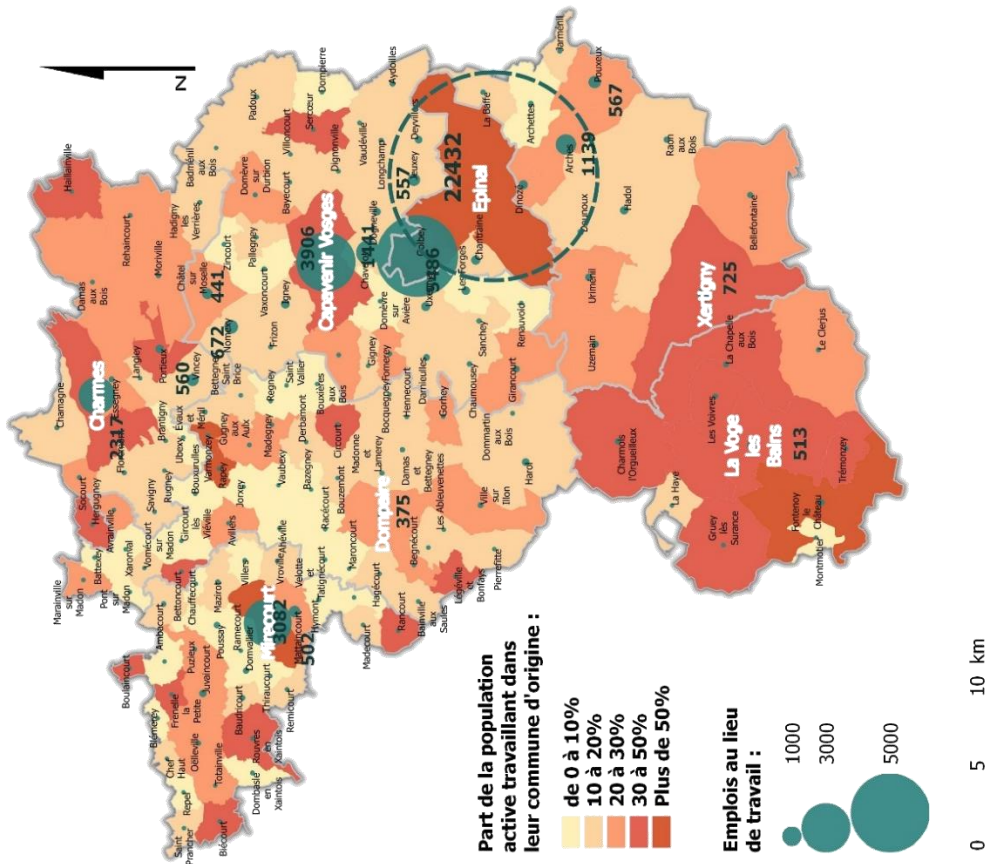


## Part des actifs en 2014



Réalisation SCOT des Vosges Centrales - juillet 2018 / Source INSEE 2014

## Emplois en 2014 et part de la population active travaillant dans leur commune d'origine en 2014



Réalisation SCOT des Vosges Centrales - avril 2018 / Source INSEE

### 3.1.2. Une main d'œuvre dispersée

- **Un territoire attractif pour l'emploi**

Le taux d'actifs (60 539 personnes) atteint 73 % de la population entre 15 et 64 ans (61% d'actifs occupés, 12 % de chômeurs, 9% de préretraités, 9% d'étudiants, et 8% d'autres inactifs). Ces taux se situent dans la moyenne régionale et nationale.

Le territoire des Vosges Centrales est attractif pour l'emploi comme le montre le ratio de 1,03 rapportant le nombre d'emplois au nombre d'actifs occupés qui est en légère hausse par comparaison à la situation de 1999.

- **Une main d'œuvre dispersée**

Cette main d'œuvre est dispersée avec comme conséquence des flux migratoires domicile-travail importants dont 62% sont polarisés par Épinal et Golbey et 38% s'effectuent dans le reste du territoire. Au sein de la Communauté d'agglomération d'Épinal, 80% des emplois sont occupés par les 3/4 des actifs résidents tandis que pour la Communauté de communes de Mirecourt Dompierre, 64 % de l'emploi est occupé par près de la moitié des actifs résidents.

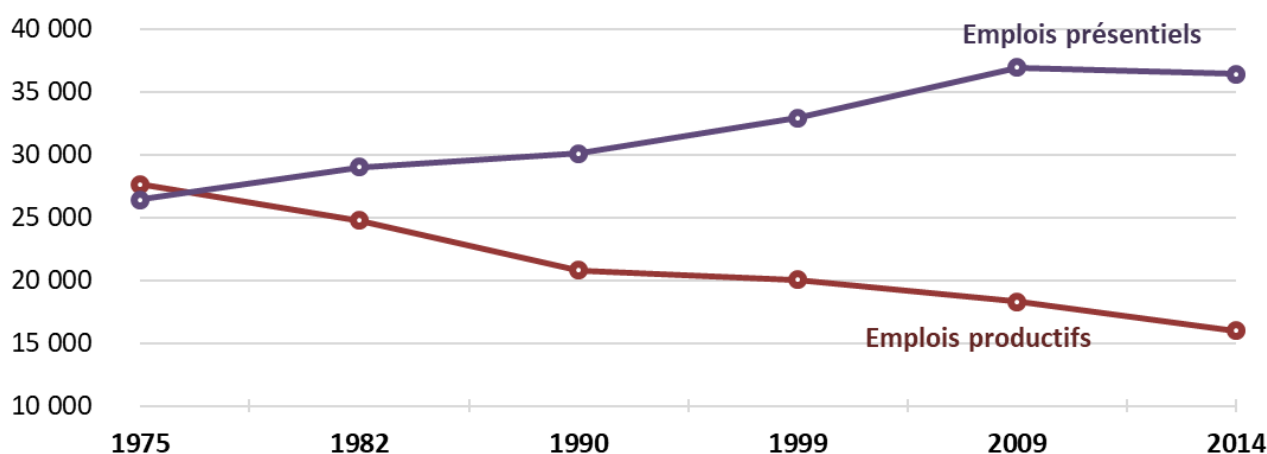
Aux flux internes, s'ajoutent aussi des déplacements qui dépassent les limites du territoire avec légèrement plus de flux entrants que de flux sortants (10 000 entrants dans le SCoT pour 8 900 sortants). Ces flux migratoires sont relativement équilibrés avec les zones d'emploi de Nancy et de Remiremont. Ils sont principalement orientés vers la zone d'emploi d'Épinal pour les autres territoires limitrophes (cf. partie 4 sur la mobilité).

- **Progression de l'emploi présentiel**

Cependant une part d'emplois locaux se développe avec l'économie dite présentielle qui représente 69 % des emplois, soit une proportion identique à la Lorraine et supérieure au département des Vosges 66 %. Elle correspond aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes qui habitent le territoire ou le fréquentent comme les touristes.

#### Evolution des emplois de la sphère productive et présentielle

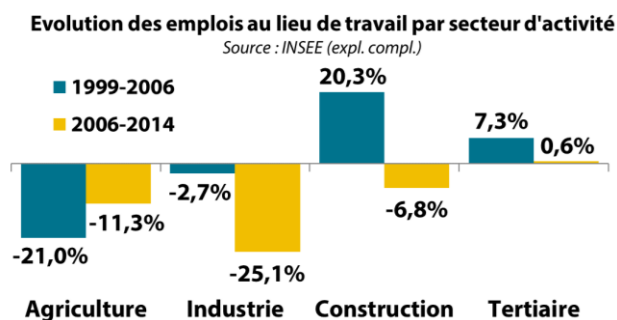
Source INSEE



### 3.1.3. Une économie moins marquée par l'industrie

L'évolution par secteur d'activités montre la poursuite des mutations déjà observées au cours de la décennie 90, notamment la forte réduction des effectifs industriels depuis 2006. Le Sud du territoire, notamment Xertigny a particulièrement souffert.

Le secteur de l'industrie n'offre plus que 16 % des emplois tandis que la part du tertiaire atteint 75 %.



Les Vosges Centrales comptent 10 971 établissements actifs en 2015 dont 33% emploient des salariés dont :

- 78 % comptant de 1 à 9 salariés,
- 18 % comptant de 10 à 49 salariés,
- 4 % comptant plus de 50 salariés,

Sur les 158 établissements actifs comptant plus de 50 salariés, 77 relèvent du secteur privé qui concentre plus de 46 % des salariés. 62 établissements emploient plus de 100 salariés.

Les principaux employeurs privés sont :

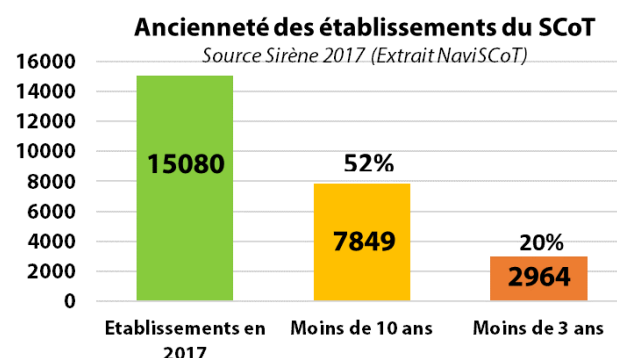
- Honeywell (pompes et compresseurs) Garrett à Capavenir Vosges : 677 personnes,
- Michelin (pneumatiques) : 550 personnes,
- Munskjö à Arches (papeterie) : 474 personnes,
- Trane (matériel de climatisation réfrigération) à Charmes : 340 personnes,
- Norske Skog (papeterie) à Golbey : 410 personnes.

Les grands employeurs publics sont :

- L'hôpital Emile Dürkheim de l'ordre de 1 000 emplois,
- L'hôpital de Ravenelle à Mirecourt plus de 800 salariés
- Le Conseil Départemental près de 2 000 agents.

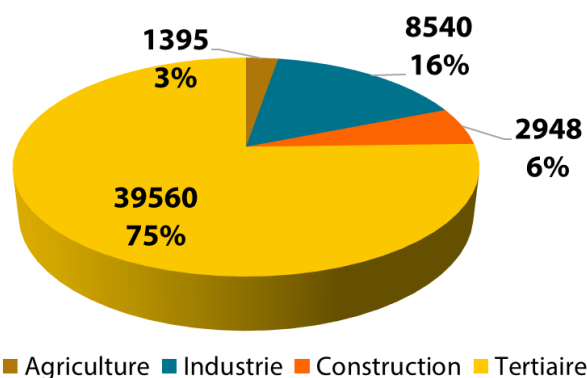
La « spécialisation » industrielle du territoire tend désormais à s'estomper au profit d'une augmentation du secteur tertiaire, notamment dans le secteur non marchand et dans le commerce.

Mais cette progression ne suffit pourtant pas à équilibrer les pertes dans les autres secteurs malgré une certaine dynamique de création d'entreprises. 20 % des entreprises ont en effet moins de 3 ans. L'essentiel des créations d'entreprises s'effectue dans l'agglomération d'Épinal (40%) et le sillon mosellan (+20%), qui concentre surtout le secteur tertiaire marchand.



Le secteur de la construction a connu une bonne progression au cours de la première moitié des années 2000 liée au boom de la construction de logements neufs mais il est en recul au cours de la seconde moitié de la décennie.

**Répartition par secteur d'activité des emplois au LT du SCoT en 2014** Source : INSEE (expl. compl.)

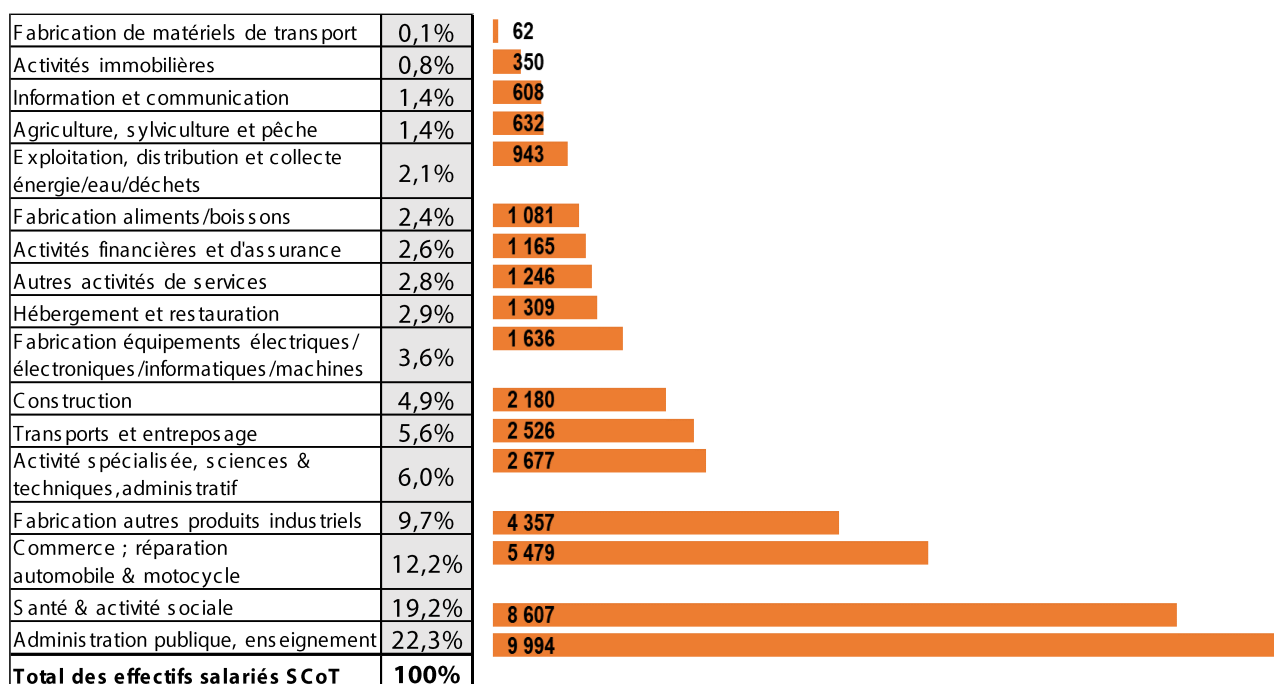


La part globale de l'artisanat est difficile à identifier par l'INSEE car ce secteur est réparti dans plusieurs catégories (industrie, construction et services...).



### 3.1.4. Emergence de filières-clés présentant un potentiel en économie circulaire

#### Répartition des 44 854 salariés par filières d'activité en 2015



Source INSEE : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)

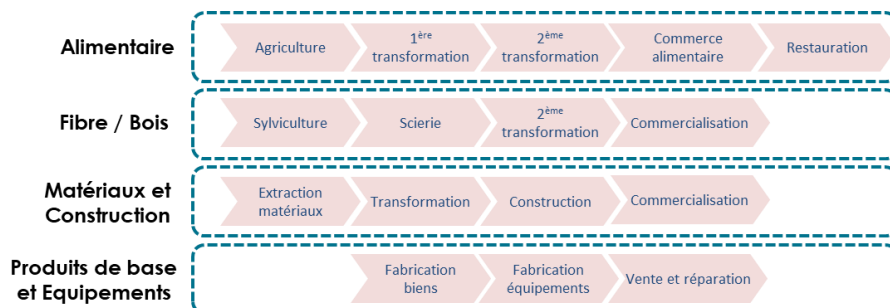
- **Un potentiel de développement de l'économie circulaire**

Une analyse par filière d'activité révèle l'importance des emplois administratifs (22,3 %), et des emplois liés à la santé ou au secteur social (19,2 %) et au commerce (12,2 %). Le secteur productif est également encore très présent malgré la baisse des effectifs industriels. Une approche plus intégrée des entreprises selon le concept d'économie circulaire, c'est-à-dire en observant les flux de transformation des matières premières de même nature, fait ressortir quatre filières-clés à fort potentiel de développement : la

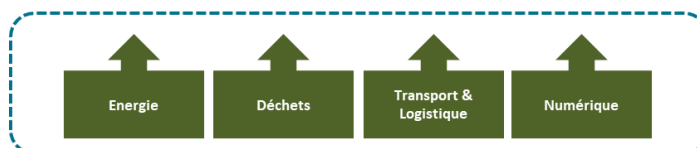
filière alimentaire, la filière fibre-bois, la filière matériaux et construction, la filière produits de base et équipements (cf. Schéma de déploiement de l'économie circulaire dans les Vosges Centrales réalisé par I-Care Consult).

**Ces filières représentent 65% du chiffre d'affaires des entreprises du territoire. Quatre « activités supports » s'y ajoutent pour fournir des services d'appui mutualisables dans le domaine de l'énergie, des déchets, des transports et du numérique (cf. schéma ci-dessous).**

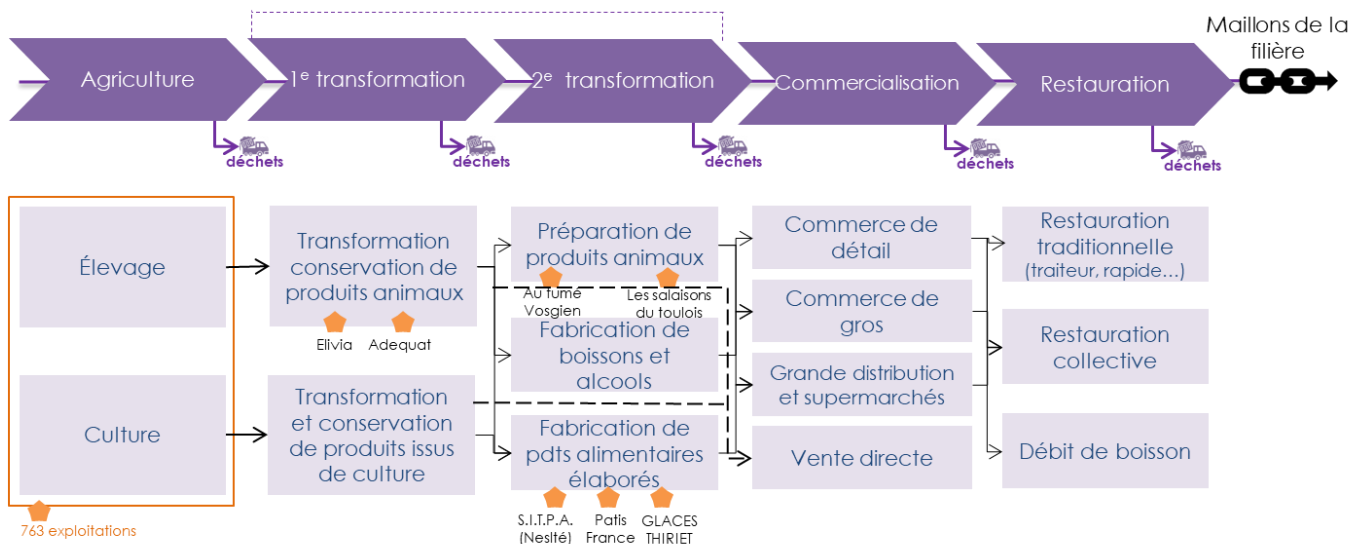
#### 4 filières « matérielles » clés pouvant bénéficier de l'économie circulaire



#### 4 activités « supports » pouvant fournir des services facilitant l'économie circulaire



# Filière alimentaire



La filière alimentaire désigne l'ensemble des entreprises des secteurs primaires et secondaires qui participent à la production et à la transformation de produits alimentaires. Elle regroupe l'agriculture (élevage, cultures...) et l'industrie agroalimentaire, qui transforme des produits vivants élevés, des plantes ou des fruits cultivés en produits alimentaires finis, ainsi que la distribution et la restauration.

La filière alimentaire du territoire est surtout caractérisée par l'élevage bovin et un important tissu économique lié aux activités de distribution et de restauration.

Le potentiel de transformation industrielle des produits agricoles est plus réduit et se concentre dans quelques grandes entreprises comme S.I.T.P.A Nestlé, les Glaces Thiriet ou encore PatisFrance.

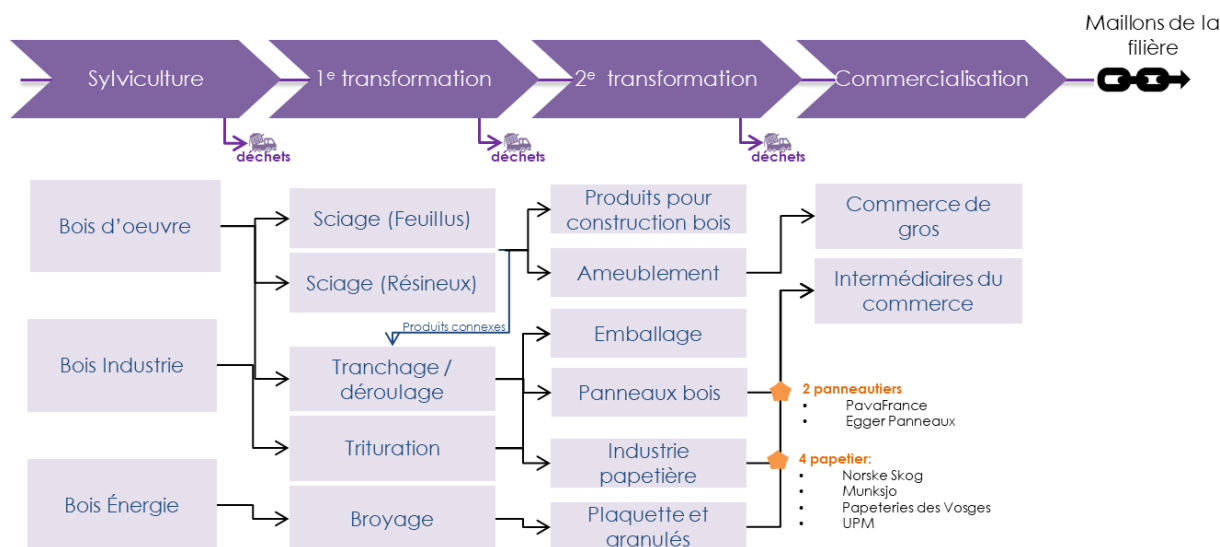
Les enjeux suivants se dégagent :

- L'opportunité de promotion et le renforcement du maraichage local peu intensif ou biologique en facilitant notamment l'installation de maraichers dans les ceintures urbaines sur des terres de qualité, à prix accessible, à proximité de clients.
- Le soutien aux initiatives de vente directe en circuits courts : leur présence est croissante depuis 5-6 ans et entre en résonance avec une évolution des comportements de consommation qui semble s'ancre peu à peu dans les habitudes des citoyens.

- Le déploiement de l'outil industriel de première transformation des fruits et légumes à la mesure de la production de fruits et légumes sur le territoire, qui reste assez réduite actuellement, mais le potentiel est à étudier.
- Le potentiel de valorisation énergétique des déchets organiques, notamment par la méthanisation à proximité d'exploitations d'élevage ou de grosses unités de restauration est un atout en veillant cependant à limiter la concurrence avec la production de cultures vivrières en cas de besoin de complément de matières premières.

Cette filière s'inscrit par ailleurs dans la politique nationale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, à tous les stades (production, transformation, distribution et restauration)

## > Filières « Fibre-Bois »



La filière Fibre / Bois désigne l'ensemble des entreprises impliquées dans le secteur de l'exploitation ou la transformation du bois, sous toutes ses formes. Plus de 2 000 emplois sont recensés dans la zone d'emploi d'Épinal et l'INSEE évalue à 1 250 emplois, les emplois liés uniquement au travail du bois dans les Vosges Centrales sans compter les effectifs des scieries.

La filière Fibre / Bois est historiquement très ancrée dans le territoire du fait de la disponibilité de la ressource, ce qui a permis le développement d'un véritable pôle d'attractivité de seconde transformation en coopération avec les industries papetières sur le territoire des Vosges Centrales.

Un pôle Bois-innovation a pu se concrétiser avec le soutien de la collectivité publique grâce à la bonne coordination des différents acteurs des domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et des transferts de technologie, avec notamment l'ENSTIB, le CRITT Bois, le Pôle de compétitivités Fibres au sein du Campus Fibres situé à Épinal mais aussi les producteurs forestiers, les scieurs, les transformateurs de bois, et le soutien important du papetier Norske Skog (NSG), qui est l'un des plus grands papetiers européens (production de 600 000 tonnes de papier par an).

Poursuivant cette dynamique, la Communauté d'Agglomération et les villes d'Épinal et de Golbey ont impulsé également le projet structurant de la « Green Valley » qui devrait contribuer au rayonnement de l'ensemble du territoire des Vosges Centrales. Une plateforme de pré-industrialisation de la production des matériaux de construction à partir du bois est à

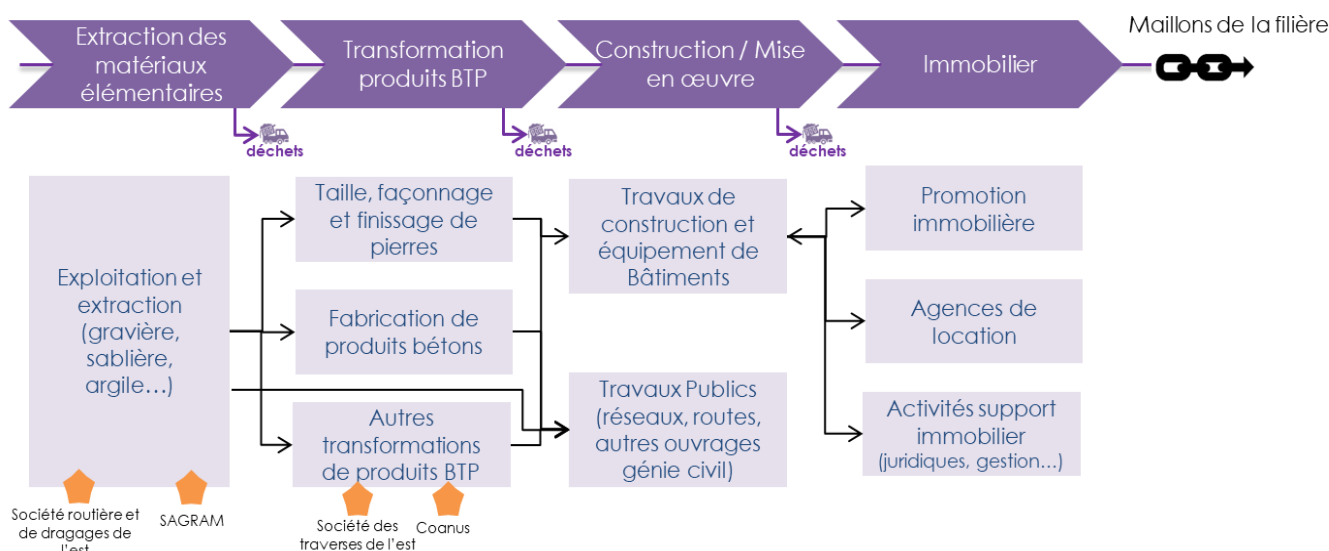
l'étude avec la candidature à l'Appel à projet « Territoire innovant de Grande Ambition » : « des hommes et des arbres : les racines de demain ». Un hôtel de l'innovation pour constituer un « Fab Lab » dédié au bois et des ateliers partagés sont notamment prévus dans la zone du Saut le Cerf à Épinal.

Le Pays d'Épinal Cœur des Vosges a été labellisé pôle d'excellence rural. Il a mis en place une charte forestière centrée sur la promotion du matériau bois et a lancé la marque « Terres de Hêtre » destinée à mettre en avant le bois de hêtre.

### Les enjeux suivants se dégagent :

- **Optimiser la gestion des forêts privées où les parcelles sont morcelées et insuffisamment exploitées,**
- **Multiplier les contrats d'approvisionnement passés entre les communes, l'ONF et certaines entreprises afin de pérenniser les activités liées au bois tout en utilisant la ressource locale,**
- **Développer les activités de transformation et de mise en œuvre de bois-construction (en lien avec la filière BTP) et de chimie verte pour transformer localement la ressource,**
- **Diffuser les bonnes pratiques d'écologie industrielle,**
- **Renforcer la structuration des activités de scieries pour les essences feuillues.**

## > Filière « Matériaux et Construction »



La filière Matériaux et Construction désigne l'ensemble des activités liées à la construction d'infrastructures, depuis l'extraction de matériaux élémentaires jusqu'à la gestion en fin de vie des structures.

La consommation globale en matériaux élémentaires est estimée à 2,97 millions de tonnes par l'UNICEM. La plus grande partie de ces matériaux de construction, compte tenu de leur qualité (granulats de Moselle), fait l'objet d'une transformation à forte valeur ajoutée (fabrication de produits bétons).

1,7 million de tonnes (Mt) sont exportées vers la Meurthe et Moselle ou d'autres départements. Il peut s'agir de matériaux élémentaires ou de produits industriels plus élaborés (ex: pierres façonnées). Une part essentielle de la production provient de roche éruptive de la carrière de Raon l'Étape qui fournit le ballast pour les lignes LGV du territoire national.

Le taux de mise en décharge des déchets du BTP est relativement élevé (52% des déchets inertes sortis de chantier) par rapport à d'autres départements. Il n'existe pas de plateforme de recyclage des déchets du BTP sur le territoire du SCoT. Toutefois il est à noter l'effort des entreprises de travaux publics et de bâtiment en faveur du recyclage sur leurs propres sites et du réemploi sur le circuit local (Arches, Chavelot, Nomexy). Les activités de construction et plus globalement l'ensemble des travaux de mise en

œuvre<sup>1</sup> représentent une part très importante du chiffre d'affaires de cette filière. Ce maillon est caractérisé par la présence d'un large tissu de petites et moyennes entreprises artisanales.

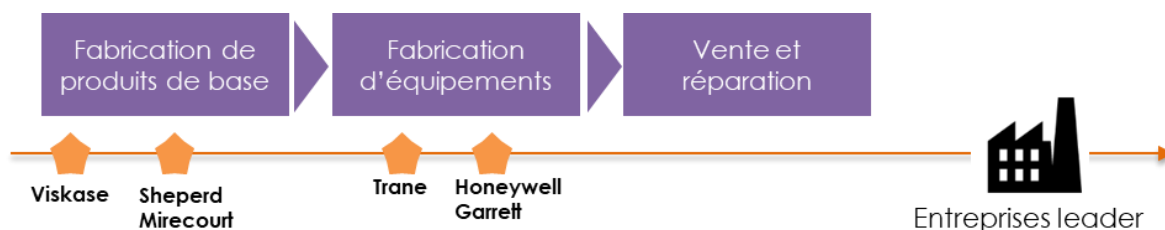
### Les enjeux suivants se dégagent :

- **Identifier le potentiel économique durable de la filière tout en préservant les ressources naturelles locales (minérales, forestières et environnementales),**
- **Développer l'usage du bois local, notamment des feuillus dans la construction en créant des synergies entre les entreprises de construction et les entreprises de production de matériaux bois pour la construction et la commande notamment publique locale,**
- **Soutenir le tissu artisanal de la construction pour favoriser sa montée en compétence dans le domaine de la construction durable,**
- **Lever les freins qui entravent le recyclage des déchets du BTP dont le taux de mise en décharge est encore relativement élevé (cf. normes et certifications de produits manufacturés, les garanties décennales et dommages ouvrages des travaux de mise en œuvre) et encourager la recherche et le développement de nouveaux produits issus du recyclage.**

<sup>1</sup> La mise en œuvre fait référence aux activités de chantier Travaux Publics (routes, ponts, ...) et de rénovation et construction de bâtiments.



## > Filières « Produits de base et équipements »



Cette filière intègre d'une part la fabrication de produits de base comme les éléments en matière plastique, en verre, en métal..., d'autre part la fabrication, la vente et la réparation d'équipements et de machines.

Le territoire des Vosges Centrales est caractérisé par la fabrication de produits de base et d'équipements qui intègre des activités diversifiées et s'appuie sur l'héritage industriel du territoire (notamment la métallurgie et la fabrication d'équipements à forte valeur ajoutée). Il bénéficie de la présence d'entreprises aux activités pointues techniquement sur des segments de marchés internationaux (ex : la Trane pour la climatisation et des équipementiers comme Honeywell Garrett SA, Michelin, Saint Jean Industries Lorraine...).

Des initiatives vertueuses pour l'environnement sont mises en place au sein des entreprises de fabrication, au niveau du processus de fabrication (exemple de la Trane qui réutilise la puissance calorifique du laboratoire pour pré-conditionner l'air de la salle de test). Néanmoins, peu d'initiatives en lien direct avec l'économie circulaire ont été recensées dans ce diagnostic pour ces entreprises.

Les activités de vente et de réparation représentent près de la moitié du chiffre d'affaires cumulé des entreprises de cette filière. Beaucoup de compétences sont présentes sur le territoire, y compris pour les particuliers (cordonniers, réparateurs d'équipements électriques et électroniques...).

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a le projet de faire la promotion du réseau des réparateurs d'électroménager via la mise en place d'un réseau type « Repar'Acteur ». Elle travaille également avec les artisans pour réduire les impacts environnementaux et la pollution des produits / équipements / machines qu'ils utilisent (peintures à faible impact environnemental ; méthodes de réparation à faible impact environnemental...).

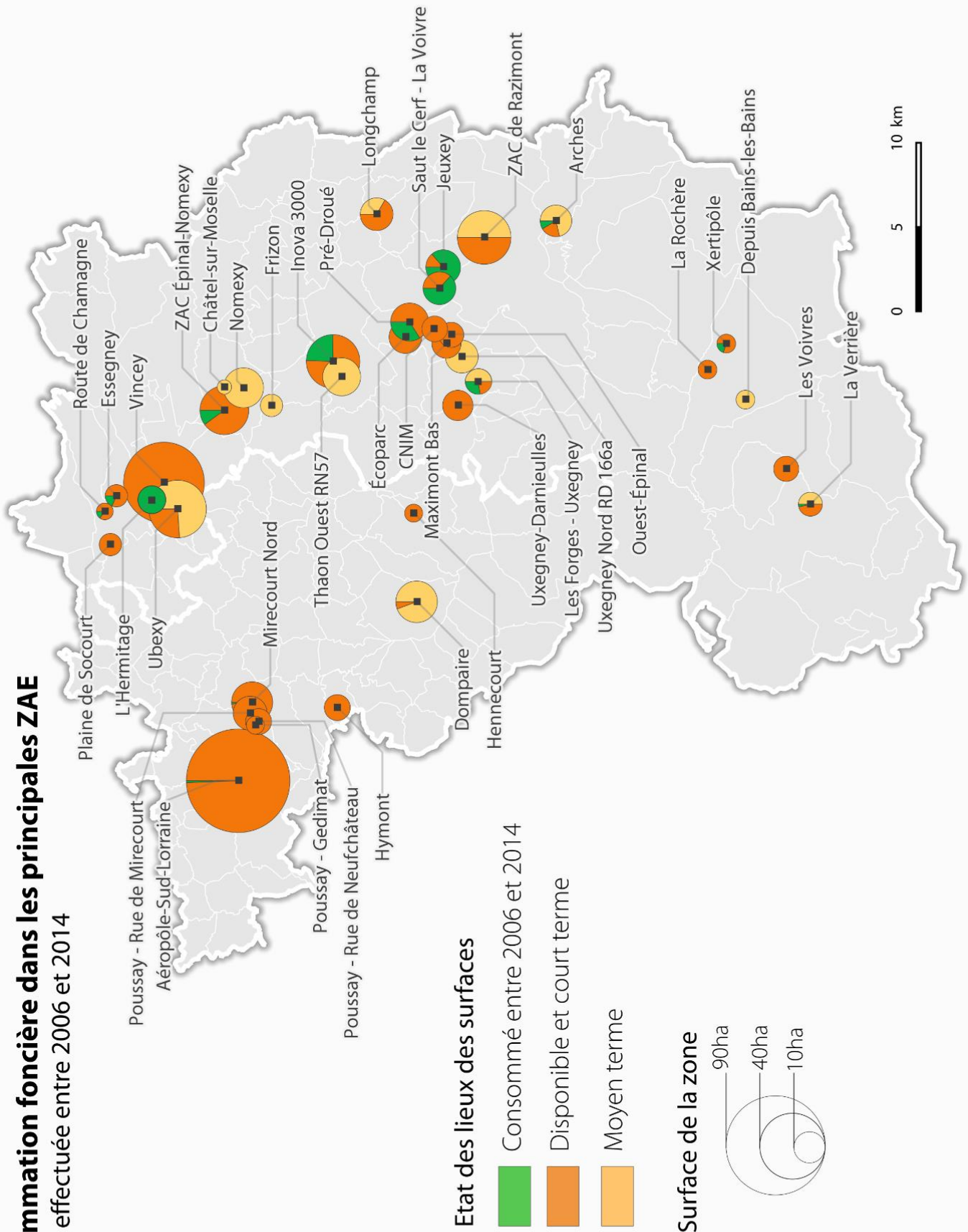
Par ailleurs, le Pole EcoTer est en cours de réflexion pour l'intégration d'une recyclerie sur le territoire et la mise en place d'un site mutualisé pour la réparation et la remise en état des objets de la vie courante permettant ainsi une nouvelle utilisation.

### Les enjeux suivants se dégagent :

- **Promouvoir l'économie de fonctionnalité en privilégiant la vente de services et non sur la vente de machines afin d'allonger la durée de vie des produits. Les marchés publics peuvent être un des leviers de mise en œuvre,**
- **Favoriser les stratégies d'écoconception permettant une utilisation plus efficace des ressources et leur intégration dans les filières de recyclage et de réparation,**
- **Développer l'utilisation de matières recyclées dans les processus industriels et artisanaux pour favoriser un approvisionnement plus durable,**
- **Développer les activités de réparation pour exploiter les savoir-faire existants de fabrication qui existent sur le territoire.**

# Consommation foncière dans les principales ZAE

Mesure effectuée entre 2006 et 2014

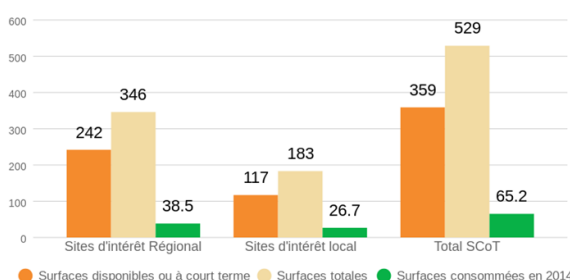


### 3.1.5. Un besoin d'adapter l'accueil des entreprises

- **Surestimation des besoins fonciers des zones d'activités économiques prévue dans les documents d'urbanisme**

**Les zones d'activités économiques du périmètre du SCoT approuvé en 2007 sont désormais situées dans la Communauté de Communes de l'Agglomération d'Épinal.**

Entre 2006 et 2014, seulement 65 hectares ont été consommés sur les 529 hectares prévus dans les ZAE par le SCoT approuvé en 2007, ce qui représente 18% des surfaces prévues à court terme et 12% des surfaces prévues totales.



La consommation moyenne s'est élevée ainsi à 8 hectares par an dans les Zones d'Activité Économique du SCoT alors que l'ensemble de la consommation économique totale a été de 12 hectares par an (dont agricoles) dans le périmètre du premier SCoT.

La part consommée dans les sites d'intérêt régional est de 59%. Si cette proportion est proche de celle prévue par le SCoT, elle correspond plus à des délocalisations de petites entreprises à l'intérieur des Vosges Centrales qu'à l'accueil de grandes entreprises exogènes.

Les choix de localisation des entreprises se concentrent clairement dans le cœur d'agglomération spinalienne (Épinal, Jeuxy, Capavenir-Vosges et Chavelot) et dans la vallée de la Moselle, notamment le pôle de Charmes (Zone de l'Hermitage).

**La consommation foncière dans la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire** est très faible avec 2,7 hectares consommés en partie sur Mirecourt et sur le site de l'Aéropole entre 2006 et 2014.

- **Un faible échelonnement de l'ouverture à l'urbanisation des ZAE**

Le SCoT approuvé en 2007 préconisait un échelonnement de l'ouverture à l'urbanisation des ZAE dans les documents d'urbanisme.

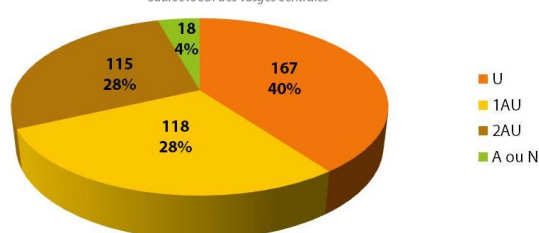
Toutes des ZAE prévues n'ont pas été transposées dans les PLU mais seulement 419 hectares non consommés en 2014.

91 hectares, soit 30 % des capacités en ZAE du SCoT transcrites dans les documents d'urbanisme en zones U et 1AU sont situés dans la tâche artificialisée de 2014 montrant qu'il existe un potentiel de densification urbaine en plus de l'extension urbaine.

70 % ont été classés en zones U, AU ou 1AU, c'est-à-dire immédiatement urbanisables. 28 % ont été différés en zone 2AU et 4 % ont été classés en zones N ou 4 mais sont prévues à long terme.

#### Zonage des capacités ZAE du SCoT en 2014

Capacités d'urbanisation disponibles en 2014 des ZAE du SCoT dans les documents d'urbanisme (ha)  
Source: SCoT des Vosges Centrales

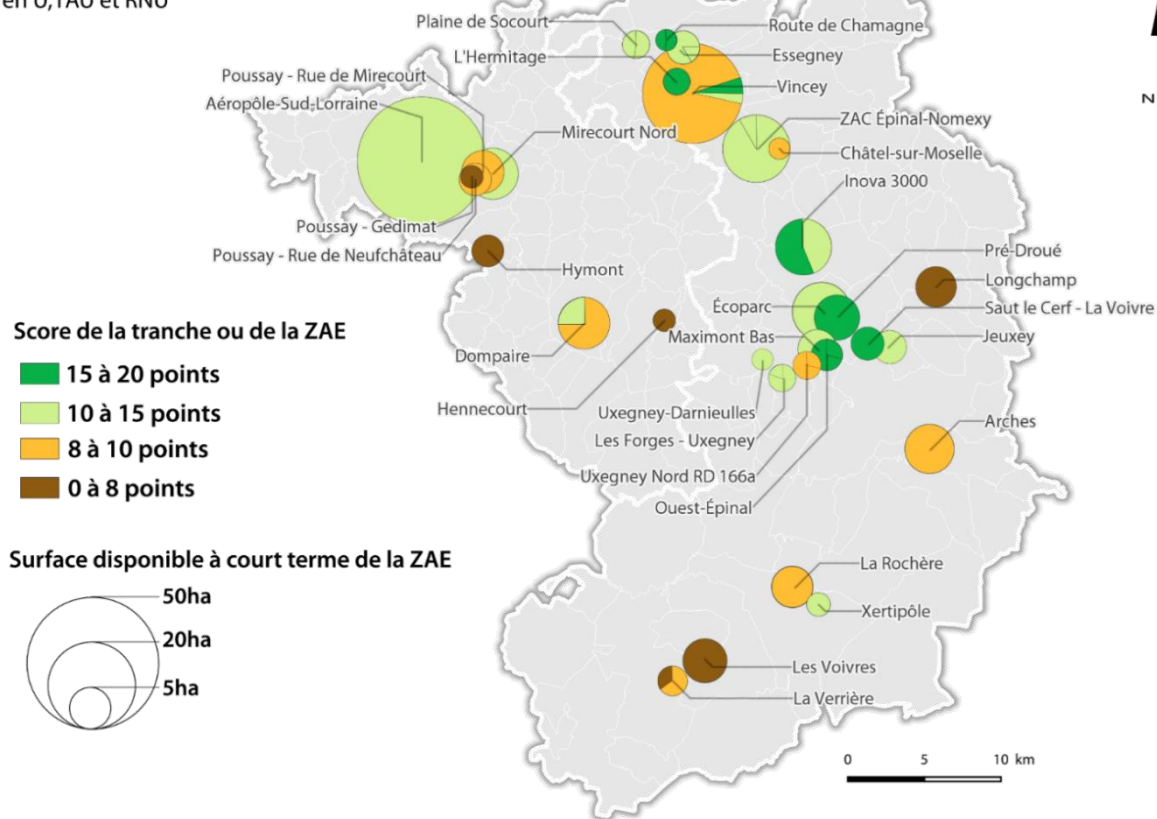


Le classement des capacités qu'il prévoyait à moyen ou long terme a posé la question de la transition avec les activités agricoles, surtout quand le zonage initial était à vocation agricole ou naturelle. En effet, un affichage de la vocation future envisagée peut entraîner une spéculation foncière perturbante pour l'activité agricole. C'est pourquoi un classement en zone naturelle ou agricole inconstructible s'est avéré opportun afin de préserver toutes les possibilités futures d'urbanisation, sans perturber l'activité agricole en cours, mise à part l'impossibilité de construire des bâtiments agricoles qui auraient été incompatibles avec la vocation prévue au SCoT (cf. 3<sup>ème</sup> tranche de l'Ecoparc de Chavelot 18 ha). L'avantage de ce classement est de permettre la réversibilité du choix d'orientation avec la possibilité de maintien de l'usage actuel. L'inconvénient est que la procédure d'ouverture à l'urbanisation est plus longue car elle passe par une révision du PLU. Les réserves à long terme ont conservé leur vocation initiale naturelle ou agricole.

95 % des ZAE de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire sont également urbanisables immédiatement ou à court terme dans les documents d'urbanisme.

## Résultats de l'analyse multicritère pour les ZAE principales

Zones en U,1AU et RNU



### Méthode de classification :

Les critères retenus sont les suivants :

- **L'aménagement du territoire** : la situation dans l'armature urbaine, l'accessibilité, l'articulation aux transports en commun et aux modes doux et la cohérence urbaine locale.
- **Le niveau d'équipement des sites** : la proximité d'un raccordement haute tension, l'équipement en réseaux d'assainissement et l'alimentation en eau potable, l'équipement en voirie, la propriété du sol et les procédures engagées et les opportunités de raccordement à des services mutualisés du type gestion des déchets, de fret et d'énergie.
- **Les besoins des entreprises** : le rythme de consommations foncières du site au cours des dernières années ainsi que les opportunités liées à des filières clés de l'économie circulaire.
- **Les enjeux agricoles, forestiers et environnementaux et aux risques** : la présence de terres agricoles de valeur, de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, l'existence de servitude liée aux risques naturels et technologiques.

Les réserves foncières des entreprises déjà commercialisées ainsi que les zones d'activités abandonnées après 2014 ou qui ont changé de destination n'ont pas été prises en compte dans cette analyse. Le potentiel foncier analysé ne porte ainsi que sur 243 hectares.

Par ailleurs, les zones d'activités ont été subdivisées en tranches, notamment les plus vastes, afin de mieux cerner leur potentiel.

Un classement des terrains a été effectué à partir de l'attribution d'un score de 0 à 20 points pour chaque zone en fonction de la grille d'analyse multicritère. Ainsi les sites les plus attractifs bénéficient à la fois d'un bon niveau d'équipement, d'une localisation favorable et d'une bonne accessibilité et ne sont pas impactés par des contraintes environnementales ou agricoles.



- **Un potentiel foncier économique conséquent bien que partiellement disponible**

Aux 419 hectares du SCoT retranscrits dans les documents d'urbanisme avant la première révision s'ajoute un potentiel 377 hectares supplémentaires. Il s'agit de :

- 115 hectares non comptés initialement par le SCoT dans les ZAE préexistantes de la Communauté de Communes d'Épinal,
- 173 hectares dans les ZAE de la Communauté de communes de la Mirecourt-Dompaire (dont 35 hectares pour l'ex-Communauté de communes du Secteur de Dompaire),
- auxquels se rajoutent 89 hectares de potentiel foncier en friches industrielles classé à vocation économique.

**Au total, l'offre recensée dans les documents d'urbanisme équivaut à 796 hectares dont 619 hectares pour la Communautés d'agglomération d'Épinal et 177 hectares pour la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire. Cette offre semble largement surdimensionnée par rapport à la consommation passée.**

Toutefois, le potentiel de friche à vocation économique (89 hectares) n'est pas forcément entièrement disponible à l'urbanisation pour des raisons commerciales ou techniques (ex: rétention foncière, pentes, servitudes techniques, difficulté d'accès). Une estimation de 57 hectares de friches à reconquérir pour une vocation économique a été faite sur la base de l'étude Verdier-Urbanis à l'horizon 2030.

De plus, il est à noter que 158 hectares dans les ZAE ne sont pas disponibles car il s'agit de réserves foncières d'entreprises (114 hectares dont 41 hectares hors enveloppe urbaine et 73 hectares dans l'enveloppe urbaine) ou d'anciennes infrastructures aéroportuaires appartenant au Département des Vosges (44 hectares dans la zone de l'Aéropôle à Juvaincourt).

**Un quart du potentiel foncier en ZAE est situé dans l'enveloppe urbaine (195 hectares dont 78 hectares seulement sont disponibles en réalité après avoir soustrait les réserves des entreprises et du Département).**

*Il est aussi à noter que depuis ce recensement de la situation en 2014, date de référence du SCoT, plusieurs projets ont été engagés dans la Communauté de communes de Mirecourt. Il s'agit*

*principalement d'une diversification des usages sur la zone de l'Aéropôle.*

- **Des différences d'attractivité entre les ZAE prévues dans les documents d'urbanisme**

Afin d'identifier les potentiels fonciers d'accueil des entreprises les plus attractifs en extension urbaine, les ZAE prévues au SCoT approuvé en 2007 ainsi que les principales ZAE de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire ont été analysées sur la base d'une grille construite à partir de quatre grandes familles de critères portant sur :

- l'aménagement du territoire,
- le niveau d'équipement des sites,
- les besoins des entreprises,
- et les enjeux environnementaux, agricoles et forestiers et les risques.

Les résultats de l'analyse font ressortir :

- 50 hectares particulièrement attractifs avec un score supérieur à 15 points,
- 275 hectares plutôt relativement attractifs avec un score compris entre 10 et 15 points,
- 114 hectares faiblement attractifs avec un score compris entre 8 et 10 points,
- et 55 hectares peu attractifs avec un score inférieur à 8 points.

**Les zones obtenant le score le plus élevé sont toutes situées autour de l'agglomération d'Épinal, dans les principaux pôles structurants et sur l'Aéropôle (cf carte ci-contre).**

**Cette analyse a été soumise comme base de travail aux deux EPCI pour déterminer leurs priorités d'aménagements fonciers à vocation économique.**

# Friches industrielles et urbaines



## 1 - Hôpital local

- 2 - Ancienne zone SNCF
- 3 - Garage Anotin
- 4 - Ilôt urbain La Vierge
- 5 - Bâtiments/entrepôts menuiserie
- 6 - Ilôt urbain arrière cour
- 7 - Immeuble dégradé - rue Haxo
- 8 - Ancien garage Opel & imprimerie

## 9 - Centre des 4 nations

- 10 - Ancienne chocolaterie
- 11 - Ilôt urbain pied de coteau
- 12 - Centre Hospitalier
- 13 - Lycée agricole Razimont
- 14 - Alcée & Kart

## 15 - Bragard Champ du Pin

## 16 - Sernam

- 17 - Imprimerie Flash&Tricotel
- 18 - Caserne Haxo

## 19 - CNIM

- 20 - Garage Citroën
- 21 - Compagnie pétrolière de l'Est
- 23 - Station-service, atelier - Les Forges
- 24 - Bâtiment Parisot - Longchamp

## 25 - Tissage filature-Centrale thermique

## 26 - BTT

## 27 - Ancienne filature Perrin - Uxegney

- 28 - Ancienne usine Clément

## 29 - Ancienne filature

- 30 - Brasserie & Supermarché
- 31 - Christallerie - Portieux

## 32 - Filature et tissage Boussac

## 33 - Abbaye couvent ND de St-Joseph - Ubexy

## 34 - Tubes de Vincey

## 35 - Ancienne fabrique de meubles

## 36 - Brasserie - Fontenoy le Château

- 37 - Mathe, fabrique de cuillères - Fontenoy

- 38 - Ancienne usine Peadouce - La Vôge

## 39 - RPCT - Arches

- 40 - Ancien tissage Sarrazin - Archettes

- 41 - Fabrique d'agglomérés - Archettes

## 42 - Ancienne féculerie - Hadol

## 43 - Ancienne fabrique de cordage Bihr - Uriménil

## 44 - Ancienne tréfilerie

- 45 - Ex-forge de la vallée de la Semouse

## 46 - Société fromagère

- 47 - Transport Bouquot

## 48 - ECB - Poussay

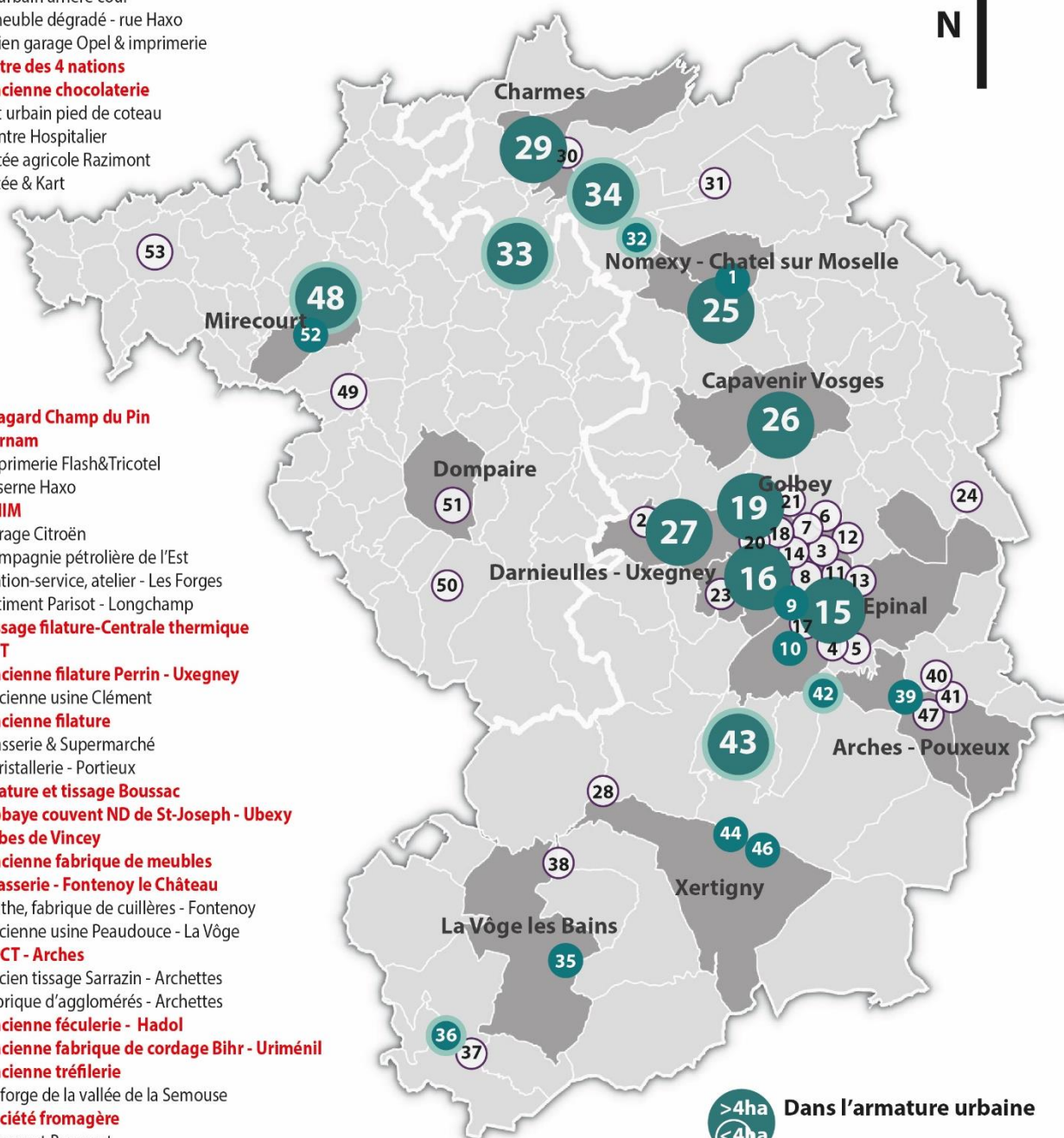
- 49 - Bâtiment Parisot - Hymont

- 50 - Brasserie & Malterie Vosgienne - Ville sur Illon

- 51 - Ets Pierrot - Dompain

## 52 - Ancienne coopérative agricole - Mirecourt

- 53 - Ancienne laiterie - Oëlleville



## Friches d'intérêt SCoT :

○ Autres sites recensés

**>4ha** Dans l'armature urbaine

**<4ha** Hors armature urbaine

Réalisation : SCOT des Vosges Centrales - mai 2021 / Source Atlas «Friches SCOT des Vosges Centrales» - Enquête auprès des collectivités

- **Un potentiel de friches industrielles et urbaines à valoriser**

La notion de friche industrielle ou urbaine considérée porte sur des sites de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, vacants, sous-utilisés ou en cours d'abandon. L'enquête menée en 2012 dans les communes du SCoT, puis actualisée en 2019, a mis en évidence un potentiel d'une cinquantaine de sites représentant une surface de l'ordre de 220 hectares.

Plus des deux tiers de ces sites sont dans l'armature urbaine du SCoT et ils sont en général très accessibles par les transports. Ils sont souvent situés dans la vallée de la Moselle à proximité des espaces prévus pour la création de zones d'activités.

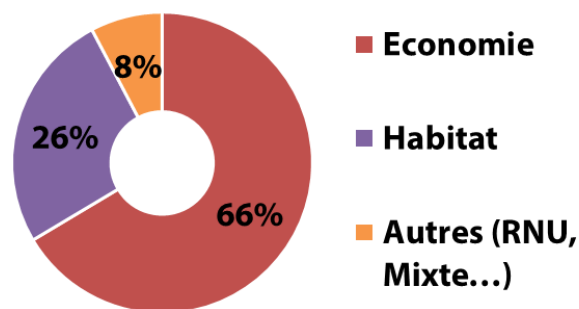
Sur les 220 hectares, 146 hectares sont à vocations économiques dans les documents d'urbanisme dont 89 hectares non bâtis non comptés dans le premier SCoT voté en 2007.

Une vingtaine de sites, soit 158 hectares ont été mis en avant pour leur intérêt « SCoT » en termes de patrimoine et d'aménagement du territoire (localisation, accessibilité).

Toutefois, les friches sont grevées de servitudes plus lourdes que les terrains naturels ou agricoles en raison des pollutions fréquentes des sols, et tout n'est pas utilisable pour l'économie.

Parmi les 22 sites prioritaires « SCoT », une estimation sommaire fait état de 88 hectares mobilisables sous réserve d'études complémentaires de faisabilité. Les deux-tiers (57 ha) pourraient être destinés à des activités économiques et le reste serait à destination de programmes de logements et de projets urbains mixtes.

### Zonage des surfaces des friches



	Surface totale en ha	Surface bâtie en ha	Potentiel brut d'urbanisation en ha
Total sites en friche dans les SIR et SIL	22,2	6,1	16,1
<b>Total sites en friche en zonage habitat dans les PLU</b>	<b>56,8</b>	<b>9,9</b>	<b>46,9</b>
<b>Total sites en friche en zonage N ou en RNU</b>	<b>17,0</b>	<b>4,2</b>	<b>12,8</b>
Total sites en friche en ZAE hors SIR et SIL méthode guide	124,0	34,5	89,5
<b>Total friche</b>	<b>220,0</b>	<b>54,7</b>	<b>165,3</b>

### 3.1.6. Une évolution des besoins fonciers des entreprises

- **Une demande en foncier plus qualitative de la part des entreprises**

Au cours des décennies antérieures, les choix stratégiques d'accueil des entreprises ont privilégié la production d'une offre foncière dans des zones d'activités en extension urbaine conduisant à prévoir 500 hectares à cet effet dans le SCoT approuvé en 2007. Ce type d'offre convenait particulièrement bien pour les implantations d'usines de grande taille pouvant générer des nuisances urbaines.

Aujourd'hui, un ralentissement de la demande des entreprises s'observe pour ce type d'offre, ce qui s'explique par les effets de la crise économique de 2008 mais aussi par les tendances plus structurelles liées à la désindustrialisation lorraine. L'analyse des mutations d'activités sur le territoire met en avant la progression des activités tertiaires marchandes et non marchandes. Dans le même temps, le secteur industriel en cours de restructuration reste un atout à valoriser (infrastructures disponibles, main d'œuvre adaptée, potentiel de recherche et développement, mutualisation de moyen, innovation en écologie industrielle...).

Les entreprises deviennent plus exigeantes en termes de locaux, de fonciers mais aussi de services (accessibilité par les transports, accès au très haut débit, sécurité et gardiennage, mutualisation de moyens, proximité de services urbains, qualité paysagère et environnementale du site, etc.) et elles n'hésitent pas à mettre en concurrence les territoires pour obtenir des réponses rapides et adaptées. La qualité de vie des salariés compte aussi de plus en plus avec des demandes relatives à leur cadre de vie (habitat, équipement, loisirs, paysages...).

Les besoins des entreprises sont aussi plus volatiles en raison de leur durée de vie plus aléatoire. Ils diffèrent selon la nature de l'activité (logistique, industrie traditionnelle, industrie technologique, services marchands, le commerce, l'artisanat...). Des rapprochements spécifiques de grappe d'entreprises sont recherchés par domaine spécifique d'activités ou en fonction de complémentarité fonctionnelle pour créer un écosystème local favorable à l'innovation et à la productivité.

- **La recherche d'une stratégie foncière plus innovante par les collectivités**

L'évolution des besoins des entreprises conduit à reconsidérer la stratégie d'accueil des entreprises du SCoT convenue en 2007 en s'interrogeant sur les besoins actuels et futurs des entreprises même s'il est très difficile de connaître à l'avance ces besoins mal identifiés par les intéressés eux-mêmes. Mais les réponses des collectivités ne peuvent plus se résumer à réserver des hectares de fonciers nus. Dans le même temps, la montée d'autres enjeux agricoles, forestiers et environnementaux incite à une gestion plus économe de l'espace.

D'ores et déjà, des réponses innovantes sont proposées par les collectivités en partenariat avec les acteurs économiques du territoire. Le développement des filières spécifiques fait émerger des approches d'accueil « sur mesure » des entreprises. Des espaces d'accueil et d'hébergement (ex: l'hôtel d'entreprises de Reffye à Épinal), des services d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises se créent avec des solutions innovantes, notamment au plan financier.

- **L'écoparc de la Green Valley dans l'agglomération spinalienne.**

Lancée dans le cadre du Pôle «Fibres Grands Est», la démarche de la « Green Valley » labellisée au niveau national notamment par la DATAR est une illustration concrète de la mise en place des principes d'écologie industrielle au service du développement économique du territoire. Elle a été impulsée par des entreprises industrielles centrées autour du papetier Norske Skog Golbey (NSG) et de la Communauté d'agglomération d'Épinal avec les Villes d'Épinal et de Golbey. Le concept de Green Valley cherche à développer une grappe d'entreprises autour des éco-matériaux à base de fibre d'origine végétale. Dans un premier temps, le projet s'est développé par densification des locaux et du foncier du site de Norske Skog (80 hectares) avec l'installation de plusieurs entreprises en mutualisant des services tels que les infrastructures routières, l'accès au rail, le traitement de l'eau usée, la chaufferie bois, la récupération de chaleur, l'achat de matière première. Il en a résulté d'importantes réductions de coût de



fonctionnement pour tous. L'une des entreprises utilise des déchets du papetier dans son procès de production. Une extension de cet éco-parc est prévue sur une soixantaine d'hectares à long terme à Chavelot, commune limitrophe dont 32 hectares urbanisables à court terme dans le PLU. Des outils spécifiques ont été créés en 2009 avec notamment une SEM de développement économique de la Région d'Épinal. Les entreprises de l'éco-parc (Pavatex, Norske Skog, Magasin Généraux d'Épinal, Eurorail...) affiche une volonté de co-développement par mutualisation (actifs, compétences, infrastructures, services...) et se mobilisent pour rendre le territoire le plus attractif possible et accompagner au mieux les nouvelles entreprises qui souhaitent s'y implanter ou se développer. Cette initiative a reçu le grand prix national du jury dans la catégorie économie circulaire du prix « environnement et entreprises » par l'ADEME et le Ministère de l'Écologie durable et de l'énergie.

- **L'Aéropole dans la Communauté de commune de Mirecourt Dompain**

La présence de l'aéroport de Mirecourt à Juvaincourt a entraîné la création d'un parc d'activités « l'Aéropole » présentant quatre vocations aéronautiques, industrielles, agro-alimentaires et de loisirs. Il occupe actuellement plus d'une centaine d'hectares dont 40 hectares appartiennent au Département des Vosges. Un centre d'affaires propose des bureaux.

Après une période d'attente de plusieurs années, cette zone connaît actuellement un regain d'attractivité avec un projet d'implantation d'une usine de déconstruction d'avions, d'un circuit automobile de 3,7 km, d'un kart de 27 ha et d'un hôtel de 60 chambres.

- **La reconquête des friches industrielles**

Dans le domaine de la reconversion de friches industrielles ou de locaux vacants, plusieurs

initiatives ont été engagées par les collectivités locales dans le sud du territoire en lien avec la filière bois-matériaux :

- Une plateforme technologique et un atelier bois dans une ancienne usine de tréfilerie à Hadol et un atelier bois géré par l'ONF qui fabriquera du mobilier extérieur et de la signalétique en hêtre, un local équipé de fours pour thermochouffer le hêtre et le rendre résistant,
- un show-room à Xertigny permettant de montrer les différents usages possibles du hêtre pour la construction (6 gîtes avec des modèles de construction différents à Xertigny, maison du vélo qui ont fait l'objet de concours d'architectes),
- 1 couveuse d'entreprises qui devrait accueillir 5 projets par an aux Voivres.

La Ville d'Épinal a installé un complexe de cinéma, sa médiathèque et une salle d'exposition. Par ailleurs, elle a installé dans l'ancienne bibliothèque en centre-ville, le pôle de l'image Cinéscic avec plusieurs entreprises (Qwantic moteur de recherche par l'image, EvEACom créateur de mobilier urbain de type panneaux numériques Led pour diffuser de l'information, la société Films en Lorraine, qui fédère les professionnels du secteur de l'image en Lorraine, Supermouche production qui capte des programmes de spectacles et de courts métrages diffusés sur les chaînes nationales, ainsi qu'un éditeur public : le Centre régional de documentation pédagogique « Espace, Éducation, Image et Cinéma ». Le Pôle de l'image d'Épinal totalise une soixantaine d'emplois.

D'anciennes friches ont été requalifiées dans la Communauté de communes de Mirecourt-Dompain dont certaines pour accueillir des surfaces commerciales (Poussay, Mirecourt).

## 3.2. L'énergie comme levier économique

### **Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :**

L'agglomération spinalienne pourrait engager un Plan climat territorial. Le périmètre le plus pertinent devrait s'élargir aux communes périphériques au minimum à celles situées en continuité urbaine.

Dans son volet spécifique à l'énergie de l'axe 4 (Maintenir un cadre de vie de qualité et s'inscrire dans une démarche de développement durable

- Objectif 1 : L'intégration des préoccupations liées au développement durable en amont des opérations d'aménagement.

[...] Les nouveaux bâtiments publics seront amenés à respecter les performances énergétiques de la réglementation en vigueur en adoptant une démarche de qualité environnementale qui privilégiera des techniques d'isolation efficaces, **des principes d'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.**

- **Objectif 2 : Le développement des énergies renouvelables.**

[...] Les documents d'urbanisme intégreront les possibilités de développement des énergies renouvelables dans les constructions publiques et privées (possibilité d'installer des panneaux solaires, des panneaux photovoltaïques et des éoliennes individuelles notamment).

Le SCoT affirme la volonté de développer l'utilisation des énergies renouvelables et se fixe comme objectif que 30% des nouvelles constructions municipales et des logements sociaux soient équipés de dispositifs utilisant des énergies renouvelables.

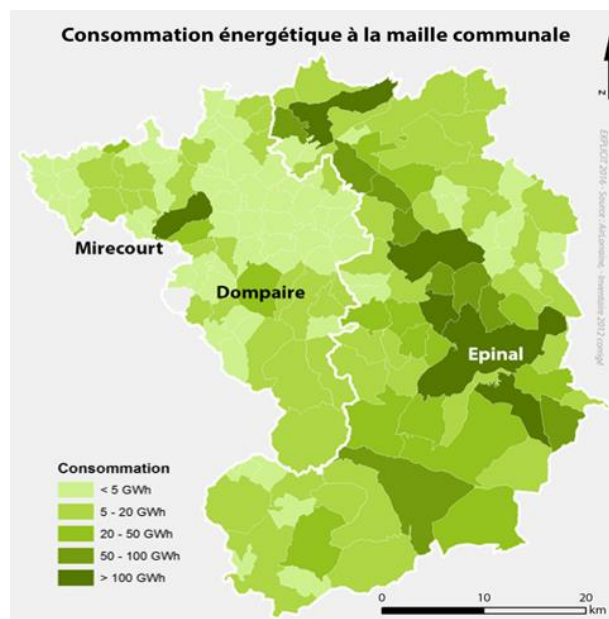
À l'initiative du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges centrales, **une étude approfondie sera réalisée dans la partie du territoire définie comme favorable à l'implantation d'éoliennes** afin de définir précisément les futurs sites d'implantation et les conditions de leur réalisation.

### 3.2.1. Les limites de la dépendance aux énergies fossiles et fissiles

- **Le portage d'un Plan Climat-Energie Territorial**

Conformément aux recommandations du SCoT, la Communauté de communes Épinal-Golbey s'est engagée en 2008 dans la réalisation d'un Plan Climat à la suite d'une opération de thermographie aérienne mais elle a fait rapidement le constat de son périmètre trop exigu pour permettre de mener des actions véritablement efficaces. C'est pourquoi le Syndicat a décidé en 2010 de mener un Plan Climat - Energie Territorial (PCET) à l'échelle de son territoire avec un programme d'actions comportant un volet innovant sur la planification urbaine.

Cette initiative a ensuite été relayée dans le cadre de l'appel à projet «*Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte*» lancé par l'Etat pour lequel le Syndicat et ses intercommunalités membres ont été lauréats, permettant de déployer une nouvelle série d'actions en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables dans la perspective de développer une planification énergétique associée à la planification urbaine déjà menée au travers des SCoT et des documents d'urbanisme.



- **Un niveau élevé de consommation énergétique**

En 2012, la consommation globale du SCoT en énergie finale est d'environ 6,5 TWh. Elle représente un peu moins de 2/3 de la consommation départementale et de l'ordre de 5% de la consommation régionale.

*Il est à noter qu'il faudrait rajouter la consommation d'énergie non consommée directement sur le territoire mais qui est liée à sa production externe et à son acheminement ce qui porterait le total à environ 10 TWh en énergie primaire.*

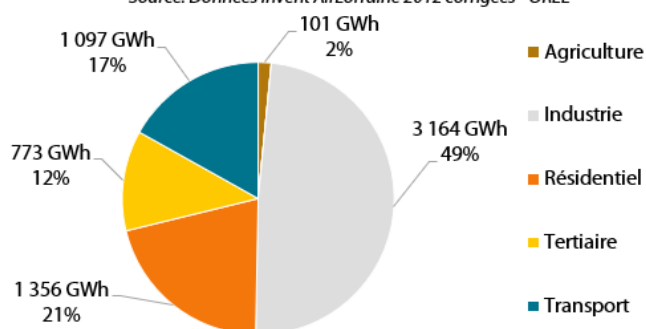
Ramené à l'habitant, la consommation d'énergie finale est de 48 MWh/hab en énergie finale en 2012, ce qui est sensiblement plus que les moyennes régionales (35 MWh/hab) et nationales (26 MWh/hab) et qui s'explique par une présence encore importante d'industries.

**L'industrie représente le premier poste de consommation énergétique du territoire avec 3 164 GWh/an (49%)** (incluant le traitement des déchets et la construction), largement devant le résidentiel en 2<sup>e</sup> position : 1 356 GWh/an (21%), suivi de près par le transport : 1 097 GWh/an (17%), le tertiaire (commercial et institutionnel) : 773 GWh/an (12%) et loin devant l'agriculture qui ne représente que 2% des consommations avec 101 GWh/an.

#### Répartition des consommations en énergie finale par secteur en 2012 - SCoT des Vosges Centrales

Consommation totale : 6492 GWh

Source: Données Invent'Air Lorraine 2012 corrigées - OREL

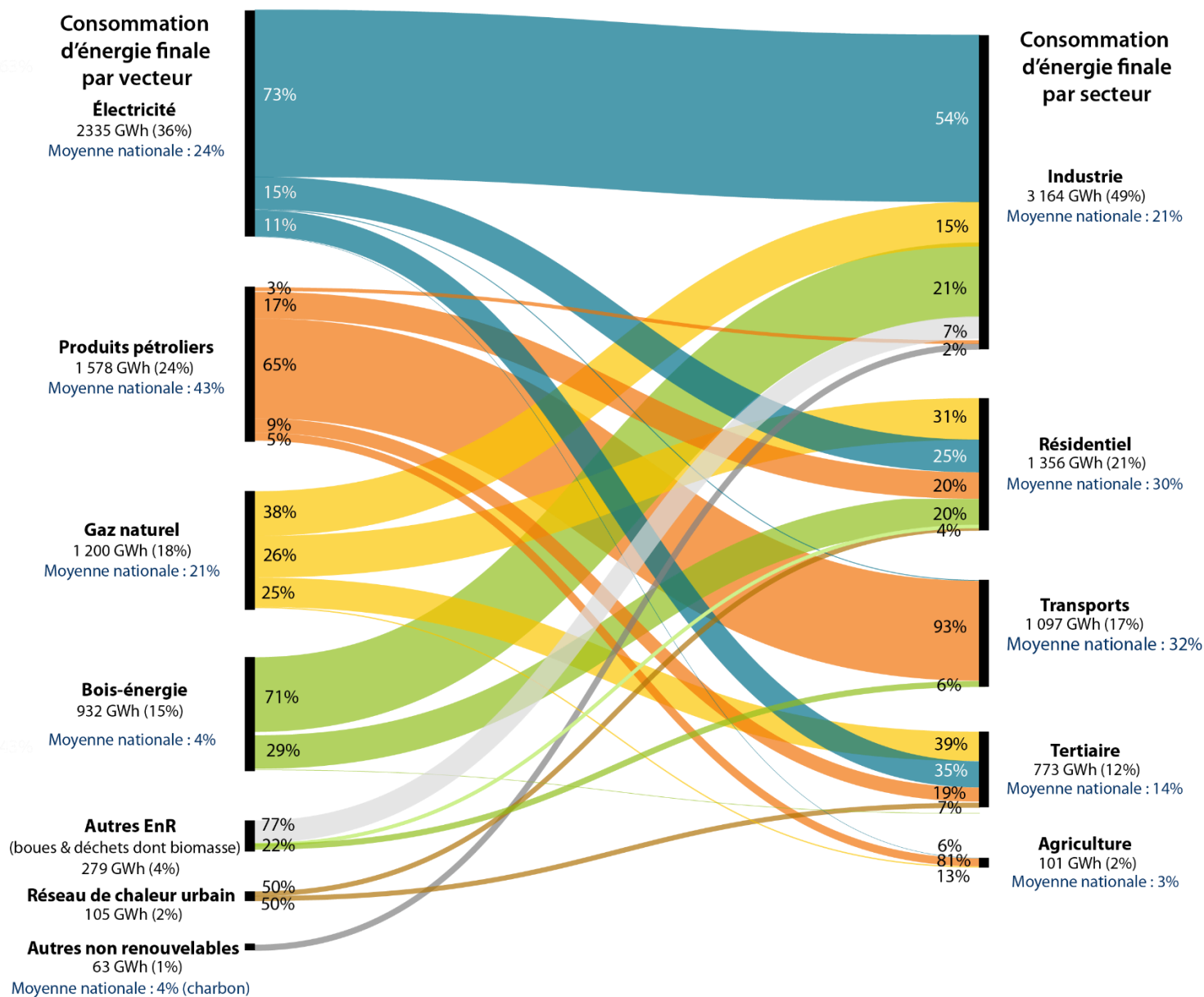


- Une dépendance aux énergies fossiles et fissiles, mais une part non négligeable d'ENR&R

### Répartition des différentes sources d'énergie par usage

Consommation totale : 6 492 GWh

Source : Air Lorraine - inventaire 2012 corrigé



Source : MTES / SOeS

**Le territoire est principalement dépendant des énergies fossiles et fissiles à hauteur de 80% en 2012.** Les énergies fossiles sont utilisées sous forme de :

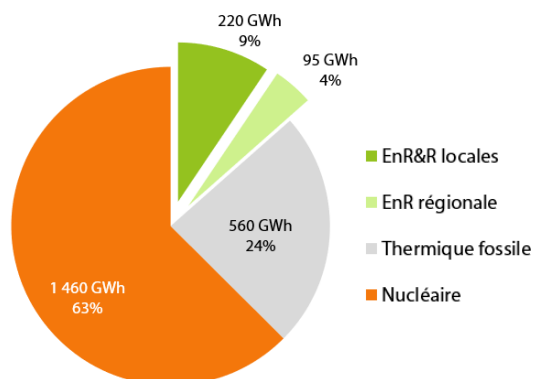
- *Produits pétroliers*, utilisés pour les carburants et comme combustibles pour le chauffage, représentant 24% de consommation d'énergie du territoire ;
- *Gaz naturel*, comme combustible pour le chauffage et l'industrie à hauteur de 18% ;
- *Electricité*, utilisée comme source d'approvisionnement à hauteur de 24%.

**L'énergie nucléaire représente 63% du mix électrique en 2013, soit 1 460 GWh/an.**

### Estimation du mix électrique du SCoT en 2015

Sources : RTE 2013, Région, ADEME, CA88, CD88, SOeS

Consommation totale d'électricité : 2 335 GWh





**Le taux d'autonomie énergétique territoriale, est estimé à environ 23% en 2015 :**

- **40 % pour les besoins de chaleur** : taux élevé notamment en raison de l'engagement du secteur industriel (7% de son approvisionnement est lié à la valorisation énergétique de boues et déchets de process, 21% à la biomasse), du recours historique au bois-énergie dans le résidentiel (20%) ;
- **9% pour les besoins en électricité** (sans compter la part d'électricité renouvelables du réseau de plus de 4%) ;
- **6% pour le transport**, en considérant la part EnR&R de l'électricité consommée et la consommation de biocarburants intégrés aux carburants pétroliers distribués (éthanol et biodiesel).

- **Une facture énergétique qui ne profite que faiblement au territoire**

On estime à environ **537 millions d'euros la facture énergétique en 2012** répartie de façon quasi-équitable entre le secteur des transports, de l'industrie et le groupement des secteurs résidentiel, tertiaire et agricole.

**L'électricité et les produits pétroliers représentent les trois quarts de la facture énergétique territoriale**, avec respectivement

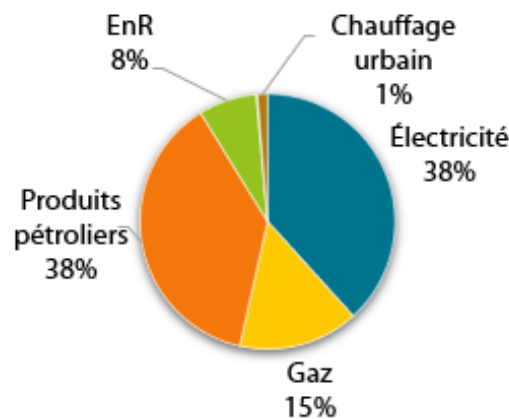
38% chacun, alors qu'ils ne représentent que 60% de la consommation globale d'énergie.

**Plus de la moitié des dépenses énergétiques (284 millions d'euros) sortent définitivement du système économique local et national pour l'approvisionnement du territoire en gaz et en produits pétroliers.**

A l'inverse, **73 millions d'euros (14%) sont réinjectés localement grâce aux énergies renouvelables** (27 millions au travers des contrats de rachat d'électricité renouvelable, 40 millions d'euros liés à la consommation de chaleur renouvelable et les 7 millions d'euros liés à la part renouvelable injectée dans le réseau de chauffage urbain).

**Facture énergétique territoriale en 2012**

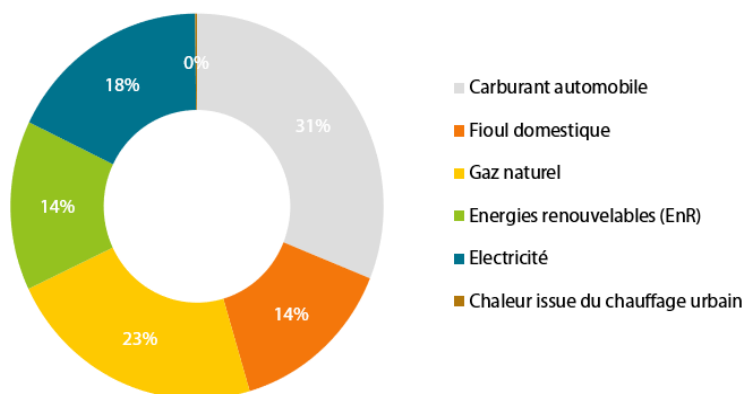
Source : Air Lorraine, Pégase, SOeS



**Répartition de la consommation d'énergie finale annuelle par source d'un ménage moyen au niveau du SCoT (en kWh)**

Source : Air Lorraine - inventaire 2012 corrigé

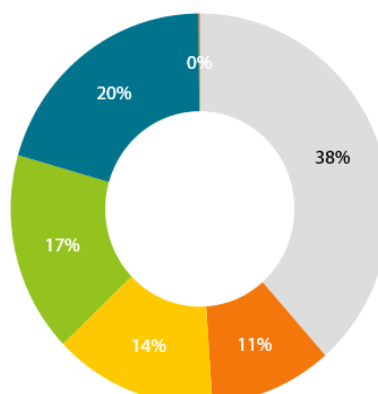
Total des consommations d'énergie finale pour un ménage moyen en 2010 : 32 322 kWh



**Facture énergétique moyenne par ménage et par source au niveau du SCoT en 2014 (en euros)**

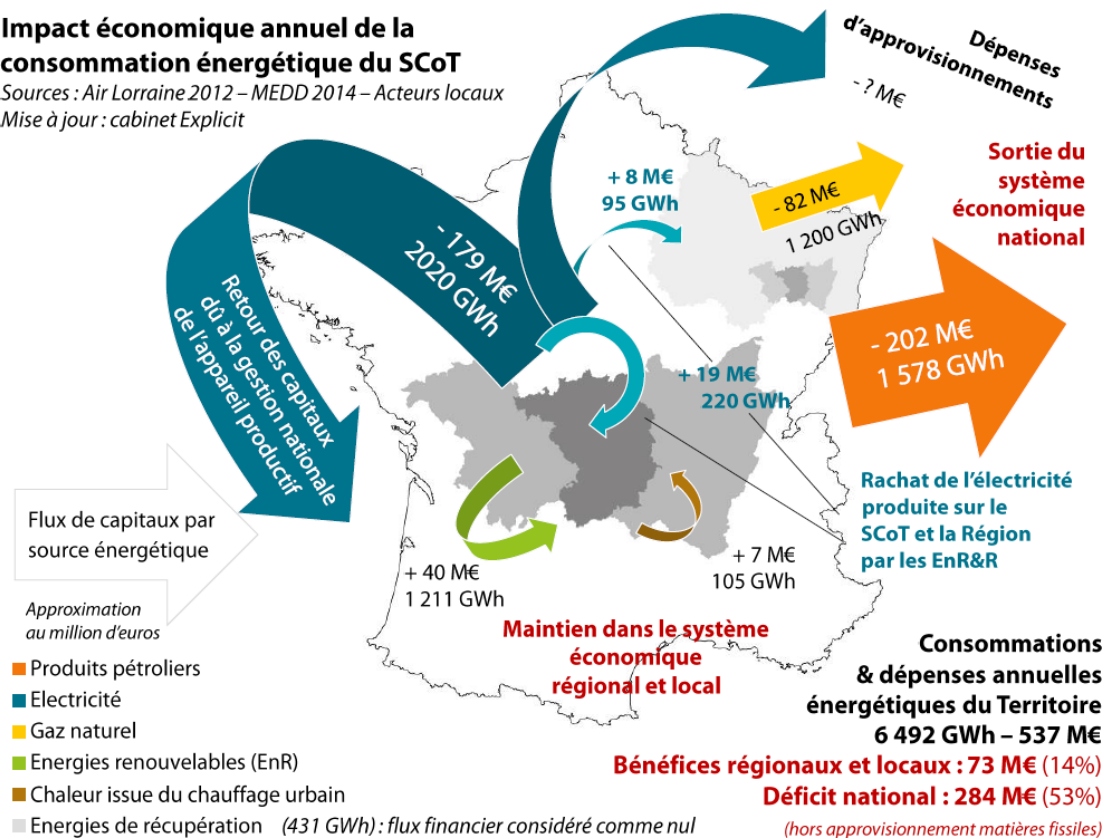
Source : Air Lorraine - inventaire 2012 corrigé - Pégase 2014

Facture énergétique totale : 4 018€

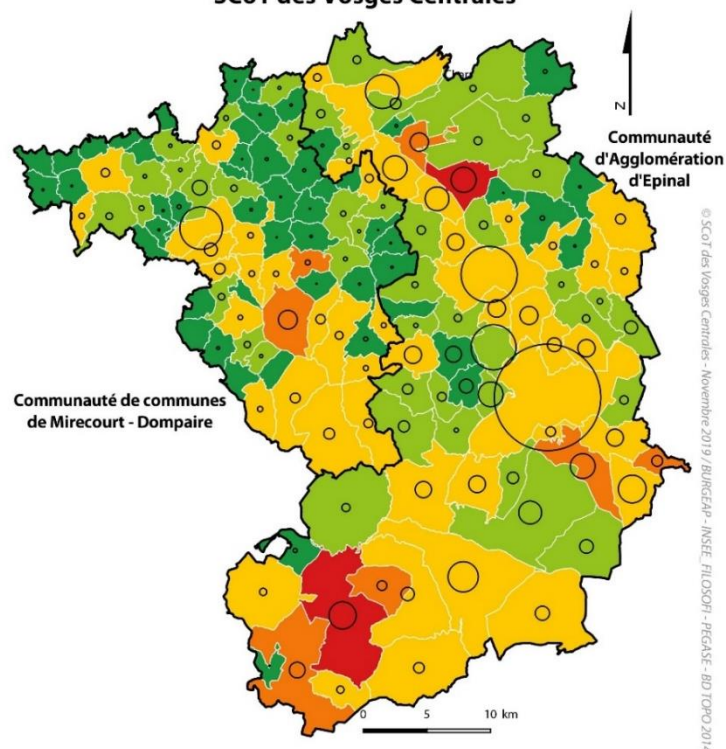


## Impact économique annuel de la consommation énergétique du SCoT

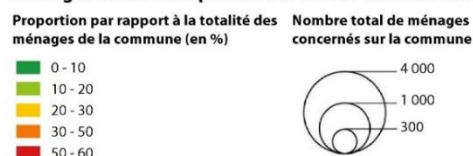
Sources : Air Lorraine 2012 – MEDD 2014 – Acteurs locaux  
Mise à jour : cabinet Explicit



## Taux de précarité énergétique en 2017 SCoT des Vosges Centrales



### Ménages consacrant plus de 8% de leur revenu à leurs factures énergétiques



Méthodologie BURGEAP : estimation des factures énergétiques à partir des bilans au local, prix PEGASE, estimation des revenus des ménages en fonction de la valeur locative du bien et de la distribution des revenus sur le quartier

- **Un risque avéré de précarité énergétique des ménages**

La forte dépendance des ménages aux énergies fossiles et à l'électricité, associée à la montée du prix de l'énergie implique un risque de précarité énergétique des ménages tant pour l'habitat que pour le transport.

**En 2014, la facture énergétique moyenne des ménages atteint 4 018 € des Vosges Centrales.** Elle est 23 % supérieure à la moyenne nationale (3 092 €).

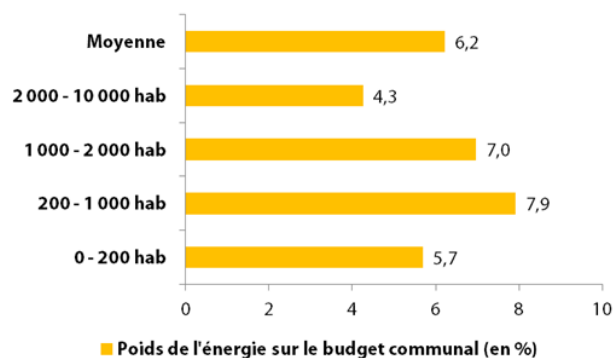
(NB : la méthode d'évaluation a été affinée entre les deux révisions). Elle se répartit entre l'habitat (42% contre 58 % au niveau national) et les transports (38 % contre 42 % au niveau national).

La question de la précarité énergétique des ménages se pose lorsque 10% du revenu global sont consacré aux dépenses liées à l'énergie et concerne plus particulièrement le Sud-Ouest du territoire (**cf. carte ci-contre**).

- **Un budget lié à l'énergie conséquent pour les communes**

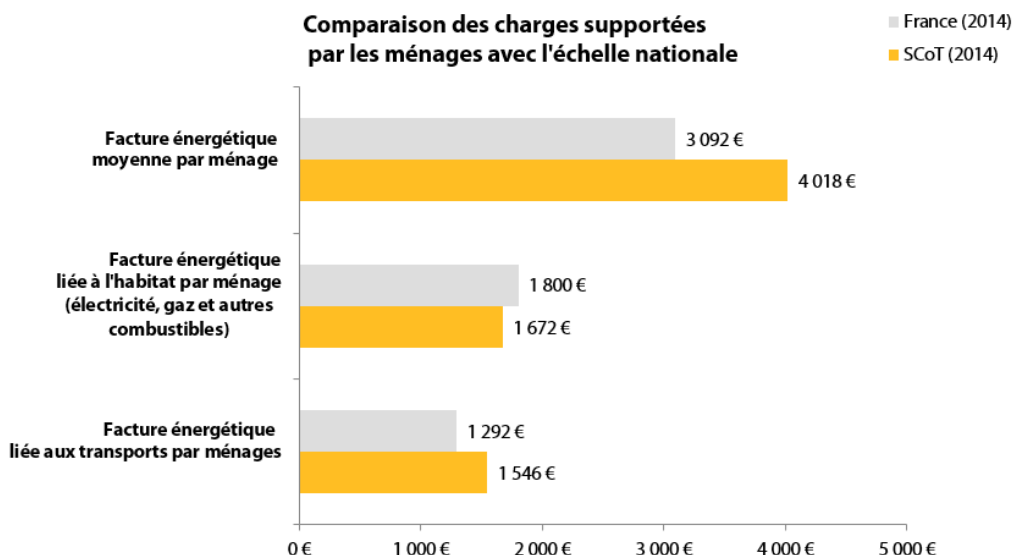
En 2014, la facture énergétique annuelle liée à l'énergie des communes du territoire représentait 7 millions d'euros pour une

consommation moyenne de 67 MWh, soit environ 9% de celle du secteur tertiaire.



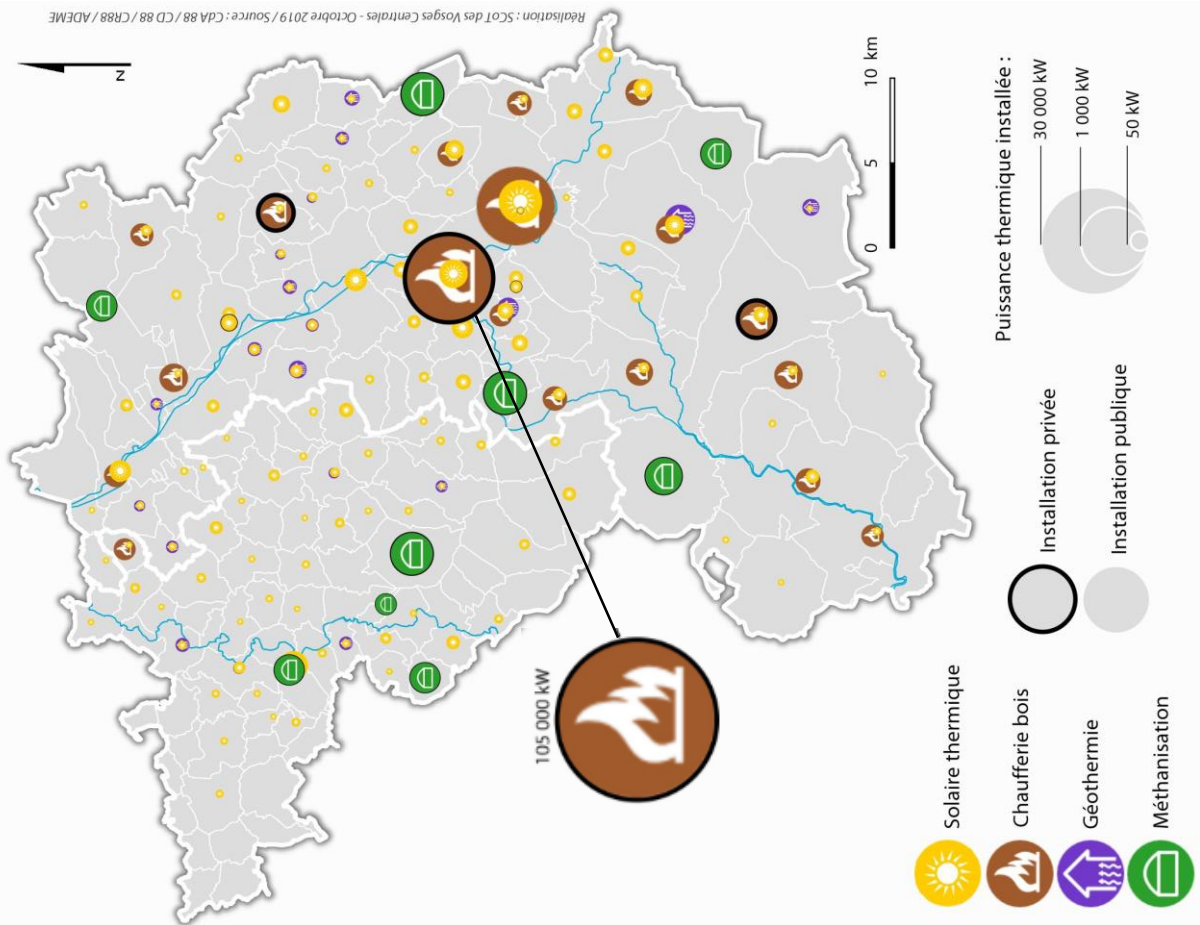
L'énergie représente en moyenne 6,2 % du budget des communes des Vosges Centrales, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale. Le ratio moyen est de 485 kWh par habitant, soit une dépense moyenne de 50€ par habitant contre 48€ au niveau national.

Cette moyenne oscille entre 35€ par habitant pour les communes comprises entre 2 000 et 10 000 habitants et 51€ par habitant pour les communes de moins de 500 habitants (*source: enquête 2014 Syndicat-ALEC*).



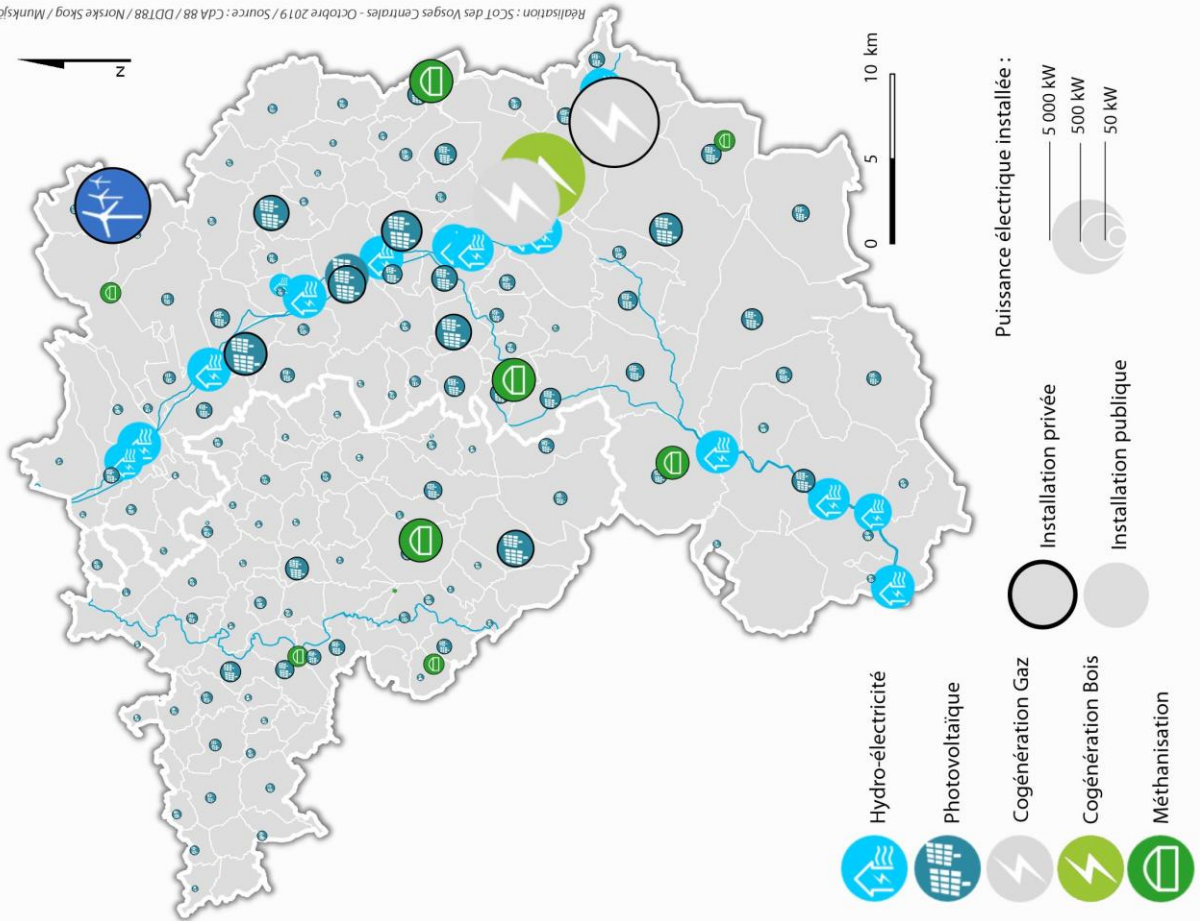
## Énergies renouvelables et de récupération

Puissances thermiques installées - 2019



## Énergies renouvelables et de récupération

Puissances électriques installées - 2019





### 3.2.2. Une production importante en énergies renouvelables

- **Une avance par rapport aux objectifs régionaux et nationaux pour 2020**

Le SCoT approuvé en 2007 encourageait les recours aux énergies renouvelables dans les constructions publiques ou privées.

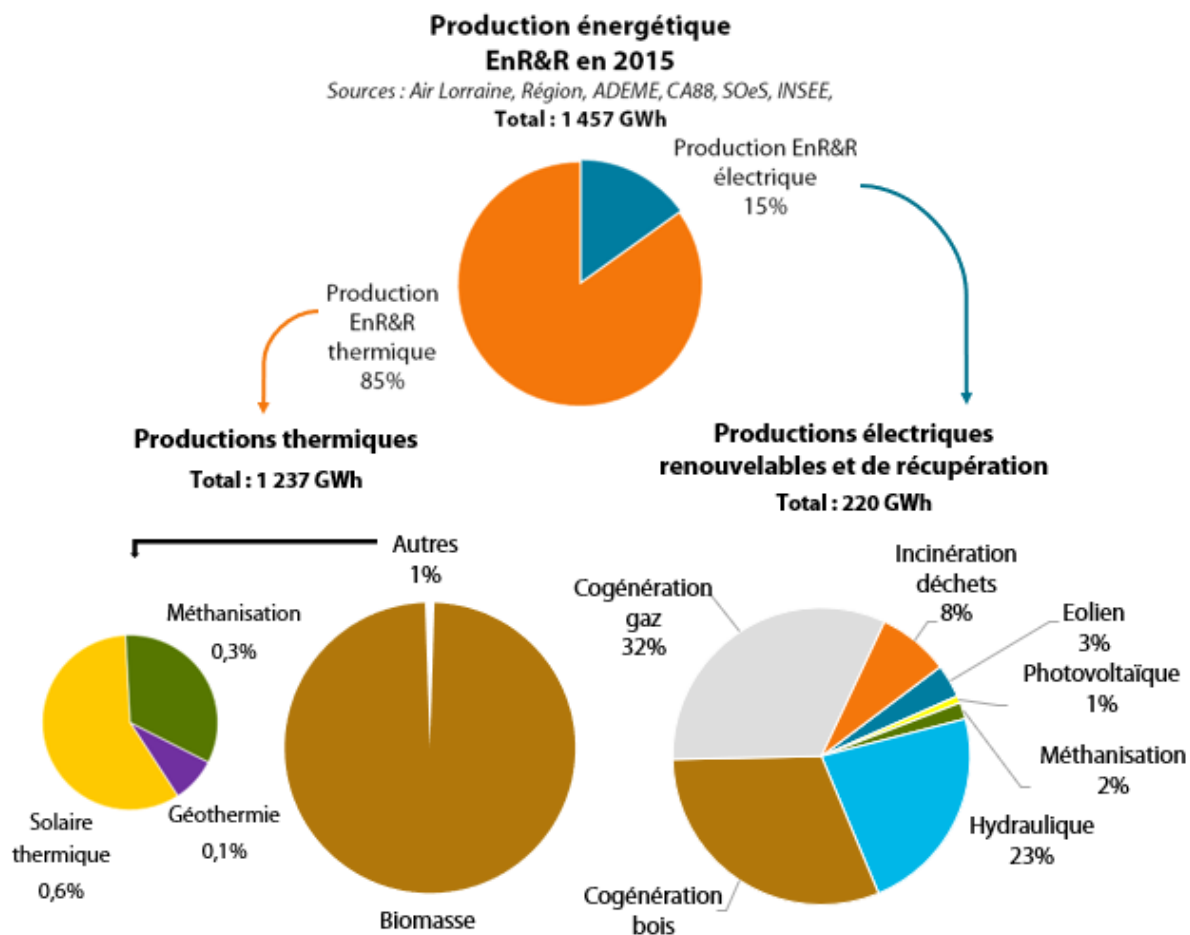
Sur 154 communes, une vingtaine d'entre elles ont intégré des énergies renouvelables dans la construction ou la réhabilitation de bâtiments collectifs, le développement de réseau de chaleur bois-énergie. Sans être exhaustif, on citera :

- Réseau de chaleur bois d'Épinal : 30 km de réseau, une estimation de 97 GWh produits annuellement fin 2015 avec la mise en service de l'unité de cogénération de Razimont, dont 85% issus de la biomasse, 10% de la cogénération et 5% du gaz naturel,
- Les micro-réseaux de chaleur au bois de Deyvillers, Hadol ou encore Girancourt,
- Les installations aérovoltaiques sur le Club House de tennis d'Épinal, la crèche de Golbey ou sur la mairie de Bouxières-aux-Bois,
- Les chaudières pellets de La Baffe, Avrainville, Les Forges et de l'ancien siège intercommunal à Charmes,

- Les pompes à chaleur de la crèche de Dinozé ou de la ferme forgeronne qui récupère la chaleur sur les groupes froids,
- Les centrales photovoltaïques de Capavenir Vosges, Bouxurulles, Hennecourt,
- La centrale solaire thermique de la piscine de Mirecourt.

La France fixe comme objectif à l'horizon 2020 de couvrir 20% de la consommation finale d'énergie du territoire à partir des énergies renouvelables et de récupération. **Fin 2015, cet objectif est atteint avec une couverture de plus de 23 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération.**

Le bois-énergie est la première source de chaleur renouvelable du territoire. Cette ressource fournit également un peu moins d'un tiers de l'électricité renouvelable et de récupération du territoire, tout juste derrière la cogénération gaz et la production hydro-électrique.



En 2015, la capacité de production totale de chaleur renouvelable du territoire est d'environ 300 MW thermique pour une production théorique annuelle de 1 356 GWh.

Cette capacité est essentiellement fournie par les chaudières bois des particuliers, des industriels et des collectivités représentant 99% de la production thermique renouvelable, la géothermie et le solaire thermique représentant une infime part de la production.

En 2015, la capacité de production électrique totale du territoire est de l'ordre de 57 MW<sub>e</sub> pour une production théorique annuelle de 220 GWh<sub>e</sub>, soit 9% de la consommation électrique du territoire.

La cogénération gaz, bois et l'hydraulique sont les productions électriques dominantes du territoire, avec un total de 189 MWh<sub>e</sub>, soit 88% de la production totale d'énergies renouvelables et de récupération.

Avec 20 MW installées, la première source de production électrique est la cogénération gaz avec 11.8 MW<sub>e</sub> à Arches à l'entreprise Munksje et

8,2 MW<sub>e</sub> pour la chaufferie communale du Plateau de la Justice d'Épinal. En deuxième position: la cogénération biomasse de l'industriel Norske Skog à Golbey avec 12.5 MW<sub>e</sub> de puissance, qui revalorise du bois de classe b, des boues, ainsi que des résidus de papeterie. L'hydraulique compte 13,4 MW<sub>e</sub> installées, pour une production de 50 GWh<sub>e</sub>. Avec un seul parc de 8 aérogénérateurs, l'éolien s'inscrit en 5<sup>e</sup> position pour une capacité de production électrique de 6,5 MW<sub>e</sub>.

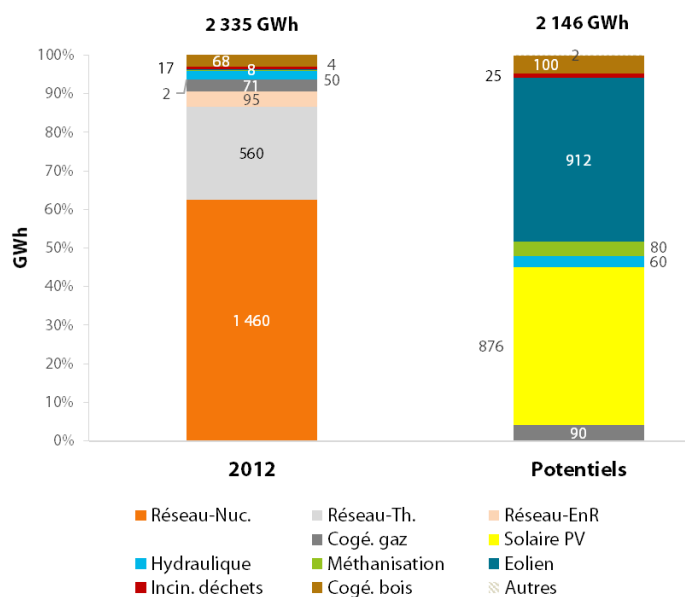
La production associée demeure théorique car le parc développé à Rehaincourt-Ortoncourt est un projet spécifique de recherche-développement visant à expérimenter un nouveau type d'éolienne à vents faibles.

### Tableau de répartition par filière du potentiel de production électrique des ENR&R du territoire

(la colonne « potentiel intermédiaire » correspond à la cible pour 2030 dans l'objectif d'autonomie énergétique en 2050)

Filière ENR&R	Production 2015 (GWh)	Potentiel max (GWh <sub>e</sub> )	Potentiel intermédiaire cible 2030 (GWh <sub>e</sub> )	Equivalent en nombre de machines
Solaire PV	2	876	173	2.4 millions de m <sup>2</sup>
Hydraulique	50	60	55	Entre 3 et 30 ouvrages
Méthanisation	4	80	15	Entre 10 et 30 installations
Eolien	8	912	201	Une quarantaine de mâts <sup>1</sup>
Incineration déchets	17	25	17	Pas de nouvelle installation
Cogénération bois	68	100	68	2 à 3 installations
Cogénération gaz	71	90	71	Pas de nouvelles installations
Cogénération chaleur fatale industrielle	0	2	1	1 installation
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>2146</b>	<b>601</b>	<b>45% d'autonomie électrique territoriale</b>

### Electricité | Satisfaction des consommations et potentiels ENR&R maximums



<sup>1</sup> Eoliennes d'une puissance moyenne de 2,4 MW avec un temps d'équivalent pleine puissance de 2100 heures (cf. Phase II bis de l'étude de planification énergétique territoriale du SCOT des Vosges Centrales : compléments d'étude par filière).

<sup>2</sup> Cogénération à partir de la valorisation de la chaleur fatale industrielle.

### 3.2.3. Un potentiel territorial pour couvrir les besoins d'approvisionnement énergétique

L'analyse du niveau de consommation énergétique du territoire et de son potentiel en énergies renouvelables laisse penser qu'une autonomie énergétique en 2050 est techniquement atteignable sous réserve de mener une politique de sobriété et d'efficacité énergétique et de se doter des moyens humains et financiers suffisants pour développer les énergies renouvelables.

- **Potentiel de production électrique**

Pour mémoire, en 2015, la couverture des besoins en électricité par les énergies renouvelables et de récupération, se situe à hauteur de 9% par une production au niveau local, auquel on peut rajouter 4% issu du mix électrique régional distribué en réseaux. Pour s'inscrire sur la trajectoire de l'autonomie électrique territoriale, **les 2 ressources potentielles encore délaissées et qui permettront d'atteindre l'objectif sont l'éolien et le solaire**. La méthanisation et la cogénération bois sont d'ores et déjà en progression. L'hydroélectricité peut dans une moindre mesure contribuer au mix local, du fait d'un gisement déjà fortement mobilisé.

Le potentiel maximum de production électrique atteindrait un total de 2 146 GWh, soit largement au-delà des besoins électriques territoriaux réduits de moitié (1 168 GWh) (*voir ci-contre*).

L'énergie éolienne représente 42% de ce potentiel, soit l'équivalent de 125 mâts de 120 m de hauteur (2.4 MW) ou une centaine de mâts de 200 m de haut (3 MW). L'énergie solaire photovoltaïque représente 30% de ce potentiel, soit l'équivalent d'environ 2.4 millions de m<sup>2</sup> de panneaux solaires ou sol ou sur toiture (244 ha).

*NB: bien qu'un potentiel de production d'électricité par la géothermie profonde existe sur le territoire, celui-ci n'a pas été pris en compte dans le calcul.*

- **Potentiel de couverture des besoins en chaleur**

La couverture des besoins en chaleur du territoire par les EnR&R atteint 37% en 2015, avec une part importante de chauffage au bois dans le résidentiel, l'incinération de boues et la valorisation de chaleur fatale dans l'industrie (de l'ordre de 7%) et une part importante de la biomasse dans la chaleur distribuée en réseau (principalement dû à l'unité de cogénération bois d'Épinal Razimont). Des incertitudes pèsent sur les limites d'approvisionnement en bois-énergie et en géothermie, et l'estimation des ressources de chaleur fatale industrielle susceptible d'être

valorisée. Le potentiel territorial de couverture des besoins de chaleur - réduits au maximum - repose sur les points suivants :

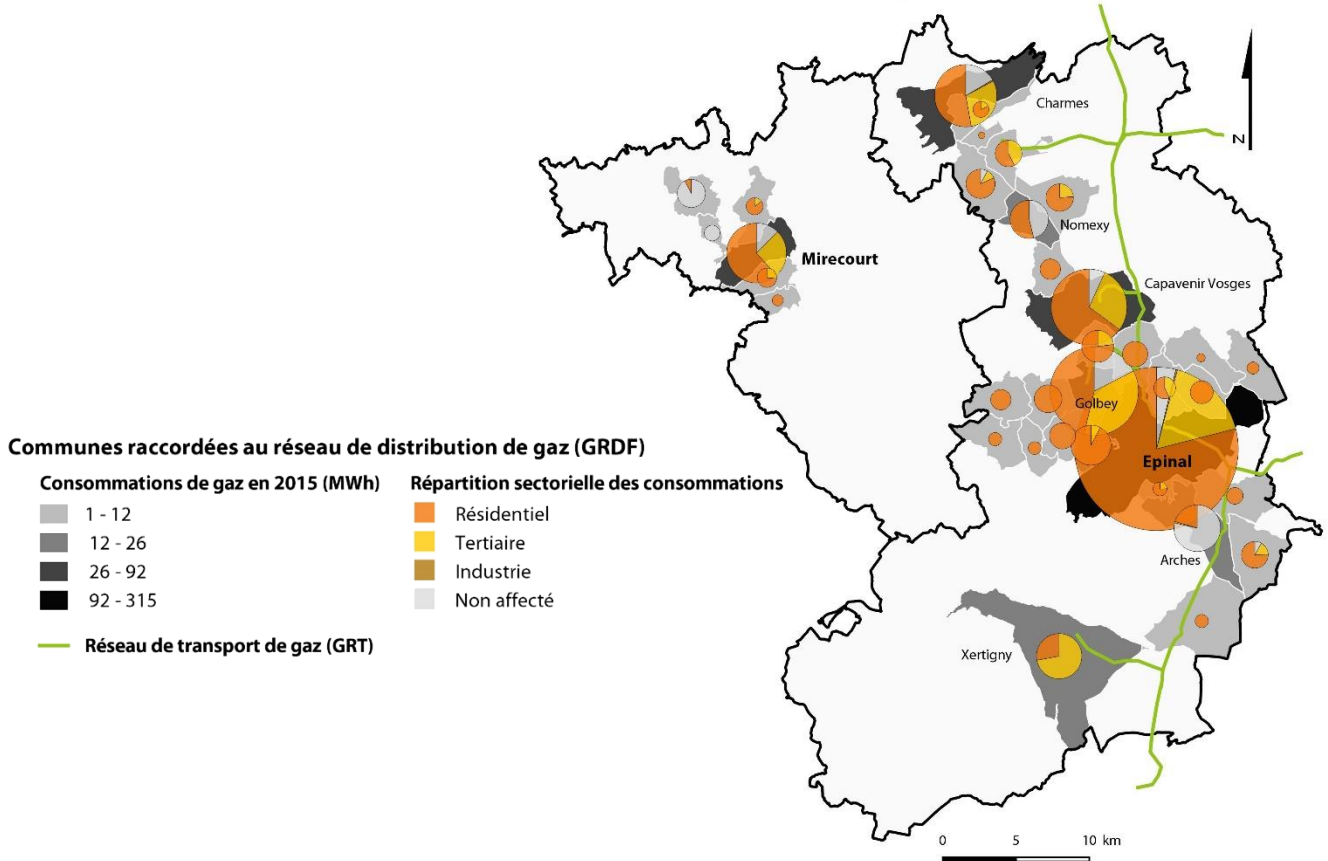
- **Un verdissement de la chaleur distribuée en gaz**, par les procédés d'injection de gaz issus de la méthanisation (19% des estimations de consommations), de la gazéification de la biomasse (cf. Norske Skog) ou **encore** de procédés de méthanisation (conversion d'électricité en gaz de synthèse),
- **Un recours privilégié aux pompes à chaleur** notamment sur nappes aquifères dans la vallée de la Moselle et sur les grès du Trias Inférieur,
- **L'extension ou la création de réseaux de chaleur**, notamment où les besoins de chaleur et de froid sont concentrés et où existe une opportunité de récupérer la chaleur **fatale** industrielle ou agricole issue de la méthanisation,
- **Un recours privilégié au solaire thermique dans certains établissements ciblés** (hôtels, camping, **maisons** de retraite...),
- **La structuration au niveau local de la filière bois-énergie** par une meilleure mobilisation de certains gisements forestiers, la mutualisation de certains équipements et services par les collectivités liées à l'approvisionnement en plaquettes forestières et le développement d'une offre locale de conversion des chauffages vétustes vers la chaudière à pellets.

- **Potentiel de couverture des besoins en carburants**

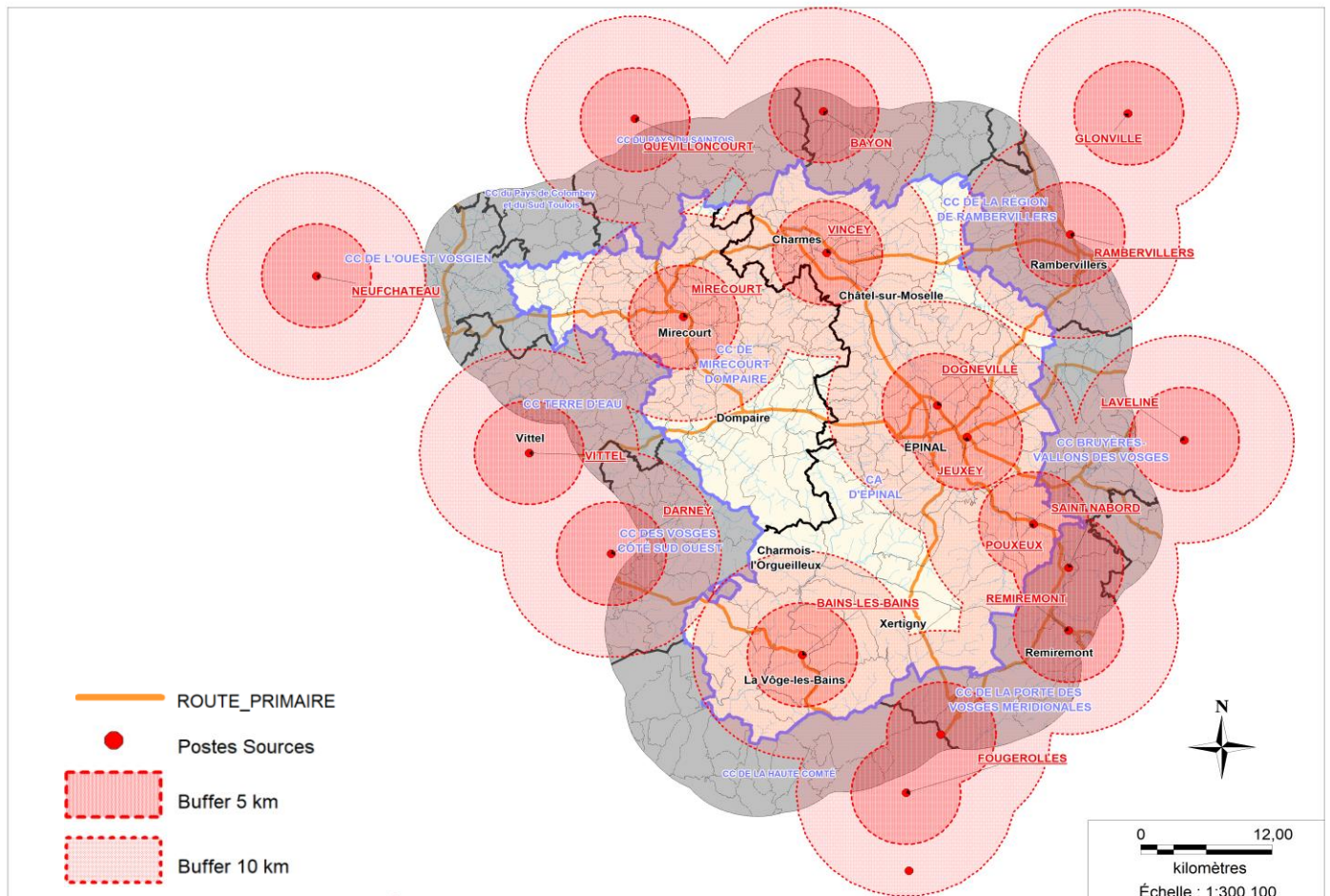
La couverture des besoins en carburants du territoire par les EnR&R atteint 6% en 2015 en considérant la part EnR&R de l'électromobilité et la consommation de biocarburants intégrés aux carburants fossiles (éthanol et biodiesel).

L'analyse du potentiel territorial de substitution des carburants fossiles n'a pas pris en compte le développement d'agrocultures de première et deuxième génération. Il s'appuie sur une **migration à court terme des usages vers l'électromobilité, le gaz naturel** pour véhicules et à moyen terme vers l'hydrogène.

## Communes raccordées au réseau de gaz SCoT des Vosges Centrales - 2019



## Postes sources de raccordement aux réseaux électriques & réseaux de transport de l'électricité haute tension - 2019





### 3.2.4. Un enjeu d'adaptation des réseaux de distribution énergétique

L'accès aux réseaux de chaleur, d'électricité et de gaz constituent un enjeu pour la distribution d'énergies renouvelables locales. Les collectivités en sont propriétaires et en confient la gestion à des délégataires. Sur le territoire, il s'agit respectivement de COFELY, ENEDIS et GRDF, pour la distribution de chaleur, d'électricité et de gaz ; GRT et RTE sont en charge des réseaux de transport de gaz et d'électricité. L'usage des réseaux existants pourrait être optimisé dans une logique de complémentarité, de planification de leur évolution et d'intégration des énergies renouvelables et de récupération au meilleur coût.

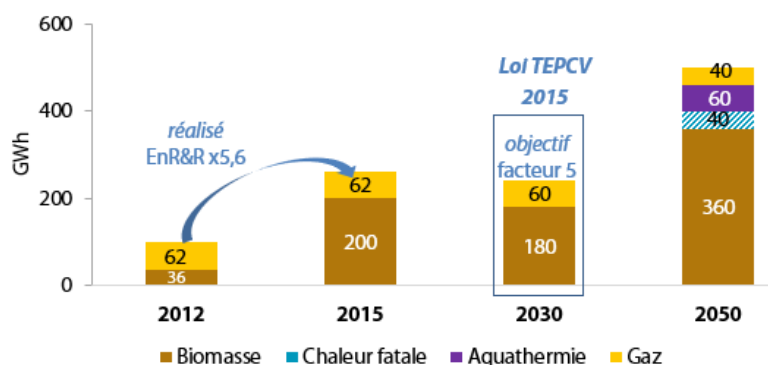
- **Un développement de l'approvisionnement en énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur et de froid**

Une dizaine de collectivités du SCoT ont développé des réseaux ou micro-réseaux de chaleur urbain raccordant des bâtiments existants à une chaudière biomasse. A l'image de la ville d'Épinal qui compte le réseau le plus étendu des Vosges, il est opportun de faire évoluer un réseau de chaleur pour optimiser son rendement, envisager le raccordement de nouveaux bâtiments et adapter ainsi son fonctionnement pour calibrer au mieux son approvisionnement.

L'évolution des réseaux de chaleur et de froid dans le temps est à ce titre fortement promue dans la loi de transition énergétique du 17 août 2015 qui prévoit à l'horizon 2030 de **multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux par rapport à 2012.**

#### Volume de chaleur EnR&R distribué par les réseaux

Source : AirLorraine - Inventaire 2012 corrigé, négaWatt, Phase II bis de l'étude de planification énergétique territoriale du SCoT des Vosges Centrales



**Le territoire a atteint cet objectif dès 2015.**

- **Un besoin d'anticiper les risques de saturation du réseau électrique :**

Le SCoT doit prendre en compte le Schéma Régional de Raccordement aux Energies Renouvelables (S3REnR). Fin 2019, plusieurs postes sources du territoire du SCoT et de sa périphérie n'ont plus de capacité d'accueil (c'est le cas notamment de Dogneville, La-Vôge-les-Bains, Darney, Jeuxxy) ramenant la capacité d'accueil réservée à 20,8 MW alors qu'elle était de 135 MW<sub>e</sub> fin 2014.

**Le Schéma régional est en cours de révision ce qui permettra de revoir la capacité d'accueil du territoire. Il s'agit d'un enjeu important dans la poursuite d'un objectif d'autonomie énergétique territorial.**

Par ailleurs, ENEDIS estime que le territoire risque d'avoir besoin de la création d'un nouveau poste source à l'Ouest d'Épinal (montant estimé à 12 millions d'euros).

L'essor de l'électromobilité impose le développement de l'implantation de bornes de recharge, ce qui impacte le réseau de distribution. Ce développement pourrait être corrélé à une production énergétique décentralisée de masse, afin de limiter les perturbations sur le réseau.

- **Le réseau de gaz : une opportunité pour l'injection de biométhane**

Le réseau de gaz sera déterminant pour l'innovation technologique appliquée aux usages suivants des énergies renouvelables :

- Le chauffage des bâtiments,
- Le remplacement des carburants fossiles,
- Le stockage de la production d'énergies renouvelables issues de l'éolien et du photovoltaïque par méthanation ou électrolyse.

La carte ci-contre présente les communes touchées par le réseau de distribution gaz GRDF et les consommations associées, ainsi que le réseau de transport de gaz (GRT gaz) susceptible d'accueillir l'injection de biométhane.

### 3.3. Enjeux économiques

#### ■ Des atouts à valoriser

- ✓ Un positionnement favorable en entrée Sud de la Région Grand Est et du Sillon Lorrain,
- ✓ Un territoire doté d'une grande capacité de résilience et d'un fort volontarisme politique face aux différentes crises économiques traversées facilitant les reconversions successives et la diversification des activités,
- ✓ L'héritage d'un passé fortement industriel qui confère à la main d'œuvre locale des qualités reconnues et appréciées dans ce domaine,
- ✓ L'émergence de nouvelles filières (Pôle Fibres-Grand Est, Filière « Forêt-Bois », Cluster Image Numérique, labellisation Frenchtech) qui s'ancrent et renouvellent d'anciennes spécificités plus traditionnelles (sylviculture, transformation du bois, imagerie d'Épinal),
- ✓ Un potentiel de recherche de haut niveau dans le domaine du bois (ENSTIB, CRITT Bois),
- ✓ Une part importante d'économie présentielle (60 %) qui est un facteur de stabilité, que le vieillissement démographique pourrait booster à l'avenir,
- ✓ Un potentiel foncier important dans un environnement agréable.

#### ■ Des faiblesses à pallier

- ✓ Une fragilité des entreprises industrielles sensibles aux variations conjoncturelles internationales avec notamment quelques très grandes entreprises,
- ✓ Une valeur ajoutée produite sur le territoire relativement faible,
- ✓ Un stock de friche important à valoriser,
- ✓ Un potentiel foncier d'accueil des entreprises insuffisamment valorisé pour répondre aux besoins des entreprises,
- ✓ Une insuffisance d'accessibilité par le sud au niveau ferroviaire.

#### ■ Des risques à prévenir

- ✓ Un risque de déqualification des zones d'activités existantes sous l'effet d'une offre importante et concurrentielle avec un risque de nouvelles friches,
- ✓ Un risque de précarisation économique et énergétique des ménages.

#### ■ Des opportunités à saisir

- ✓ La révolution numérique, l'économie circulaire, la transition énergétique pour valoriser les filières émergentes et les ressources locales sous utilisées,
- ✓ La construction d'un multipôle Sud Lorraine et la dynamique du Sillon Lorrain.

# **AXE IV : MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE**

## **4.1**

### **LES INFRASTRUCTURES**

## **4.2**

### **LA MOBILITÉ DES PERSONNES**

## **4.3**

### **LA MOBILITÉ DES MARCHANDISES**

## **4.4**

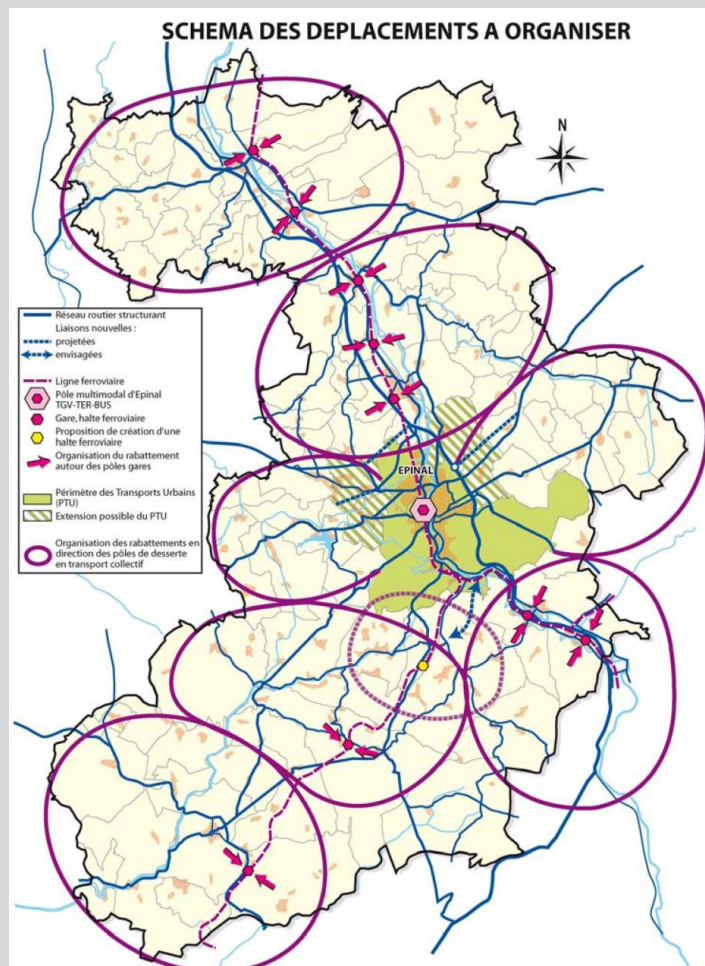
### **LE NUMÉRIQUE**

## **4.5**

### **LES ENJEUX RELATIFS À LA MOBILITÉ ET AU NUMÉRIQUE**

## Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :

- **Organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité**



- **Organiser le réseau routier et améliorer l'accessibilité d'Épinal**

- Protéger le tracé des nouvelles infrastructures,
- Organiser les déplacements à l'échelle de l'agglomération spinalienne par la réalisation d'un plan de déplacement urbain à l'échelle de la vallée de la Moselle et de l'agglomération spinalienne et le rééquilibrage des modes notamment en faveur des transports collectifs

- **Développer les transports collectifs et les modes alternatifs**

- Étudier les possibilités d'électrification de la ligne Épinal/Belfort et création d'une halte ferroviaire à Dounoux, étude de rabattement des usagers vers les pôles gares (navette, organisation du stationnement et modes doux), [...].
- Renforcer la circulation des piétons et des vélos en prévoyant un réseau de cheminement doux dans les nouvelles zones d'aménagement ou d'urbanisation future,
- Réfléchir à un maillage entre les équipements publics dans les communes et à un réseau cyclable dans la Vallée de la Moselle.



## 4. Mobilité et numérique

### 4.1. Les infrastructures

#### 4.1.1. Le réseau routier orienté nord-sud

La RN57 est l'axe structurant pour l'ouverture régionale du territoire, complété par la RN66 vers l'Alsace. Elle joue aussi un rôle majeur dans la distribution des flux locaux internes. Épinal, Charmes, Vincey, Chatel-sur-Moselle, Nomexy, Igney, Thaon-les-Vosges, Arches ou encore Pouxieux sont ainsi directement connectées à la voie rapide.

Le reste du territoire est desservi par le réseau structurant de deuxième niveau :

- À l'Ouest vers Dompierre par la D165 en complément de la D166,
- À l'Est vers Rambervillers par la RD 46 et vers Gérardmer via la RD 11 en direction des pôles touristiques du massif vosgien.

Le maillage du réseau local, dense autour du sillon lorrain et sur les franges Nord du territoire, est plus relâché à l'Est et au Sud en raison de la géographie physique du territoire qui tend à rallonger les temps de trajet.

La structuration en étoile du réseau routier converge vers Épinal qui constitue un relais souvent obligatoire pour se rendre à Nancy. Ce schéma en étoile se retrouve aussi dans une moindre mesure autour de Xertigny, La Vôge-les-Bains mais la partie Sud-Ouest reste encore excentrée avec une qualité d'offre routière de qualité moyenne.

Le trafic des véhicules traduit le fonctionnement de ce réseau routier :

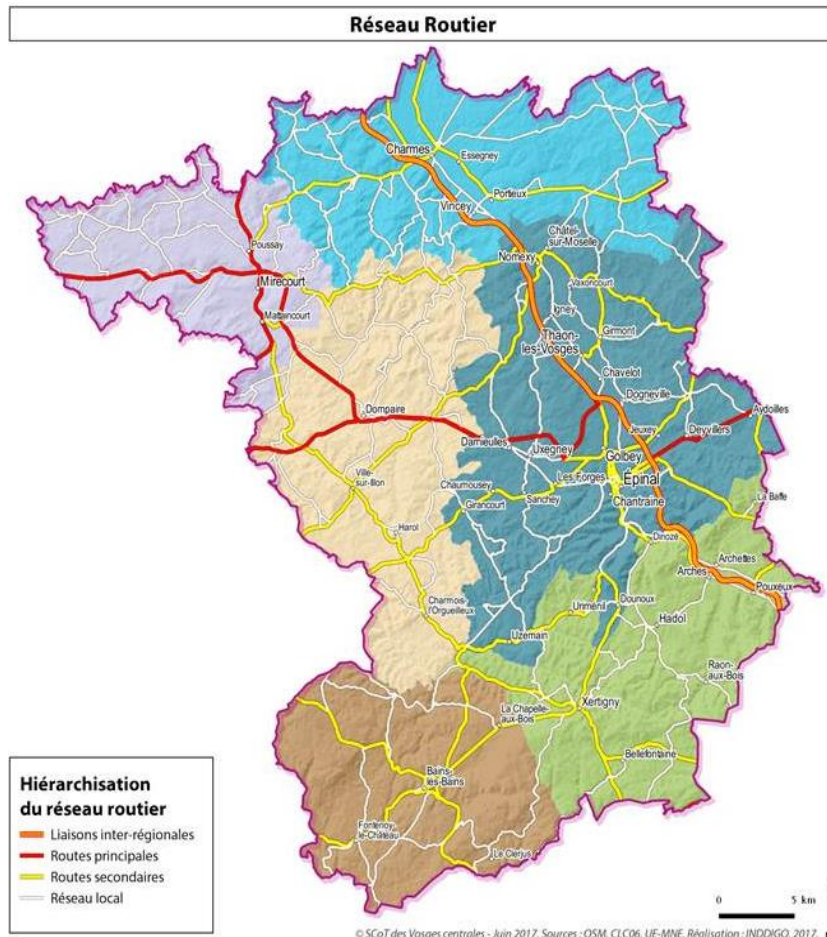
- Le rôle majeur pour la RN57, accueillant plus de 30 000 véhicules par jour en 2013 à hauteur d'Épinal, 25 000 véhicules par jour au sud et 20 000 véhicules par jour au nord à hauteur de Charmes ;
- Le rôle de la RD 166, prédominant en termes de desserte depuis l'Ouest du territoire avec notamment des aménagements sur certaines sections en voie rapide (trafic de plus de 11 000 véhicules par jour) ;
- Une connexion importante du pôle central spinalien avec les territoires de l'Est par la RN 46 (Épinal-Sercoeur)

trafic de 7 800 véhicules par jour) et la RN 420 (Épinal-Deyvillers-Aydoilles) de 8 000 véhicules par jour.

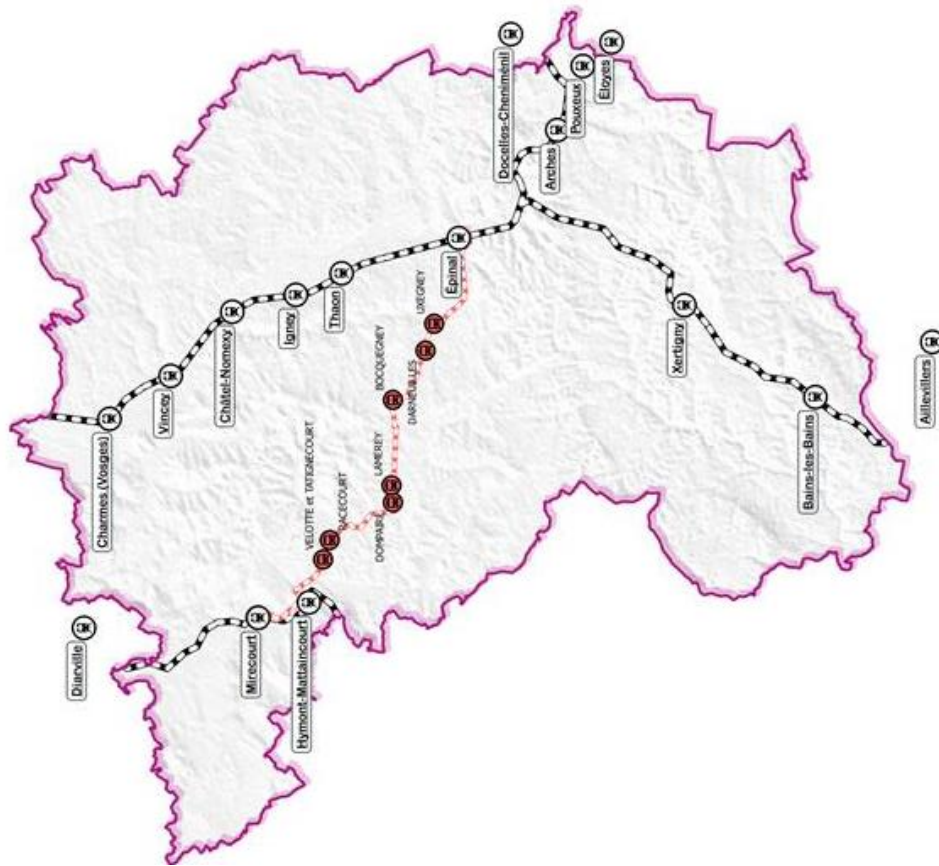
- Un trafic faible dans la Vôge.

Une série de projets routiers identifiée dans le SCoT approuvé en 2007 a été réalisée en partie seulement par manque de moyens, notamment au niveau départemental :

- La déviation de la RD 46 depuis la RN57 jusqu'à Rambervillers (en partie réalisée) ;
- L'amélioration de l'axe routier Est-Ouest avec la perspective d'améliorer la qualité de l'accès vers l'Ouest (D165, D166) dont certaines sections sont déjà aménagées en deux fois deux voies. L'effort serait à poursuivre pour améliorer la sécurité et faciliter l'accès à l'A31.
- Le désenclavement de la Vôge (études suspendues).



## Gares TER Lorraine

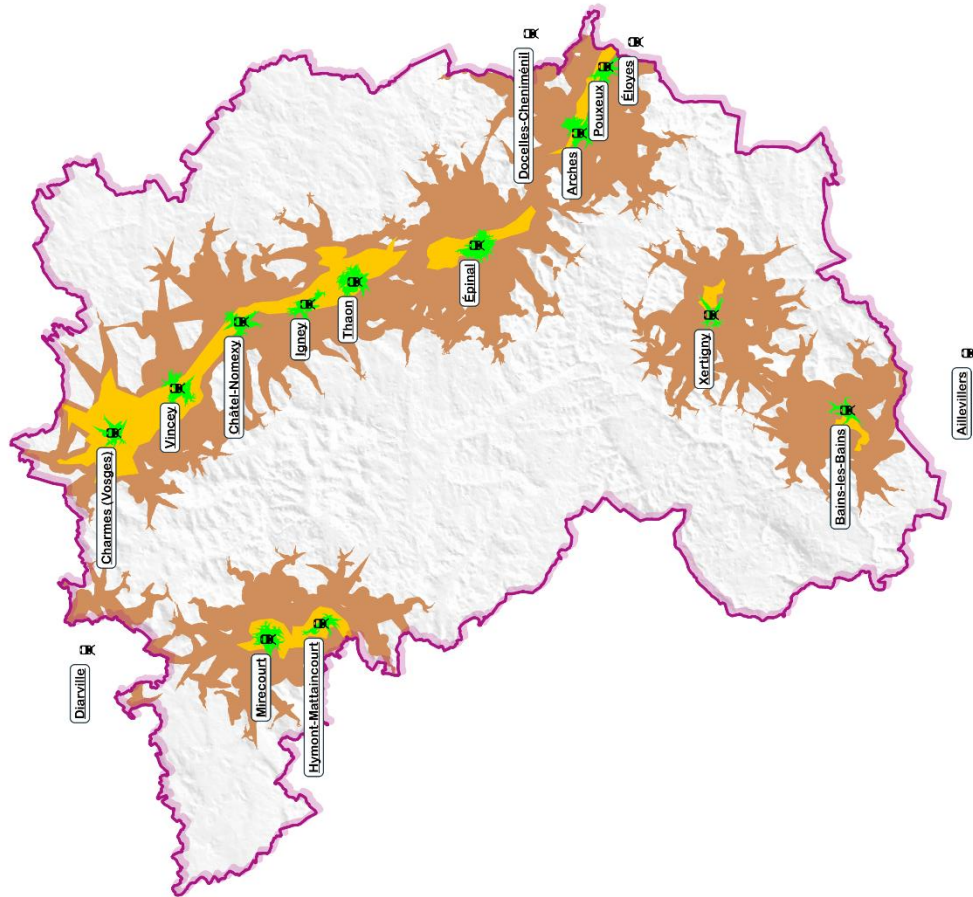


- Gares TER
- Arrêts TER Car
- Ligne 10 TER Lorraine Car

© SCOT des Vosges centrales - Juin 2017. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDIGO, 2017. N

0 5 km

## Accessibilité Modes Doux aux gares TER



- Gares TER
- Marche à Pied : inf 1.5 km.
- Vélo : inf 5km et 5% de relief
- VAE : inf 8 km sans contrainte de relief

0 5 km

© SCOT des Vosges centrales - Juin 2017. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDIGO, 2017. N

### 4.1.2. Le réseau ferré

Le réseau ferré est organisé dans le sens nord sud. Les Vosges Centrales sont intégrées au réseau national à Grande Vitesse avec 4 dessertes quotidiennes (2 allers-retours) : seul le pôle d'échange d'Épinal bénéficie de cette desserte, plaçant Épinal à 2 heures 20 de Paris.

Le réseau régional TER assure la desserte cadencée des pôles structurants de la vallée de la Moselle avec un train toutes les 30 minutes entre Épinal et Nancy grâce à la ligne Métrolor 4.

Plusieurs gares des Vosges Centrales bénéficient de cette desserte :

- Épinal
- Thaon-les-Vosges
- Chatel-Nomexy
- Charmes

Quatre autres gares sont desservies moins fréquemment :

- Vincey
- Igney
- Arches-Pouxoux

La ligne 5 Belfort-Épinal-Vesoul assure en outre une desserte directe entre Épinal et Nancy 3 fois par jour.

Toutefois, il est aussi relevé les points faibles suivants :

- Le faible nombre de liaison directe vers Metz (actuellement 7 et le reste obligeant à des correspondances à Nancy avec un temps de trajet variant entre 1h30 et 2h)
- L'insuffisante desserte vers le sud notamment pour une connexion satisfaisante au TGV Rhin-Rhône.
- Les gares comme pôle de développement de l'intermodalité

La gare d'Épinal constitue un nœud de connexion majeur avec une offre importante de 50 trains quotidiens. Les autres gares de la Vallée de la Moselle peuvent aussi jouer un rôle de nœud intermodal en fonction de leur niveau de desserte.

Il existe un fort enjeu de mise en valeur de l'ensemble des gares du SCoT et de leur interconnexion avec les réseaux de transports routiers et ferrés.

Cette mise en valeur est à moduler en fonction du niveau de service de transports et du potentiel de densification urbaine à proximité ou des perspectives de développement touristiques du secteur.

Un enjeu particulier porte sur l'accessibilité de ces gares par des modes de déplacements actifs (marche à pied, vélos, vélos à assistance électrique) pour encourager ces pratiques avec notamment :

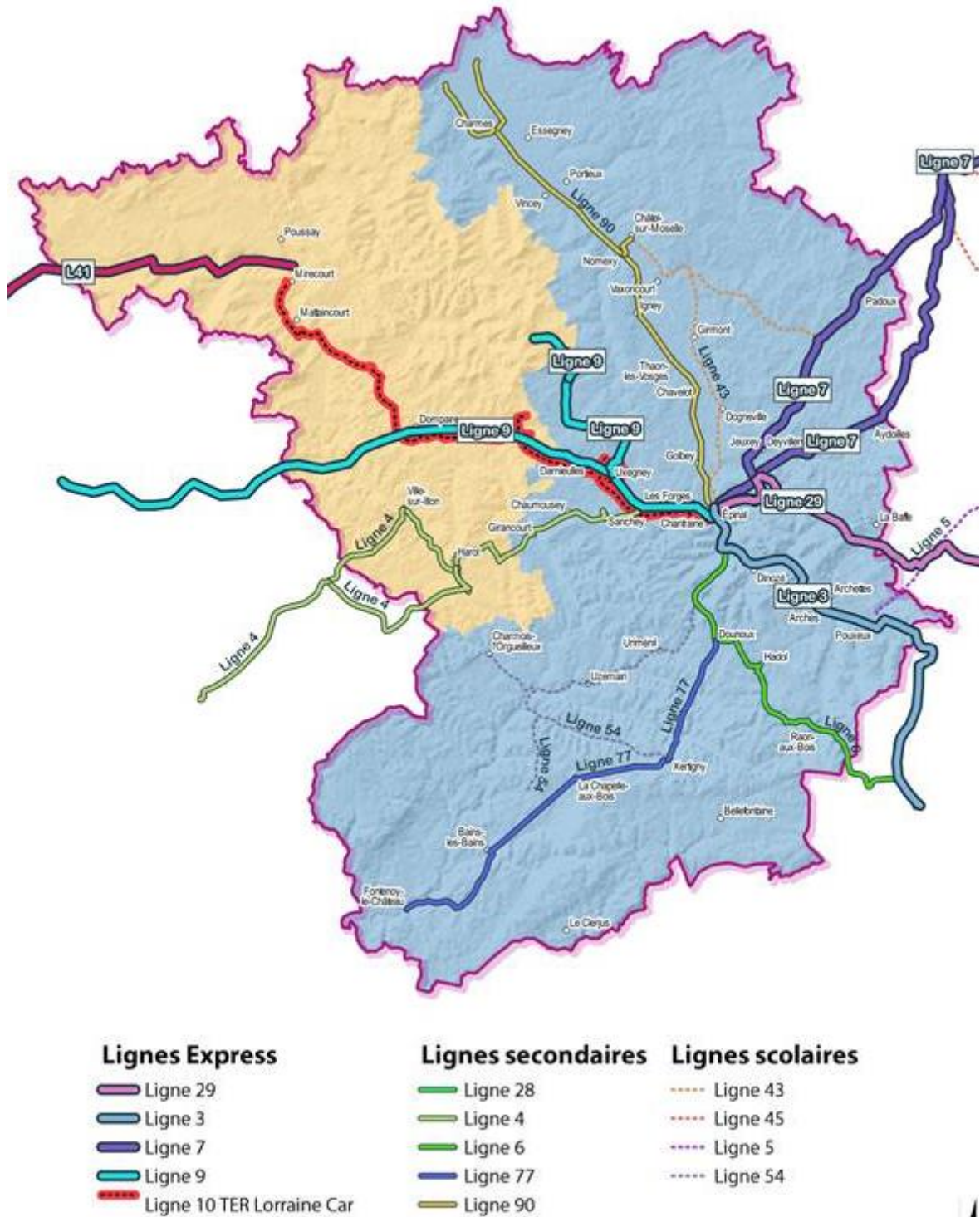
- des aménagements de qualité à l'intention des piétons et cyclistes favorisant le rabattement sur les gares et haltes TER (cheminements piétonniers, pistes cyclables),
- des équipements permettant le stationnement sécurisé des vélos dans les gares.

Il est aussi à souligner l'intérêt de développer l'usage des Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour étendre les zones de rabattement du mode cycliste jusqu'à 8 – 10 km du fait de l'absence de contrainte particulière de relief.

Ligne 4	Direction	Amplitude	de la ligne	Nombres d'allers :		
				au départ d'Épinal	au départ de Châtel/Charmes/Thaon	au départ d'Igney/Vincey/Pouxoux/Arches
	Nancy/Epinal/Remiremont	05h20-23h17	28	28	28	11
	Remiremont/Epinal/Nancy	06h55-23h54	29	29	29	13



## Carte du réseau de transports routiers régionaux



© SCOT des Vosges centrales - Juin 2017. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2N



### 4.1.3. L'offre routière (bus et cars)

L'analyse de la structure du réseau de transports collectifs routiers fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- Un réseau LIVO interurbain en étoile autour d'Épinal,
- Un réseau urbain et suburbain « Imagine » cohérent assurant la desserte du pôle urbain central,
- Une couverture hétérogène par ce réseau de transports collectifs routiers urbains et interurbains avec certains secteurs peu desservis faute de densités humaines significatives (secteur de Dompain-Mirecourt, vallée de la Vôge, Nord des Vosges centrales en dehors de la vallée de la Moselle),
- Certaines lignes scolaires ouvertes à l'ensemble des usagers sur des secteurs non desservis par des lignes régulières.

L'ensemble des pôles relais urbains ou ruraux et des pôles de proximité non desservis par le réseau urbain bénéficient d'une desserte via le réseau interurbain.

Le réseau Livo propose treize lignes sur le secteur d'étude. 70% des arrêts du réseau sont situés sur le territoire du SCoT. Certaines lignes offrent un cadencement intéressant (ligne 1A, 7A, 77, 90) avec l'essentiel des arrêts sur le territoire.

En revanche, l'offre vers des pôles d'emplois externes est plus rare (Remiremont par exemple).

Il est à signaler que certaines lignes de transports scolaires effectuent un trajet interne au périmètre de transports urbains.

Par ailleurs, les écoles d'Épinal bénéficient des « aménagements du temps de l'enfant » qui a conduit à mettre en place un ramassage spécifique des enfants avec 40 véhicules par semaine pour assurer ces activités.

Il existe aussi une offre de transport à demande qui se compose d'une ligne virtuelle en prolongement de la ligne 5 actuelle à Épinal. Elle dessert notamment une partie importante de la

rive gauche de la Moselle à partir du centre d'Épinal au niveau de la mairie et de la Préfecture, via le Pont Patch, jusqu'aux deux secteurs du Vieux Saint-Laurent et de Dinozé.

En complément, l'accessibilité du centre-ville d'Épinal est favorisée par la mise en place d'une navette gratuite, l'encadrement du stationnement et les limitations de vitesses de circulation sur le centre historique et commercial.

Trois navettes existent également à Les Voivres, à Capavenir et entre Arches et Pouxieux (desserte du supermarché).

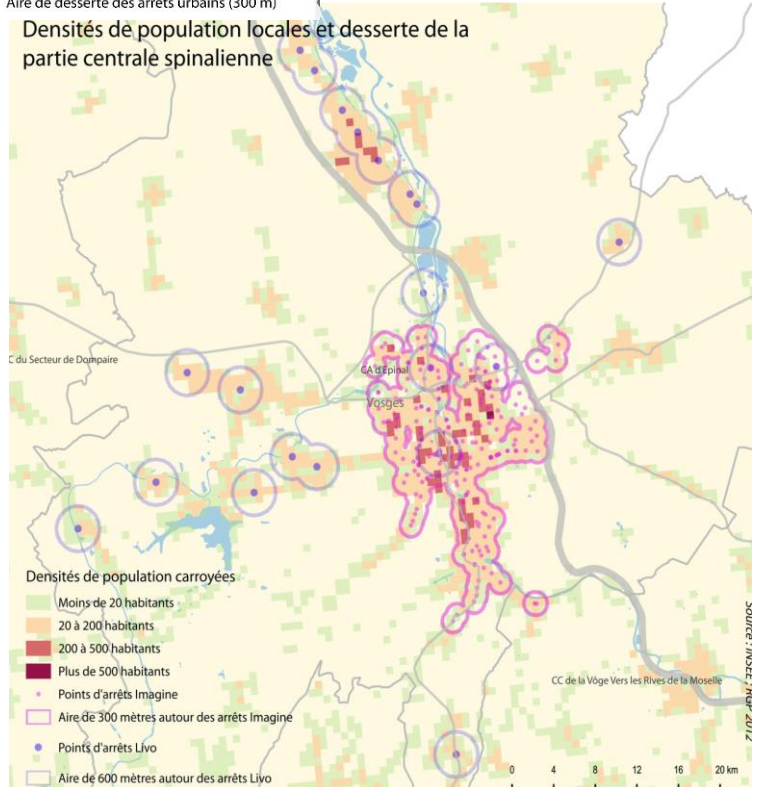
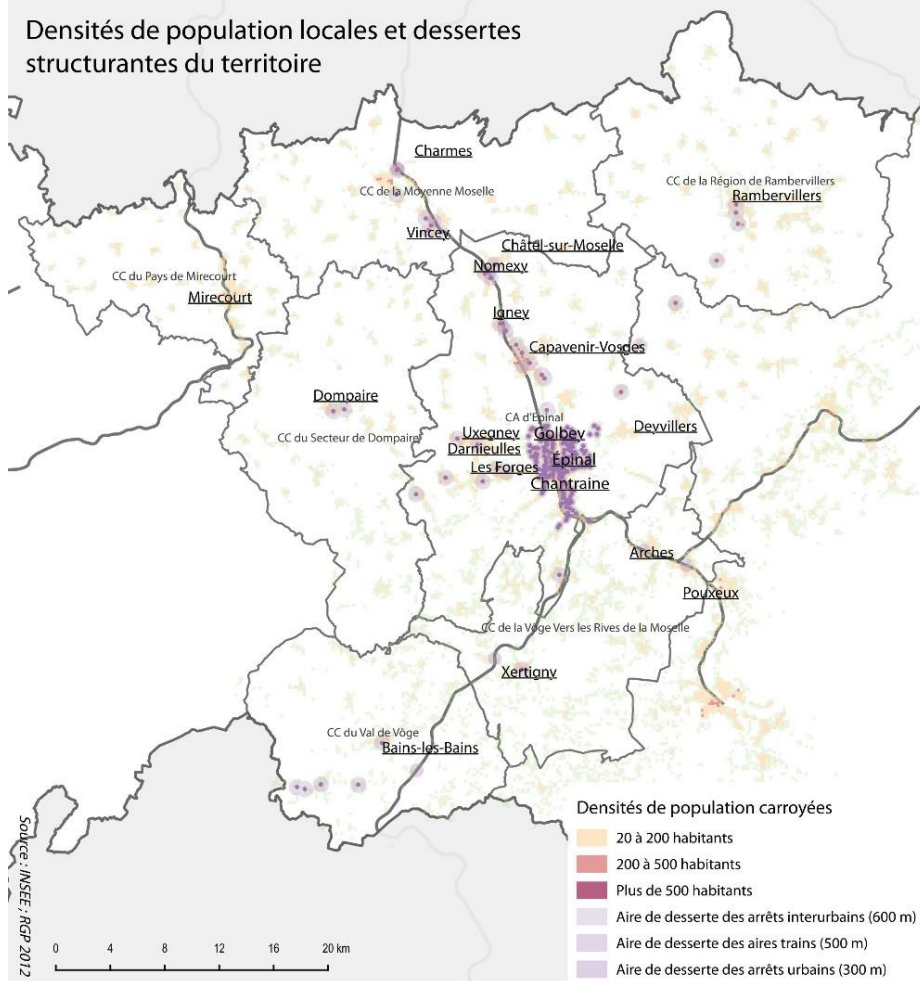
Plusieurs démarches ont été mises en place pour tendre vers une meilleure intégration des offres, parmi lesquelles :

- L'ouverture d'un point d'information Livo en gare d'Épinal,
- La création d'un pass mensuel à partir de 21 euros par mois donnant accès à la totalité du réseau,
- La mise en place de services le dimanche en desserte de sites touristiques tels que Gérardmer en partant d'Épinal.

**Les principaux enjeux liés à l'articulation des réseaux sont :**

- **L'optimisation de l'articulation entre les réseaux urbains et interurbains,**
- **L'amélioration de la desserte des zones périurbaines d'Épinal et de la vallée de la Moselle,**
- **Une meilleure lisibilité de l'organisation de l'offre pour une bonne compréhension par tous notamment sur l'axe La Vôge-les-Bains, Xertigny, Épinal,**
- **Et une meilleure articulation des horaires avec le réseau ferré de manière à élargir la fréquentation régulière.**

## Réseau de transports collectifs interurbain et ferroviaire<sup>2</sup> :



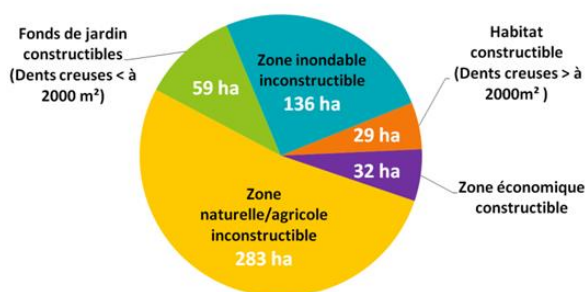
<sup>2</sup> Seules les offres régulières de transports collectifs interurbains avec une vocation généraliste ont été retenues pour analyser la qualité de desserte, auxquelles ont été ajoutées les dessertes ferroviaires et urbaines.

#### 4.1.4. Les potentiels de densification autour des transports collectifs

L'analyse de l'adéquation entre le réseau de transports et les densités de population locales révèle un maillage fin du territoire des Vosges Centrales.

Cette analyse spatiale montre une desserte de l'ensemble des pôles structurants du territoire ainsi que des pôles de proximité par le réseau de transport interurbain (cf. Carte ci-contre). Les niveaux de desserte restent toutefois variables en termes d'intensité et de cadencement. Les espaces de types bourgs ou villages sont desservis de manière inégale.

Potentiel foncier dans un rayon de 500 mètres autour des gares



- *Un petit potentiel de densification urbaine centré sur certaines lignes urbaines*

Le potentiel de densification urbaine autour des arrêts de bus est faible et se limite aux deux lignes spinaliennes 4 et 5 qui présentent les meilleurs niveaux de services quotidiens avec des dessertes à 15 minutes toute la journée sur la ligne 4 et une desserte moyenne à 20 minutes sur la ligne 5.

Dans le reste du territoire, si le réseau suit certaines extensions urbaines le long de vallées, comme la ligne 5 au Sud vers Dinozé, ou la ligne 3 vers Chantraine via la D11, certaines extensions pourront à terme présenter un potentiel de desserte intéressant du fait d'une densité urbaine forte par exemple sur l'axe Chavelot -Thaon-les-Vosges qui pourrait être mieux desservi en raison de la présence de pôles d'emplois.

- *Un potentiel de densification autour des gares*

Les gares constituent des pôles d'urbanisation à privilégier sur le territoire des Vosges Centrales afin de contribuer à la politique de maîtrise du développement urbain.

Le SCoT approuvé en 2007 préconisait de densifier l'habitat dans un rayon de 500 mètres autour des gares. Le territoire dénombre une dizaine de gares dont cinq dans les pôles urbains principaux (Épinal, Capavenir Vosges, Charmes, Xertigny, La Vôge-les-Bains).

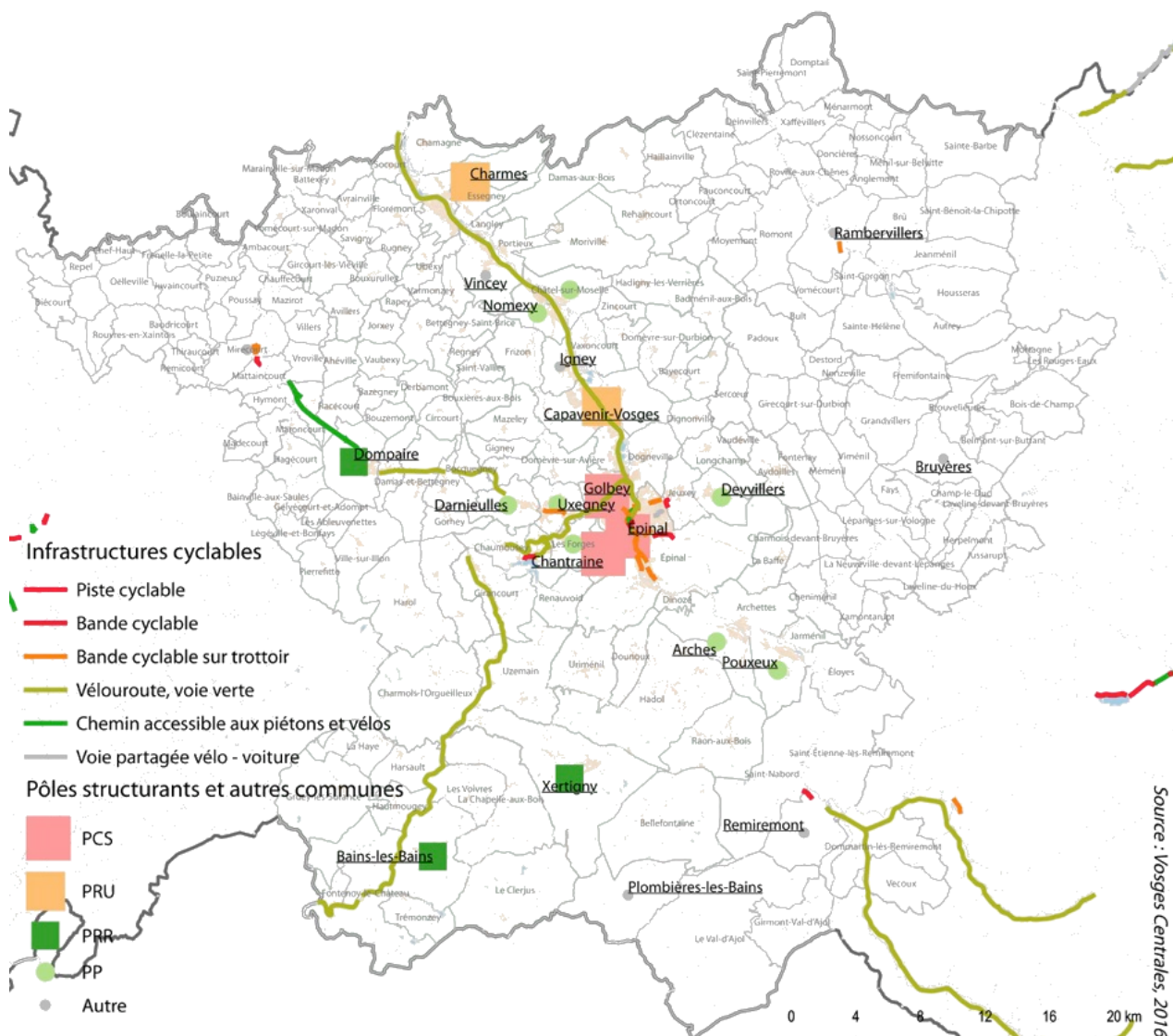
#### **Le potentiel foncier théorique dans un rayon de 500 mètres autour de ces gares s'élèverait à 539 hectares.**

Toutefois l'analyse des documents d'urbanisme met en évidence seulement 120 hectares déjà classés en zone U ou AU (22 %). 126 hectares, soit 25 % sont inutilisables pour l'urbanisation car situés en zone inondable non constructible. Le reste du potentiel est à vocation agricole, forestière ou naturelle.

L'intérêt d'une urbanisation varie en fonction des gares. La gare d'Épinal est marquée par un contexte urbain déjà dense et présentant peu de possibilités, les autres gares du Sillon Mosellan offrent plus de potentiels de développement en fonction de la fréquence de l'offre de transport (ex : Charmes). A l'inverse, deux gares sont excentrées par rapport au bourg de leur commune de rattachement (Xertigny, La Vôge-les-Bains) et leurs besoins en logements sont limités. Le maintien de la ligne est aussi remis en question. L'enjeu pour ces gares porte surtout sur une valorisation touristique.

L'offre en stationnement de voitures est aussi un facteur à prendre en compte. Elle est quantitativement suffisante en gare d'Épinal, de Capavenir et de Charmes mais pourrait être améliorée pour l'accessibilité aux modes de déplacements actifs (marche à pied, vélos).

# Les infrastructures cyclables des Vosges Centrales





#### 4.1.5. Le réseau cyclables et les modes actifs ou collaboratifs

- **Un réseau cyclable structuré autour de la véloroute voie verte l'Échappée bleue**

Le territoire du SCoT est structuré selon un axe Nord-Sud correspondant à la **véloroute nationale l'Échappée bleue (V50)** qui relie à l'échelle européenne la Belgique à la Saône-et-Loire, via Nancy, Épinal et Dijon. Elle rejoint au sud de la Vélo-route voie verte Nantes-Budapest.

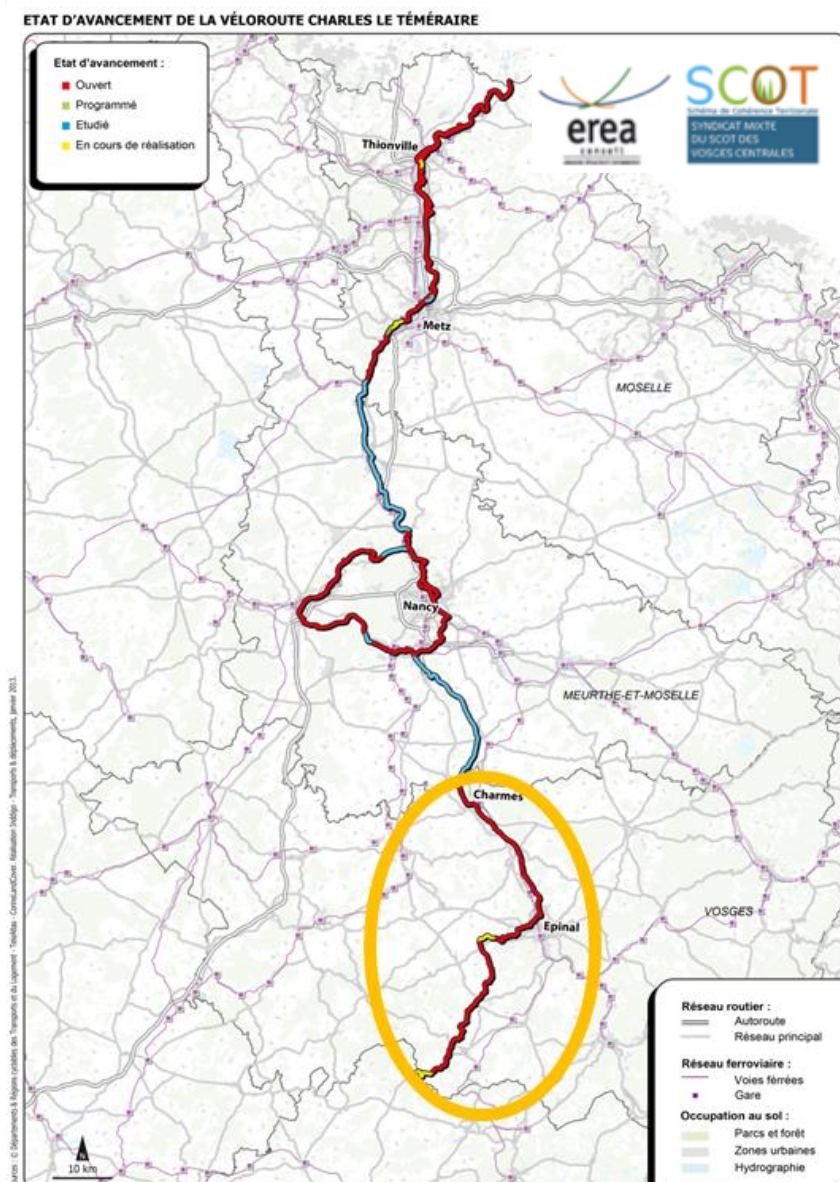
A une échelle locale cette voie assure un rôle d'axe cyclable structurant entre les plusieurs pôles urbains du territoire :

- Charmes,
- Nomexy,
- Igney,
- Thaon-les-Vosges,
- Épinal-Golbey,
- La Vôge-les-Bains.

Il s'agit d'un axe dédié à la pratique touristique et de loisirs, mais qui pourrait renforcer les usages pour les déplacements quotidiens de proximité à condition d'améliorer les connexions d'accès :

- Aux zones d'activités économiques,
- Aux centres-villes ou aux centres-bourgs des communes traversées.

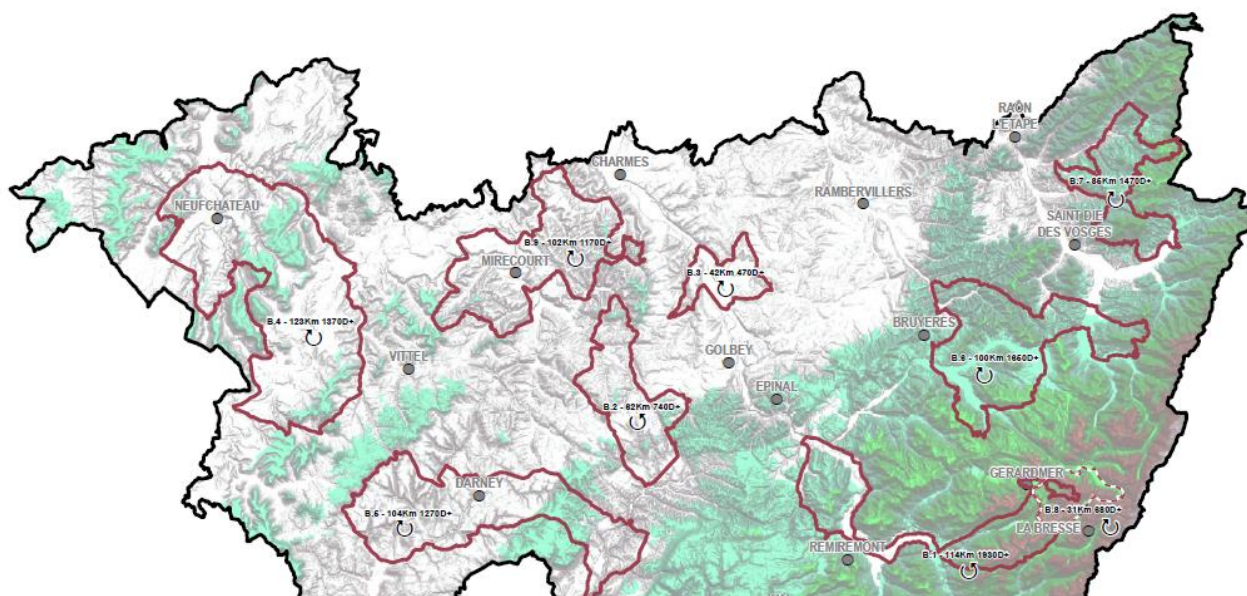
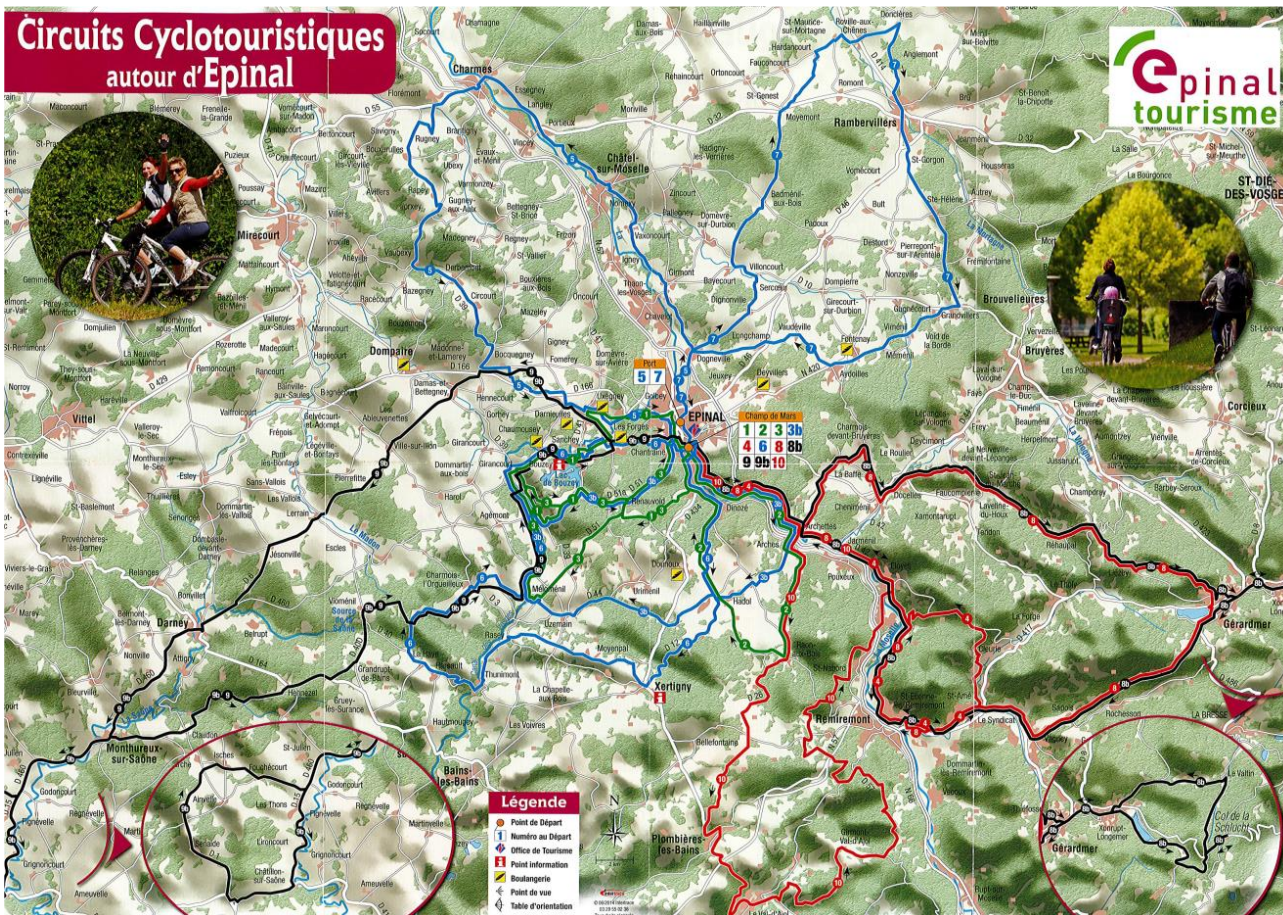
Le niveau de desserte en termes de liaisons intercommunales apparaît lacunaire sur certaines sections. Si Dompierre bénéficie d'une liaison partiellement aménagée avec Épinal, le centre de Xertigny n'est pas desservi par un itinéraire cyclable dédié, tout comme plusieurs pôles de proximité (Deyvillers, Arches, Pouxoux), ainsi que d'autres communes extérieures au SCoT mais situées dans le bassin de vie d'Épinal (Rambervillers, Mirecourt, Remiremont, Plombières-les-Bains).



**Un enjeu fort pour le territoire serait de s'appuyer sur la véloroute pour réaliser un réseau cyclable urbain continu via l'étude et la mise en œuvre d'un schéma vélo à envisager à l'échelle des Vosges Centrales pour étoffer l'offre existante.**

**Le Conseil Départemental des Vosges a élaboré en 2001 un schéma départemental cyclable dédié à un usage de loisirs.**





## Circuits cyclotouristiques sportifs du Département



Le Pôle d'Équilibre Territorial Rural a balisé une offre de parcours VTT grand public et sportif offrant plus de 1 500 km d'itinéraires répartis en 103 circuits.

- *L'accessibilité cyclable en ville*

Les infrastructures cyclables dans le milieu contraint que constitue le centre-ville d'Épinal sont concentrées le long de la Moselle, en prolongement de la véloroute voie verte l'Echappée bleue, mais également de manière ponctuelle sur certaines transversales ou voies parallèles du centre-ville comme la route de Remiremont.

Toutefois compte tenu du potentiel effectif de cyclabilité sur le pôle central spinalien, ce réseau mériterait d'être prolongé vers les centres-villes des communes périphériques d'Épinal.

La Ville d'Épinal a également impulsé une politique en faveur du stationnement des vélos :

- aménagement de 200 arceaux vélos le long des aménagements cyclables structurants,
- réflexion sur la mise en place de garages à vélo sur certains emplacements spécifiques tels que le parvis de la gare, dans les parkings publics, autour des principaux pôles d'échange bus.

Il est à noter que la partie ancienne d'Épinal fait l'objet d'une politique d'apaisement dans le cadre de la mise en place d'aires piétonnes et de zones 30. Celles-ci sont centrées sur la zone commerciale et autour de la place des Vosges. Par ailleurs, seule la commune de Darnieulles a mis en œuvre à l'échelle d'un quartier une politique d'apaisement de circulation dans le cadre de la mise en place d'une zone 30.

Les autres communes font l'objet d'aménagements ponctuels de zones apaisées généralement destinés à sécuriser les déplacements des modes les plus vulnérables au passage de voies à grande circulation.

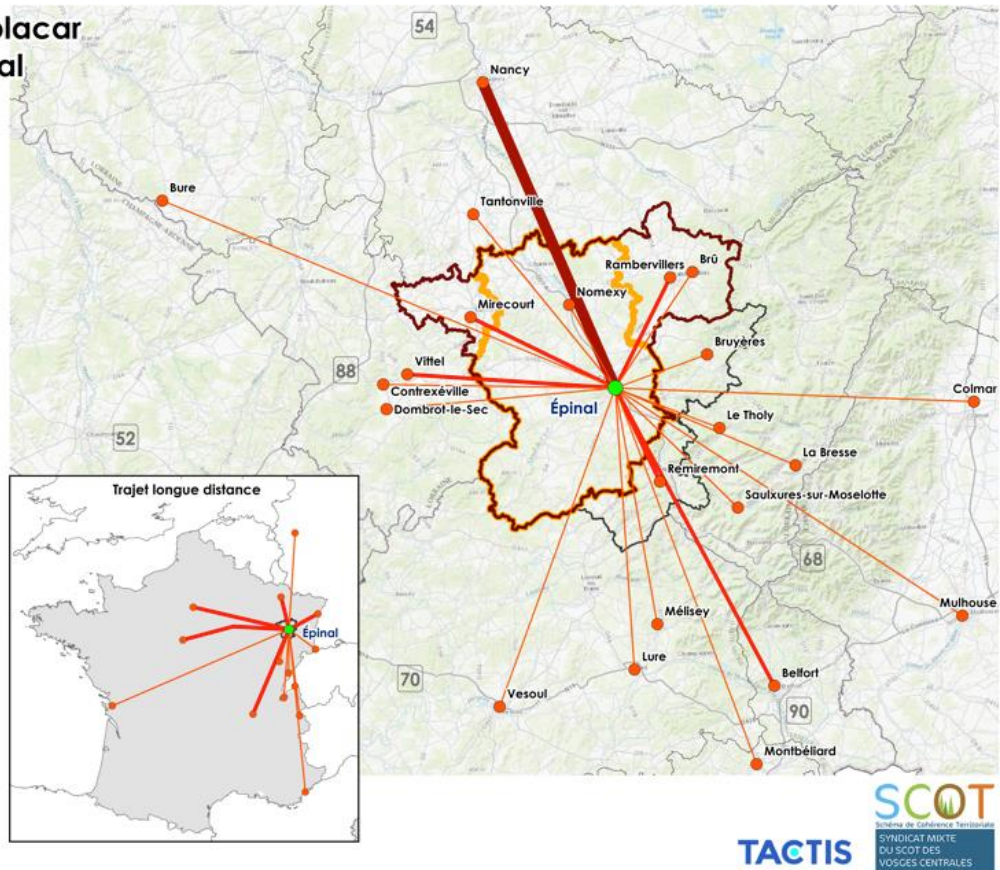


3 maisons du vélo sont implantées sur les communes d'Épinal, Chaumousey/Lac de Bouzey, Thaon-les-Vosges (projet prévu à Charmes). Plusieurs services sont proposés par ces Maisons du Vélo gérées par le Pays Épinal Cœur des Vosges (location, entretien, information touristique, vente de produits locaux).

Un service de mise à disposition de 21 vélos est proposé à titre gratuit par une association étudiante de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois.

## Destinations Blablacar au départ d'Épinal

Département des Vosges  
Périmètre de diagnostic



### • Le covoiturage s'organise

La grande taille du territoire et le taux élevé de ménages motorisés sont des facteurs favorables au covoiturage. Pourtant la part du covoiturage est estimée entre 1 et 4 % des déplacements selon les contextes territoriaux.

Sur le territoire des Vosges Centrales, le covoiturage organisé via des plateformes numériques est circonscrit aux offres de Blablacar, et dans une moindre mesure de Karos, ainsi que de la plateforme Cœur des Vosges Mobilité.

L'offre de Blablacar est concentrée sur les pôles urbains principaux, et en premier lieu, sur Épinal. Depuis cette ville, les itinéraires de longue distance (plus de 100 km) sont minoritaires, ils concernent des déplacements occasionnels vers Metz, le bassin parisien, Strasbourg et Lyon, ainsi que des pôles régionaux comme Colmar, Mulhouse, Besançon ou Montbéliard. Les destinations étrangères sont rares, bien qu'il existe des trajets vers la Suisse ou l'Allemagne. Sur le plan du covoiturage de longue distance, les possibilités de rabattement sur Épinal (ou à défaut sur la vallée de la Moselle) s'avèrent essentielles, puisqu'il s'agit du point nodal majeur de la mobilité partagée. Les déplacements de moyenne distance principalement vers Nancy prédominent, le reste

des trajets étant assez bien réparti entre Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Mirecourt, Rambervillers et Vittel.

Une dizaine d'aires de covoiturage ont été installées par les communes sur le territoire des Vosges Centrales avec une aide financière du Conseil Départemental (15 000 euros par aire de covoiturage) (certaines sont encore en projet) :

- Chavelot (référéncé sur le blog.covivo.eu, plateforme collaborative de cartographie des aires)
- Arches (référéncé sur le blog.covivo.eu)
- Nomexy (référéncé sur le blog.covivo.eu)
- Frizon (référéncé sur le blog.covivo.eu)
- Dompaire (référéncé sure blog.covivo.eu)
- Les Ableuvenettes
- Vecoux
- Jarménil
- Fraize.

Par ailleurs, des espaces de covoiturage ont émergé de manière spontanée dans certaines autres communes, notamment à Uriménil, Xertigny et Bettoncourt.



- **L'autopartage encore rare**

L'autopartage entre particuliers est encore peu fréquent mais il se développe sur les Vosges Centrales, essentiellement au niveau de la vallée de la Moselle. Le territoire compte une trentaine de véhicules proposés sur la plateforme Ouicar, ainsi qu'une vingtaine de véhicules sur la plateforme Drivy (principalement à Épinal et Remiremont, qui comptent respectivement une vingtaine et une dizaine de véhicules).

- **Les leviers du développement des modes actifs et coopératifs**

Faiblement utilisés et limités à certains types de populations spécifiques (écoliers, étudiants, habitants de la partie centrale urbaine spinalienne), les modes actifs, principalement constitués par la marche à pied et le vélo, présentent une marge de progression d'utilisation importante pour les déplacements de courte distance.

Ils constituent des alternatives potentiellement importantes à l'usage individuel de la voiture, en complément des transports collectifs structurants. Ils sont notamment à encourager à l'interface entre les gares routières et ferroviaires et les espaces moins denses non desservis par le bus.

Les flux convergeant vers le cœur urbain spinalien offrent une véritable opportunité pour le covoiturage, tandis que les nombreuses voiries secondaires avec moins de 500 ou 1 000 véhicules constituent une opportunité pour le vélo ou le VAE (Vélo à Assistance Électrique).

Le développement des modes actifs est cependant freiné par plusieurs facteurs :

- **l'insuffisance du maillage cyclable de rabattement**, vers les gares mais aussi vers les points d'arrêts bus majeurs,
- les discontinuités du réseau cyclable entre les pôles structurants du territoire et l'insuffisante organisation d'itinéraires en rabattement vers les axes cyclables structurants à vocation touristique,
- **le manque d'équipements adaptés** de stationnement cyclable au droit des lieux de travail et de scolarité,

- **une communication encore trop faible sur ces modes** alors que les outils numériques offrent des possibilités à mieux exploiter.

Localement une bonne impulsion a été donnée par les collectivités publiques pour développer les usages touristiques et de loisir du vélo. Désormais l'enjeu est de poursuivre dans cette voie mais aussi de créer les conditions des déplacements quotidiens notamment pour le domicile-travail ou le domicile-établissements scolaires ou toutes autres destinations.

- **6 leviers clés sont à privilégier :**

- le développement des infrastructures dédiées : pistes cyclables, bandes cyclables, pistes au niveau du trottoir, couloirs bus partagés, véloroutes, voies vertes, avancées de trottoirs aux carrefours, passages piétons surélevés, passerelles et tunnels dédiés aux piétons et/ou cyclistes...
- l'apaisement de la voirie : zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes et zones à usages réglementés de manière générale visant à organiser la hiérarchie des flux sur l'espace public...
- la sécurisation du stationnement : arceaux à vélos, abris ouverts, abris fermés, vélostations, stationnement dans les espaces privés...
- les services : ateliers de réparation vélo, location longue/moyenne/courte durée, point de gonflage en libre-service,
- l'information et la communication : mise en place d'évènements ponctuels, campagnes de communication sur le partage de la voirie, sensibilisation aux problématiques de sécurité routière, jalonnement des itinéraires de marche à pied ou vélo...
- la gouvernance : concertation des différents acteurs (communes, EPCI, Département, Région, PETR, Association...) pour mettre en place un schéma directeur cyclable, des Plans de Déplacements interentreprises, un observatoire de la mobilité avec un référent technique et un référent politique en faveur du vélo et de la marche à pied, et des modes collaboratifs.

#### 4.1.6. Les infrastructures de distribution des nouveaux carburants

- **L'électromobilité en développement**

La mobilité électrique est en cours de développement sur le territoire des Vosges Centrales, ce qui résulte d'une impulsion forte de la part des acteurs. La Communauté d'Agglomération d'Épinal a notamment inscrit la mobilité électrique dans son programme *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)* avec :

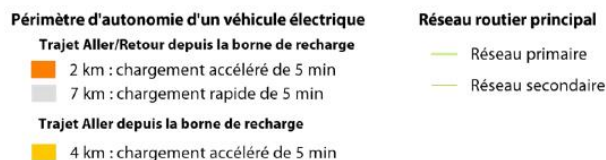
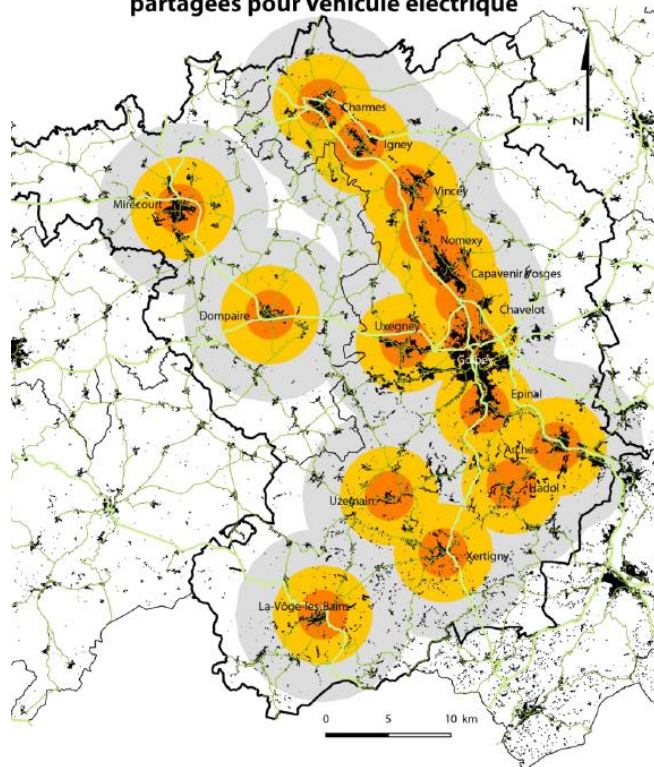
- **Le remplacement de la navette diesel** desservant gratuitement le centre-ville par un véhicule électrique,
- **Le co-financement de vélos à assistance électrique (VAE)** depuis la fin de l'année 2014 (près de 600 VAE acquis en deux ans).

Les installations de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) installées sur le territoire sont au nombre de 11 sur le périmètre de révision du SCoT et 14 sur le périmètre élargi dont une petite moitié (7) est ouverte à tous les publics, à Épinal, Thaon-les-Vosges, tandis que l'accès des autres bornes est réservé aux clients des propriétaires (parking, concessionnaire, parc d'attractions).

Ces installations offrent 45 points de recharge, dont 9 points de charge rapide (pour une recharge complète en une heure environ) et le reste en points de charge normale (permettant une recharge complète en 8 heures). Ce nombre

est encore trop limité pour permettre un bon usage des véhicules (cf. carte). En conséquence, les utilisateurs doivent souvent recharger chez eux durant la nuit.

**Zonage des besoins en bornes de recharge partagées pour véhicule électrique**



#### Bornes de recharge pour véhicules électriques

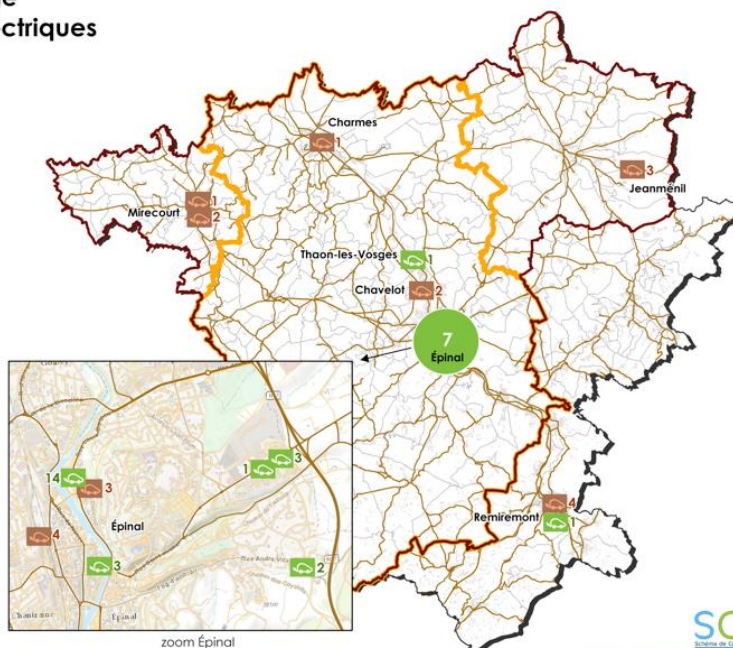
Département des Vosges  
Périmètre de diagnostic



Sources : SCoT des Vosges centrales, Chargemap, IGN, DGFIP, EREA, Tactis Cartographie Tactis

**Bornes IRVE existantes (15)**

- Ouvert à tous (7)
- Accès restreint (8)
- ✕ Locaux
- Voirie principale
- Périmètre d'étude
- SCoT des Vosges Centrales
- Limites des communes



© Copyright - TACTIS - 2016  
© Copyright - IGN Paris - 2016



- **La Mobilité au gaz naturel**

La mobilité au Gaz Naturel Véhicule (GNV) est encore peu développée sur le territoire. Actuellement, la seule station Gaz Naturel pour véhicule existant sur le territoire est celle de GRDF à Épinal qui alimente les véhicules du gestionnaire de réseau gazier. Son usage est strictement interne.

L'intérêt environnemental du GNV est limité car même si la combustion du gaz naturel émet moins de CO<sub>2</sub> que le gasoil, un véhicule GNV a cependant un rendement légèrement moins bon, si bien que l'émission de CO<sub>2</sub> pour une distance donnée est assez équivalente. **Le bio-GNV, en revanche, émet en moyenne 75% de moins en CO<sub>2</sub> qu'un véhicule GNV classique ou gasoil.**

**Les Vosges Centrales sont desservies par un réseau de gaz couvrant presque totalement la vallée de la Moselle, soit une partie conséquente de la population. Cela peut faciliter la desserte du réseau routier correspondant au secteur le plus urbanisé du territoire.** La mise en place d'une station de recharge GNV serait facilitée par la présence de ce réseau de distribution gazière. La région Grand Est compte déjà 3 stations de recharge GNV

ouvertes au public, gérées par GNVert à Montbéliard, Thionville et Montigny-les-Metz. Par conséquent le déploiement d'un 4<sup>e</sup> point de recharge sur le territoire des Vosges Centrales constituerait une maille intéressante de renforcement du réseau régional.

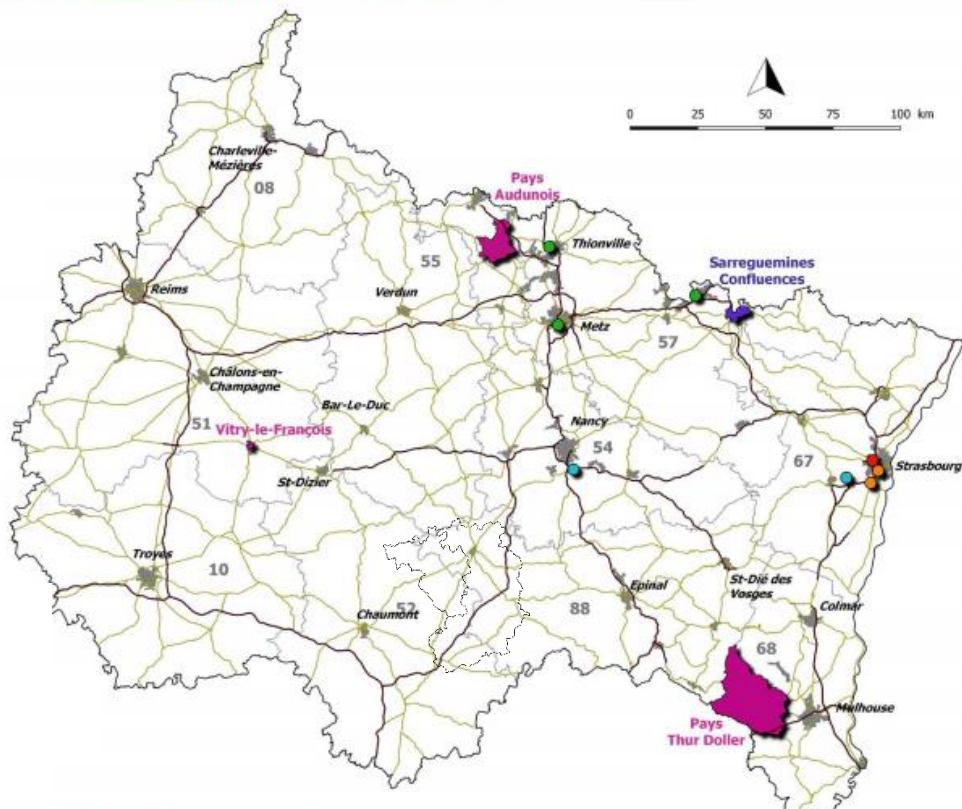
La ville d'Épinal alimente certains de ses véhicules en Gaz de pétrole liquéfié (GPL, mélange de pétrole et de gaz naturel) via une citerne alimentant exclusivement la flotte municipale et les véhicules des pompiers, suite à un partenariat récent.

Un transporteur routier s'intéresse de près à la mobilité GNV : l'entreprise Mauffrey a lancé une étude de faisabilité pour l'équipement de sa flotte de poids lourds par des véhicules carburant au GNV. Enfin, un projet récent porté par l'industriel Norske Skog Golbey (NSG) pourrait changer la donne en matière de mobilité GNV. Présenté comme une démarche d'écologie industrielle territoriale dans le cadre du cluster de la Green Valley, ce projet vise à créer une raffinerie de production de biogaz à partir des déchets de l'usine NSG, préfigurant une usine de méthanisation à l'horizon 2018, en partenariat avec le Syndicat des déchets EVODIA.

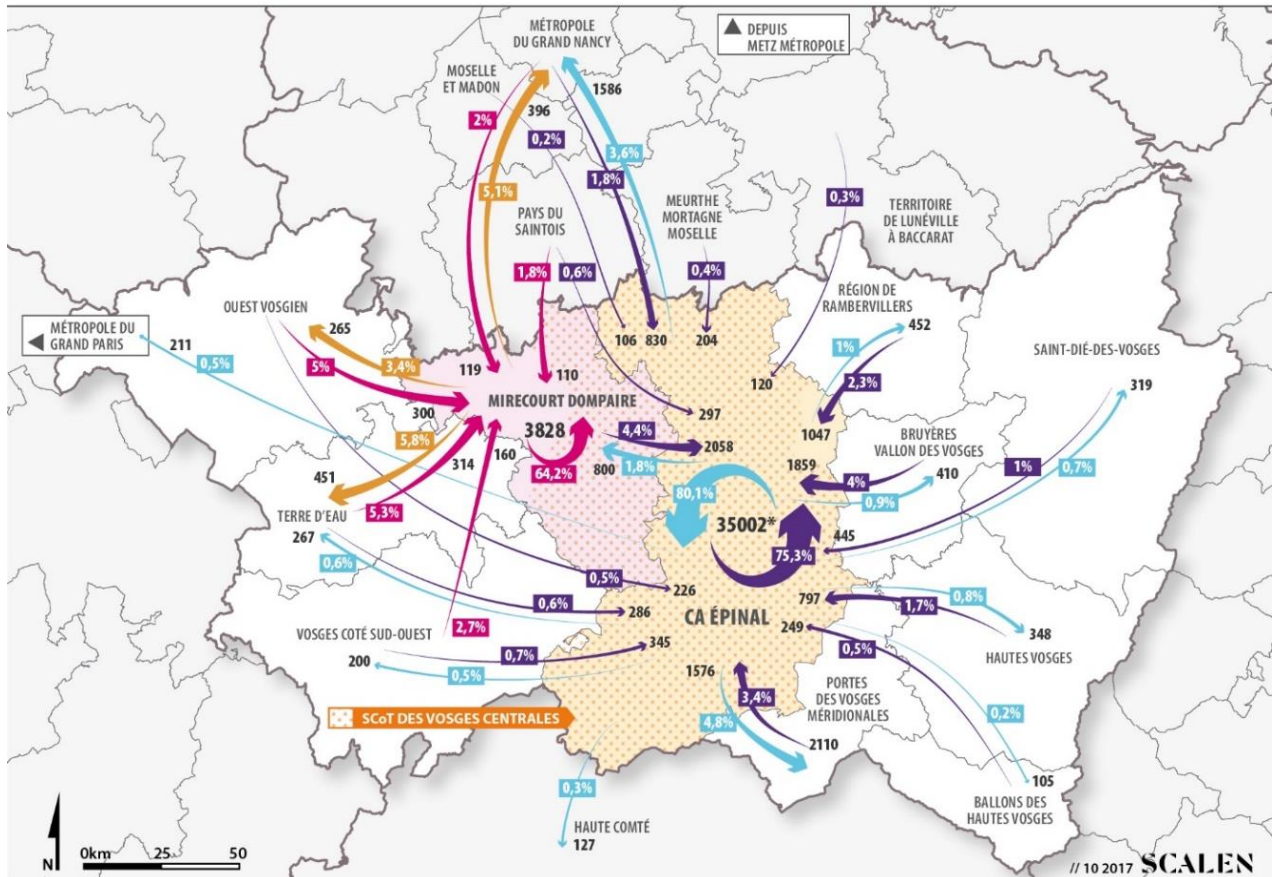
### **STATIONS GNV ET TERRITOIRES A HYDROGENE**

Source : DREAL Grand Est  
2018, panorama des  
nouvelles mobilités

- Station GNV et fournisseur
- AIR LIQUIDE
  - ES Energies
  - GNVert
  - TOTAL
  - Territoire à hydrogène ADEME
  - Autre territoire à hydrogène
- Réseau routier
- Type autoroutier
  - Liason principale

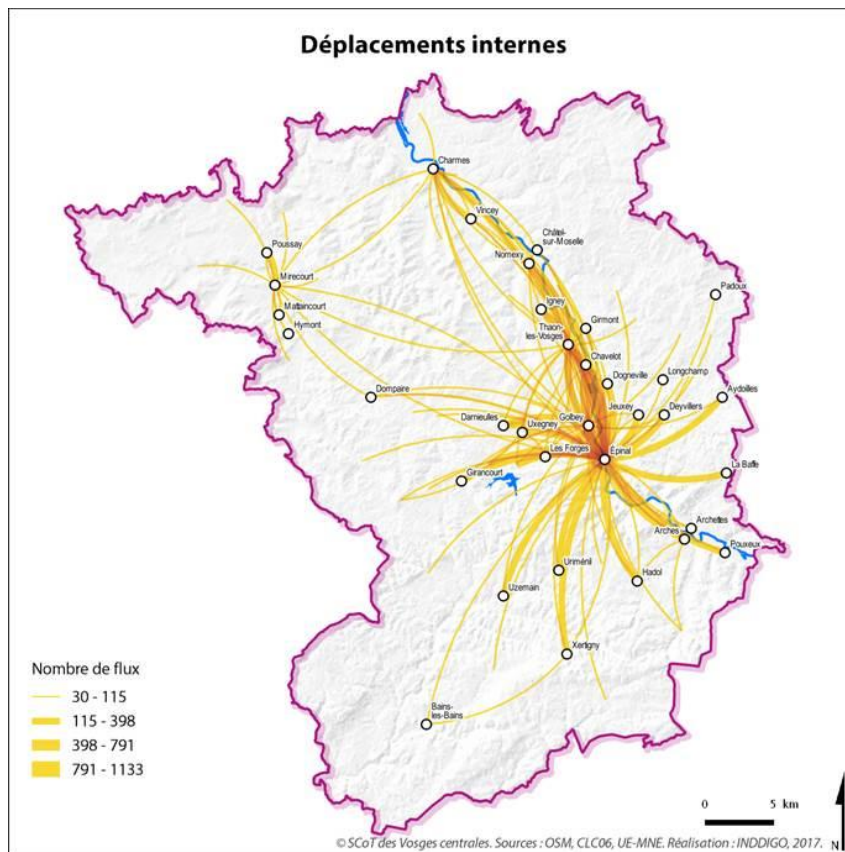






Note méthodologique :  
 > 452 actifs résidant dans la CAE travaillent sur le territoire de Rambervillers, ils constituent 1% des actifs de la CAE.  
 > 1047 actifs travaillant dans la CAE habitent sur le territoire de Rambervillers, ils occupent 2,3% des emplois totaux.  
 \* 35 002 actifs résident ET travaillent sur la CAE

## LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL





## 4.2. La mobilité des personnes

### 4.2.1. Les migrations alternantes polarisées par l'agglomération spinalienne

- **Les migrations internes au territoire**

Les déplacements domicile-travail entre communes représentent 42 500 navettes par jour (flux de plus de 20 personnes).

**Les communes d'Épinal, de Golbey, de Chavelot et de Capavenir où se situent les principaux pôles d'emplois draine les deux tiers de ces flux, parmi lesquels 40 % proviennent d'une commune de résidences située en dehors de cette zone. 1 800 personnes seulement font le chemin inverse.**

Cette polarisation structure la mobilité sur le territoire et les relations interterritoriales qui s'y exercent au travers des déplacements domicile-travail. Cette influence est forte sur tout le territoire mais surtout dans la Vallée de la Moselle.

Le reste des flux internes aux Vosges Centrales en dehors du Cœur d'agglomération s'élève à 14 000 déplacements. 2 050 personnes de la CC Mirecourt-Dompaire vont travailler dans la CA d'Épinal et 850 personnes font l'inverse.

- **Migrations alternantes avec l'extérieur du territoire des Vosges Centrales**

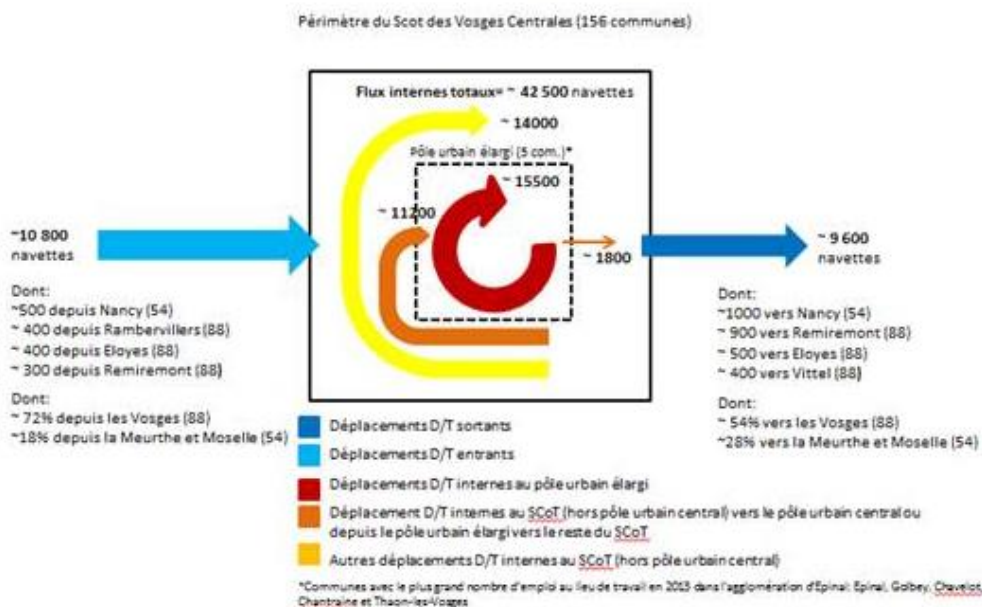
Dans une moindre mesure, les Vosges Centrales sont aussi polarisées par des agglomérations extérieures et inversement. **Les déplacements domiciles-travail vers l'intérieur des Vosges**

**Centrales (10 800 navettes) sont légèrement supérieures à ceux vers l'extérieur (9 600 navettes).**

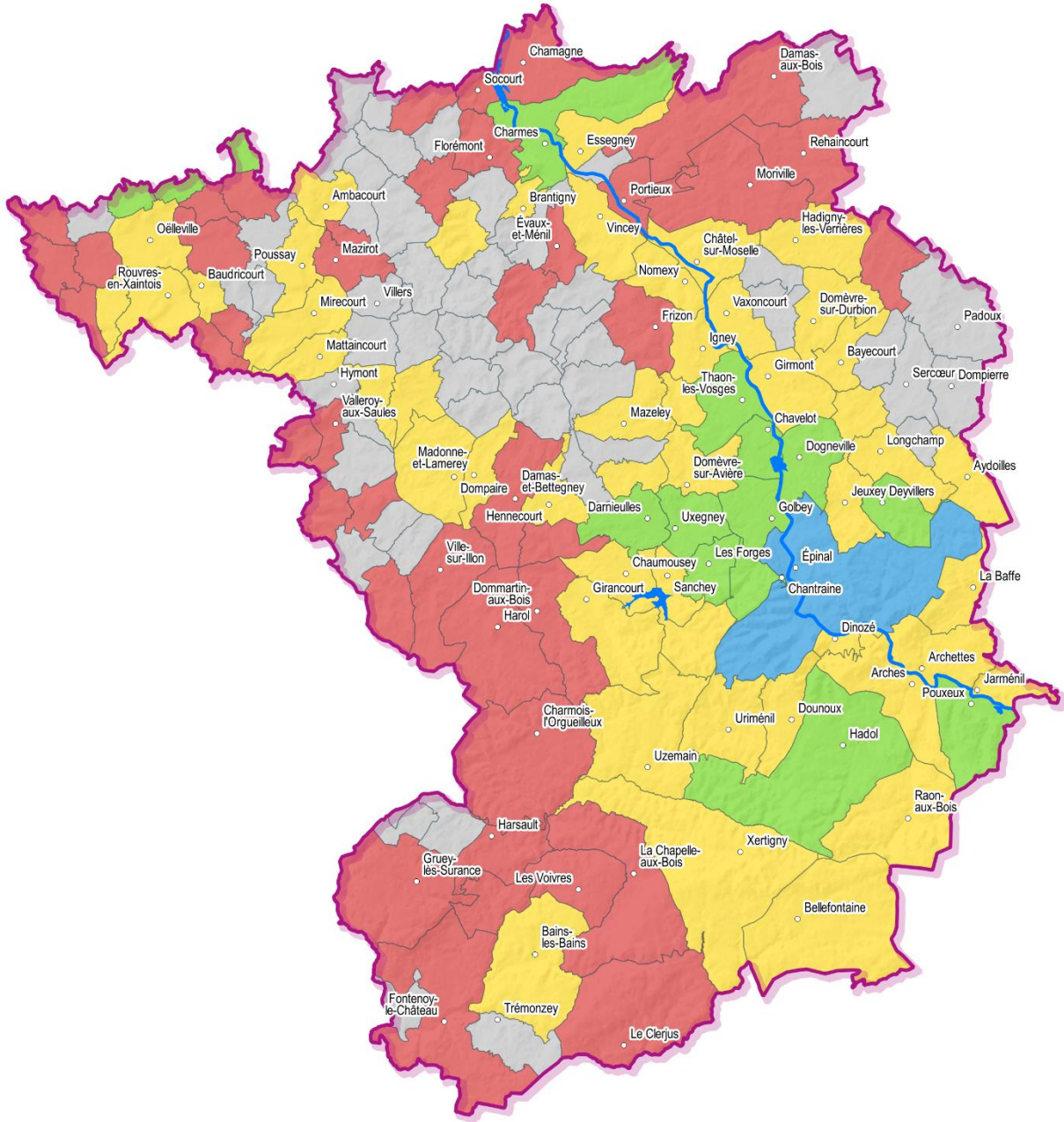
Les pôles extérieurs les plus attractifs sont au Nord, la Métropole du Grand Nancy (1 932 flux sortants des Vosges Centrales contre 969 flux entrants) et au Sud, le pôle urbain de Remiremont avec un rapport inversé (1 576 flux sortants vers la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales contre 2 110 flux entrants dans les Vosges Centrales).

Les autres territoires limitrophes sont nettement sous l'emprise de l'agglomération spinalienne (cf. carte ci-contre) avec des flux en provenance de l'Est (Communautés de Communes du secteur de Rambervilliers ou de Bruyères-Vallons des Vosges ou de l'Agglomération de St-Dié) et de l'ouest en provenance de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire. Certaines petites villes sont cependant attractives comme Remiremont en raison d'importants pôles d'emplois locaux (ex : hôpitaux). Il est à noter très peu de liens avec la région Franche-Comté. Un peu plus d'une centaine de personnes seulement du sud du territoire des Vosges Centrales vont travailler au sein de la Communauté de communes de Haute Comté dont la ville centre est Saint-Loup-sur-Semouse.

#### Synthèse des flux domicile-travail



## SCoT des Vosges Centrales - Vulnérabilité



### Vulnérabilité

- très vulnérable
- vulnérable
- faiblement vulnérable
- non vulnérable
- Une ou plusieurs données manquantes

0 5 km



© SCoT des Vosges centrales. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2018.

#### 4.2.2. Une vulnérabilité liée à la mobilité

Le territoire des Vosges Centrales présente un taux de motorisation des ménages supérieur à 90%, hormis dans les communes d'Épinal (74%), de Golbey (81%), de Capavenir (81%), de Chantraine (89%) et de Nomexy (81%).

Plus de 50% des ménages disposent de 2 voitures hormis dans la vallée de la Moselle) : Épinal (20%), Golbey (27%), Thaon-les-Vosges (29%), Chantraine (33%), Nomexy (32%).

Le secteur des transports de personnes est le 3<sup>e</sup> poste de consommation finale d'énergie du territoire représentant 17% de ses besoins. Ce secteur est principalement dépendant des produits pétroliers à hauteur de 99% ; la part restante d'électricité étant uniquement liée au transport ferroviaire.

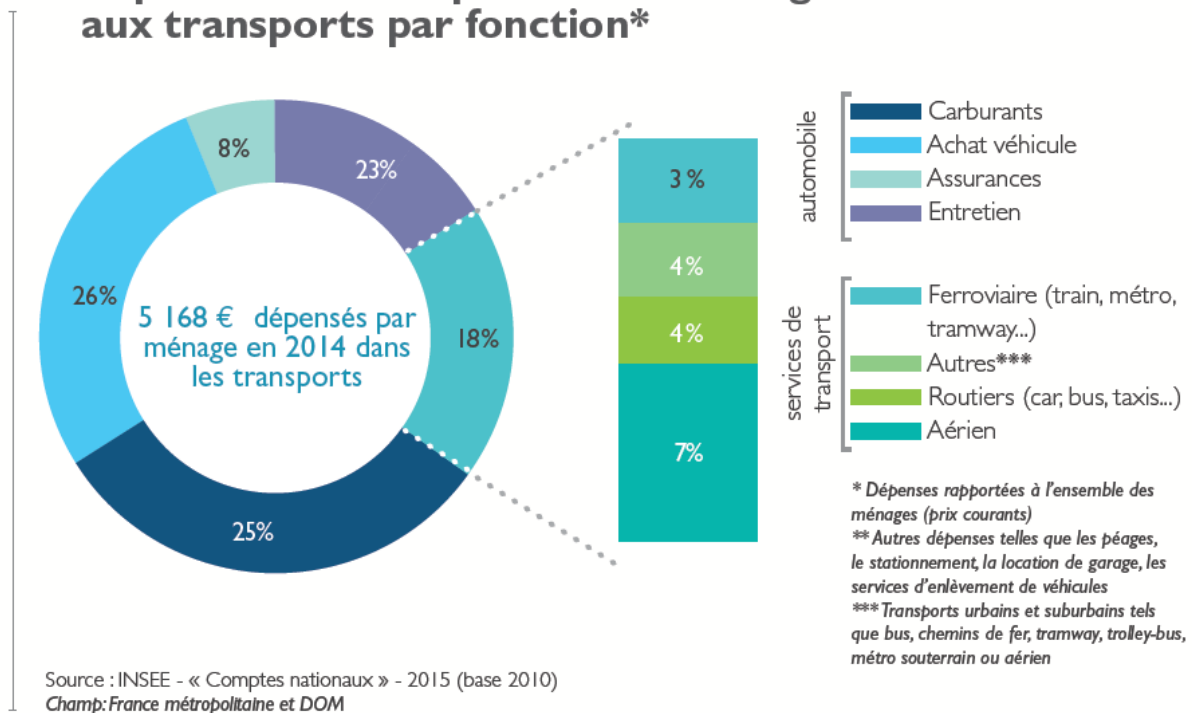
La forte dépendance à la voiture individuelle combinée à l'éloignement des pôles urbains

offrant les équipements et services liés à la vie quotidienne expose certains ménages, notamment les demandeurs d'emplois et les personnes âgées, à un plus fort risque de vulnérabilité à la mobilité en cas d'augmentation du prix du carburant.

Selon l'expertise du cabinet INDDIGO, le Sud et l'Ouest du territoire sont plus concernés que le Sud et l'Ouest du territoire. Épinal, la couronne et la Vallée de la Moselle sont moins vulnérables car mieux desservis par les transports collectifs.

D'ores et déjà, il est à noter des différences de budget conséquentes pour la mobilité qui peuvent varier de 400 € annuels à Épinal en utilisant les transports collectifs à 3 500€ pour la voiture individuelle en milieu plus rural.

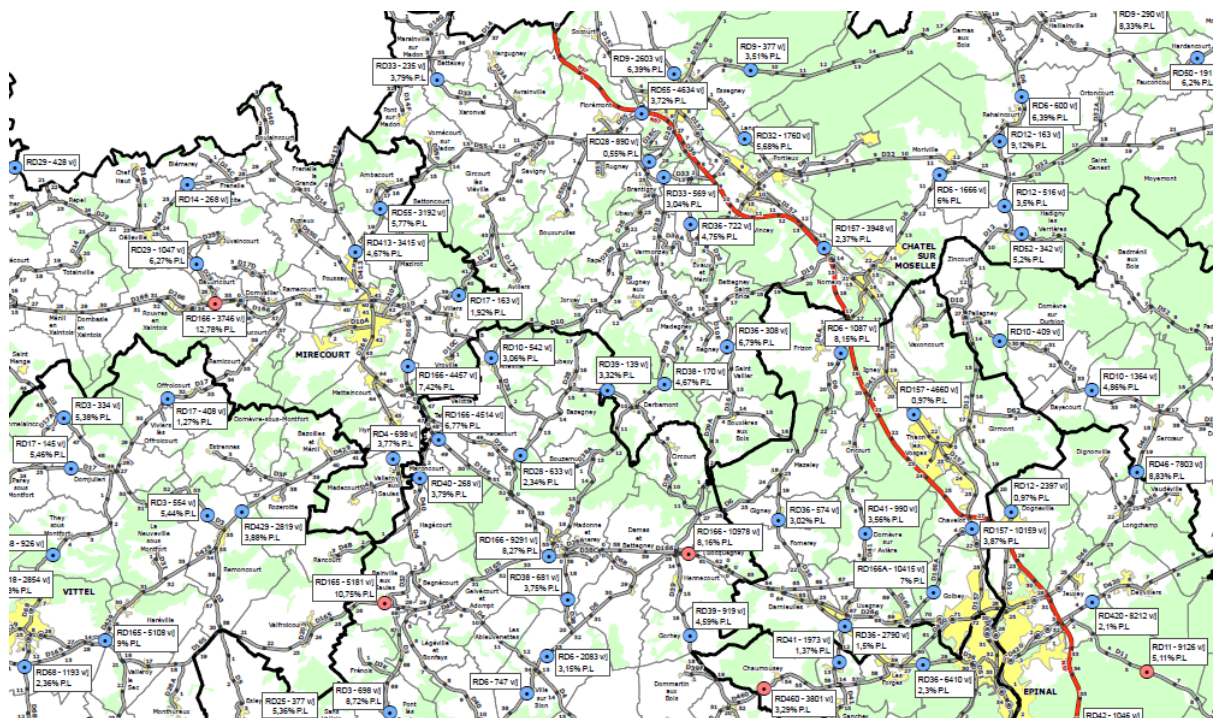
### i25. Répartition des dépenses des ménages consacrées aux transports par fonction\*





# Extrait de carte de trafic routier (département des Vosges 2016)

Partie nord du territoire



Partie sud du territoire





## 4.3. Le transport de marchandises

### 4.3.1. Les parts modales

- **La prédominance du mode routier**

La mobilité des marchandises s'inscrit dans les mêmes dynamiques spatiales que la mobilité des personnes avec la prédominance de la route selon l'axe nord-sud.

Le transport de marchandises reste marqué par une très forte composante du fret à hauteur de 77 % (au niveau régional). Les modes routiers en semi-remorques, en camions de plus de 3,5 tonnes, en véhicules utilitaires, et en voitures sont de fait les plus utilisés. Les véhicules à gros gabarits représentent jusqu'à 21 % du trafic sur les Vosges Centrales sur les axes les plus fréquentés.

A proximité de l'agglomération spinalienne, le Taux Moyen Journalier Annuel (TMJA) de poids-lourds enregistré en 2013 atteint 3 600 poids-lourds (10 % du trafic total). Ces flux importants sont à ce jour en grande partie canalisés par le réseau routier magistral et structurant.

A l'échelle des Vosges Centrales, les entreprises bénéficient d'une très bonne accessibilité au réseau magistral. Le développement de plateformes de logistiques au Nord de la région Grand-Est risque d'accentuer le trafic de transit.

**Concernant les livraisons internes aux territoires, il est à noter des temps de parcours allongés en milieu rural pour les livreurs du fait de la dispersion de l'habitat mais aussi en ville du fait de la démultiplication des points de livraison et des embouteillages.**

- **Une part significative du fer malgré une tendance à la diminution**

Le fret ferroviaire occupe 22 % du total des flux transportés au niveau régional soit une part supérieure à la moyenne nationale. Cependant cette part a subi un recul significatif au cours des dix dernières années (-10,4 % en 2013 et -10,5 % en 2012).

Cette surreprésentation du fer par rapport au niveau national est due à des atouts significatifs de l'ancien territoire régional Lorrain et de son ancrage industriel, avec notamment la présence sur le secteur de Chavelot d'une des principales plate-forme rail-route de Lorraine.

Bien que partiellement du ressort des politiques publiques locales, les évolutions en matière de transport de marchandises laissent apparaître une série d'enjeux conditionnant le succès du fret à différentes échelles :

- aménagement de sites de transbordement périphériques,
- synchronisation sur le même réseau des véhicules dédiés aux transports des seules marchandises et les véhicules dédiés aux personnes,
- syndication des livraisons aux différents destinataires pour agréger temporellement et spatialement l'éclatement des livraisons,
- création de petits entrepôts de logistique intégrés dans la ville,
- solutions pour rendre le « dernier kilomètre » propre,
- identification d'une autorité encadrante.

- **Des besoins spécifiques en matière de circulations agricoles et forestières**

L'activité agricole nécessite l'accès à un réseau routier au gabarit adapté et à la réglementation adéquate à des véhicules spécifiques :

- tracteurs et véhicules lents,
- transit des citernes de lait pour récupérer la production,
- transit des véhicules pour le transport d'animaux et l'équarrissage.

À cela pourrait s'ajouter à l'avenir le transport du gaz issu de la méthanisation vers les points d'injection au réseau GRDF ou aux réseaux locaux de chaleur. Le développement des circuits courts d'achat à la ferme ou dans des drives de bord de route sera aussi à considérer (prévision de parking).

La cohabitation avec le trafic général est plus difficile aux abords de l'agglomération d'Épinal et dans la partie Nord des Vosges Centrales que dans la partie Sud où le maillage de la voirie de type « chevelu » offre plus d'alternative pour faciliter ces déplacements. **Une urbanisation plus ramassée et le regroupement des parcelles d'une même exploitation agricole permet de limiter ces difficultés.**



# Lorraine

## Voies navigables et principaux aéroports



### Principaux ports fluviaux :

Trafic supérieur à 100 000 tonnes

- ◆ Ports privés
- ◆ Ports publics
- ◆ Port privé et public

### Voies navigables :

- Classe I : bateaux de 250 à 400 tonnes
- Classe V : convois de 1 600 à 6 000 tonnes
- Classe VI : convois de 3 200 à 18 000 tonnes
- ▲ Future plate-forme multimodale

### Aéroports :

- ✈ Aéroport international
- ✈ Aéroport régional
- ✈ Autre aéroport ou aérodrôme

DREAL Lorraine  
 Fond de carte : ©IGN GEOFLA® (2012), ©IGN BD CARTO® (2012)  
 Sources : DREAL Lorraine, VNF  
 Créé le 27/08/2014

50 km

## Un potentiel modeste du fret fluvial

Dans le département, le Canal des Vosges parcourt 74,5 km de Socourt à Montmotier en deux versants avec un seuil à Girancourt, à 361 m d'altitude.

C'est la seule voie navigable du territoire. Un embranchement spécifique de 3,350 km permet de desservir Épinal et son port.

Sa vocation est essentiellement liée à la navigation de plaisance du fait du gabarit Freyssinet des voies d'eau (-1500 T), du nombre d'écluses (93), des aménagements d'accueil (haltes et port).

Les Vosges Centrales comptent le port public d'Épinal et deux ports privés (Capavenir et Chavelot) ainsi que quelques haltes nautiques.

Des connexions avec l'Alsace existent via le Canal de la Marne au Rhin à Nancy, avec la Moselle (Messein).

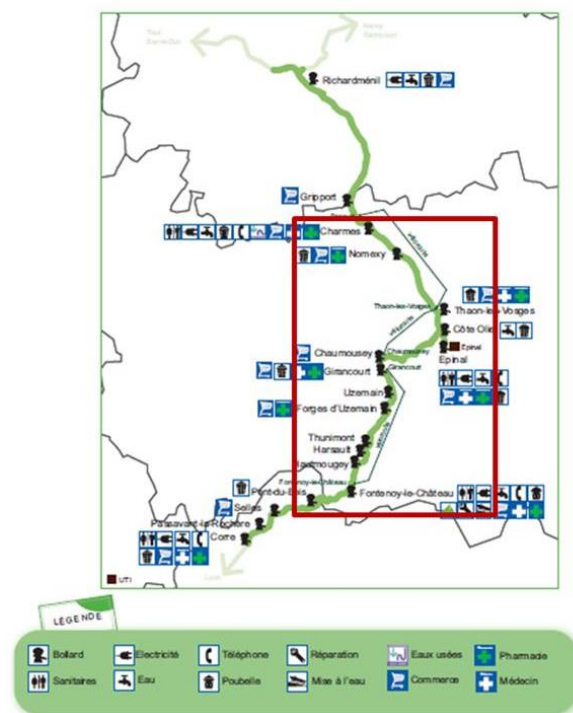
Le domaine public fluvial (DPF) de l'État, confié à Voies Navigables de France (VNF) comprend :

- le Canal des Vosges qui relie la Moselle canalisée à grand gabarit et le Canal de la Marne au Rhin, au nord à la Saône, au sud.
- la Moselle naturelle (de la limite départementale avec la Meurthe-et-Moselle à l'aval jusqu'au pont du Patch à Épinal à l'amont) qui supporte quelques ouvrages (barrages) et constitue l'exutoire naturel d'un certain nombre de stations d'épurations des agglomérations traversées. Des prises d'eau à usage principalement industriel sont également implantées dans le cadre de conventions avec VNF.
- le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey (CARB), le réservoir de Bouzey, ainsi que des emprises terrestres de caractéristiques variables. Le CARB permet, à l'aide d'une prise d'eau dans la Moselle à Saint-Etienne-Lès-Remiremont, d'alimenter le réservoir de Bouzey. Ce dernier, sur les communes de Sanchev, Renauvold, Girancourt et Chaumousey, constitue une réserve d'eau indispensable à l'alimentation, au niveau du bief de partage, du versant « Saône » et du versant « Moselle » du canal. Il permet de garantir le niveau nécessaire à la navigation. Il couvre une superficie de 128 hectares pour un volume d'exploitation de 800 000 à 7 100 000 m<sup>3</sup>.

La digue a été reconstruite à partir de 1930 suite à sa rupture antérieure.

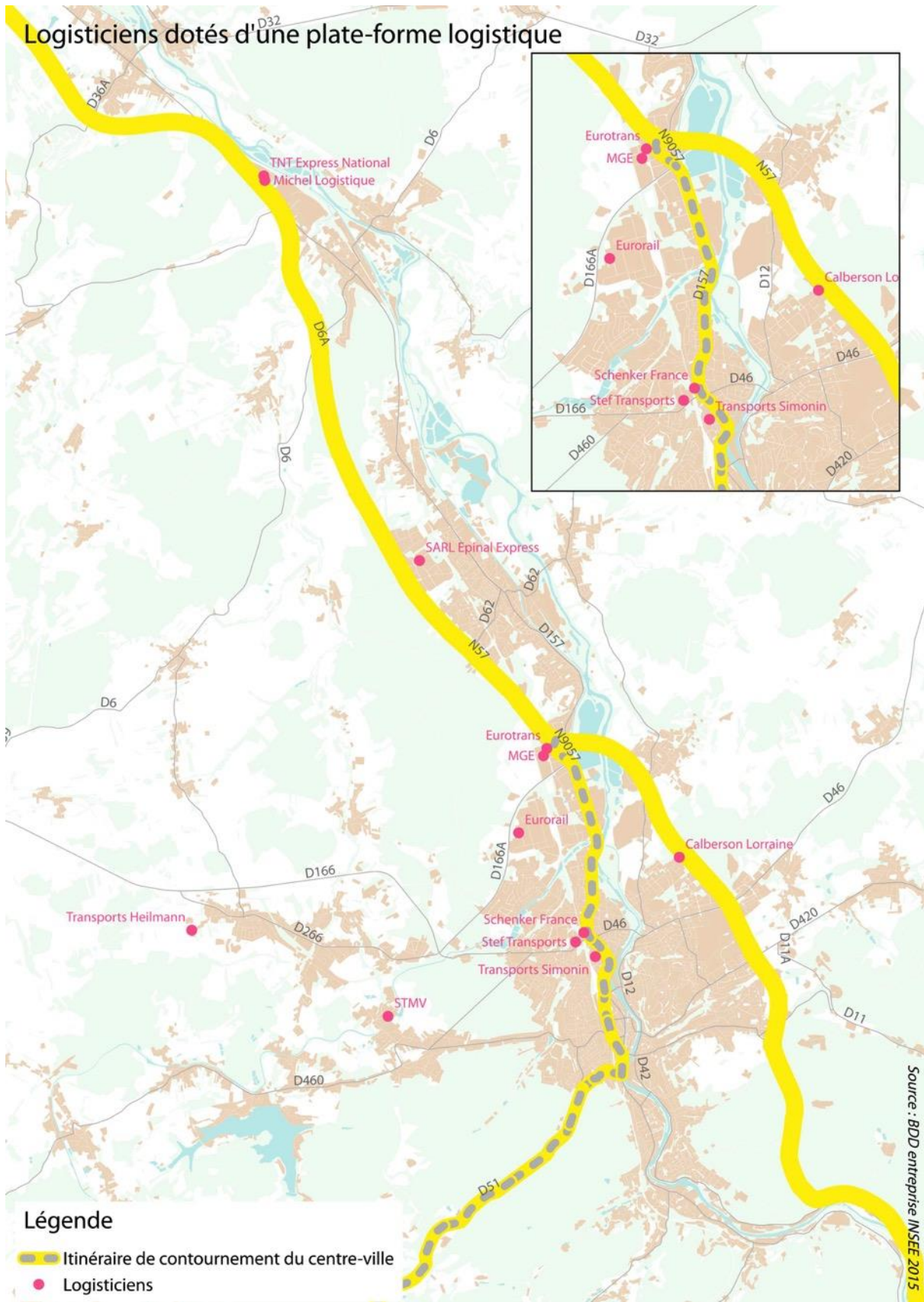
Le fret fluvial représente 1 % du total des marchandises transportées au niveau régional et il a quasiment disparu dans les Vosges, exception faite des mouvements locaux de matériaux de granulats générés par la société SAGRAM sur une portion de 4 kilomètres entre Capavenir et Épinal qui génèrent à eux seuls 96 % des tonnages réalisés sur le Canal des Vosges (de l'ordre de 300 000 t par an). Concernant le trafic de transit, le point de comptage de l'écluse n°15 de Golbey a enregistré 57 passages de bateaux de commerce en 2013 contre 108 en 2011, transportant essentiellement des produits agricoles, des engrais et des produits métallurgiques. Il serait à une quinzaine seulement ces dernières années. Le trafic touristique est en augmentation (entre 800 et 1 500 bateaux selon les secteurs).

**Le projet de liaison Saône-Moselle/Saône-Rhin ne semble plus privilégier l'hypothèse d'un tracé dans le territoire des Vosges Centrales, ce qui compromet les possibilités de développement futur du fret.**





## Logisticiens dotés d'une plate-forme logistique





### 4.3.2. La logistique urbaine

Le transport de marchandises en ville comprend les livraisons de biens et les enlèvements de déchets ou de bien à livrer.

Il est composé de trois types de flux :

- Des flux relatifs aux établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du secteur privé, partant des usines de production vers les centres de distributions,
- Des déplacements de biens de consommation effectués par les particuliers jusqu'à leurs lieux d'habitation pour s'approvisionner,
- Et des flux "annexes" qui regroupent les flux de marchandises générés par les autres activités (les services postaux, l'élimination des déchets, l'entretien de voiries, l'approvisionnement des chantiers, les déménagements, etc.).

Le premier et le dernier type de flux représentent 49 % du total.

La géographie urbaine du territoire génère certains dysfonctionnements qui contraignent les livraisons internes de marchandises :

- L'engorgement au niveau d'Épinal et de ses abords, problématique commune avec celle observée de manière générale sur le réseau routier,
- Les difficultés liées à l'optimisation des tournées dans le cadre de la livraison au sein des milieux ruraux moins denses, davantage consommatrices de carburant,
- Les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent dans les deux cas.

Pour faciliter la distribution locale de marchandises, 12 entreprises disposent d'une plate-forme logistique et d'une aire de stationnement localisées le long de la N 57, en entrée du centre-ville d'Épinal ou en entrée ouest de l'agglomération d'Épinal.

La politique de restriction de circulation des véhicules à gros gabarit mise en place au début des années 1990 sur la partie centrale de l'agglomération d'Épinal et certaines zones résidentielles ont impulsé un mouvement de contournement du centre-ville des véhicules à gros gabarit du type « gros porteurs ».

Seuls les véhicules de type fourgonnette ou camionnette, dont le tonnage est inférieur à 3,5 tonnes, sont autorisés à circuler dans la partie centrale d'Épinal en journée. Les plus grosses livraisons sont assurées par des véhicules plus lourds le matin entre 5h et 10h. Une réglementation spécifique est mise en place ponctuellement afin de limiter le stationnement ventouse devant les commerces et favoriser les conditions d'accès au centre-ville.

Certaines plates-formes logistiques appelées espaces logistiques urbains sont positionnées à l'interface de deux espaces de densités urbaines différentes (la ville et sa périphérie, l'hypercentre et le péricentre), pour mutualiser et réduire le nombre de véhicules de livraison.

Le pôle urbain central spinalien compte 5 entreprises situées à différents niveaux d'interfaces avec le centre-ville d'Épinal assurant cette fonction de transbordement de marchandises entre des véhicules de gros gabarit vers des véhicules de gabarit adaptés à la circulation urbaine.

Le système de messagerie locale mis en place à Épinal constitue un atout pour l'émergence du commerce en ligne. Le développement du commerce en ligne devrait augmenter le besoin de livraison à domicile ou modifier les comportements individuels de retrait des marchandises commandées en centre-ville mais aussi en campagne.

**A plus long terme la mise en place de boîtes logistiques urbaines réparties sur quelques points stratégiques d'Épinal pourrait contribuer à améliorer les conditions de réception de colis pour les usagers et optimiser les tournées des transporteurs. En compléments, des véhicules électriques et des triporteurs pourraient permettre des livraisons de faibles volumes en centre-ville.**

**En milieu rural des points retraits de colis et des consignes automatisées placées dans les lieux fréquentés seraient à développer dans le même esprit.**

## Éligibilité à une offre de service DSL

Département des Vosges  
Périmètre de diagnostic



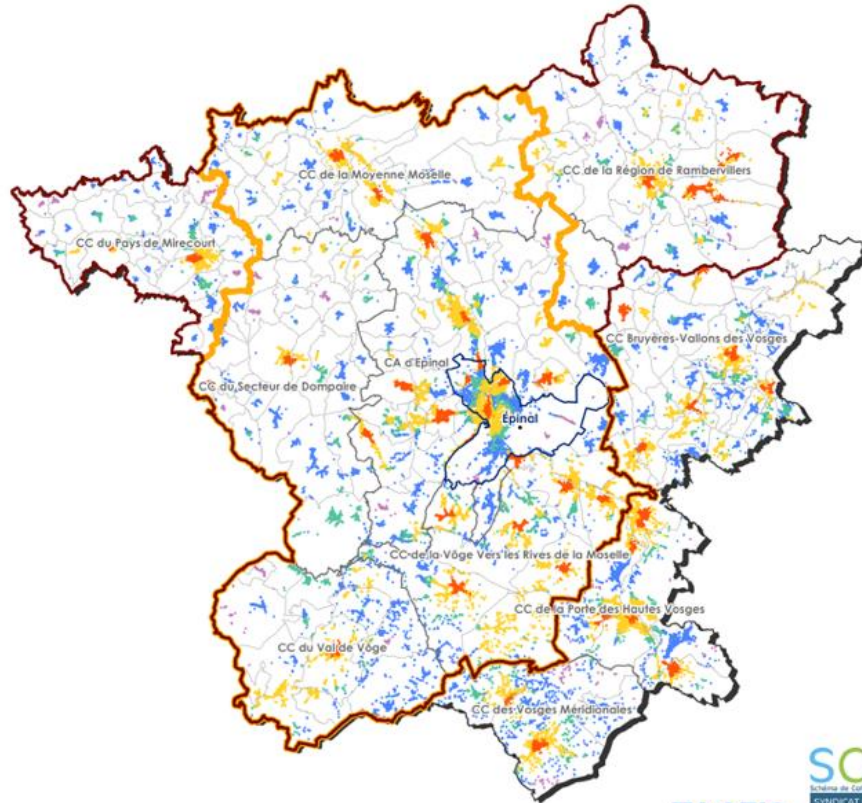
Sources : SCoT des Vosges centrales.  
MTHD, IGN, DGFP, EREA, Tactis  
Cartographie Tactis

Offre DSL estimée par local :

- De 30 à 100 Mbit/s
- De 8 à 30 Mbit/s
- De 3 à 8 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s
- Inéligible
- Autres locaux
- Zones conventionnées d'investissements privés FTTH
- Périmètre d'étude
- SCoT des Vosges Centrales
- Limites des communes
- Limites des EPCI

© Copyright - TACTIS - 2016  
© Copyright - IGN Paris - 2016

0 10 20 Km



TACTIS  
SCoT  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES

## Analyse stratégique des déploiements télécoms

Département des Vosges  
Périmètre d'analyse



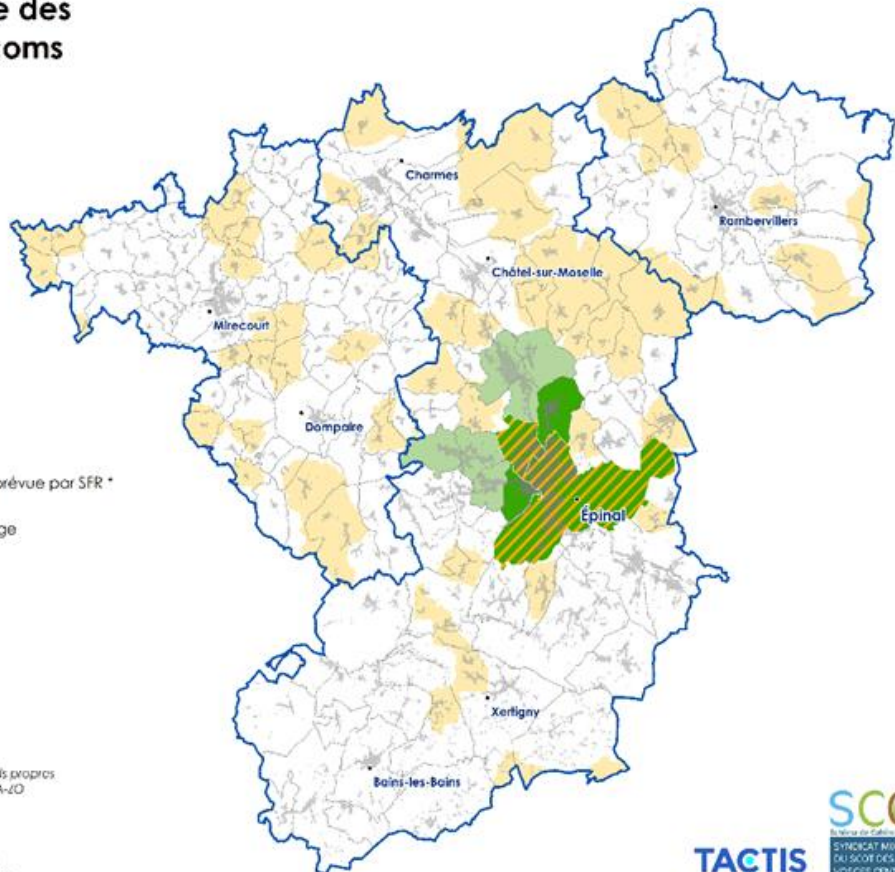
Sources : SCoT des Vosges centrales.  
Opérateurs, IGN, DGFP, Tactis  
Cartographie Tactis

- Réseau câblé modernisé
- Modernisation du réseau câblé prévue par SFR \* (Horizon inconnu)
- Zone FTTH conventionné Orange (Horizon 2020)
- Opération de montée en débit prévue par le département \*\*
- Limites des EPCI
- Limites des communes
- Locaux

\* SFR entend moderniser ces réseaux sur ses fonds propres.  
\*\* Déploiement de l'FM ou opérateur de NRA-20

© Copyright - TACTIS - 2017  
© Copyright - IGN Paris - 2017

0 10 20 Km



TACTIS  
SCoT  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES

## 4.4. Le numérique

### 4.4.1. Les aménagements numériques : un retard en cours de rattrapage

- **Technologie fixe**

Le réseau téléphonique constitue une infrastructure d'accueil pouvant être mobilisée pour la mise en œuvre de réseaux numériques. Orange est le gestionnaire de ce réseau qu'il peut louer à ses concurrents pour le marché Grand Public (SFR, Free, Bouygues Télécom, ...) et/ou pour le marché professionnel (Completel, Colt, SFR, ...).

Le Plan France Très Haut Débit a été lancé en 2013, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire d'ici 2022.

- Les opérateurs privés s'engagent à couvrir les territoires urbains, soit 60% des logements et locaux professionnels. Ce sont les opérateurs privés qui assurent le déploiement du réseau. Les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné dits FttH (Fiber to the Home) à horizon 2020. Les réseaux déployés sont ouverts à l'ensemble des opérateurs. La présence des fournisseurs d'accès à Internet dépend de leur stratégie commerciale. L'opérateur ORANGE s'est ainsi engagé à déployer le FttH, dans les communes d'EPINAL et de GOLBEY

- Les collectivités territoriales, avec le soutien de l'Etat et de l'Union européenne, s'engagent à couvrir les territoires ruraux, soit 40% des logements et locaux professionnels. Au niveau des collectivités, jusque fin 2018, le déploiement du Très Haut Débit a été mené par le Conseil Départemental des Vosges dans le cadre de son Plan d'Aménagement Numérique 2014-2018. Ensuite, le Conseil Régional Grand-Est a pris le relais avec la conduite du Réseau d'Initiative Public "Losange".

Le déploiement s'étalera de 2019 à 2023 en deux phases. La première concernera les zones de bas débit et/ou à enjeux économiques. La deuxième équipera le reste des communes, dans l'ordre inverse de leur niveau de débit ADSL.

**54 communes** sont équipées du haut-débit, et la quasi-totalité des communes du territoire dispose du bas débit (accès internet). Au sein de l'agglomération d'Épinal, quatre communes sont desservies par le réseau câble Numéricable permettant le très haut débit (> 30 Mbit/s) Épinal, Golbey, Chantraine et Dogneville. Ces quatre

communes concentrent 12% des logements et entreprises du département.

**Hors agglomération spinalienne 8 communes** disposent du très haut-débit (Xertigny, Vôge-les-Bains, Nomexy, Les Forges, Pont sur Madon, Harol, Arches, Uxegney. Le réseau actuel ne dispose pas aujourd'hui de « boucle retour », ni de connexion vers le Nord, vers l'Alsace, vers la Haute-Saône (Arc optique) ce qui pose un problème de sécurité.

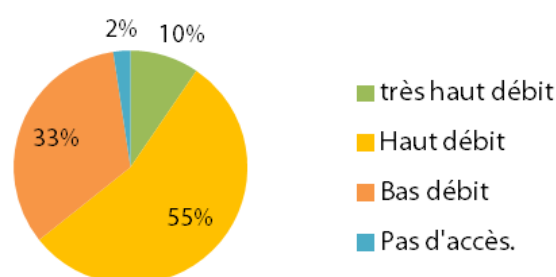
**L'équipement des zones blanches est du territoire est en cours.**

L'enjeu du très haut débit est sensible pour les entreprises, puisqu'il autorise le développement d'une offre informatique organisée sur le mode du Cloud Computing pour sécuriser les données.

**11 communes** ont lancé des actions particulières en matière d'aménagement numérique: fibre optique (Jeuxy, Bainville), NRAZO (Harol, la Baffe), équipement d'écoles de TBI et salle informatique à Chantraine, subventions pour le privé à Bettoncourt, programme wifi à Zincourt, etc. Enfin, l'équipement du territoire en salles de visio-conférence est faible.

#### Accès internet

Source : enquête Internet 2015



Les réflexions menées dans le cadre du SCOT incitent à desservir en priorité les zones économiques ainsi que les grands équipements.

**L'accès au très haut débit sera un facteur structurant des choix d'installation des ménages et des entreprises, ce qui est une donnée à considérer pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones. Il s'agit de faire en sorte que les habitants puissent disposer des mêmes capacités de communication et d'information en milieu rural et en ville.**



# Espaces numériques

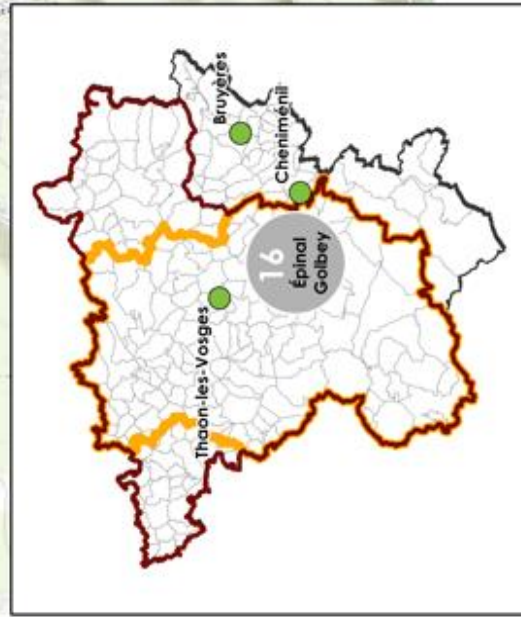
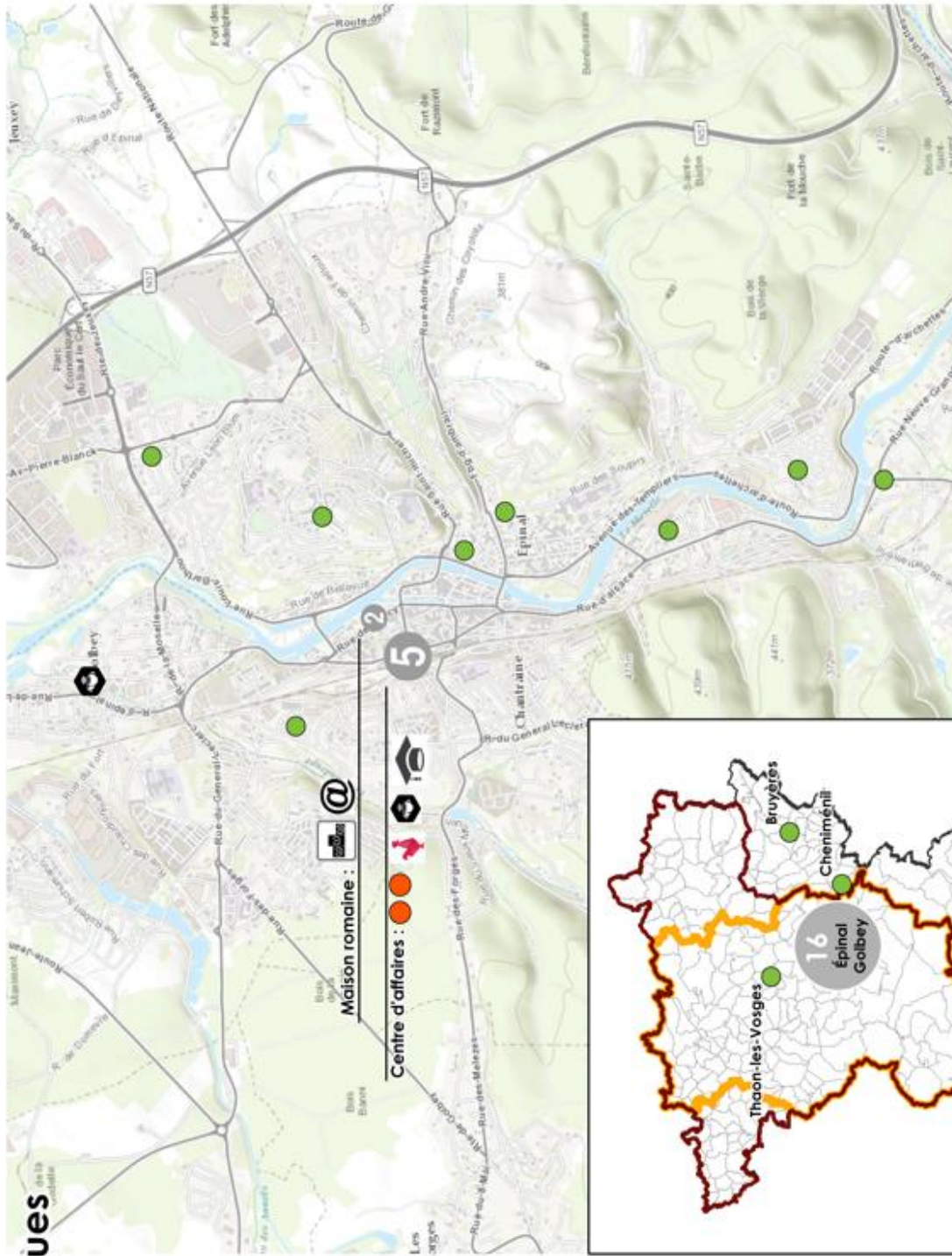
## Département des Vosges Périmètre de diagnostic



Sources : SCot des Vosges centrales, Chargemap, IGN, DGFiP, EREA, Tactis Cartographie Tactis

- Médiation numérique particuliers (11)
- Médiation numérique entreprises (2)
- Co-working (2)
- Territoire labellisé French Tech (1)
- Entreprise numérique (1)
- Pôle de compétitivité (1)
- Formation (1)
- Périmètre d'étude SCot des Vosges Centrales
- Limites des communes

© Copyright - TACTIS - 2016  
© Copyright - IGN Paris - 2016



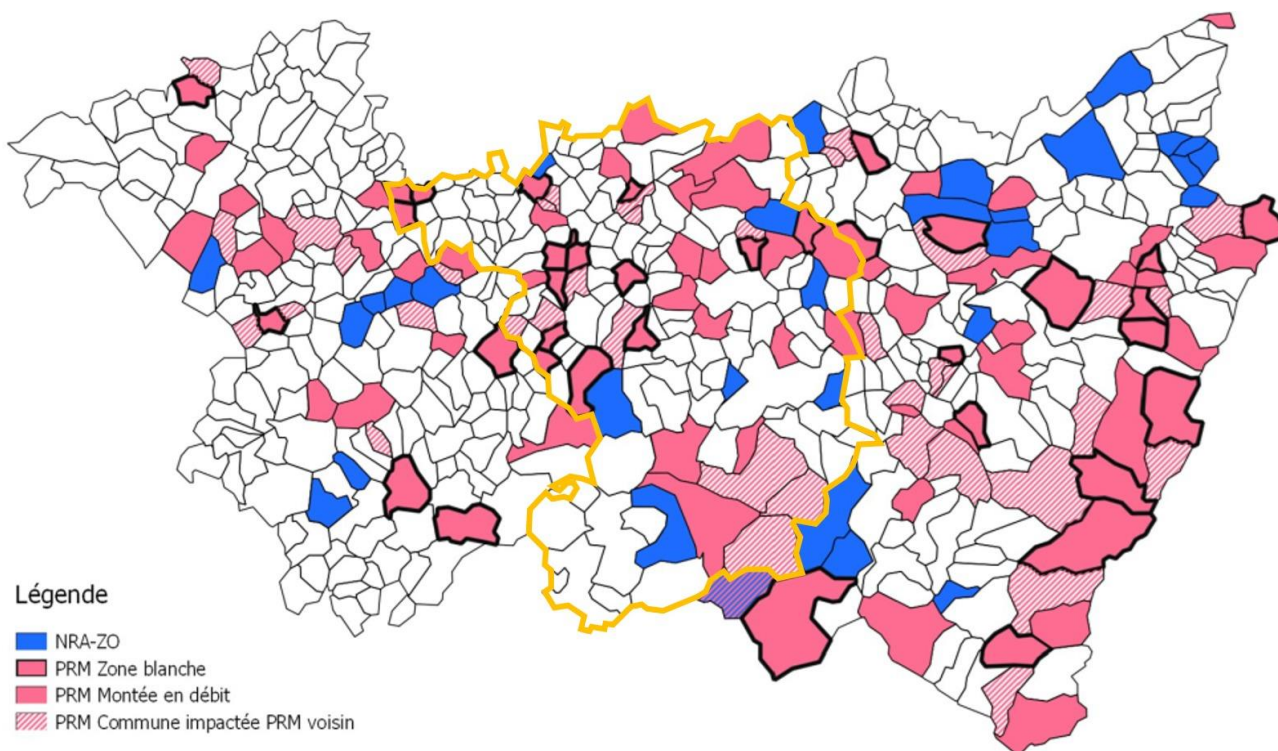


- **Technologie mobile**

La couverture en 2G et 3G est assez homogène sur le territoire du SCoT presque totalement couvert. Elle est très contrastée pour la 4G selon les zones considérées, culminant à 60% dans l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, contre 50 % pour l'ensemble du SCoT et une fourchette variant

entre 15 et 30 % dans les zones plus périphériques. Le déploiement de la 4G va constituer une rupture d'usages dans l'univers de la mobilité, en distribuant des contenus interactifs (vidéo notamment) en phase avec les capacités actuelles des Smartphones.

### Montée en débit du Plan Départemental



Source : Porter à connaissance DDT des Vosges

#### 4.4.2. Les usages du numérique

- **L'essor des usages liés au très haut-débit**

Le développement des usages du numérique devrait permettre de limiter les déplacements, de développer l'accessibilité aux services publics, de faciliter le travail en réseaux et le télétravail dans tout type d'entreprises, l'allongement du temps de maintien à domicile des personnes âgées, l'optimisation de la gestion de l'énergie.

Dans cette perspective, le numérique devrait permettre de faire émerger de nouvelles stratégies d'organisation et de distribution de personnes qui s'affranchissent des contraintes spatiales actuelles et de la dépendance à la voiture individuelle sous réserve de bénéficier d'un accès généralisé au très haut débit.

Si le haut débit est celui qui permet les usages actuels avec un bon niveau de confort, le très haut débit permet d'envisager des applications nouvelles, fortement multimédia et interactives qui vont connaître un essor de la demande des particuliers et des entreprises.

Sur le plan des usages, on distingue deux tendances : d'une part, les volumes de données augmenteront, notamment en raison d'éléments multimédia (son, vidéo) de plus en plus nombreux ; d'autre part, les applications interactives (nécessitant des temps de réponse courts) se multiplient, tant pour le grand public (téléphonie sur IP, sites web interactifs...) que pour les professionnels (e-médecine, télétravail, entreprise en réseau...). Les échanges seront donc non seulement plus volumineux, mais exigent aussi d'être plus rapides et symétriques (débit descendant et débit montant équivalents).

- **Les lieux de diffusion du numérique**

Le numérique peut également faciliter le non-déplacement, principalement le télétravail (à domicile ou de plus en plus dans des tiers-lieux de type télécentres ou maisons de services) qui limite les flux domicile-travail ou le téléenseignement qui optimiserait les déplacements domicile-université avec un développement de formations en ligne de type MOOC.

Le développement des usages numériques passe bien souvent dans les territoires par des espaces de diffusion spécialisés dans la médiation numérique, ou la transmission des techniques et des savoir-faire digitaux. Le territoire des Vosges Centrales, à ce titre, se distingue par le nombre de ses lieux de concentration et de partage de la culture numérique, même si ces *hotspots* numériques sont massivement concentrés à Épinal.

Au sein même d'Épinal, le centre d'affaires de la gare s'impose comme le principal concentrateur des centres de médiation numérique. En premier lieu, ce centre d'affaires accueille, dans l'un des quatre bâtiments TOTEM du label French Tech LORnTECH, des lieux de convivialité, d'innovation et d'animation de l'écosystème numérique local. A destination des entreprises, l'Institut Lorrain du numérique, situé dans le même bâtiment, a également pour objet de fédérer et d'animer la filière du numérique. Enfin, une des 21 écoles SIMPLON, dédiées à la formation gratuite des jeunes dans les nouvelles technologies numériques, a ouvert dans le Centre d'Affaires d'Épinal. La première rentrée de cette école privée, soutenue par la CAE et par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine, a eu lieu en septembre 2016.

# Les relais d'accès aux services publics

Département des Vosges  
Périmètre de diagnostic



Sources : SCoT des Vosges centrales,  
IGN, EREA, Tactis  
Cartographie tactis

MSAP existantes (13)

Espace Info-Energie (4)

LOCAUX

**Accessibilité aux MSAP \***

En moins de 10 minutes

En moins de 20 minutes

Périmètre d'étude

SCoT des Vosges Centrales

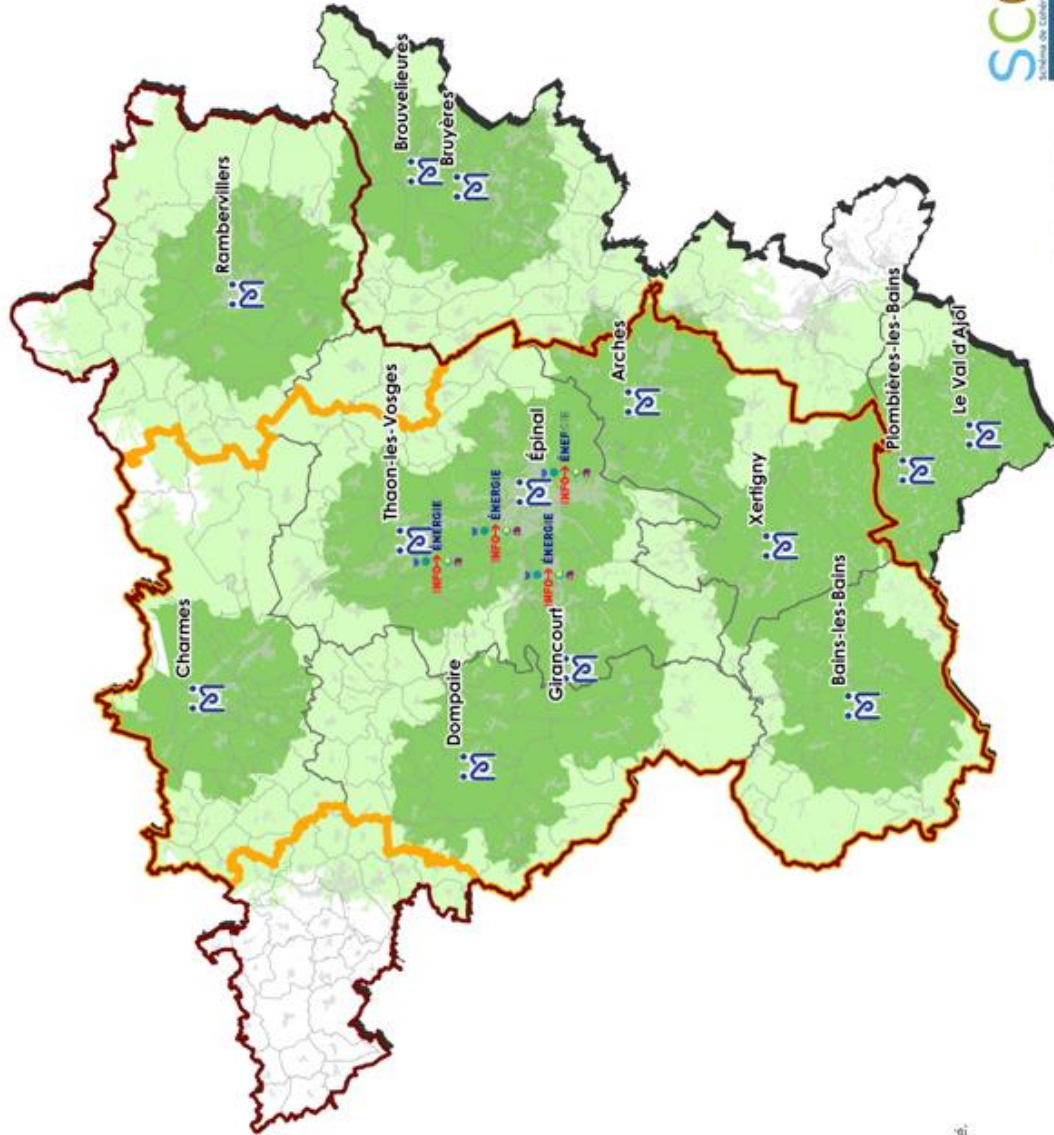
Limites des communes

Limites des EPCI

\* Calcul effectué dans le cadre d'un déplacement motorisé, sans incidents de circulation, et dans de bonnes conditions météorologiques (45km/h en moyenne).

© Copyright - TACTIS - 2016

© Copyright - IGN Paris - 2016



**SCoT**  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCoT DES  
VOSGES CENTRALES

**TACTIS**

- **Les relais d'accès aux services publics**

Dans un contexte territorial essentiellement rural, l'accessibilité des services publics en mode virtuel est un point fondamental à prendre en compte sur le plan des mobilités.

Les Maisons d'Accueil et de Services au Public combinent accueil physique et accompagnement numérique, en regroupant en un même lieu plusieurs services publics. Ces structures sont parfois mutualisées avec des services médico-sociaux ou bien avec un relais de la Poste.

La couverture du territoire en services publics décentralisés apparaît plutôt bonne, puisqu'une bonne partie de la population peut accéder à une Maison de Services au Public en moins de 10 minutes de voiture (et presque la totalité de la population en moins de 20 minutes). A noter que les secteurs situés aux extrémités nord-ouest et sud-ouest du périmètre d'étude sont desservis par des MASP de territoires extérieurs mais situés à proximité.

- **L'information aux usagers dans le domaine de la mobilité**

L'information des usagers et la billettique dans le domaine des transports en commun est l'une des premières applications numériques. Elle permet aux usagers un voyage plus fluide par la recherche d'itinéraires, la consultation d'horaires et la connaissance en temps réel des perturbations. Il existe les plateformes de la SNCF et Liveo pour les transports départementaux interurbains.

Dans les Vosges centrales, il existe des accords d'interopérabilité entre les pass TER et le pass du réseau Imagine d'Épinal, pour autant la billettique reste différenciée et la vente à distance (ou billettique en ligne) n'est que très peu développée. L'achat de billets de bus – hors abonnement – reste possible uniquement dans le bus, à l'agence commerciale Keolis et dans une dizaine de magasins partenaires. Les cartes NFC d'abonnement sont délivrées exclusivement dans la boutique commerciale. Constatant la dépendance à la voiture individuelle, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a également monté en 2013 une plateforme numérique d'information multimodale sur la mobilité alternative à la voiture individuelle en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Épinal et le PETR Épinal Cœur des Vosges. Cette plateforme est en cours d'amélioration pour offrir plus de services (application smartphone, autopartage, location de vélos, partage de flotte de véhicules professionnels, etc..).



## 4.5. Synthèse des enjeux liés à la mobilité et au numérique

### ▪ Des atouts à valoriser

- ✓ Un positionnement d'interface entre le Sillon Lorrain, la Bourgogne Franche-Comté, et l'Alsace,
- ✓ Une bonne desserte en trains régionaux (TER) sur l'axe entre Nancy, Épinal et Remiremont,
- ✓ Une bonne desserte de la vallée de la Moselle et du cœur urbain spinalien en transports routiers collectifs,
- ✓ Un potentiel cyclo-touristique et de navigation de plaisance d'envergure régionale à valoriser au plan touristique.

### ▪ Des faiblesses à pallier

- ✓ Un territoire contourné par les réseaux transeuropéens de transports,
- ✓ Un manque d'ouverture vers le Sud, notamment au plan ferroviaire et des améliorations attendues vers le Nord et Paris (harmonisation des tarifs, correspondances...),
- ✓ Un besoin d'optimisation de l'accessibilité par les transports en milieu rural,
- ✓ Un potentiel faiblement développé d'utilisation des modes de déplacements actifs et partagés,
- ✓ Un retard d'équipement en infrastructures numériques en cours de rattrapage.

### ▪ Des risques à prévenir

- ✓ Une montée de la vulnérabilité des ménages à la mobilité, surtout en milieu rural avec le vieillissement et l'augmentation du coût des carburants fossiles,
- ✓ Des risques d'accroissement de la pollution de l'air.

### ▪ Des opportunités à saisir

- ✓ La structuration d'un multipôle Sud Lorraine et la dynamique du Sillon Lorrain,
- ✓ La réforme territoriale qui ouvre des possibilités de mutualisation de services et d'organisation des transports,
- ✓ La transition énergétique pour encourager et organiser les modes alternatifs à la voiture individuelle,
- ✓ L'essor de la technologie numérique qui permettra de mieux arrimer le territoire aux pôles métropolitains régionaux et de mieux diffuser l'offre de service en milieu rural.



# **AXE V : STRUCTURATION TERRITORIALE**

## **5.1**

**DES SPÉCIALISATIONS TERRITORIALES SELON LES  
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES**

## **5.2**

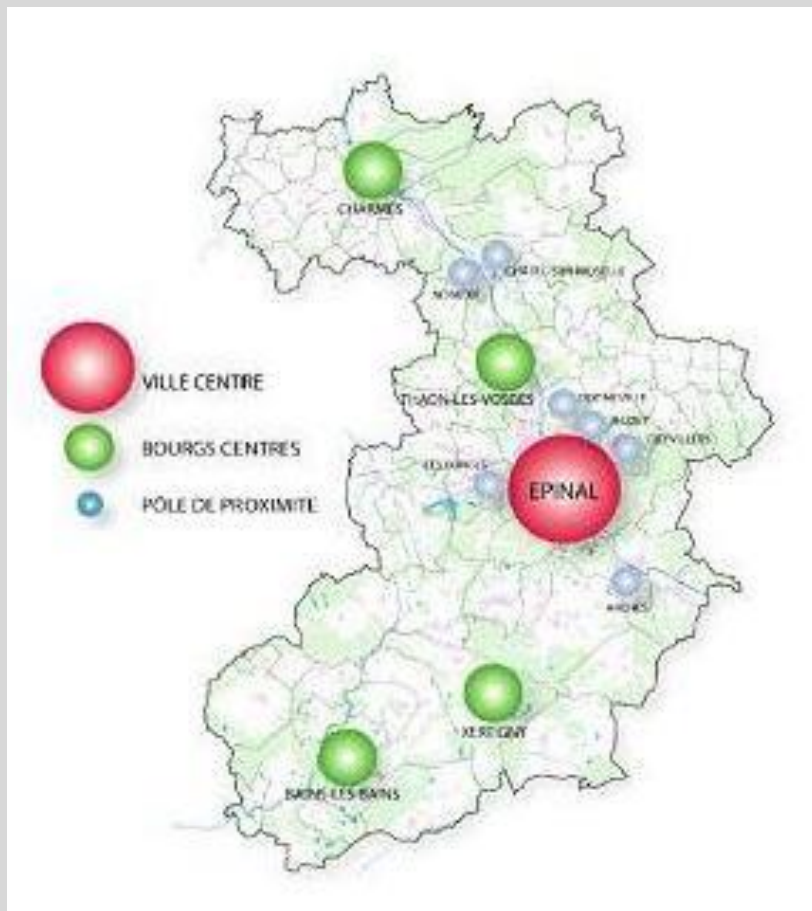
**UNE ARMATURE URBAINE A CONFORTER**

## **5.3**

**LES ENJEUX RELATIFS À LA STRUCTURATION DU  
TERRITOIRE**

## Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :

- Organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité



- Mailler un réseau de bourgs centres et de pôles de proximité autour d'Épinal

<b>Epinal-Golbey</b>	Renforcer le dynamisme d'Épinal en tant que capitale des Vosges, pôle de services de niveau majeur et tête de pont du réseau métropolitain du Sillon Lorrain doté d'activités métropolitaines de rang supérieur, avec notamment le déplacement et l'extension de l'Hôpital sur le plateau de la Justice Créer un 5ème Collège, un lycée des métiers, le campus Pôle fibres, pôle gare avec l'arrivée du TGV Développer le secteur culturel autour des équipements majeurs : la bibliothèque multimédia intercommunale (BMI), le théâtre municipal, l'auditorium et la Rotonde avec Thion-les-Vosges
<b>Bourgs-centres</b>	ORAC et animations liées Opération d'aménagement urbain Maisons de retraites et services aux personnes; Équipements et services socio-culturels Transport à la Demande TAD
<b>Pôles de proximité</b>	Maintien de point relais avec minimum de commerces alimentaires et services de base notamment à l'ouest d'Epinal (Val d'Avière)



## 5. Structuration territoriale

### 5.1. Des spécialisations territoriales selon les équipements et services

Le SCoT approuvé en 2007 préconisait de structurer le territoire par le maillage d'un réseau de bourg-centre et de pôles de proximité autour d'Épinal en attribuant à chaque catégorie de communes des équipements et des services relevant de leur niveau de fonction (cf. carte ci-contre).

La structuration territoriale a été analysée dans un premier temps en fonction de l'offre en équipements et services structurants proposée dans les communes selon les thématiques suivantes :

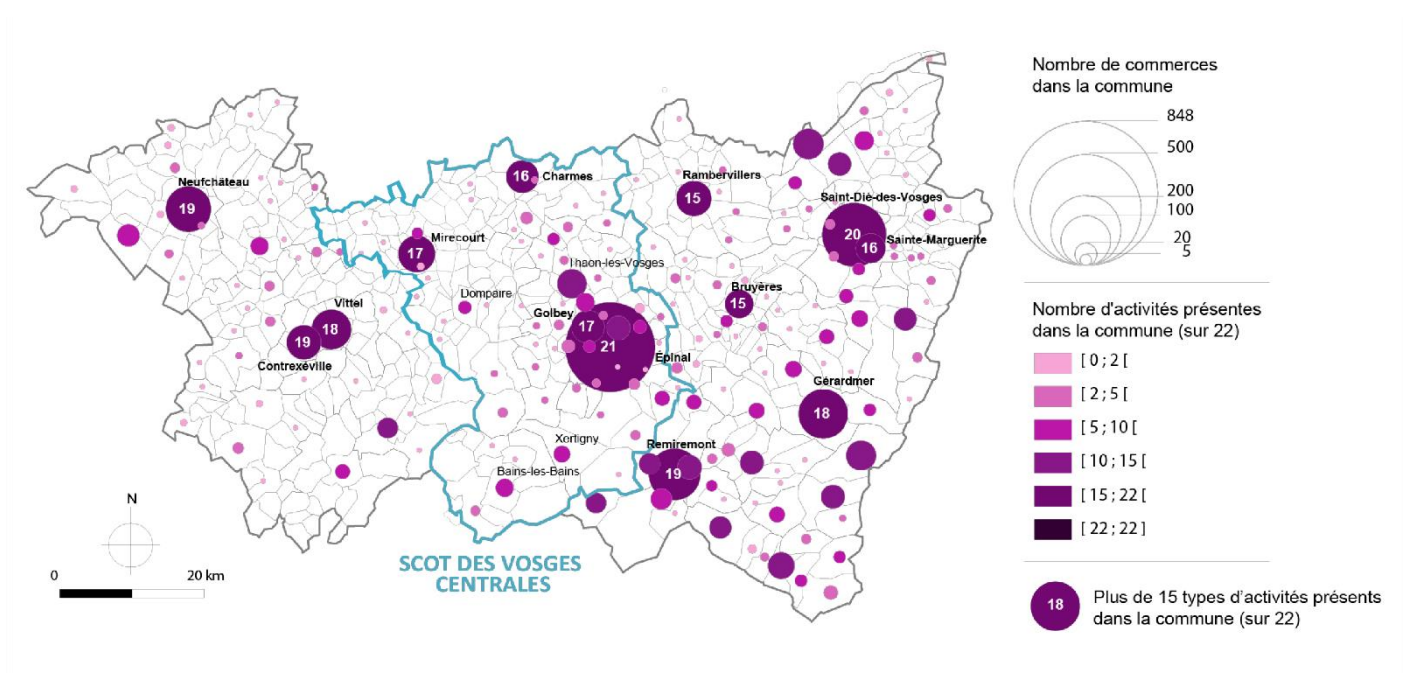
- Les services de niveau métropolitain,
- les commerces de détail et grandes ou moyennes surfaces,
- les équipements scolaires et pour la petite enfance (crèches, haltes garderies),
- les équipements de santé,
- les services administratifs et les équipements multi-services,
- les équipements culturels et de loisirs.

#### 5.1.1. La consolidation des fonctions métropolitaines du cœur d'agglomération

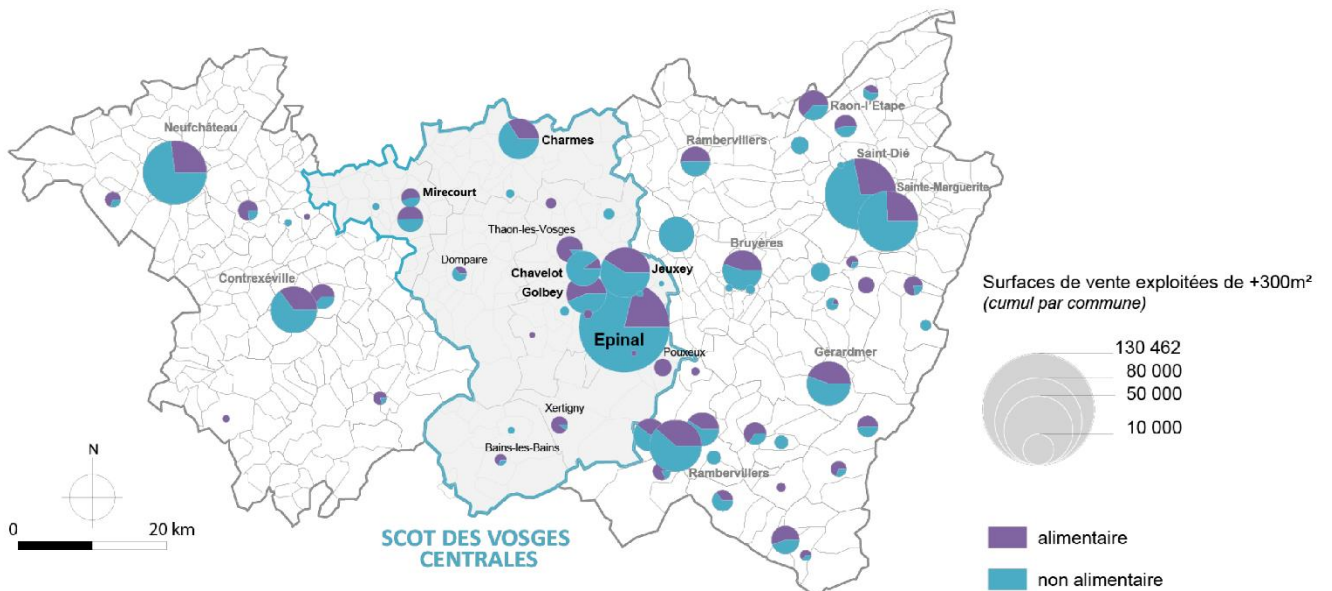
Épinal a pu renforcer ses fonctions métropolitaines par l'engagement de grands projets :

- La création du Centre Hospitalier Intercommunal Emile Durkheim, établissement départemental de référence offrant la plupart des spécialités sur trois sites (Plateau de la Justice à Épinal, Golbey, Maison de santé St-Jean) contribue à développer une stratégie de groupe hospitalier public, en coopération avec l'hôpital de Remiremont, au sein d'une Communauté Hospitalière de Territoire, constituée en 2013, tout en tissant des liens avec le CHU de Nancy.
- L'aménagement du pôle gare TVG avec un nœud multimodal de transport, la construction du Centre d'affaires numériques de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, labélisé totem FrenchTech et du plateau « Quai des affaires » offrant 4 000 m<sup>2</sup> de bureaux,
- L'aménagement du Campus fibre et la création du Pôle des Métiers, la création de l'Ecole du Numérique,
- Le développement de la coopération culturelle entre le théâtre, l'auditorium de la Louvière et la Salle de la Rotonde dans le cadre de la convention « Scène Vosges »,
- La construction d'une grande Bibliothèque-Médiathèque Intercommunale, la réfection de la patinoire et l'ouverture d'un cinéma multiplex,
- Les grands projets de restructurations urbaines pour mettre en valeur le centre-ville.

## Structure du commerce de détail dans les Vosges en 2014 (CCI Lorraine)



## Surface de ventes de plus de 300 m<sup>2</sup> dans les Vosges



### 5.1.2. Un bon maillage commercial malgré une tendance au recentrage dans l'agglomération spinalienne

- **Fragilisation du commerce de détail traditionnel**

Les commerces de détail représentent 1475 établissements employant 3073 salariés, soit 7 % de l'emploi salariés (sources CLAP 2015).

**La répartition des commerces de proximité révèle encore un bon maillage dans les bourgs centres des territoires ruraux malgré une évolution contrastée.**

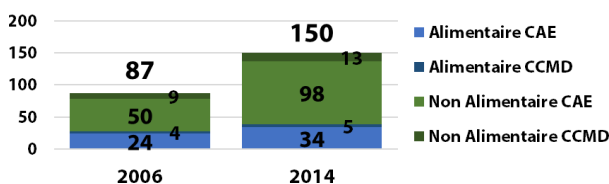
**L'Ouest du territoire et le Sud ont été plus touchés par les fermetures de commerces et sont de ce fait moins équipés tandis que la vallée de la Moselle et surtout l'agglomération spinalienne bénéficient d'un meilleur dynamisme.**

Si le commerce de détail se maintient plus difficilement, notamment en milieu rural, les moyennes et grandes surfaces se sont bien développées.

- **Essor des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup>**

Nombre d'établissements commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup>

Sources LSA 2018



En 2014, 150 établissements totalisant 186 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente sont exploités dans des points de vente de plus de 300 m<sup>2</sup> essentiellement dans les zones commerciales.

Entre 2006 et 2014, les données de l'atlas de la distribution LSA montrent que le parc de magasins alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> a globalement augmenté de 39% et la surface de vente exploitée de 21%. Sur cette période le nombre et la surface de vente des discounters a pratiquement doublé.

Le plancher commercial des grandes surfaces à dominante alimentaire, tels que les supermarchés et hypermarchés, progresse de 9% entre 2006 et 2014. Les mouvements d'enseignes sont importants et se traduisent par l'ouverture d'enseignes spécialisées (surgelés, alimentaire spécialisé). La desserte commerciale du territoire est ainsi renforcée sauf au centre-ville d'Épinal. À terme, la relocalisation, la modernisation et

l'agrandissement des points de vente existants devraient se poursuivre dans un contexte concurrentiel tendu et sur des marchés de consommation relativement peu dynamiques. Il est aussi à craindre la fermeture des supermarchés vieillissants.

Dans le secteur non alimentaire, la création et le développement des Terres Saint Jean ainsi que l'extension de la zone Jeuxy-Carrefour ont alimenté la croissance du parc de magasins (+21 unités). La dynamique a profité à ces deux sites au détriment de zones commerciales plus anciennes comme celles du Saut le Cerf-La Voivre à Épinal et de la Fougère à Chavelot).

- **Une armature commerciale polarisée**

La structure commerciale détermine fortement l'organisation de l'armature urbaine. Dans les Vosges centrales, le maillage commercial se cale en partie sur l'armature et la hiérarchie urbaine.

L'agglomération d'Épinal concentre 53% de la surface de vente totale exploitée sur le territoire du SCoT, principalement dans 4 zones commerciales (Terres Saint-Jean, Saut-le-Cerf-La Voivre, Carrefour-Jeuxy, Leclerc-Golbey).




En dehors de l'agglomération spinalienne, la desserte commerciale reste assez homogène. La présence de petites villes permet de conserver une masse critique suffisante pour rayonner sur de petits bassins de vie même si l'influence du pôle spinalien d'envergure métropolitaine est présente.

Les zones commerciales ou zones d'activités qui accueillent du commerce dans les Vosges Centrales présentent peu de difficultés de cohabitation avec d'autres fonctions économiques. Pour autant, elles ne sont pas à l'abri de problèmes capacitaires de voiries ou de fluidité des flux de circulation à certaines heures. De plus elles renforcent la dépendance à la voiture individuelle et la vulnérabilité des populations résidant dans les communes rurales les plus périphériques.



**SCoT DES VOSGES CENTRALES |  
ARMATURE COMMERCIALE**  
(COMMERCE ET ARTISANAT COMMERCIAL)

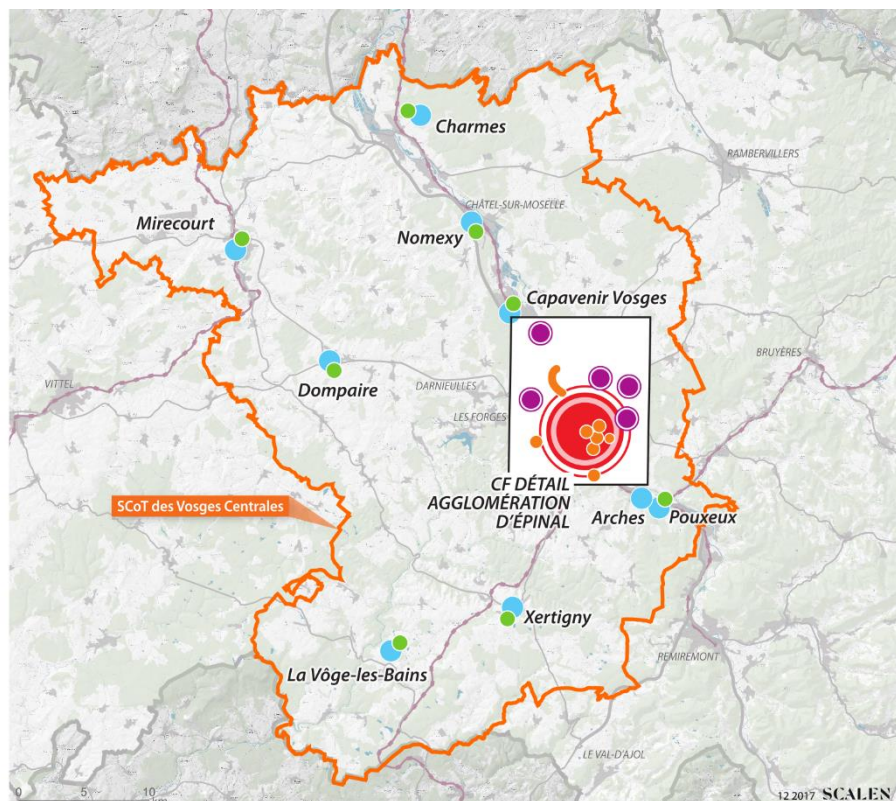
**EN MILIEU URBAIN**

-  Pôle commercial de rayonnement métropolitain de centre-ville
-  Pôle commercial de rayonnement métropolitain de périphérie
-  Pôle commercial de quartier

**EN MILIEU PÉRIURBAIN ET RURAL**

-  Pôle commercial en centre-ville / centre-bourg
-  Pôle commercial de périphérie

 Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales



Les pôles les plus structurants du territoire sont les suivants :

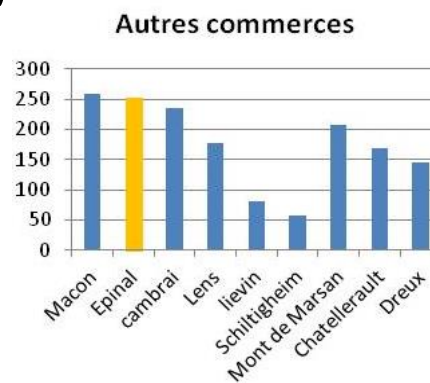
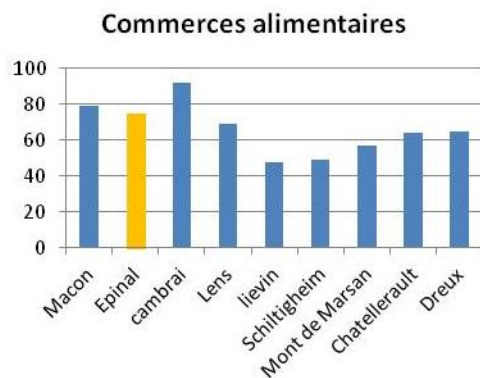
- **Épinal** présente une offre complète répartie tant au centre-ville que dans les zones commerciales périphériques. Si l'on compare Épinal avec les communes de même taille (entre 32 et 34 000 habitants), on observe qu'elle est bien positionnée d'un point de vue quantitatif.

La diversité de l'offre commerciale sous-tend de surcroît différents niveaux de gammes accroissant l'attractivité commerciale en particulier en matière d'équipement de la personne. C'est un facteur de différenciation très important pour le commerce de centre-ville en particulier.

**Golbey, Mirecourt, Jeuxey et Charmes** sont des pôles urbains et commerciaux qui conservent une diversité commerciale intéressante avec toutefois la présence d'une zone commerciale et parfois d'une galerie marchande adossée à un hypermarché (Carrefour-Jeuxey) dont ne dispose pas **Capavenir** plus en retrait en particulier sur l'offre non alimentaire.

Les implantations commerciales diffuses en tissu urbain restent très minoritaires. Les supermarchés en centre urbain restent un atout important pour la dynamique commerciale même si certains magasins sont très vieillissants, voire obsolètes. Leur modernisation doit être encouragée en veillant à concilier performance commerciale et aménagement du territoire.

**Positionnement de l'offre spinalienne en comparaison avec les communes de taille équivalente (INSEE 2013)**





- **Une bonne performance commerciale**

Le SCoT approuvé en 2007 préconisait la préservation du rayonnement commercial d'Épinal en renforçant le commerce de centre-ville et en complétant les trois pôles périphériques de grande distribution (Épinal-Jeuxey; Pré Droué à Chavelot; Zone commerciale de Golbey).

Les trois pôles commerciaux périphériques cités se sont développés tandis que le commerce de centre-ville se maintient avec difficultés, subissant la concurrence de galeries marchandes ou de « retails parks » périphériques.

Le diagnostic de la CCI a montré le maintien d'un bon maillage commercial sur le territoire des Vosges Centrales. Elle a complété ce diagnostic par l'analyse de son enquête lorraine sur les comportements d'achat des ménages qui révèle une très bonne attractivité interne et externe pour le commerce alimentaire et non alimentaire à l'échelle des Vosges Centrales.

Toutefois, des différences internes s'observent entre les territoires sur la consommation réalisée sur place.

Dans le domaine alimentaire, les secteurs de Charmes et Ouest d'Épinal retiennent plus de 50 % des dépenses des ménages tandis que les habitants des secteurs périphériques sont plus attirés par l'agglomération spinalienne.

Les résultats sont encore plus contrastés pour le commerce non alimentaire où seul Épinal attire plus de la moitié des dépenses de ses habitants. Vient ensuite Charmes (44 %) puis les communes de la couronne d'Épinal. En revanche les habitants des secteurs plus ruraux comme Châtel-sur-Moselle, Dompierre et de la Vôge réalisent moins de 10 % de leurs achats non alimentaires sur place.

Malgré le constat d'une bonne performance commerciale, il est indispensable de veiller durablement au maintien des équilibres entre les pôles commerciaux des centres-villes, des centres-bourgs et des périphéries. Cela peut signifier la requalification et la modernisation des pôles les plus anciens.

### Les formes de ventes alimentaires 2010-2015 :

Formes de vente	2010	2015	Evolution 2010-2015
Hypermarché	44%	50%	↗
Supermarché	20%	18%	↘
Maxidiscompte	13%	13%	=
Grande Surface Spécialisée	0%	1%	↗
Vente à distance	2%	1%	↘
Commerce -300m <sup>2</sup>	17%	11%	↘
Marché	3%	2%	↘
Autres grandes surfaces et drive	0%	3%	↗
Autres formes de vente	1%	1%	=
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

### Les formes de ventes non alimentaire 2010-2015 :

Formes de vente	2010	2015	Evolution 2010-2015
Hypermarché	15%	17%	↗
Supermarché	2%	2%	=
Maxidiscompte	0%	1%	↗
Grande Surface Spécialisée	41%	42%	↗
Autre Grande Surface	1%	2%	↗
Commerce -300m <sup>2</sup>	33%	24%	↘
Commerce non sédentaire	0%	0,4%	↗
Vente à distance	7%	10%	↗
Autres	1%	2%	↗
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

*Clef de Lecture : % des dépenses des ménages des Vosges centrales réalisées en 2015 dans la forme de ventes contre % en 2010*

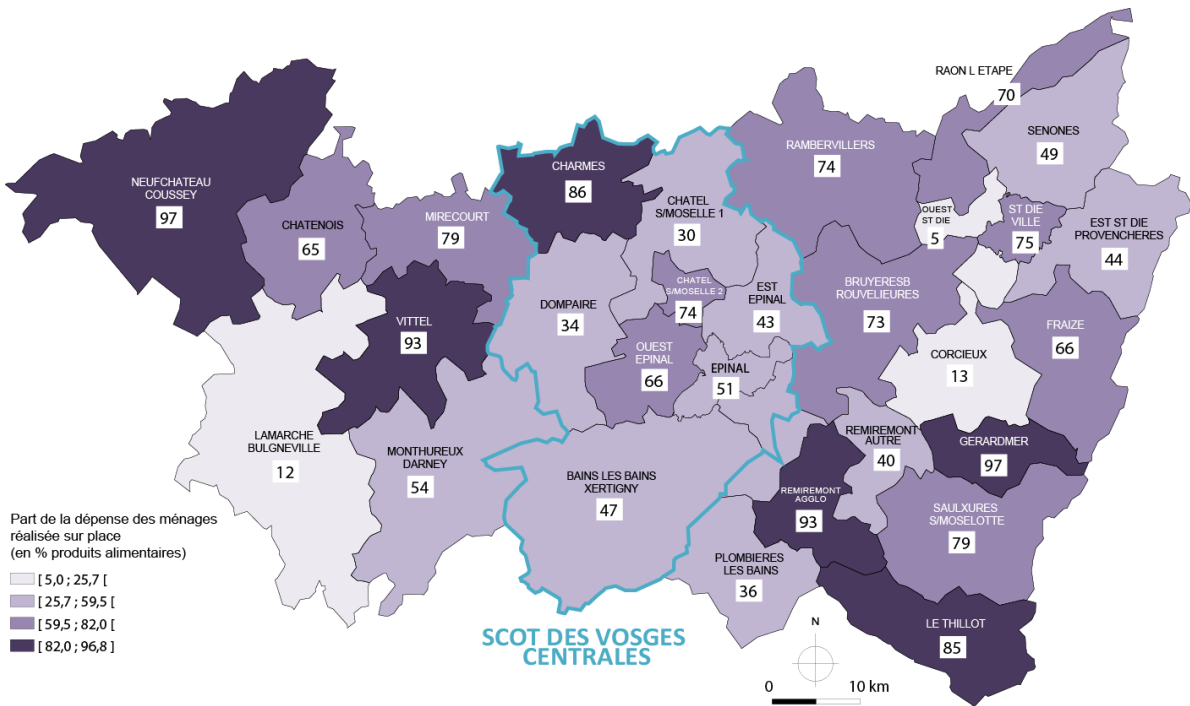
*Source : CCI Lorraine – AID Observatoire 2015*

- **Progression des formes de ventes en grandes surfaces**

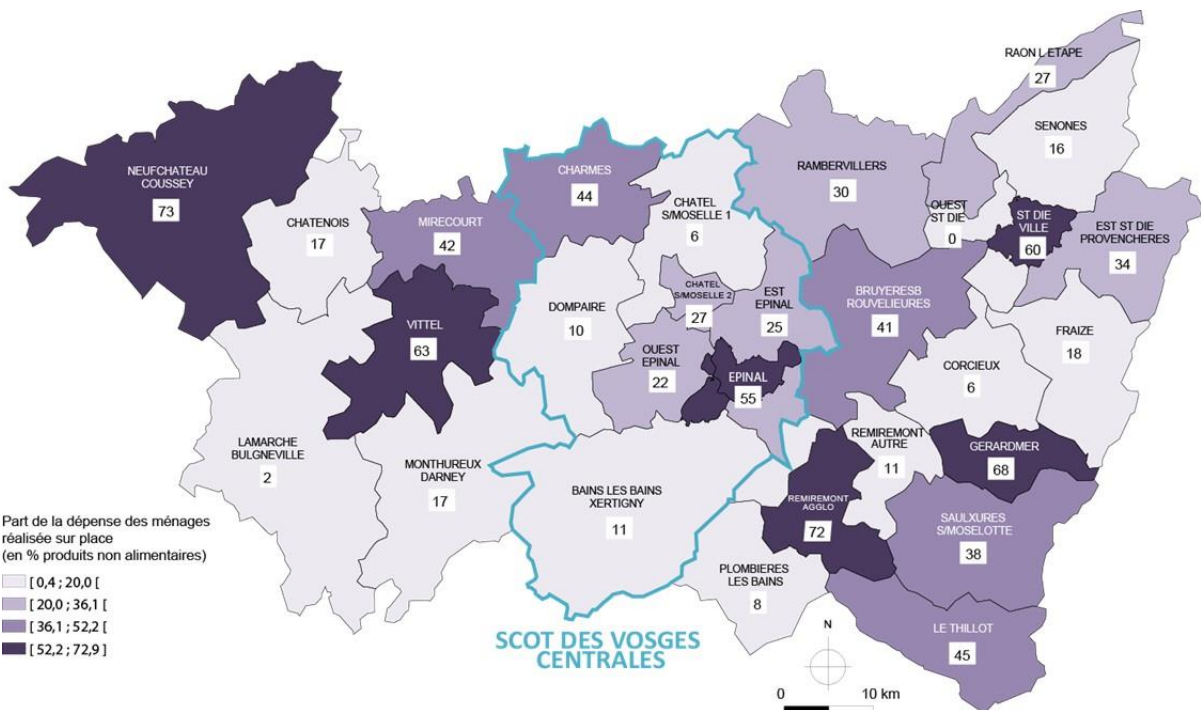
La part de la consommation en grande surface représente 86 %, soit une proportion identique à celle observée en Lorraine mais supérieure à la moyenne française (78%). La densité des grandes surfaces alimentaires et en particulier celle des hypermarchés est une caractéristique du parc commercial lorrain. L'emprise des hypermarchés (50%) est plus élevée que la moyenne lorraine (48%).

Le marché de consommation alimentaire est marqué par un accroissement de l'emprise des hypermarchés (+ 6%) à rebours des tendances observées dans d'autres agglomérations lorraines où les formats de proximité gagnent du terrain.

## Performance commerciale pour le commerce alimentaire



## Performance commerciale pour le commerce non alimentaire



Source CCI Lorraine Observatoire du commerce et de la consommation 2015

Cette évolution est amplifiée par la place prise par le drive fortement accaparée par les hypermarchés. La part du maxidiscount reste stable comme pour le reste de la Lorraine.

Le commerce de détail (surface < 300m<sup>2</sup>) ne représente plus que 11% des formes de ventes. Il accuse une baisse notable (- 6 %).

Cette évolution signifie la raréfaction des commerces de proximité et renvoie à une certaine forme de dépendance à l'usage de la voiture individuelle, étant donné la centralisation inhérente à cette forme de commerce (logique de pôle commercial et de captivité des ménages).

La baisse de la vente à distance est surtout due à une désaffection de la vente. Cette tendance va s'inverser à l'avenir avec le développement rapide du e-commerce.

Pour le commerce non alimentaire, l'emprise de la grande distribution est également importante (64%) mais un peu plus faible que celle observée en Lorraine (66%) et en France (65%). Les grandes surfaces spécialisées sont largement dominantes sur le marché non alimentaire.

La part du commerce traditionnel non alimentaire est supérieure à celle observée en Lorraine (22%).

La vente à distance capte une part identique (10%) à celle de l'ensemble de la Lorraine. Le e-commerce occupe l'essentiel de cette emprise (9%).

L'informatique, la téléphonie (22%) et appareils audio-visuels (21%) représentent à eux seuls près de la moitié des achats sur internet.

Le phénomène d'évolution des achats sur internet ne renvoie pas forcément à des effets de massifications sur des zones de livraisons même si elles peuvent être mutualisées. Néanmoins, ce mode de consommation va influencer sur l'augmentation des flux de livraison et peut engendrer un certain nombre de conséquences, notamment en milieu urbain un peu plus dense (problématique de stationnement, augmentation du trafic, etc.). La problématique de la logistique doit ainsi être considérée à l'égard de l'évolution des modes de consommation.

Bien que très minoritaire le commerce ambulant et les marchés apportent des réponses locales. Selon l'enquête menée en 2015, 8% des

communes du territoire proposent un marché hebdomadaire ou bi-mensuel (Épinal, Nomexy, Thaon-Les-Vosges, Vôge-les-Bains, Golbey, Xertigny,...). Près de 88% des communes répondantes (69 communes) disposent de commerces ambulants, type épicerie, boulangerie, pizza, crémier.

- **Le commerce dans les centres-villes et dans les quartiers sensibles**

La contrepartie de l'essor du commerce de périphérie est la fragilisation du commerce de détail en centres-villes et en centre-bourg.

Le SCoT approuvé en 2007 recommandait un rôle d'animation commerciale pour les bourgs centres et le maintien d'un minimum de commerces et de services de base dans les pôles de proximité.

La Ville d'Épinal s'est engagée dans une politique d'animation commerciale en partenariat avec la CCI passant notamment par la mise en place d'un manager de centre-ville qui mène des audits auprès des commerçants, contribue à lutter contre la vacance élevée des locaux commerciaux qui est passée de 14 % à 11 % au cours des années récentes. Ce manager impulse aussi des actions d'animation avec l'association de commerçants « Epicentre ». L'opération urbaine « Épinal, au Cœur » vise à consolider durablement le centre-ville par une amélioration des locaux commerciaux en même temps que celles des logements et des espaces publics.

L'intensité de l'animation est plus variable dans les bourgs-centres.

Par ailleurs, certains quartiers figurants au Contrat de Ville d'Épinal connaissent des difficultés de maintien de commerces classiques (ex : fermeture d'un supermarché discount au plateau de la Plateau de la Justice, fermeture de commerce traditionnel à la Vierge). Des implantations commerciales plus spécialisées semblent plus viables dans ces quartiers (ex : supermarché nord-africain sur le plateau de la Justice à Épinal). Des actions de gestion urbaine de proximité et d'intervention sur le parc de logements privés sont engagées pour améliorer l'attractivité dans ces quartiers ainsi que dans le quartier Bitola d'Épinal où le parc locatif public a déjà fait l'objet de réhabilitations importantes.

## Etablissements scolaires en 2018



Réalisation SCoT des Vosges Centrales - Novembre 2019 / Source INSEE 2018



### 5.1.3. Les équipements scolaires et d'accueil de la petite enfance

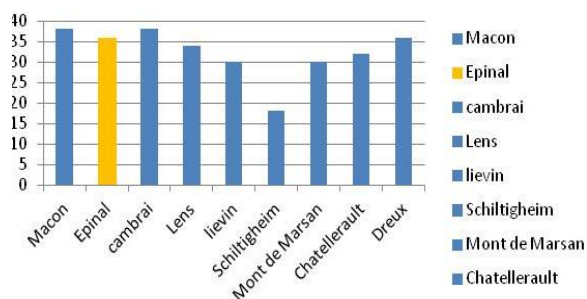
- **Un bon niveau d'équipement scolaire**

La Ville moyenne d'Épinal est particulièrement bien pourvue en lycées dont le rayonnement porte sur l'ensemble du territoire (5 lycées d'enseignement général et technologique, 2 lycées d'enseignement professionnel, 4 collèges, 1 lycée d'enseignement général privé), Dans la Vallée de la Moselle s'y ajoutent les 4 collèges de Capavenir Vosges, Charmes, Châtel-sur-Moselle et de Golbey. Mirecourt compte 1 lycée d'enseignement général et technologique, 1 lycée d'enseignement professionnel, 1 collège.

En secteur plus rural, les secteurs de Dompain et du Val de Vôge sont plutôt mieux pourvus au regard de leur population que la moyenne régionale ou départementale (Vôge-les-Bains : 1 lycée d'enseignement professionnel, 1 collège, Xertigny : 1 collège, Dompain : 1 collège, Hadol : un centre de formation ainsi qu'à Harol).

Si l'on compare Épinal avec les communes de même taille (entre 32 et 34 000 habitants), on observe qu'elle est bien positionnée d'un point de vue quantitatif. Elle compte parmi les mieux équipées de sa catégorie en lycées d'enseignement général et en écoles primaires.

Nombre d'établissements scolaires



Concernant les écoles primaires, le territoire est plutôt bien pourvu si l'on compare aux ratios régionaux et départementaux.

En termes d'enseignement maternel et primaire, on distingue clairement **les bourgs centres ruraux** qui assurent l'accessibilité des communes les plus rurales aux équipements scolaires. Si ces communes disposent généralement des groupes scolaires primaires, il est essentiel de prendre en compte les équipements « complémentaires », c'est-à-dire les unités de restaurations, les accueils du soir, les crèches ou encore les activités extrascolaires. Ces équipements, générateurs de flux, sont des éléments structurants qui peuvent « déséquilibrer » certains pôles. Ils sont complétés par des regroupements

pédagogiques intercommunaux (RPI) maillant le territoire.

**Un des enjeux du territoire en termes d'offre scolaire, sera donc d'assurer des pôles « complets » en termes d'offre scolaire et extrascolaire de manière à assurer une certaine lisibilité, pérenniser l'armature territoriale des pôles et d'éviter l'éclatement d'une offre sur un territoire rural.**

Elle pourrait s'organiser selon de grands axes structurants :

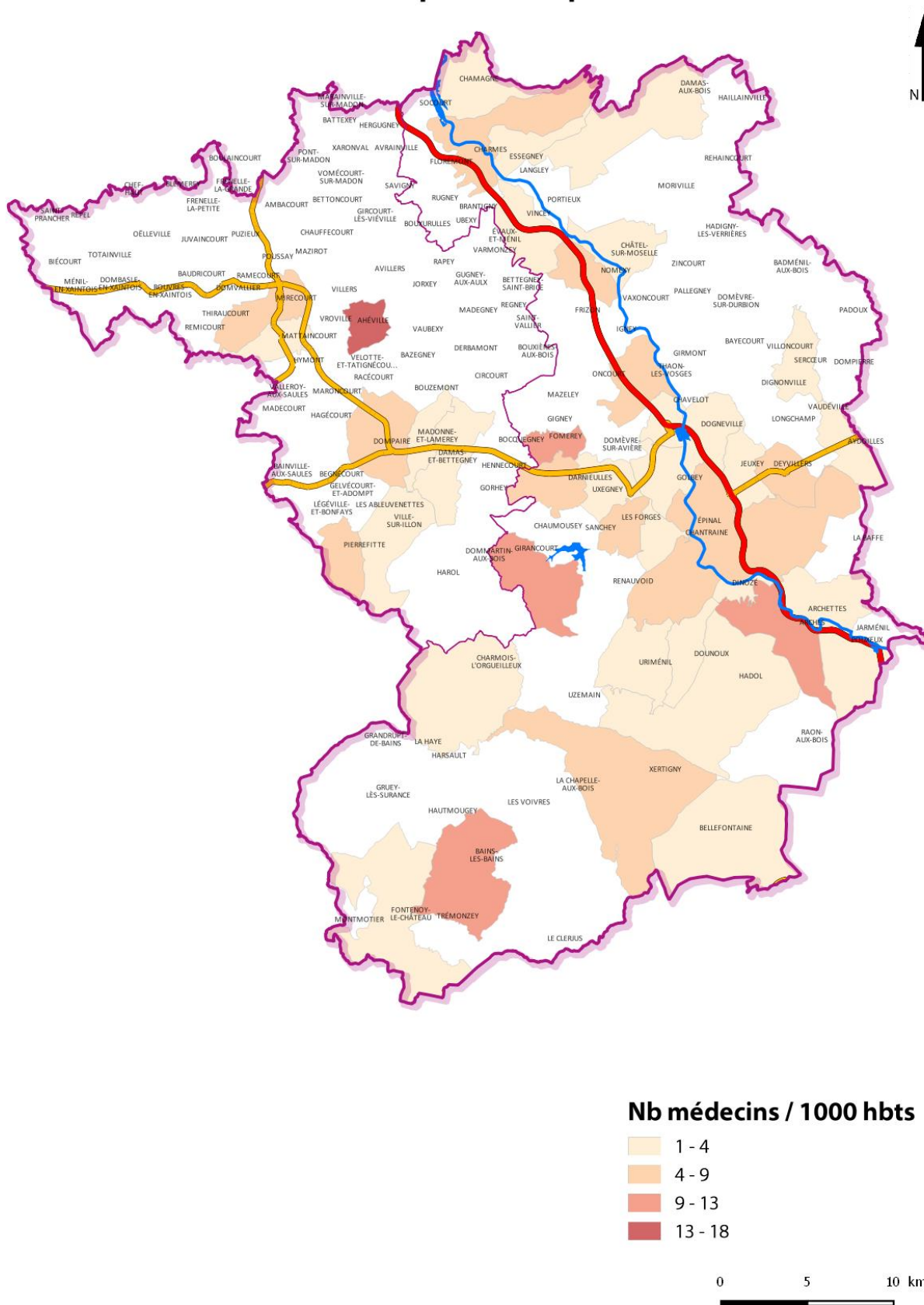
- Axe urbain de la Vallée de la Moselle : Charmes – Nomexy - Thaon – Golbey – Épinal – Arches/Pouxieux,
- Axe Sud-Ouest complémentaire : Épinal - Uriménil/Hadol – Xertigny – Vôge-les-Bains,
- Axe « Ouest » : Épinal – Les Forges – Darnieulles/Chaumousey – Dompain, Mirecourt,
- Axe « Est » : Épinal – Deyvillers – Aydoilles,
- Axe « Nord-Ouest » : Nomexy – Ubexy/Evaux-et-Ménil – Bettoncourt.

- **La répartition des équipements sur le territoire**

Seules quelques communes disposent d'une crèche, de haltes-garderie pour une offre de 340 places (Épinal, Charmes, Capavenir Vosges, Mirecourt, Ville-sur-Ilлон) et de micro-crèches (Xertigny) et de haltes-garderies. Cette offre est complétée par un accueil en Relais d'Assistantes Maternelles avec environ 25% des communes équipées. En effet, seules 22 communes en disposent, et correspondent généralement déjà aux communes « équipées » en crèches.

Si l'on compare Épinal avec les communes de même taille (entre 32 et 34 000 habitants), on observe qu'elle n'est que moyennement positionnée d'un point de vue quantitatif.

## Nombre de médecins et spécialistes pour 1000 habitants



© SCoT des Vosges centrales - Juin 2017. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2017.

### 5.1.4. Une offre médicale inégalement répartie sur le territoire du SCoT

L'offre de santé est principalement polarisée par Épinal, Golbey, Thaon-les-Vosges, Charmes, Xertigny et Mirecourt :

- établissements de court séjour à Mirecourt et à Épinal dont 1 service d'urgences,
- établissements de moyen séjour à Épinal, Châtel-sur-Moselle, Golbey, Xertigny et à Mirecourt,
- établissements psychiatriques à Épinal, Thaon-les-Vosges et Mirecourt ainsi que des services psychiatriques en ambulatoire sur Épinal, Charmes et Mirecourt
- 2 services de maternité sur Épinal.

En plus de ces grands établissements structurants, on recense trois **centres de santé** (Épinal, Pouxieux et Mirecourt) à vocation sociale pouvant réunir des médecins généralistes, des spécialistes, des dentistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes et des assistants sociaux. Thaon-les-Vosges accueille le centre de médecine préventive du territoire.

**Arches, deywillers et Xertigny ont créé des maisons de santé pluridisciplinaires, structures pluri-professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Charmes, Mirecourt portent également un projet de maison de santé.**

#### L'accès aux professionnels de santé

L'offre en médecins est essentiellement concentrée sur l'agglomération d'Épinal, l'axe de la Moselle et quelques pôles :

- Ouest : Dompain, Fomerey, Girancourt,
- La Vôge : Vôge-les-Bains
- Secteur de Mirecourt : Mirecourt, Mattaincourt, Ahéville

Le territoire est correctement positionné avec un ratio de 1 médecin pour 230 habitants contre 1 pour 387 habitants au niveau départemental.

Toutefois une tendance à la diminution des professionnels s'observe entre 2007 et 2015 dans les secteurs de Nomexy, Épinal, Dompain et Xertigny.

L'inégal accès aux services de soins renforce la vulnérabilité des personnes âgées dépendantes situés dans les zones périphériques du territoire dépourvues d'offre sanitaire.

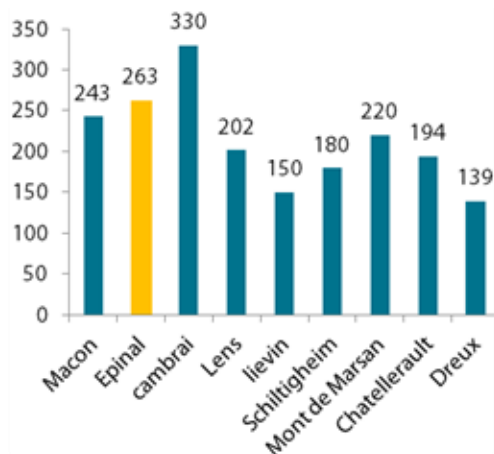
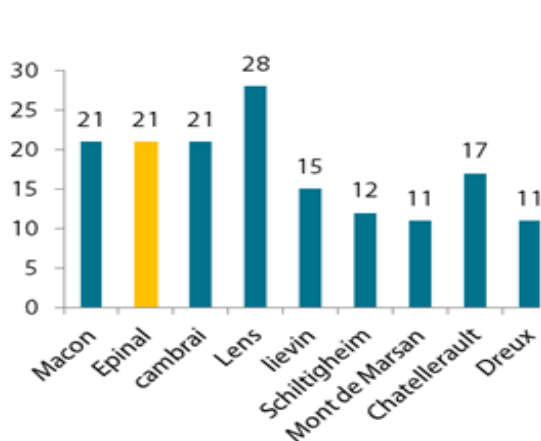
Concernant les spécialistes, on constate une carence en gynécologie d'après l'observatoire de la démographie médicale en Région Lorraine.

Par ailleurs, on dénombre 52 pharmacies dont environ un tiers à Épinal. Le ratio d'équipement par habitant est de 1 pharmacie pour 2.520 habitants ; hors Épinal, il s'élève à 1 pharmacie pour 2.820 habitants. Le taux d'équipement du territoire est correct, mais en-deçà de la moyenne nationale (1 pharmacie pour 2.200 habitants en 2012). La réglementation dans les communes de 2.500 à 30.000 habitants n'autorise une création que si le nombre d'habitants par pharmacie est égal ou supérieur à 2 500.

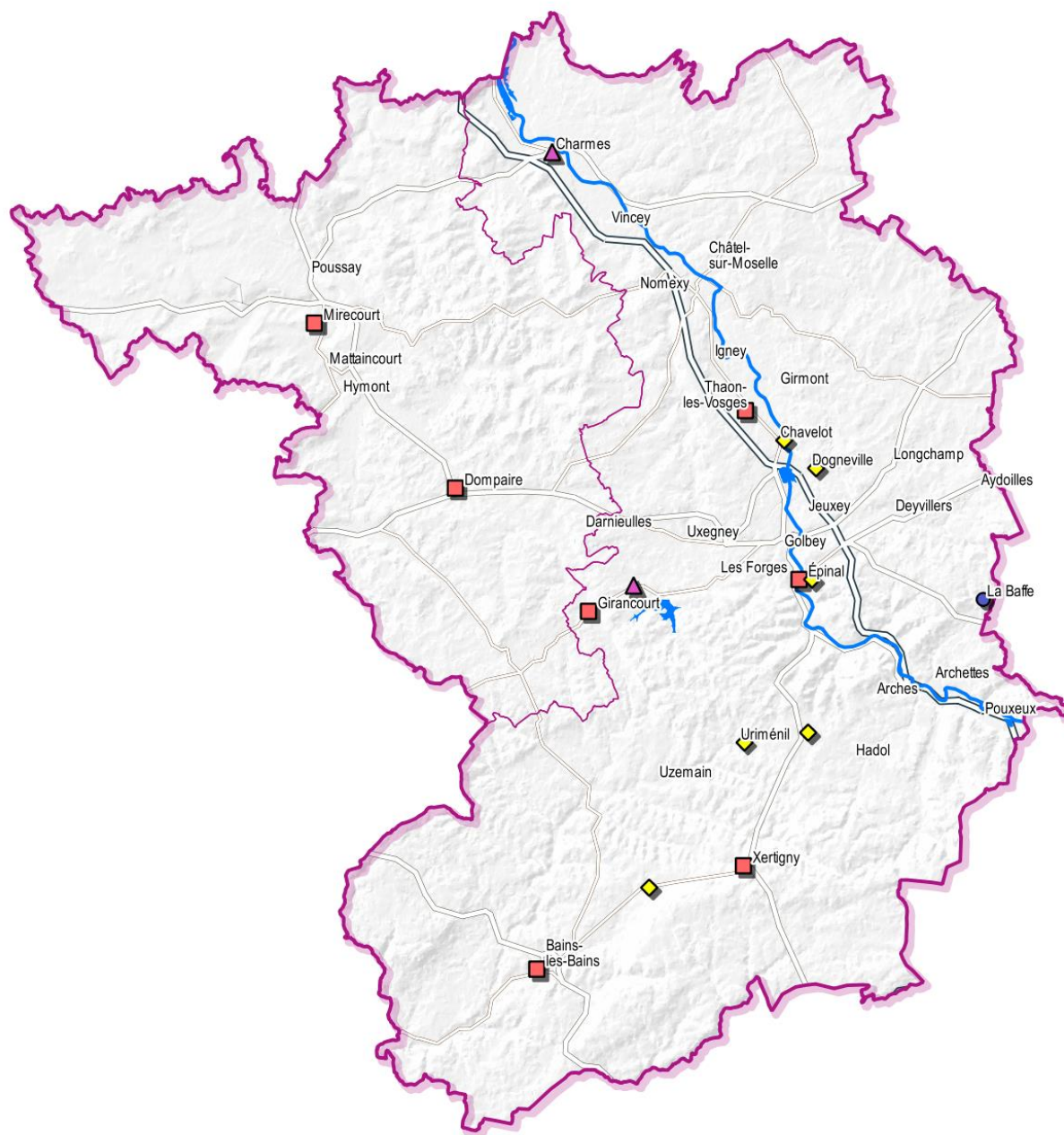
Si l'on compare Épinal avec les communes de même taille (entre 32 et 34.000 habitants), on observe qu'elle est assez bien positionnée d'un point de vue quantitatif.

#### Comparaison de l'offre de santé d'Épinal avec les villes moyennes de taille équivalente

Source INSSE, BPE 2013



## Equipements multi-services



- ◆ Relais Poste
- ▲ Espaces Publics Numériques
- Points Information et Médiation multi-services
- Maison des Services Publics (MSP)

0 5 km

© SCoT des Vosges centrales - Juin 2017. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2017. N



### 5.1.5. Services administratifs et équipements multi-services

L'offre en services administratifs est naturellement plutôt centralisée sur Épinal (Tribunal d'instance, de grande instance, gendarmerie, ...), mais les pôles relais du territoire bénéficient d'un équipement complémentaire (ex: Centre des finances publiques à Charmes, Dompierre, Thaon-les-Vosges, Châtel-sur-Moselle, Mirecourt).

Par ailleurs certains services complémentaires ont récemment émergé sur le territoire, proposant ainsi des lieux multi-services et ouverts sur le numérique.

Un constat important est que le territoire est porteur d'une véritable **dynamique en termes de projets de services**. Un nombre important de communes ont aujourd'hui un projet pour des **locaux de services** :

- Agences postales, relais postal à Darnieulles, Deyvillers, Dounoux,
- Maison médicale, **Deyvillers,**
- Résidences pour séniors – Les **Forges,**
- Maison d'Assistance Maternelle – Les **Forges,**

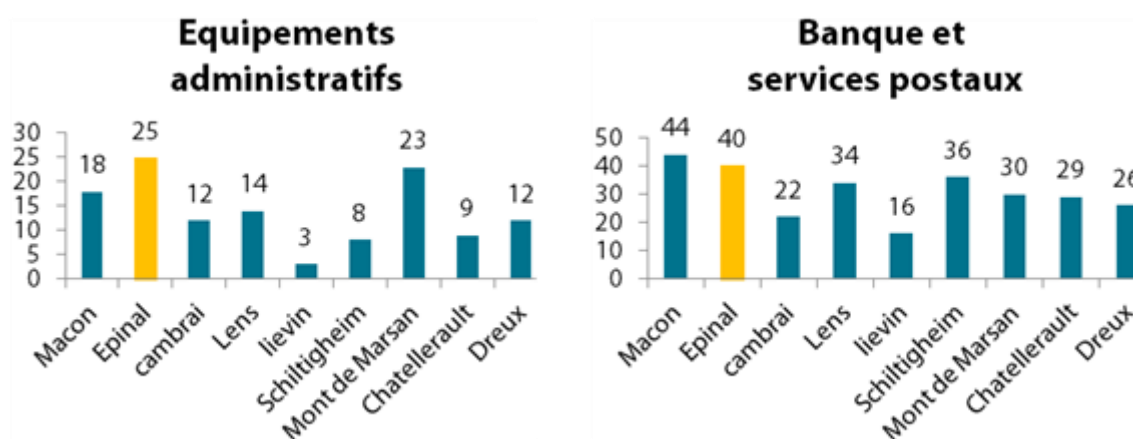
- Maison médicale et mini-crèche, **Chantraine,**
- Relais-SNCF – **Thaon-les-Vosges,**
- Maison de santé pluridisciplinaire- **Mirecourt**
- Centre intergénérationnel et maison des associations- **Mirecourt**
- Création d'une boulangerie, **Hadol,**
- Locaux commerciaux – **Aydoilles,**
- Maison des services publics, résidence seniors, Vélopark, préau Sivos – **Xertigny,**
- Centre social – **Golbey,**
- Maison des Associations – **Xertigny,**
- Cellules multiservices – **Dinozé,**

Positionnement de l'offre spinalienne en comparaison avec les communes de taille équivalente

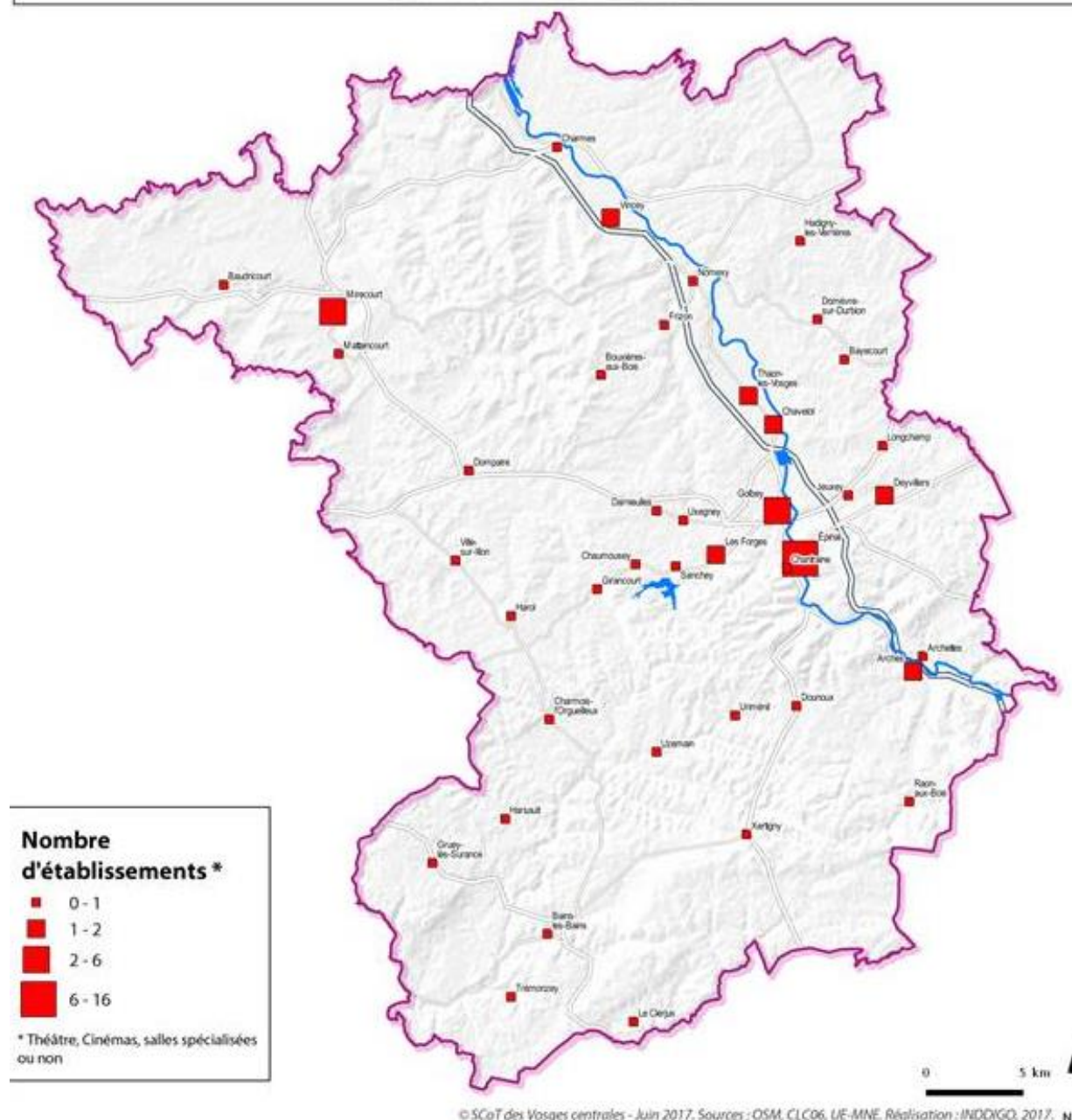
Si l'on compare Épinal avec les communes de même taille (entre 32 et 34 000 habitants), on observe qu'elle est très bien positionnée d'un point de vue quantitatif.

### Comparaison de l'offre en services publics et bancaires d'Épinal avec les villes moyennes de taille équivalente

Source : INSEE, BPE 2013



## Etablissements culturels



### 5.1.6. Un bon maillage d'équipements culturels et de loisirs

De la même manière que pour les équipements scolaires, l'analyse des équipements culturels permet d'affiner l'armature territoriale et ses composantes véritablement structurantes, en mettant en avant des communes équipées proposant une offre culturelle diversifiée. Elle révèle que :

- ✓ Épinal est particulièrement bien équipés sur le plan culturel au regard des villes de même taille (entre 32 et 34.000 habitants).
- ✓ L'offre en salles de spectacle et la programmation culturelle sont concentrés dans les pôles (Épinal, Capavenir, Charmes, Mirecourt, Xertigny, Golbey, La Vôge-les-Bains, Thaon, Nomexy et Darnieulles et Dompain).
- ✓ Près de la moitié des communes disposent de bibliothèques, médiathèques ou salles de lecture, mais seules les principales disposent d'équipements culturels supplémentaires (cinéma, théâtre ou bar associatifs).

Un dynamique de projets est particulièrement marquée dans la **couronne spinalienne**, mais aussi sur les pôles relais ruraux.

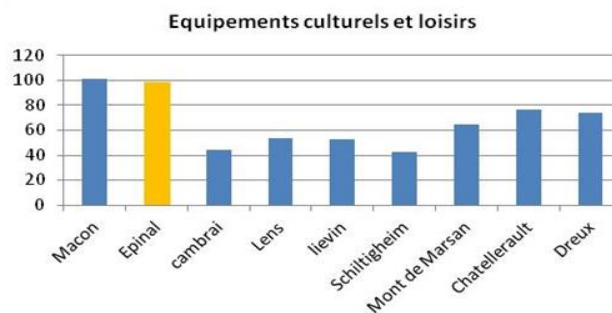
Xertigny renforce son influence de pôle structurant culturel pour la Vôge.

Mirecourt est un pôle moteur pour le territoire de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompain.

Deyvillers et Aydoilles animent l'axe Est des Vosges Centrales.

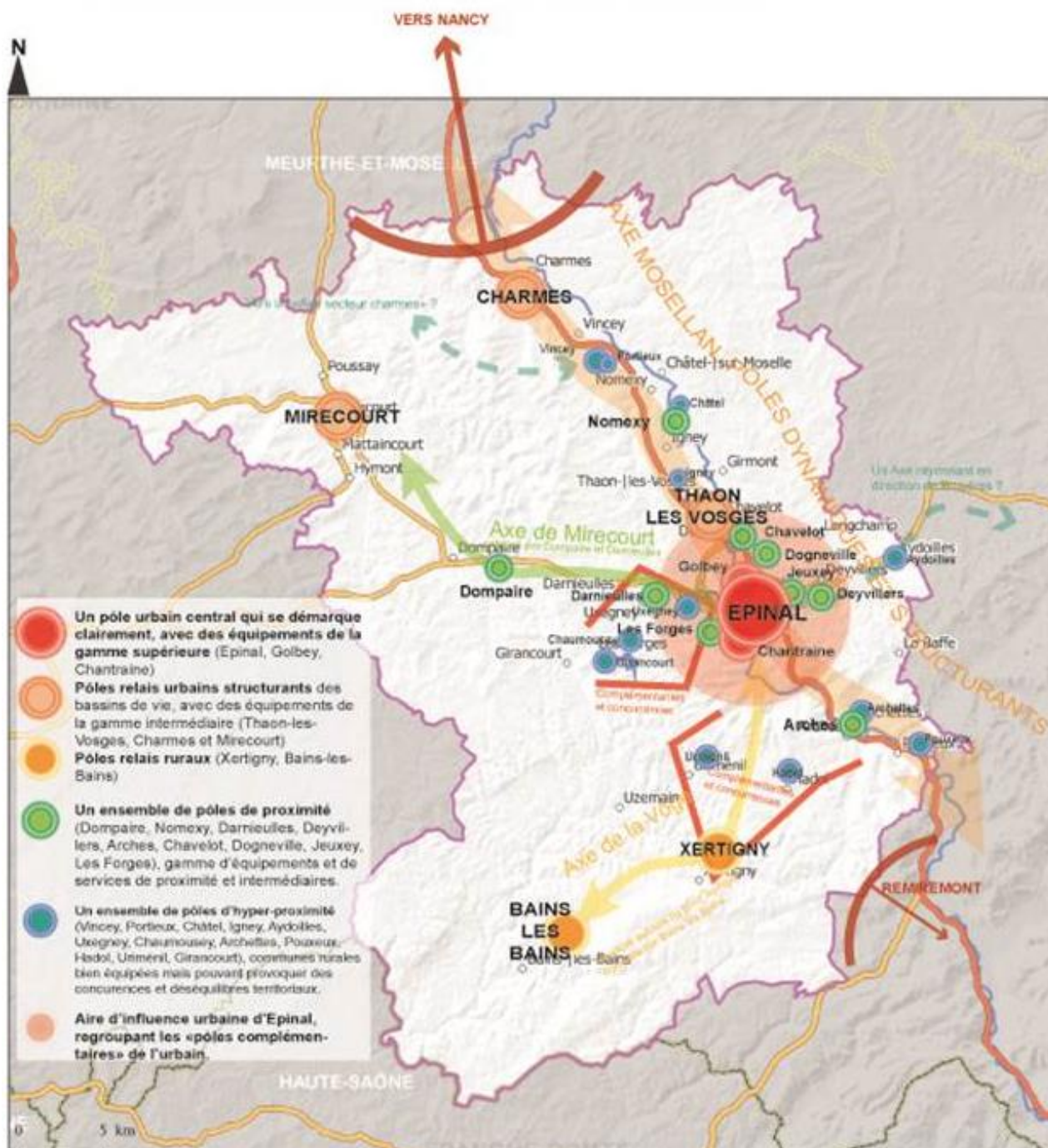
La commune de Darnieulles s'inscrit également en relais entre Épinal et Dompain, avec des équipements structurants et une dynamique à encourager.

Peu de communes rurales disposent de plus d'un équipement culturel mais il est intéressant de noter une certaine tendance au développement de ces derniers qui apportent un effet de rééquilibrage et de diversification notable.



Source INSEE

## IDENTIFICATION DE L'ARMATURE TERRITORIALE ACTUELLE



Pôles relais	Pôles de proximité
Lycées généraux, collèges	Écoles maternelles et primaires / crèches
Maisons de santé, maisons de retraite	Postes ou relais de poste
Maisons de services publics	Bibliothèque / piscines non couvertes
Salles de spectacle / cinéma / théâtre / piscine couverte	Amélioration des cœurs de village
Aménagement de centre-bourg	Espaces numériques publics
Pôles multimodaux de transports	<i>(cf. Etude de consolidation des pôles structurants et de leur accessibilité dans les Vosges Centrales par le cabinet INDDIGO pour le Syndicat du SCot des Vosges Centrales, 2016)</i>



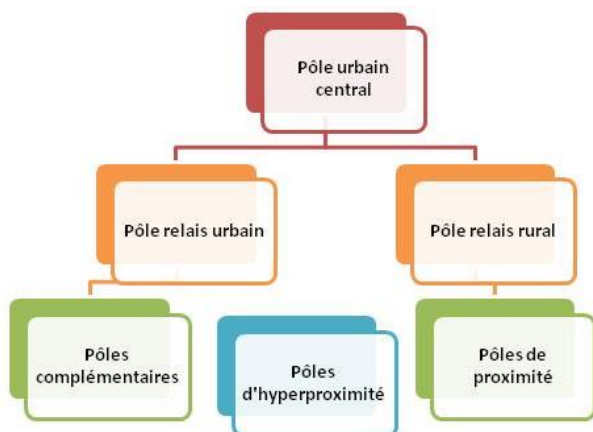
## 5.2. Une armature urbaine à conforter

### 5.2.1. L'actualisation de l'armature urbaine

- **Une meilleure connaissance de l'armature urbaine**

Le SCoT approuvé en 2007 avait défini une armature urbaine à trois étages sur le modèle préconisé par L'INSEE selon les trois niveaux de gamme d'équipements et de services :

- La gamme de proximité pour les services courants : école élémentaire, boulangerie, médecin généraliste...
- La gamme intermédiaire pour les équipements moins fréquents des pôles relais : collèges, supermarchés, laboratoire d'analyses médicales...
- La gamme supérieure des grands pôles urbains : lycée, hypermarché, hôpital...



Une analyse complémentaire a été effectuée par le cabinet INDDIGO pour préciser le fonctionnement réel des territoires ruraux et le rayonnement des très petits pôles.

Cet approfondissement de la structure spatiale définie par l'INSEE révèle une « **armature émergente** » où le niveau des pôles de proximité se subdivise avec l'apparition de pôles d'hyperproximité.

#### **Méthodologie de classification des pôles :**

*La méthode de classement des communes repose le croisement des analyses thématiques précédentes selon un scoring. Le choix des équipements a été fait en fonction des effets d'entraînement positif de locomotive sur l'offre privée plus globale en services et en commerces.*

- **Une armature urbaine mal affirmée au niveau rural**

Le **pôle urbain central** d'Épinal-Golbey-Chantraine est relayé par les pôles satellites périurbains de proximité (Jeuxy, Dogneville, Les

Forges, et Chavelot) qui présentent une population importante mais des emplois, des équipements, des commerces et des services de proximité sauf pour les zones grandes **commerciales**.

**L'axe mosellan est bien structuré avec** les pôles de Charmes et de Thaon-les-Vosges comme relais vis-à-vis d'Épinal, tandis que Nomexy et Arches rayonnent en tant que **pôles de proximité** assez dynamiques.

**Plusieurs communes à l'Ouest d'Épinal** à proximité du lac de Bouzey ont connu une expansion démographique et des implantations de services, néanmoins elles n'exercent pas un rôle véritablement structurant de pôle de proximité. Plus près d'Épinal, la commune des Forges est identifiée comme un pôle de proximité mais n'entre pas réellement en concurrence avec ces communes, car elle est davantage tournée vers Épinal.

**L'axe Épinal-Mirecourt** comprend le pôle relais urbain de Mirecourt peu connecté à la vallée de la Moselle et le pôle plus rural de Dompierre qui rayonne dans un périmètre assez vaste, complété par Darnieulles pour les services de proximité, à l'articulation de l'urbain et du rural en entrée Ouest d'Épinal.

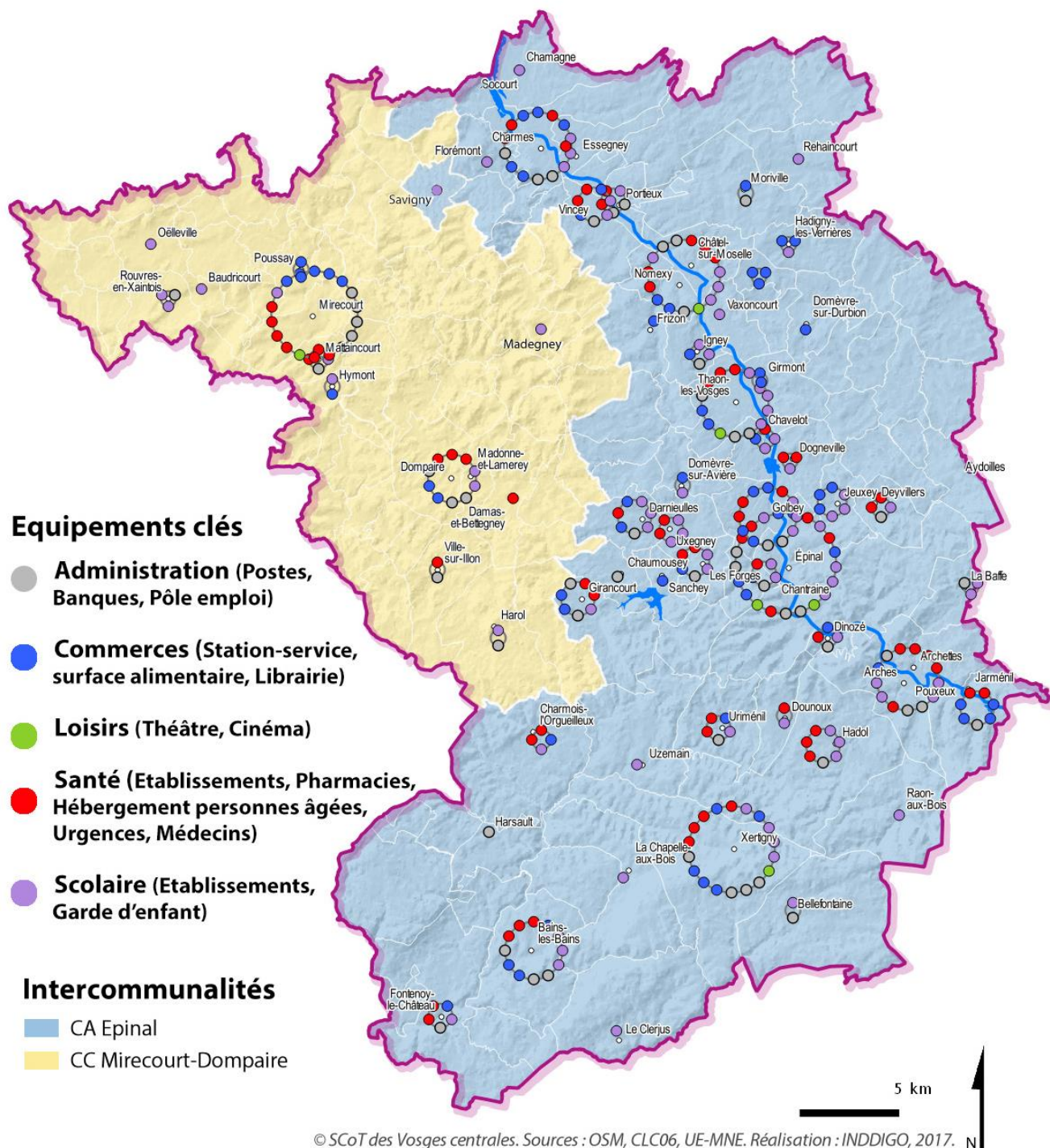
**L'Axe Épinal-Bruyères s'appuie** en partie sur **Deyvillers** qui joue également un rôle de pôle de proximité apportant une articulation entre l'urbain et le rural.

**En Moyenne Moselle**, plusieurs communes rurales du plateau sont aussi attirées par les services de l'axe mosellan.

**L'Axe de la Vôge** présente des **pôles relais plus ruraux** avec Xertigny malgré son affaiblissement récent, et dans une moindre mesure La Vôge-les-Bains. Hadol et Uriménil constituent des pôles émergents d'hyperproximité en concurrence vis-à-vis de Xertigny.

**Les pôles d'hyperproximité présentent des complémentarités de services mais aussi un besoin d'arbitrage de concurrences exacerbées entre eux et vis-à-vis des pôles de proximité ou des pôles relais notamment à l'Ouest et au Sud du territoire.**

## Offre en équipements et services dans les Vosges centrales



- **Des pôles structurants plutôt bien équipés mais un risque de perte d'attractivité**

Malgré quelques manques identifiés ponctuellement, le territoire présente cependant un bon maillage d'équipements et de services dans les principales polarités.

Toutefois, le transfert de population des villes et des bourgs vers la campagne s'est accompagné d'une multiplication de petits pôles d'hyperproximité en concurrence avec les autres pôles de l'armature urbaine au moment des choix résidentiels des ménages.

Dans le même temps, l'étalement urbain a entraîné des coûts d'investissement importants en équipements et en réseaux publics en milieu rural sans que leur rentabilité et leur fréquentation soient garanties dans la durée, du fait des incertitudes liées à la mobilité résidentielle. C'est le cas par exemple pour les équipements scolaires, des réseaux techniques...

**Il en résulte un risque d'affaiblissement général du niveau de services à la population tant en milieu rural que dans les villes et les Bourg-Centres**

- **Un besoin de consolider des bassins de solidarité autour des pôles structurants**

Le SCoT approuvé en 2007 affichait un besoin de mieux structurer le territoire autour d'une armature urbaine mais peu de préconisations spécifiques avaient été définies hormis l'encadrement de l'étalement urbain.

La stabilité démographique et la crise économique ont amoindri les effets régulateurs prévus dans une perspective de croissance. En conséquence, les prescriptions du SCoT surtout orientées sur l'habitat n'ont pas eu l'influence attendue sur la consolidation des pôles structurants qui relève aussi des politiques communales, intercommunales, départementales, régionales et nationales de renouvellement urbain, d'équipements et de services.

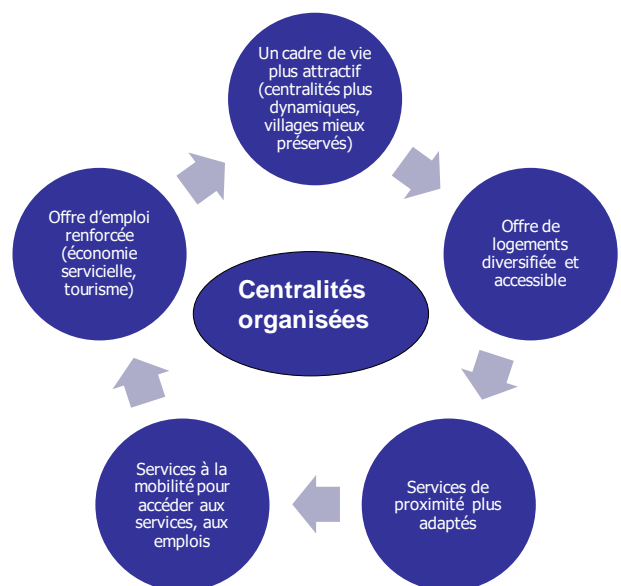
**La lutte contre la dévitalisation des bourgs-centres et la déstructuration du maillage de services sont aujourd'hui et pour les années à venir, autant de défis à relever pour le territoire.**

C'est pourquoi, il conviendrait à l'avenir de privilégier une intervention transversales et plus concertées sur la Ville d'Épinal et les bourgs-centres en privilégiant la localisation de nouveaux équipements et services de proximité dans les pôles structurants les mieux placés pour bien desservir l'ensemble de l'espace rural environnant.

**Les leviers d'actions peuvent être les suivants :**

- **la planification urbaine à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT,**
- **la mise en cohérence des politiques publiques entre collectivités locales et avec le Département, la Région et l'Etat ainsi que la mise en place de partenariats avec les acteurs privés (commerçants, artisans, métiers de services...).**

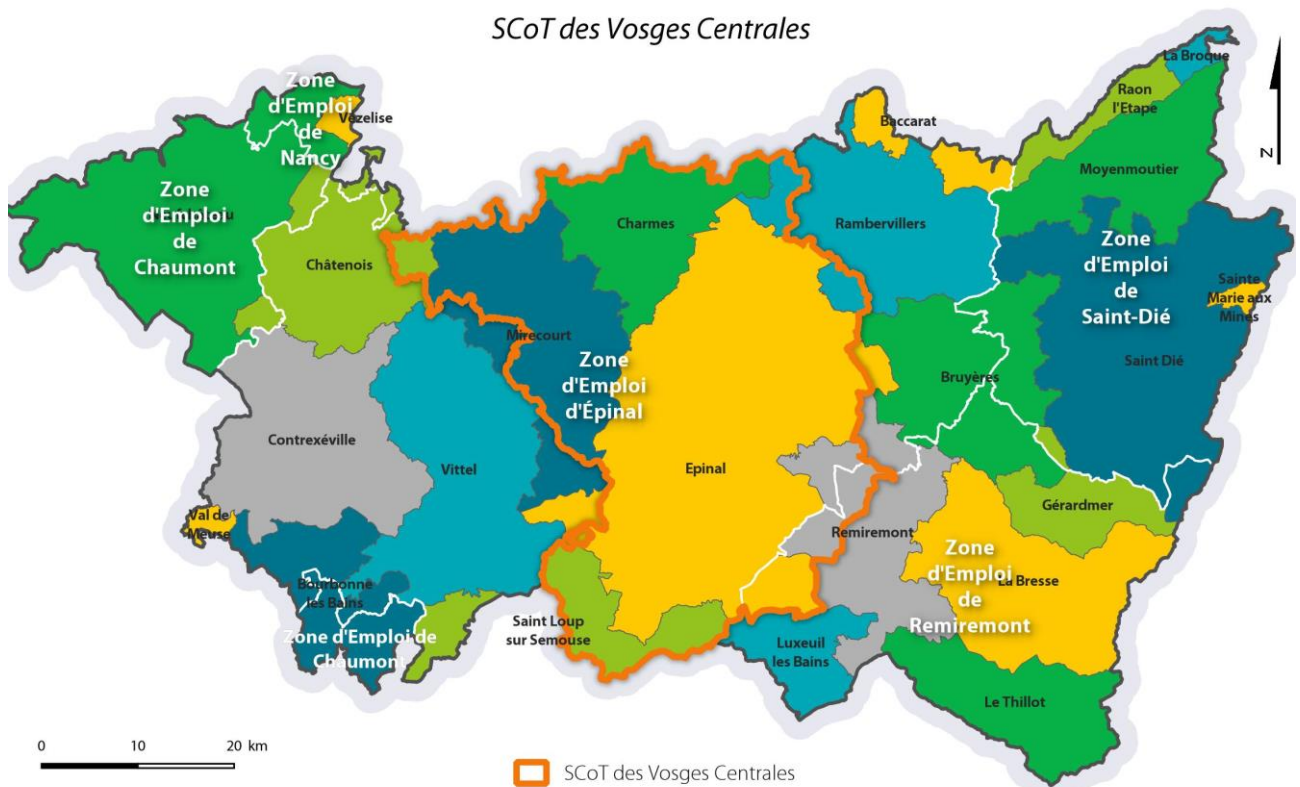
➔ **Agir sur les facteurs d'attractivité pour réinstaurer un cercle vertueux du rééquilibrage territorial**





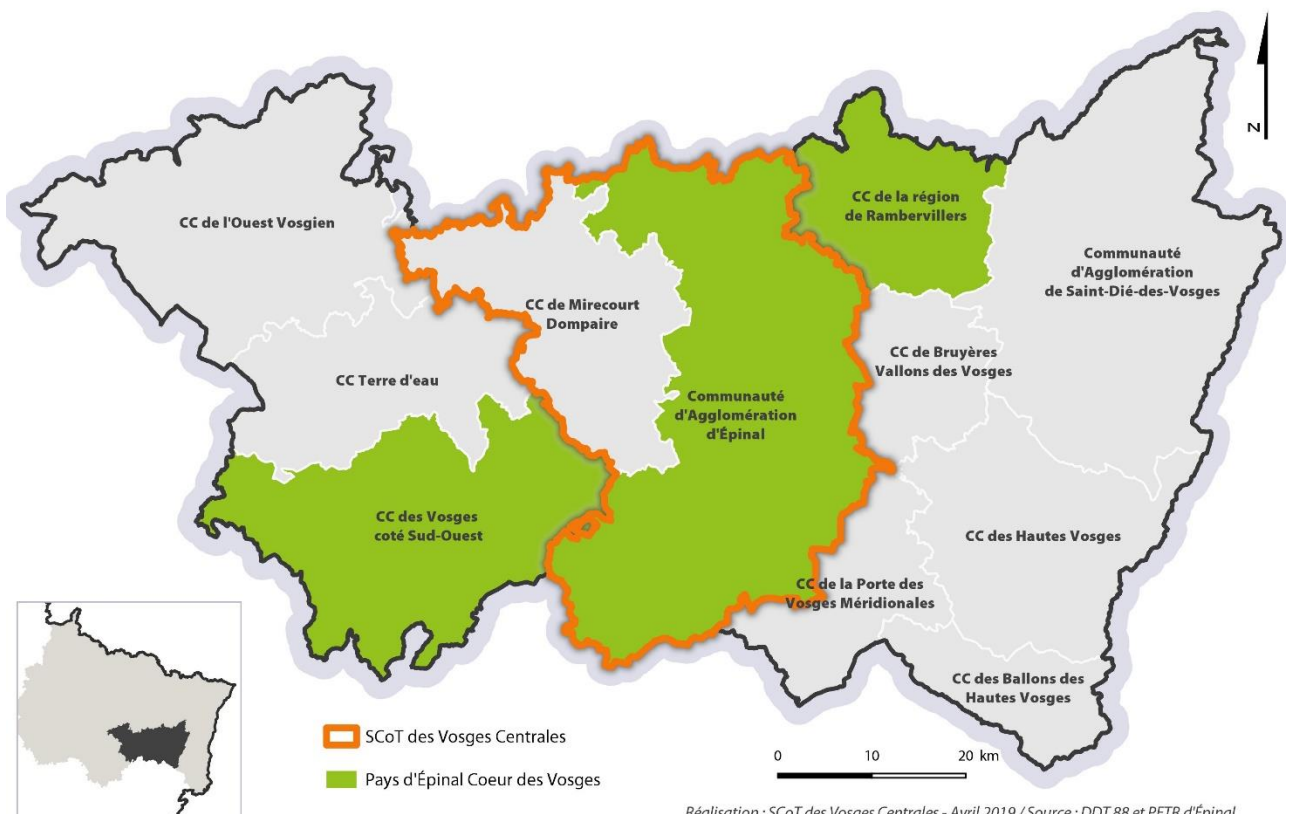
## Bassins de Vie et Zones d'Emploi

SCoT des Vosges Centrales



Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - Mai 2021 / Source : INSEE

## SCoT des Vosges Centrales et Pays d'Épinal coeur des Vosges



Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - Avril 2019 / Source : DDT 88 et PETR d'Épinal



## 5.2.2. Des territoires institutionnels à préciser

### • Des décalages avec les zonages de bassins de vie et les zones d'emploi de l'INSEE

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé en 2012 pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les constats pour le territoire du SCoT des Vosges Centrales mettent en évidence les éléments suivants :

- Le bassin de vie d'Épinal recouvre la majeure partie du territoire des Vosges Centrales,
- La zone d'emploi d'Épinal déborde les limites du SCoT vers Rambervillers et Bruyères et vers le Sud-Ouest des Vosges,
- Le bassin de vie d'Épinal n'englobe pas à l'Ouest, le Secteur de Dompain, rattaché à celui de Mirecourt-Dompain malgré des liens fonctionnels avec Épinal,
- Le Bassin de Vie de Mirecourt est coupé en deux par la limite de la zone d'emploi d'Épinal qui englobe la ville de Mirecourt et la limite de la zone l'Ouest des Vosges qui intègre les communes de l'Ouest,
- Les communes du secteur Sud Est sont sous l'influence combinée d'Épinal et de Remiremont, ce qui relativise les limites des deux bassins de vie et des deux zones d'emplois,
- Enfin, les communes du Sud du territoire du SCoT sont rattachées au bassin de vie de St-Loup-sur-Semouse dans le département voisin.

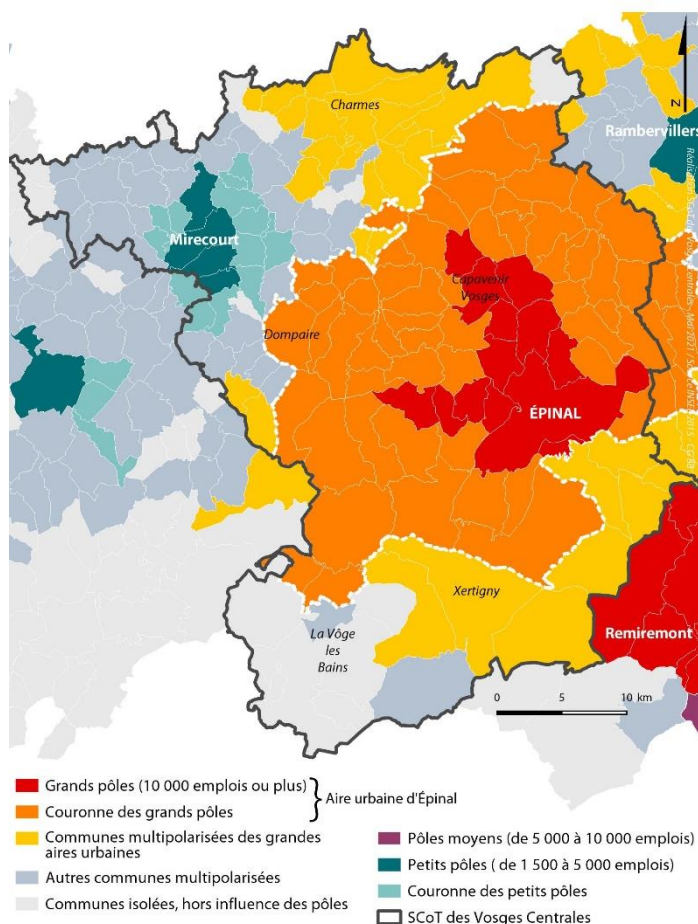
Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges se rapproche du découpage de la zone d'emploi d'Épinal. Pour mémoire, ce Syndicat s'investit sur des missions spécifiques définies dans sa première charte (la filière bois, la valorisation du patrimoine culturel et naturel et la promotion du vélo). Suite à la transformation du Pays en PETR l'ancienne charte

n'est plus d'actualité. Une nouvelle charte va être élaborée en 2019.

### • Une bonne correspondance avec l'aire urbaine de l'INSEE

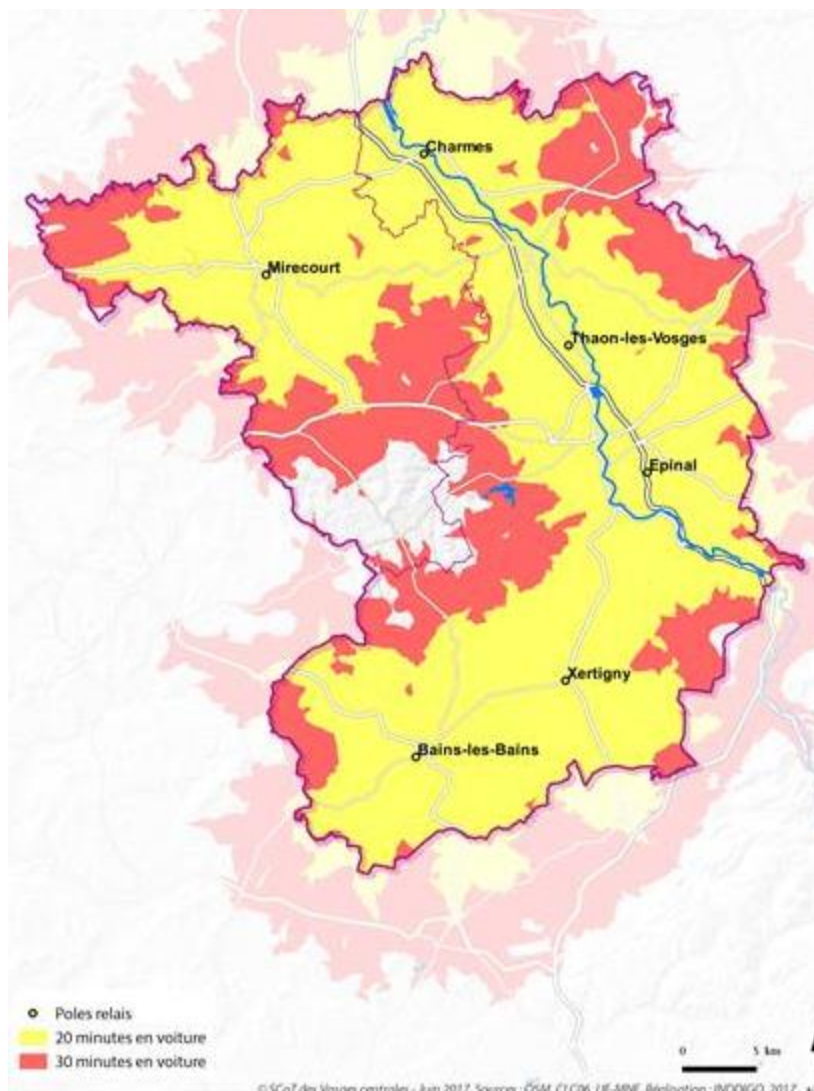
L'INSEE a défini en 2010 un découpage territorial en aires urbaines en fonction de plusieurs critères, notamment les niveaux de polarisation et les migrations domicile-travail (plus de 40 % des actifs qui vont travailler dans un même pôle). Le territoire du SCoT couvre la quasi-totalité de l'aire urbaine composée d'Épinal et de sa couronne mais il lui manque une partie à l'Est du territoire entre Rambervillers et Bruyères. Les franges Nord et au Sud sont composées de communes multipolarisées par Épinal, Nancy et Remiremont (cf. carte ci-contre).

Aires Urbaines 2010 - SCoT des Vosges Centrales



### 5.2.3. Des bassins de solidarité à conforter

- **Accessibilité des pôles relais**



L'accessibilité des pôles structurants est la condition d'un bon rayonnement sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu est de pouvoir consolider l'accessibilité des pôles relais et dans la mesure du possible des pôles de proximité par les transports collectifs pour arriver à un maillage fonctionnel et surtout durable en sous-bassin de vie.

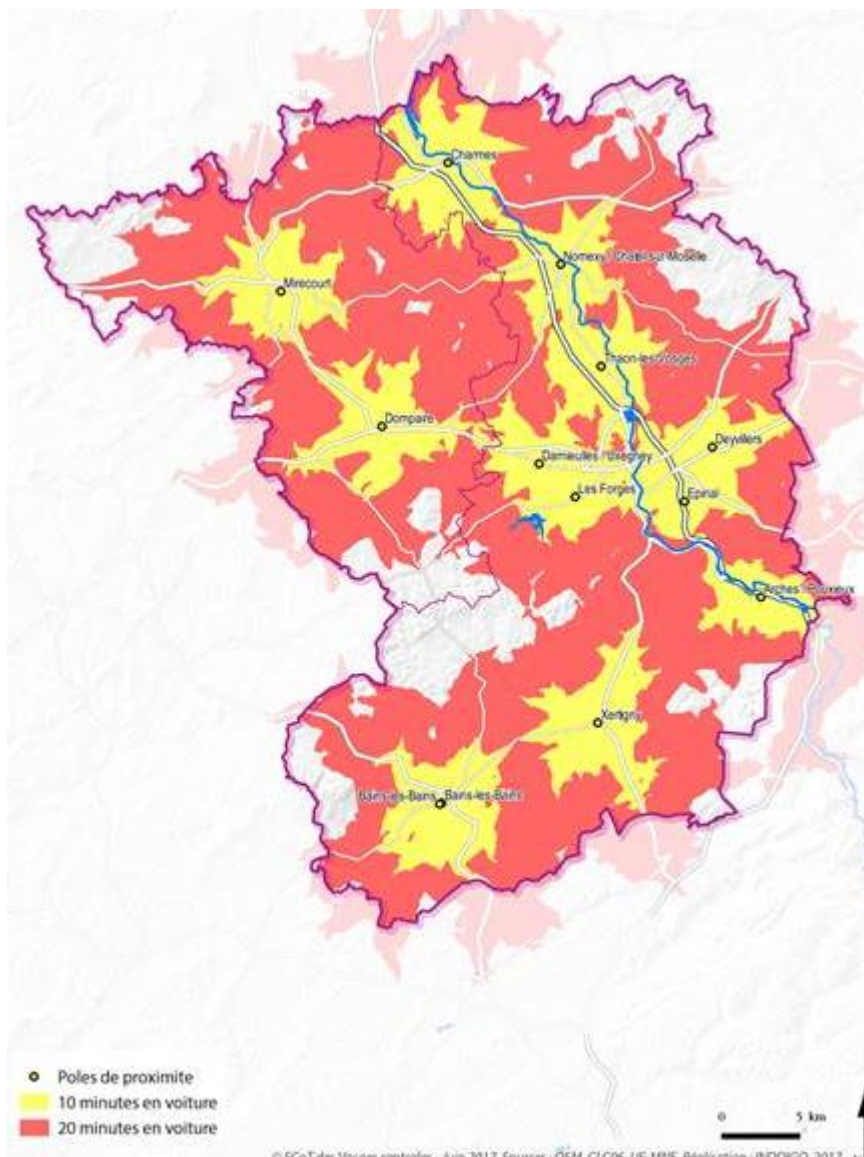
Aujourd'hui, les pôles relais urbains de Charmes et de Capavenir rayonnent convenablement sur l'axe de la Moselle. Le pôle relais urbain de Mirecourt est essentiel pour la structuration Ouest du SCoT mais a un rayonnement limité sur le reste du territoire. Le secteur Mirecourt-Dompaire demeure encore mal intégré au

territoire malgré sa position de carrefour entre Vittel et Épinal. Le secteur de Dompaire est en position de carrefour entre Mirecourt, Vittel et Épinal

**Le pôle de Mirecourt, comme celui de Dompaire doivent être renforcés pour devenir des véritables relais d'Épinal et structurer plus largement l'Ouest du territoire.**

Les pôles relais ruraux de Xertigny et de Vôge-les-Bains sont déterminants dans la structuration de la Vôge mais leur niveau de polarisation s'avère fragile et à consolider.

- **Accessibilité des pôles de proximité**



L'accessibilité en voiture des pôles de proximité est relativement satisfaisante en termes de maillage sur la Communauté d'Agglomération. Le secteur de Mirecourt est plus autonome vis-à-vis de la vallée de la Moselle.

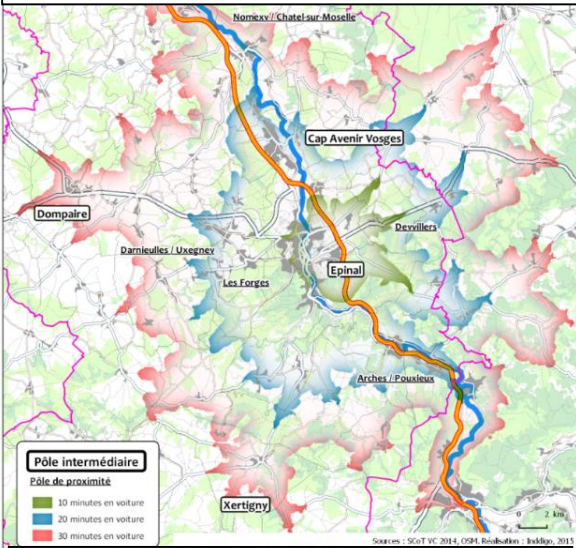
**Les communes de la première couronne d'Épinal** sont, de fait, des pôles de proximité accessibles (Chavelot-Dogneville-Jeuxey-Les Forges) qui complètent le niveau de service de l'Agglomération d'Épinal.

**En revanche, Les franges Est et Ouest** apparaissent comme **faiblement maillées** par des pôles de proximité et l'on distingue très clairement le rôle pivot de Dompaire et Mirecourt comme relais pour les secteurs plus ruraux à l'Ouest.

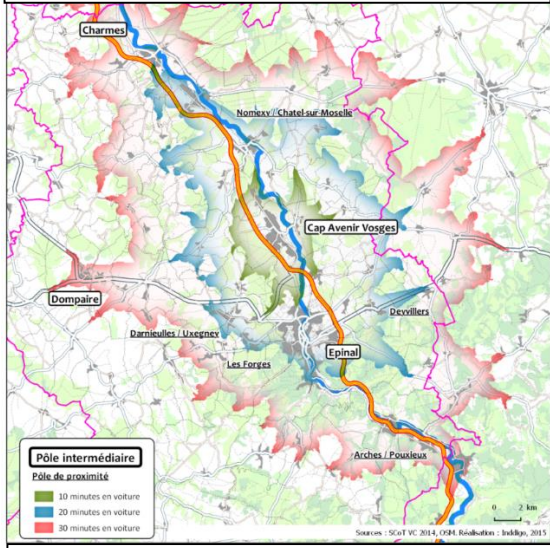
L'accessibilité de tous les pôles de proximité par les transports collectifs est plus difficile à garantir mais ils restent facilement accessibles en voiture.



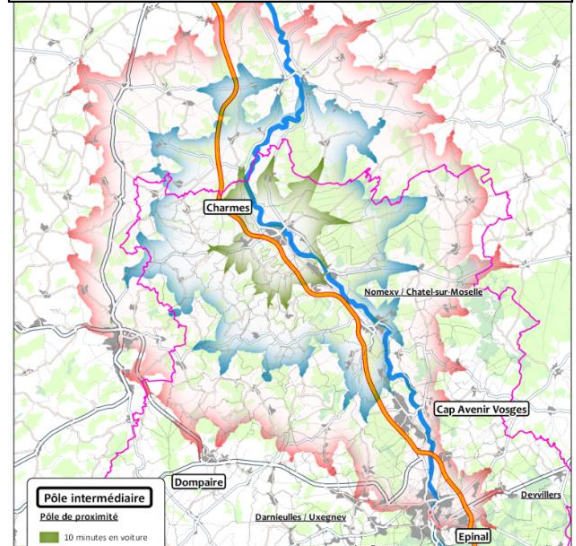
### Bassin de Cœur d'agglomération spinalienne



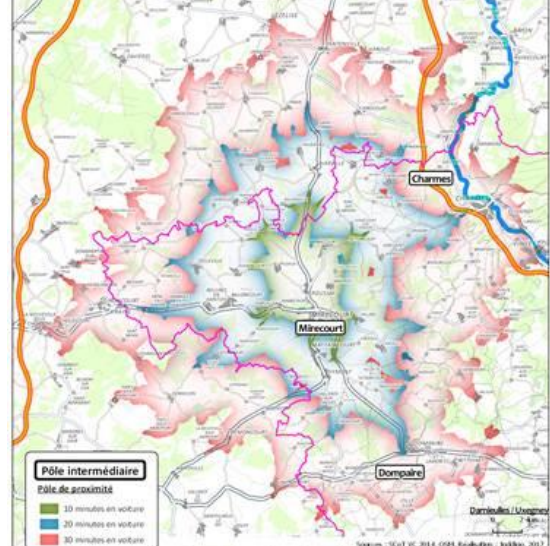
### Bassin du Secteur de Cap Avenir



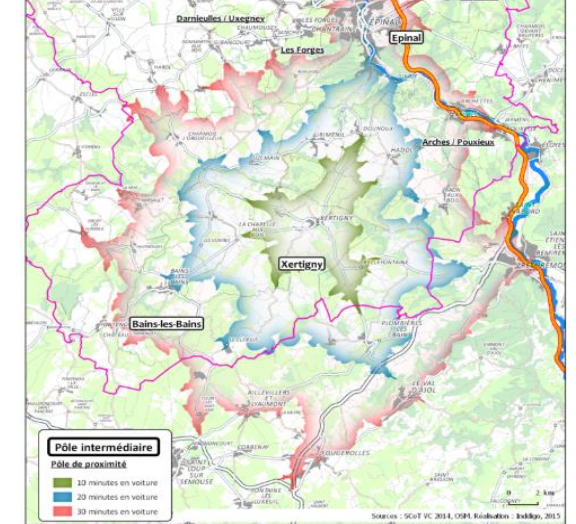
### Bassin de Charmes



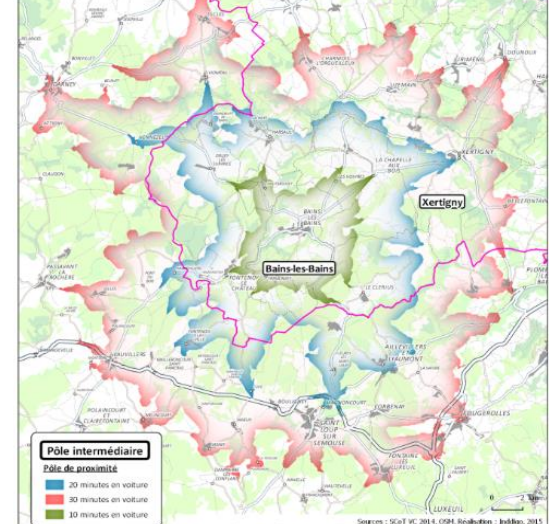
### Bassin du Secteur de Mirecourt-Dompain



### Bassin de Xertigny



### Bassin de La Vôge les Bains





- **6 bassins de solidarités organisés autour de l'armature urbaine**

Le SCoT approuvé en 2007 définissait des secteurs géographiques en fonction des périmètres institutionnels de l'époque.



Ces secteurs ont été revus par le cabinet Inddigo à partir des analyses sur les niveaux d'équipements et de services croisés avec l'accessibilité pour mieux correspondre aux zones d'influences réelles des pôles structurants.

Le nouveau découpage s'organise autour des pôles relais urbains et ruraux en fonction de leur accessibilité entre 20, voire 30 minutes par un mode de déplacement motorisé.

Le territoire est ainsi subdivisé en six bassins dont les contours se superposent en partie :

- Bassin autour du cœur d'agglomération d'Épinal,
- Bassin autour de Capavenir Vosges,
- Bassin autour de Charmes,
- Bassin autour de Mirecourt-Dompaire. Bassin, autour de Xertigny,
- Bassin autour de Bains les Bains,

Ces territoires de solidarité vont notamment permettre de faciliter le dialogue ville-campagne pour dépasser les concurrences contre-productives.

Il est à noter que le cœur d'agglomération Épinal-Golbey-Chantraine a un fonctionnement urbain spécifique et étend son influence sur presque toutes les Vosges Centrales et constitue un cas à part. La Ville d'Épinal est naturellement bien pourvue pour l'ensemble des équipements de tous niveaux. En revanche, ces derniers ne sont pas facilement accessibles à l'ensemble des habitants du bassin de vie compte-tenu des contraintes d'accès à la ville-centre. Il est important que les pôles de proximité périurbains mettent à disposition des habitants les équipements nécessaires à la vie quotidienne.

Le bassin de Charmes apparaît comme plus indépendant que celui de Capavenir qui est plus dans la zone d'influence d'Épinal.

Le bassin de Charmes a une fonction charnière entre les Vosges Centrales et le Sud de la Meurthe et Moselle.

Il est important de distinguer la couronne sud d'Épinal dans la zone d'influence de Xertigny, du reste de la Vège, polarisé par La Vège les Bains, ce que ne permettait pas l'ancien découpage du SCoT.

Le Bassin de Mirecourt-Dompaire est relativement autonome autour de Mirecourt mais l'influence d'Épinal se fait de plus en plus sentir à partir de Dompaire.

## 5.3. Les enjeux relatifs à la structuration du territoire

### ▪ Des atouts à valoriser

- Une forte polarisation dans la vallée de la Moselle mais un territoire relativement bien maillé dans l'ensemble,
- Un bon niveau d'équipement dans le pôle central au regard des villes de taille comparable,
- Un dynamisme des collectivités avec des coopérations en cours de développement,
- Une bonne accessibilité ferroviaire et routière dans la vallée de la Moselle.

### ▪ Des faiblesses à pallier

- Des territoires périphériques moins bien polarisés, notamment dans les franges Est, Ouest et Sud du territoire,
- Une relative dispersion des équipements de proximité dans certaines zones,
- Une tendance à la concentration commerciale au bénéfice des grandes et moyennes surfaces,
- Un territoire très dépendant de la voiture individuelle où les alternatives sont encore rares hors milieu urbain,

### ▪ Des risques à prévenir

- Un risque de concurrence entre les pôles de proximité dans certains secteurs,
- Une fragilisation du commerce en centres-villes et centres-bourgs,
- Une montée de la vulnérabilité des ménages en matière de mobilité du fait de la dépendance à la voiture individuelle, du vieillissement et de l'augmentation du coût du carburant,

### • Des opportunités à saisir

- L'essor de la technologie numérique pour mieux diffuser l'offre en service en milieu rural et optimiser les obligations de déplacements utilitaires,
- La réforme territoriale pour optimiser les possibilités de mutualisation des services et d'organisation des transports afin de créer des bassins de vie solidaires.

# **AXE VI : ENVIRONNEMENT**

---

## **6.1**

### **UNE AGRICULTURE EN MUTATION À PÉRENNISER**

## **6.2**

### **UNE FORET PEU MENACÉE PAR L'URBANISATION**

## **6.3**

### **RESSOURCE NATURELLES ET PAYSAGES**

## **6.4**

### **RISQUES, NUISANCES ET POLLUTION**

## **6.5**

### **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

## **Ce que disait le SCoT approuvé en 2007 :**

### **Pérenniser l'agriculture et la forêt et soutenir leurs nouvelles perspectives :**

#### **Préservation des terres agricoles :**

- Préserver plus rigoureusement les espaces agricoles cohérents et fonctionnels par leur classement en zones A, ou N des PLU, En cas d'ouverture à l'urbanisation, accompagner par des mesures compensatoires en lien avec la profession en cas d'incidence sur la viabilité des exploitations,
- Réaliser une étude foncière agricole dans la vallée de la Moselle et anticiper les besoins fonciers urbains par des réserves foncières (SAFER),
- Veiller à ne pas enclaver les sièges d'exploitations agricoles dans le tissu urbain et appliquer une règle de recul de 200 mètres : « Les nouveaux sites agricoles ne devront pas s'implanter à moins de 200 mètres des habitations et réciproquement ; la définition des nouvelles zones à urbaniser devra éviter l'enclavement de ces nouveaux sites agricoles dans le tissu urbain »,
- Réaliser une charte de bonnes pratiques agricoles et d'aménagement cosignée par la Chambre d'Agriculture et le Syndicat du SCoT.

#### **Préservation de la forêt :**

- Préserver strictement les espaces forestiers dans leurs limites à préciser dans les PLU (sauf dans les vallées de la Semouse et du Coney pour des raisons paysagères),
- Respecter un recul de 30 mètres des constructions vis-à-vis des lisières forestières et prise en compte des dessertes forestières,
- Rechercher des compensations par reboisement en cas d'emprise pour des aménagements dans la mesure où l'impact écologique, paysager ou social aura été avéré en concertation avec la profession forestière.

#### **Préservation environnementale :**

- Protection des espaces naturels de la vallée de la Moselle strictement protégés,
- Faire une étude d'identification des grands corridors écologiques,
- Limiter les effets de conurbation dans la vallée de la Moselle et maintenir des continuités paysagères naturelles le long de la RN57,
- Préserver la couronne forestière de l'agglomération spinalienne et les lisières forestières en général,
- Maintenir les grandes continuités vertes sur le plateau de la Vôge,
- Valorisation de l'ensemble alluvial de la Moselle et du Canal des Vosges.

#### **Assurer l'approvisionnement en eau potable :**

- Protéger les captages d'alimentation en eau potable (respect de la réglementation),
- Respecter une bande inconstructible de 10 mètres de large de chaque côté des limites extérieures du lit mineur des ruisseaux et des rivières (berges),
- Respecter la réglementation d'assainissement adaptée pour toute nouvelle zone d'urbanisation (habitat ou activité),
- Prévenir les risques d'inondations (Le PPRI du cours de la Moselle et les zones inondables des autres cours d'eau du territoire devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme des communes).



## 6. Environnement

### 6.1. Une agriculture en mutation à pérenniser

#### 6.1.1. D'importantes mutations en cours

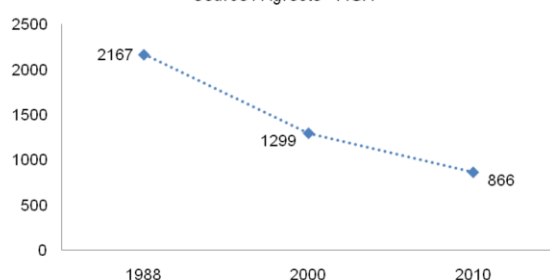
- **Une restructuration des exploitations**

L'agriculture occupe 48 % du territoire des Vosges Centrales.

Le diagnostic agricole mené par la Chambre Départementale d'Agriculture, recense 783 exploitations agricoles en 2017 sur le territoire du SCoT, dont 77% sont considérés comme des structures professionnelles. La part des exploitations individuelles prédomine (60%). Toutefois, les formes sociétaires telles que les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) et les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) représentent la moitié des exploitations professionnelles. La part des exploitations non professionnelles est plus importante dans le Sud du territoire.

Les exploitations situées au Nord et à l'Ouest du Territoire sont de plus grandes tailles avec plus de mains d'œuvre. Dans la partie Sud, elles présentent un caractère plus familial.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles  
SCoT des Vosges Centrales  
Source : Agreste - RGA



La Surface Agricole Utile des exploitations (SAU) est de 71 135 ha (RGA Agreste 2010). Elle a légèrement baissé (- 0,3 % entre 1988 et 2010).

Alors que le nombre d'exploitations diminuait de 60 % entre 1988 et 2010, la SAU moyenne par exploitation est passée de 55 hectares à 82 hectares par exploitation, soit une hausse de près de 50%. Cette tendance est plus marquée dans le Nord et l'Est. Elle est aussi plus rapide que dans l'ensemble du département.

Ces évolutions traduisent les restructurations du système de production agricole. La concentration des exploitations s'observe depuis

plusieurs dizaines d'années, avec des structures de moins en moins nombreuses mais de plus grandes tailles.

La restructuration des exploitations et la disparition progressive des petites unités de production risquent de se poursuivre avec notamment une part de réorientation ou de diversification des exploitations laitières vers d'autres productions (ex : viande, céréales, production énergétique ou de matériaux industriels biosourcés).

En 2017, les effectifs professionnels recensés par la Chambre d'Agriculture s'élèvent à 783 exploitants, soit en moyenne entre 1 et 2 personnes par exploitation.

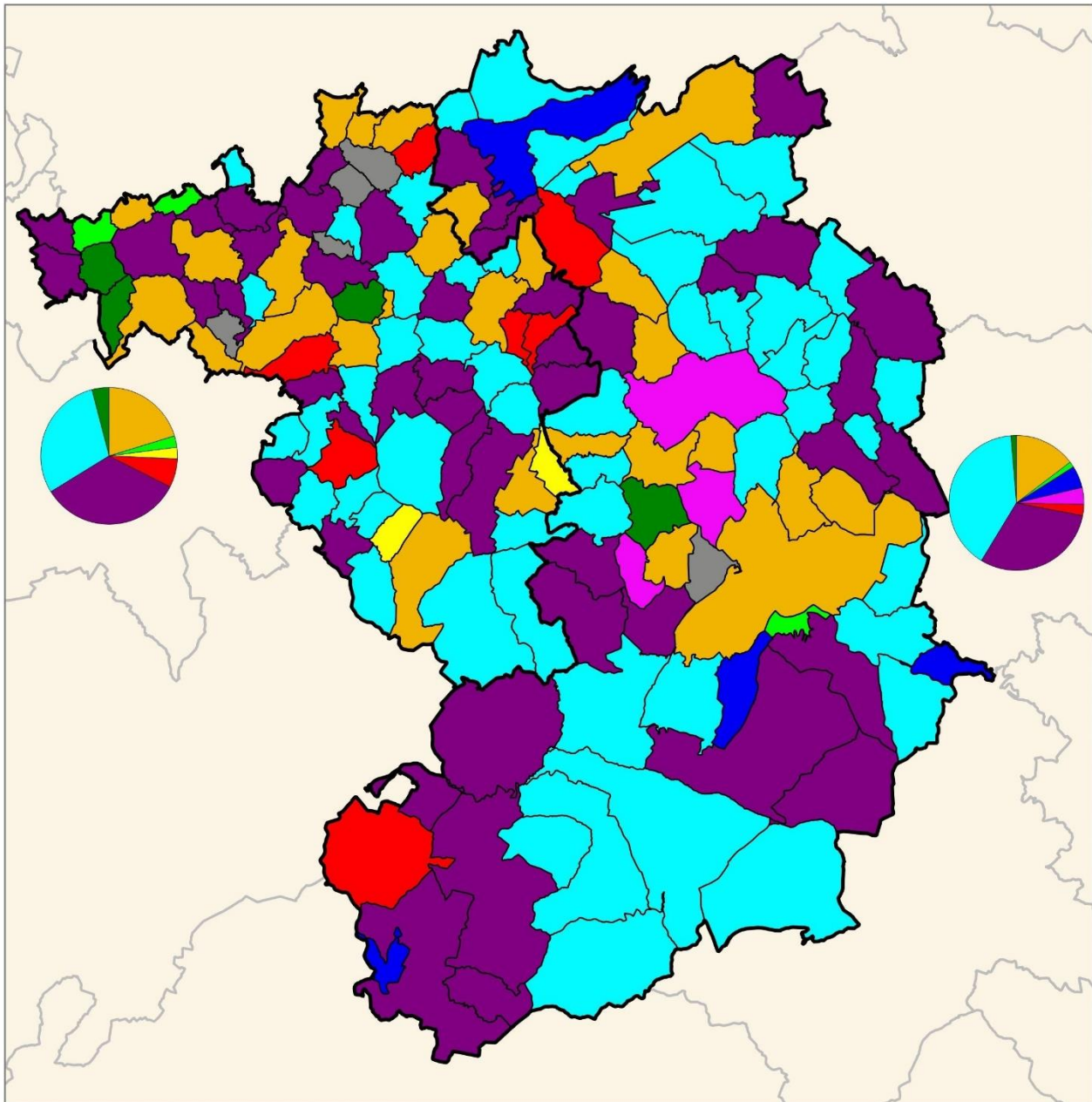
Sur la période récente, la main d'œuvre salariée liée à la production agricole représente 366 équivalents temps-plein sur les cantons de Bains les Bains, Charmes, Châtel sur Moselle, Dompierre, Épinal, Mirecourt et Xertigny (données MSA Lorraine 2014).

Le territoire rassemble ainsi environ 40 % des ETP agricoles du département. La main d'œuvre agricole salariée est en augmentation (+15% de 2009 à 2013 sur le département), avec d'avantage de temps partiels.

La pyramide des âges est relativement déséquilibrée, avec 50% des exploitants professionnels âgés de 50 ans et plus.

**Cela pose la question de la reprise des exploitations surtout si les exigences d'apport de capitaux s'élèvent notamment à proximité des agglomérations en raison du prix de vente des terres.**

## Orientation Technico-Economique des communes en 2010 SCoT des Vosges Centrales



### Evolution du nombre d'exploitations

- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Autres herbivores
- Ovins et caprins
- Granivores mixtes
- Polyculture et polyélevage
- Fleurs et horticulture diverse
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Absence de données
- Intercommunalités

0      5      10 km

1:300 000

*Chambre d'Agriculture des Vosges - E.A.E.T - novembre 2017*

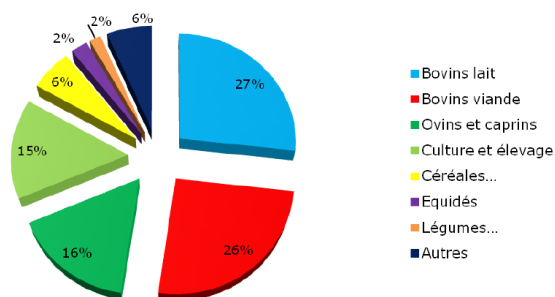
*Source : IGN®, BD Ortho®(2015), RGA 2000 2010*

*Travail réalisé avec le logiciel QGIS*

- **Une prédominance de l'élevage**

**Activité principale des exploitations SCoT des Vosges Centrales**

Source : CDA88 2017



L'activité agricole du territoire est relativement variée, tout en restant majoritairement tournée vers l'élevage (84% des exploitations dont 16% mixte culture et élevage), notamment bovin. La culture de céréales, l'élevage d'équidés et la production de légumes sont également présents sur le territoire.

Les productions liées à l'élevage fournissent plus de 122 887 milliers de litres de lait de vache et plus de 7 000 tonnes de viande gros bovins, soit 34 % des productions départementales.

Du fait de l'importance de l'élevage, les prairies permanentes couvrent 51% des sols agricoles déclarés à la PAC (source : ASP – RPG 2014). Les prairies temporaires représentent ainsi 11% des surfaces agricoles et prédominent dans le Sud du territoire.

Malgré la fin des quotas laitiers, la bonne densité des exploitations d'élevage et l'effort de modernisation engagé est une force pour le maintien de la production laitière et du développement des laiteries et des industries agroalimentaires sur le territoire.

Les exploitations céréalières ou mixtes (21% dont 15% mixte culture et élevage) se situent plutôt dans le Nord et l'Ouest du territoire, de même que pour le maraîchage à proximité d'Épinal.

La production de céréales atteint plus de 818 892 quintaux cumulés sur les cantons de Bains les Bains, Charmes, Châtel sur Moselle, Dompain, Épinal, Mirecourt et Xertigny (source : Agreste – DRAAF Lorraine – RGA2010). Ce volume représente 34 % de la production départementale et se concentre principalement sur les cantons de Dompain et Châtel sur Moselle, puis Charmes et Épinal. Une part importante des cultures est vouée à l'autoconsommation pour l'alimentation du bétail.

La transformation des produits agricoles est peu développée sur le secteur et la commercialisation passe généralement par des circuits « longs » : lait collecté en laiteries (Lactalis, Ermitage, Bongrain), céréales oléoprotéagineux récoltés pour la Coopérative Agricole Lorraine, viande vendue par l'intermédiaire de négociants privés.

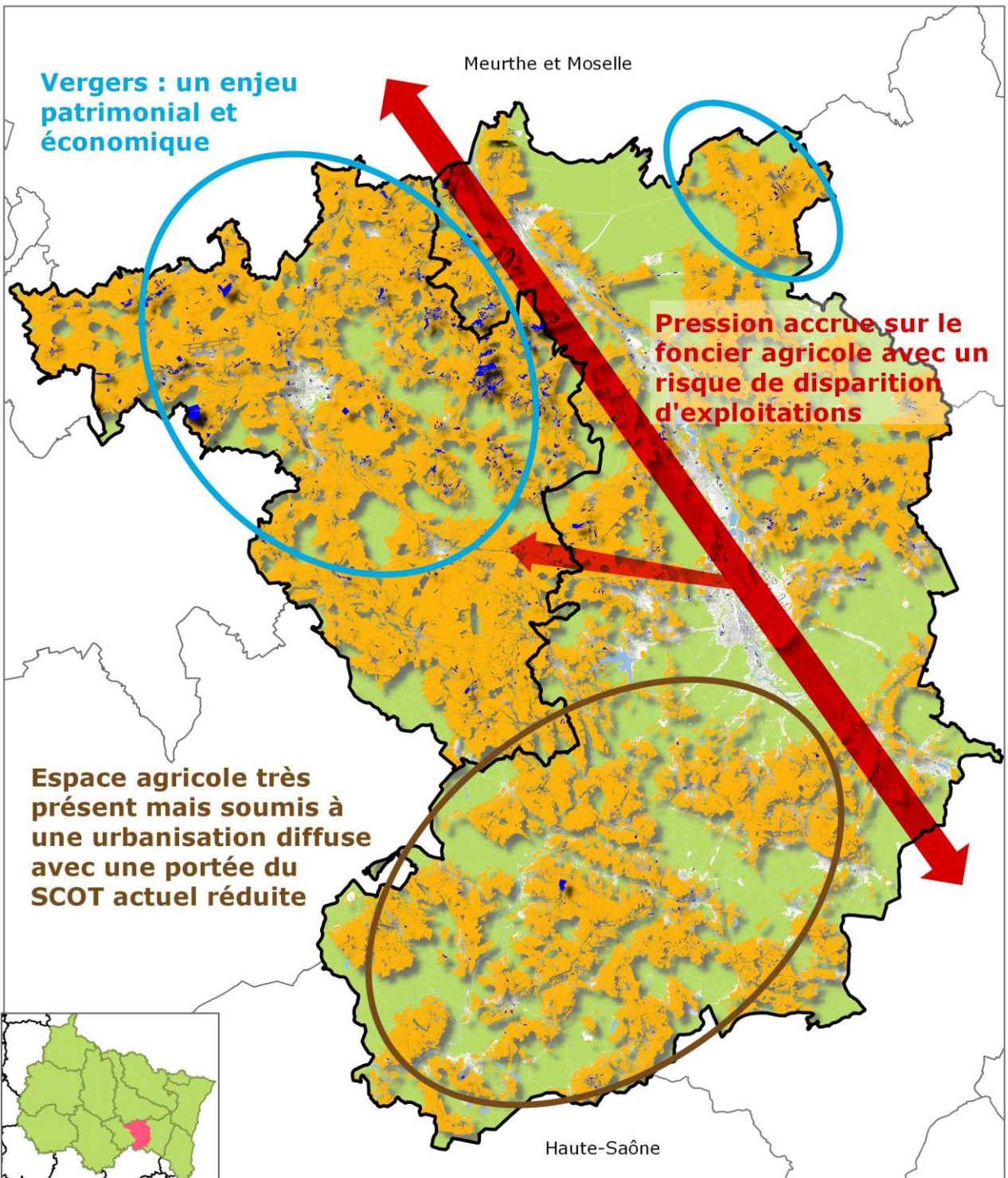
**Les circuits courts se développent**, avec 41 exploitations recensées comme faisant de la vente directe, principalement sur l'agglomération d'Épinal et le Sud du territoire. La diversification de l'activité agricole s'amorce avec la production d'énergie, la vente de prestation de travaux agricoles et l'agritourisme (six adhérents « Bienvenue à la Ferme » (1 fermes-auberges, un camping, 2 fermes pédagogiques, 2 drives fermiers, une vente de produits de la ferme).

**L'arboriculture représente environ une quinzaine d'exploitants**, principalement au niveau de la jonction entre la CC de la Moyenne Moselle et la CC du Secteur de Dompain. La production est essentiellement tournée vers la mirabelle, complétée par la quetsche, la cerise et la pomme. Cette dernière est souvent valorisée en circuit-court (vente directe...), tandis que le reste passe généralement par des coopératives ou des négociants. La filière semble être dans une dynamique plutôt positive malgré le temps de croissance des arbres, particulièrement long pour les mirabelliers. De ce fait les nouvelles installations hors reprise de structures existantes sont difficilement envisageables. Ainsi, la préservation des vergers actuels est primordiale pour garantir le maintien de cette activité.

**L'agriculture biologique (AB) est peu présente** avec 49 exploitations recensées sur le territoire, soit 8% des exploitations professionnelles. Le lait n'est généralement pas transformé mais fait l'objet d'une collecte particulière par Lactalis. La viande est commercialisée par vente directe ou par le biais de la filière Unebio (coopérative fournissant les grandes surfaces), ainsi que par quelques négociants privés. Les fruits et légumes sont écoulés en vente directe. Des producteurs d'œufs AB sont également présents.



© SCOT des Vosges Centrales - Chambre d'Agriculture des Vosges - Janvier 2018 / Source : IGN, BD TOPO (2015), SCOT (MOS 2014), AUP - Ilot PAC (2014)



**Vergers : un enjeu patrimonial et économique**

**Pression accrue sur le foncier agricole avec un risque de disparition d'exploitations**

**Espace agricole très présent mais soumis à une urbanisation diffuse avec une portée du SCOT actuel réduite**



**Légende**  
**Enjeux agricoles**

- Espace agricole à préserver
- Vergers



Travail réalisé avec le logiciel QGIS



## 6.1.2. Un besoin de mieux préserver les espaces agricoles

### • Impact de l'urbanisation récente

La surface agricole en 2014 représente 77 850 hectares dont 68 000 hectares déclarés à la PAC en 2014, soit 87 % du total. Entre 2001 et 2014, l'artificialisation s'est traduite par la perte de 821 hectares compensés par des gains sur les espaces boisés ou naturels ce qui donne un solde de 597 hectares agricoles perdus l'échelle de tout le territoire.

L'artificialisation est à l'origine de 90 % des pertes de surfaces agricoles.

Le solde des terres agricoles (hors verger) est de moins 603 hectares entre 2001 et 2014 en incluant les terres agricoles non déclarées comme SAU. Il est aussi constaté une réduction moins importante sur la période 2010 - 2014 (25 ha/an contre 53 ha/an entre 2006 et 2010 et 58 ha/an entre 2001 et 2006)

Les espaces agricoles artificialisés étaient quasiment tous des prairies ou des cultures temporaires. Quelques vergers ont été impactés mais leur surface globale a augmenté entre 2001 et 2014 de 6 hectares.

En volume, les pertes liées à l'urbanisation ont concerné plus particulièrement les secteurs d'Épinal et de Charmes où la pression de l'urbanisation se fait le plus sentir.

La diminution du rythme de construction depuis 2006 peut expliquer en grande partie le ralentissement de l'artificialisation. Selon le rapport d'évaluation de la Chambre Départementale d'Agriculture, il est aussi possible que les mesures du SCoT aient commencé à avoir des effets en restreignant les possibilités d'ouverture à l'urbanisation. Le Secteur de Dompain, qui n'était pas couvert par le SCoT, a en effet enregistré une perte similaire sur les deux périodes alors que les pertes ont nettement diminué dans les autres secteurs.

Toutefois, il faut aussi rappeler que les profondes mutations structurelles que traverse le secteur agricole s'expliquent en premier lieu par des facteurs européens et mondiaux sur lesquels le SCoT n'a pas de prise.

Entre 2000 et 2010, la Surface Agricole Utilisée (SAU) totale des exploitations s'est réduit de 186 ha, soit -0.3%, sur le territoire du SCoT des Vosges Centrales, tandis qu'elle s'est accrue de +1% au niveau départemental. L'ouest du SCoT suit également cette dynamique positive (+21% pour la communauté de communes de Mirecourt-Dompain), alors que le secteur d'Épinal enregistre une baisse plus importante

### • L'impact potentiel de l'urbanisation future

Les surfaces vouées à l'urbanisation future (habitat et activités économiques) dans les documents d'urbanisme mais non encore artificialisées en 2014 représentent 931 hectares de nature agricole, soit 1 % de l'espace agricole du territoire. 72 % de ces terres sont déclarés à la PAC.

La vocation future de ces espaces est aux deux tiers dédiés à l'habitat et l'aménagement de zones économiques pour le dernier tiers.

La communauté d'agglomération représente 77 % des espaces réservés à l'urbanisation.

Le diagnostic établi de la Chambre d'Agriculture, montre que l'essentiel des enjeux portant sur l'organisation des exploitations et la qualité agricole des terres, notamment leur déclaration à la PAC se concentre dans la vallée de la Moselle (Épinal, Golbey, Charmes, Thaon-les-Vosges, ...). Toutefois dans le Sud, l'urbanisation diffuse peut être perturbante pour le fonctionnement des exploitations agricoles.

Vocation	Total SCoT (ha)	Interco (ha)	Zonage (ha)	Type de culture (ha)	PAC (ha)
Habitat	643	CAE : 512 CCMD : 131	U*/1AU : 584 2AU : 59	Champs agricoles : 583 Vergers : 60	415
Activités économiques	288	CAE : 204 CCMD : 84	U*/1AU/Réserves foncières : 246 2AU : 42	Champs agricoles : 285 Vergers : 3	252
<b>TOTAL</b>	<b>931</b>	<b>CAE : 716 CCMD : 215</b>	<b>U*/1AU : 830 2AU : 101</b>	<b>Champs agricoles : 868 Vergers : 63</b>	<b>667</b>

\* Dont zones constructibles des cartes communales

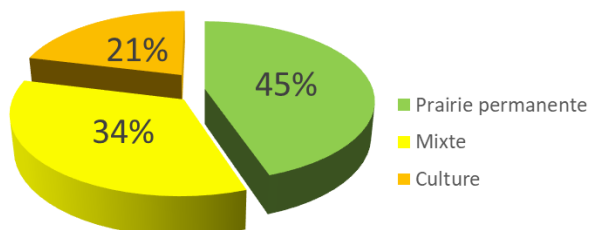
45 % des terrains voués à l'urbanisation sont en prairies permanentes. Le reste se répartit entre 34 % d'îlots mixtes et 21 % de cultures.

Les vergers représentent 7 % des terrains, soit 61 ha, qui sont essentiellement des productions familiales situées dans le nord du territoire et dans la région spinalienne.

#### Nature des surfaces agricoles potentiellement impactées

SCoT des Vosges Centrales

Source : SCoTVC - RPG 2014



**Si les prairies permanentes sont potentiellement impactées, leur maintien constitue un enjeu à la fois pour l'activité agricole.** L'élevage reste l'activité agricole principale du secteur, d'où un besoin important en surfaces de pâturage et/ou de production fourragère. La PAC impose le maintien d'un ratio de prairies permanentes au niveau régional.

L'urbanisation pose d'autres problèmes plus qualitatifs comme l'expriment 25 agriculteurs sondés lors d'une enquête menée par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- 60 % évoquent des difficultés de circulation de leur engins volumineux (allongement de parcours, voirie rétrécie, ralentisseurs, etc...)
- 40 % se plaignent des difficultés de cohabitation avec les néo-ruraux (remarques sur les nuisances (bruits, boues, odeurs liées au manque de lieu d'épandage, dégradation de clôtures, vols de légumes),
- 40 % craignent la perte de surfaces agricoles qui les obligent à intensifier l'exploitation et 30 % le morcellement suite à des projets d'infrastructures,
- 60 % des agriculteurs déclarent avoir subi des réductions de surfaces et moins d'un tiers n'ont pas bénéficié de mesures compensatoires.

#### • L'évaluation des autres mesures du SCOT sur l'agriculture

La Chambre Départementale d'Agriculture des Vosges évalue positivement le recul de 200 mètres de l'urbanisation vis-à-vis des nouveaux sièges d'exploitation instauré à sa demande dans le SCoT et recommande d'étendre cette orientation aux sièges existants sous réserve qu'ils ne soient pas enclavés dans le tissu urbain existant ou trop proches.

La formulation de la réciprocité de ce recul serait à clarifier pour éviter les hésitations d'interprétation juridique. De plus, il est suggéré la possibilité de construire des bâtiments agricoles près des sièges d'exploitations existants pour optimiser les moyens de productions et les réseaux sous réserve de conserver un éloignement suffisant du reste de l'agglomération.

Il conviendrait de préparer à l'avance l'urbanisation quand elle est inéluctable pour effectuer des réserves foncières et adapter progressivement la structure des exploitations concernées et ne pas entraver les possibilités de transmission.

Au-delà de la compensation surfacique parfois proposée, les représentants de la profession agricole souhaiteraient des aides à l'investissement et un accompagnement pour soutenir les exploitations et/ou les filières potentiellement impactées.

**L'enjeu essentiel pour l'agriculture est avant tout de bien jauger les besoins futurs en urbanisation pour ne pas provoquer de spéculations foncières dommageables pour l'exploitation des terres ou la fragilisation du statut de l'exploitant (ex : mise à disposition ou bail gratuit pour faciliter les expulsions).**

## 6.2. Une forêt peu menacée par l'urbanisation

### 6.2.1. Une économie forestière peu affectée par l'urbanisation

- **La forêt, une ressource pour le territoire**

La forêt couvre 41 % du territoire des Vosges Centrales. Elle est essentiellement publique pour environ 66 % de sa surface dont 46 % sont des forêts communales contre une moyenne nationale de 19 %.

La forêt privée est quant à elle particulièrement morcelée avec 48 000 propriétaires pour 96 000 hectares. Deux tiers en possèdent moins d'un hectare. Les propriétés de plus de 100 ha sont entre les mains de 81 personnes.

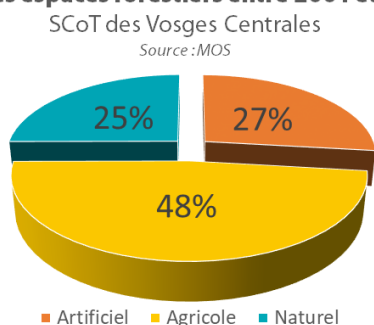
La forêt constitue une ressource économique en cours de valorisation plus soutenue avec l'exploitation des bois comme matériau de construction ou la fabrication de meubles mais aussi à des fins énergétiques (cf. 3.1.4 filière bois et 3.2.4).

Toutefois, la forêt joue aussi un rôle de puits de carbone bénéfique pour la préservation du climat et participe à la préservation de la biodiversité en tant que réservoir biologique.

- **Un faible impact de l'urbanisation sur la forêt exploitée**

L'artificialisation des sols a provoqué une perte de 106 hectares boisés entre 2001 et 2014, tandis que l'agriculture a provoqué 190 ha de diminution sur la même période. 99 hectares de forêt sont quant à eux, devenus des espaces naturels (surface en eau après une exploitation de carrière, ou espace de transition (friche) après une coupe de bosquets).

#### Devenir des espaces forestiers entre 2001 et 2014 (ha)



La forêt de production a été bien protégée par la réglementation en vigueur. Les forêts relevant du régime forestier sont peu ou pas impactées par l'urbanisation car elles sont très protégées par

leur statut de protection et de par la gestion patrimoniale de l'ONF. Les forêts privées incluses dans un massif de plus de 4 hectares sont généralement soumises à la réglementation du défrichement avec demande d'autorisation et de ce fait peu impactées.

En concertation avec les services de l'Office National des Forêts et de la Direction Départementale des Territoires, la protection stricte des espaces forestiers dans les documents d'urbanisme a été limitée aux parcelles appartenant à un massif de moins de 4 hectares.

Par ailleurs, les espaces boisés à enjeux paysager ou d'accueil du public, notamment ceux de la couronne forestière spinaliennaise, ont été en général préférentiellement classés en Espaces Boisés Classés (EBC). Ce classement, qui empêche tout défrichement, permet d'inscrire durablement les massifs boisés et leurs lisières dans le paysage vosgien.

Pour préciser les mesures compensatoires imposées par le SCoT, à prendre en cas d'emprise sur les boisements, une méthode d'analyse des enjeux écologiques, paysagers, sociaux et économiques des espaces forestiers a été testée et appliquée lors de la révision du PLU de Chantraine, particulièrement concerné par l'interface entre la forêt et l'urbanisation.

- **Mais un arasement des formations arborées**

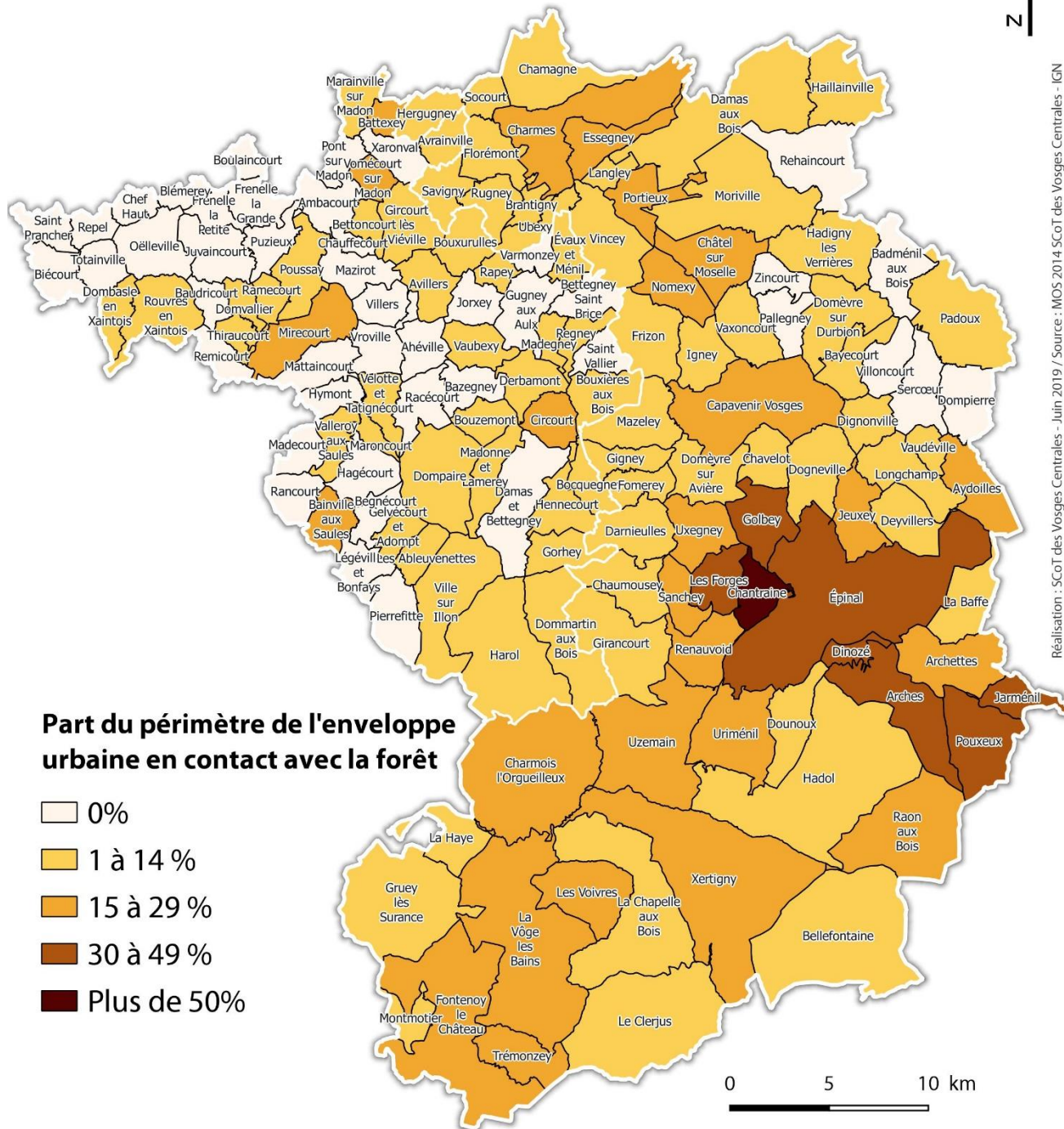
L'essentiel de la réduction des surfaces boisées observées concerne surtout les formations arborées de faibles tailles (moins de 4 hectares) principalement composées de petits bosquets non protégés, des haies et des ripisylves.

Elle est surtout liée à l'évolution des pratiques agricoles pour augmenter la surface de culture et peut intervenir notamment à l'occasion d'un changement d'exploitant ou d'aménagement foncier. Ces pratiques sont parfois en incohérence avec les objectifs des programmes de restauration de cours d'eau et les dernières dispositions de la PAC qui tendent à favoriser des haies. La surexploitation des haies et les ripisylves pour le bois de chauffage impacte aussi le paysage, la biodiversité, l'effet brise-vent, etc.



# Franges urbaines en contact avec la forêt

## SCoT des Vosges Centrales



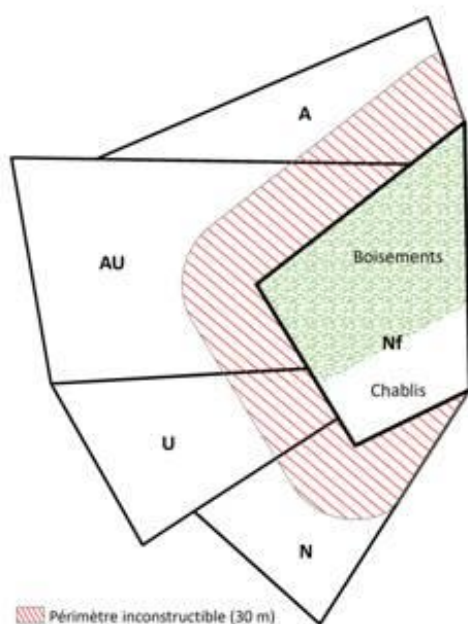
Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - Juin 2019 / Source : MOS 2014 SCoT des Vosges Centrales - IGN



Il est à noter que les mesures compensatoires surfaciques en cas de défrichements forestiers pourraient être dans certains cas avantageusement remplacées par des équivalences de replantations de haies ou de ripisylves.

- **La gestion de l'Interface Ville-forêt**

Pour garantir le recul vis-à-vis des lisières, il a été convenu de mentionner une règle de l'inconstructibilité des terrains situés à moins de 30 mètres des bois dans les articles 7 de chaque zone du PLU (A, AU, A,N) (cf schéma ci-contre).



Huit communes présentent plus de 30 % du périmètre de l'urbanisation en contact direct avec la forêt dont :

- Chantraine : 84 %,
- Épinal : 49 %,
- Golbey : 49 %,
- Dinozé : 48 %,
- Arches : 38 %.

Pour ces communes la question de l'application de la règle de recul s'est posée avec plus d'acuité. Un assouplissement de la règle a été appliqué

pour ne pas prendre en compte les annexes et remises de petite taille. En cas de maison préexistante, la construction en prolongement du bâti a été tolérée sous réserve de ne pas empiéter sur l'espace existant entre le bâtiment et la lisière.

Dans le cas particulier de Chantraine, une adaptation particulière a pu être appliquée. Cette commune de plus de 3 000 habitants, limitrophe d'Épinal, très attractive sur le plan résidentiel, est limitée dans son développement car la forêt couvre 71 % de son territoire et présente 84 % de linéaire en contact avec les franges urbanisées. La capacité d'urbanisation selon le SCoT de 58 hectares a été ramenée à 26 hectares dans le PLU de cette commune du fait des servitudes forestières.

L'espace tampon en lisière forestière a été restreint pour Chantraine à 15 mètres au lieu de 30 mètres, le long de deux axes routiers pour permettre une densification de l'urbanisation à proximité des services urbains. Une gestion adaptée des lisières a été convenue entre la commune et l'ONF pour limiter les risques de chute d'arbres sur les maisons.

Par ailleurs, il a été signalé que le niveau de la desserte forestière s'avère parfois mal calibré pour optimiser le fonctionnement de l'activité. La question se pose notamment à certains points de jonction entre les routes forestières et le réseau routier ordinaire.

Il est aussi à noter que la « règle des 30 mètres » a pu parfois provoquer un « rabotage » des lisières pour permettre de gagner de l'espace constructible ou agricole notamment dans des espaces semi-boisés ou des friches naturelles peu protégés par le régime forestier mais qui peuvent par ailleurs présenter un intérêt écologique.

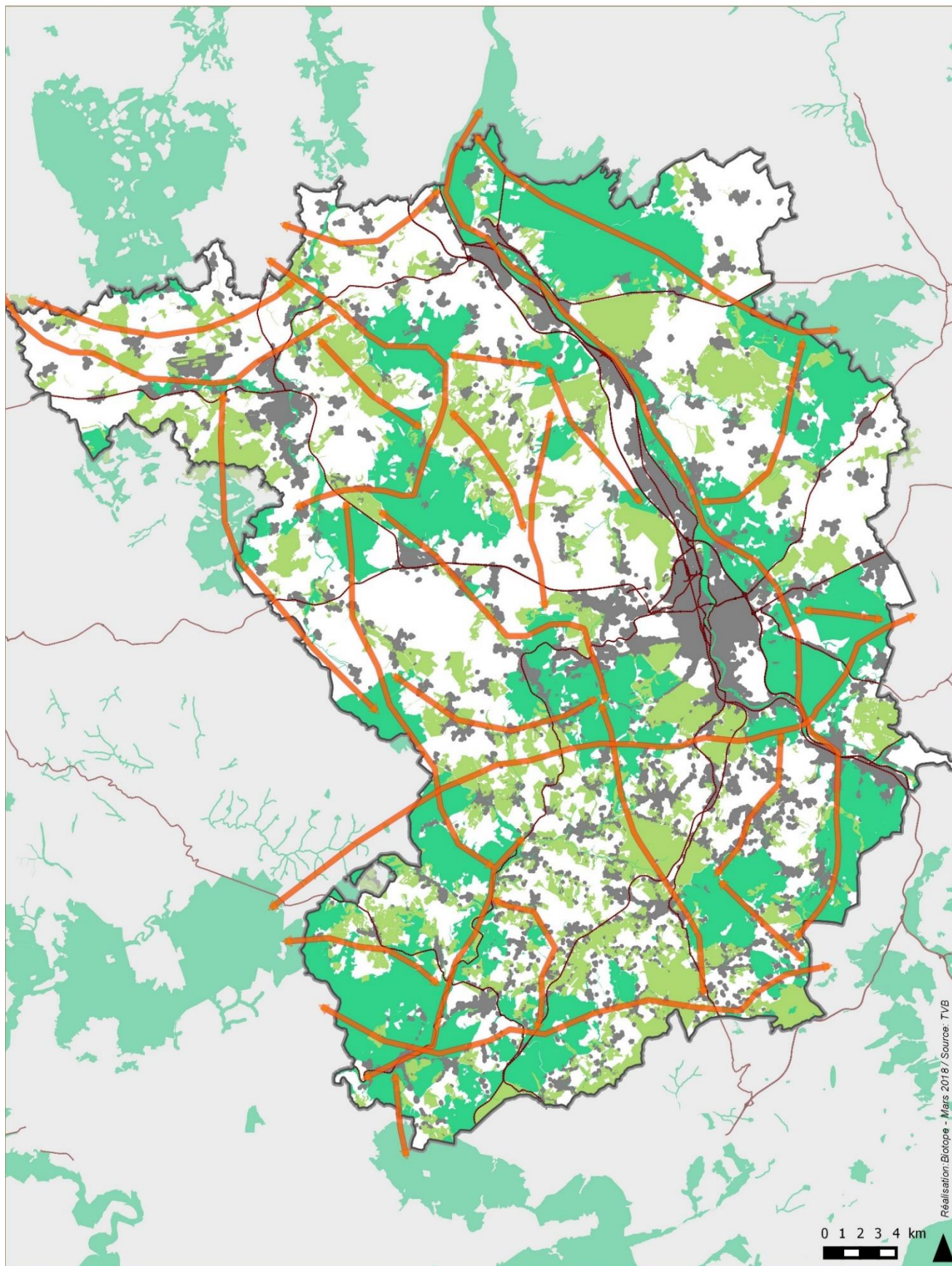
**Au final cette orientation en faveur d'un recul de 30 mètres pour protéger les lisières a été évaluée comme utile et à maintenir en permettant les adaptations d'applications apportées.**

## Continuités écologiques

- Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional (à protéger)
- Réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT (à protéger dans la mesure du possible)
- ➔ Principaux corridors écologiques

## Elements fragmentants

- Routes principales (N57, ...), Voie ferrée, canal
- Zone artificialisée





## 6.3. Ressources naturelles et paysages

### 6.3.1. Des espaces naturels riches en biodiversité

- **Réservoirs et corridors écologiques**

Une étude sur le fonctionnement écologique du territoire a permis de mettre en évidence des réservoirs de biodiversité et des corridors de liaison pour permettre à la faune de se déplacer, de se nourrir, et de se reproduire durablement. Ces espaces sont propices également à la préservation de la flore. Ces réservoirs et ces corridors se composent d'un panel de milieux naturels (prairies, forêts, rivières...) retenus pour leur qualité écologique même si elle n'est pas toujours exceptionnelle.

Ils comprennent :

- **De nombreux espaces réglementés plus ou moins bien protégés**

**Près de 153 zonages réglementaires sont recensés sur le territoire du SCoT** (hors zones humides remarquables des SDAGE). Ces espaces sont emblématiques de la richesse écologique du territoire mais leurs périmètres et leurs degrés de protections dépendent d'intérêts spécifiques concernant des espèces ou des milieux relativement rares sans qu'il y ait toujours une continuité territoriale entre les différents zonages.

- **Les prairies permanentes, richesse écologique patrimoniale**

Les espaces agricoles du SCoT sont composés en grande partie de prairies (62 % des terres agricoles dont 51 % de prairies permanentes) qui sont des milieux intéressants. **Les prairies alluviales ont notamment un rôle écologique spécifique et souvent une biodiversité exceptionnelle** même si elles ont tendance à diminuer dans la vallée de la Moselle (retournement des prairies, extraction de matériaux alluvionnaires, urbanisation ...). Les habitats prairiaux mosellans présentent des difficultés d'interconnexion entre eux, ce qui limite leur fonctionnalité écologique. Le système agro-pastoral tend globalement à diminuer sur le territoire ce qui a une influence directe sur le nombre de prairies permanentes et donc sur la biodiversité du SCoT. Malgré tout, un certain nombre de mesures en faveur des prairies

permanentes ont été instaurées dans le cadre de la PAC.

**Les pelouses sèches constituent aussi des milieux de grande importance** pour les espèces thermophiles, héliophiles ou même méditerranéennes<sup>3</sup>. Sur le territoire du SCoT elles sont essentiellement localisées au Nord-Ouest.

Le reste des terres agricoles est composé essentiellement **de grandes cultures de céréales (37%) qui sont plus ou moins favorables à un certain nombre d'espèces** de la nature ordinaire, plantes associées aux cultures, chevreuil, caille ... et peuvent aussi héberger des espèces emblématiques comme la grue cendrée en hiver. Néanmoins la moisson de ces milieux en pleine période d'élevage des jeunes demanderait des mesures spécifiques pour la préservation des espèces.

- **Une forêt au cœur des fonctionnements écosytémiques**

Les habitats forestiers sont multiples et dépendants des conditions physiques (pédologie, géographie) de la forêt mais aussi de sa gestion mise en œuvre par l'homme ainsi que de l'âge de la forêt. La biodiversité de ces milieux diffère aussi selon les essences, la structure verticale, les cavités dans les arbres etc...

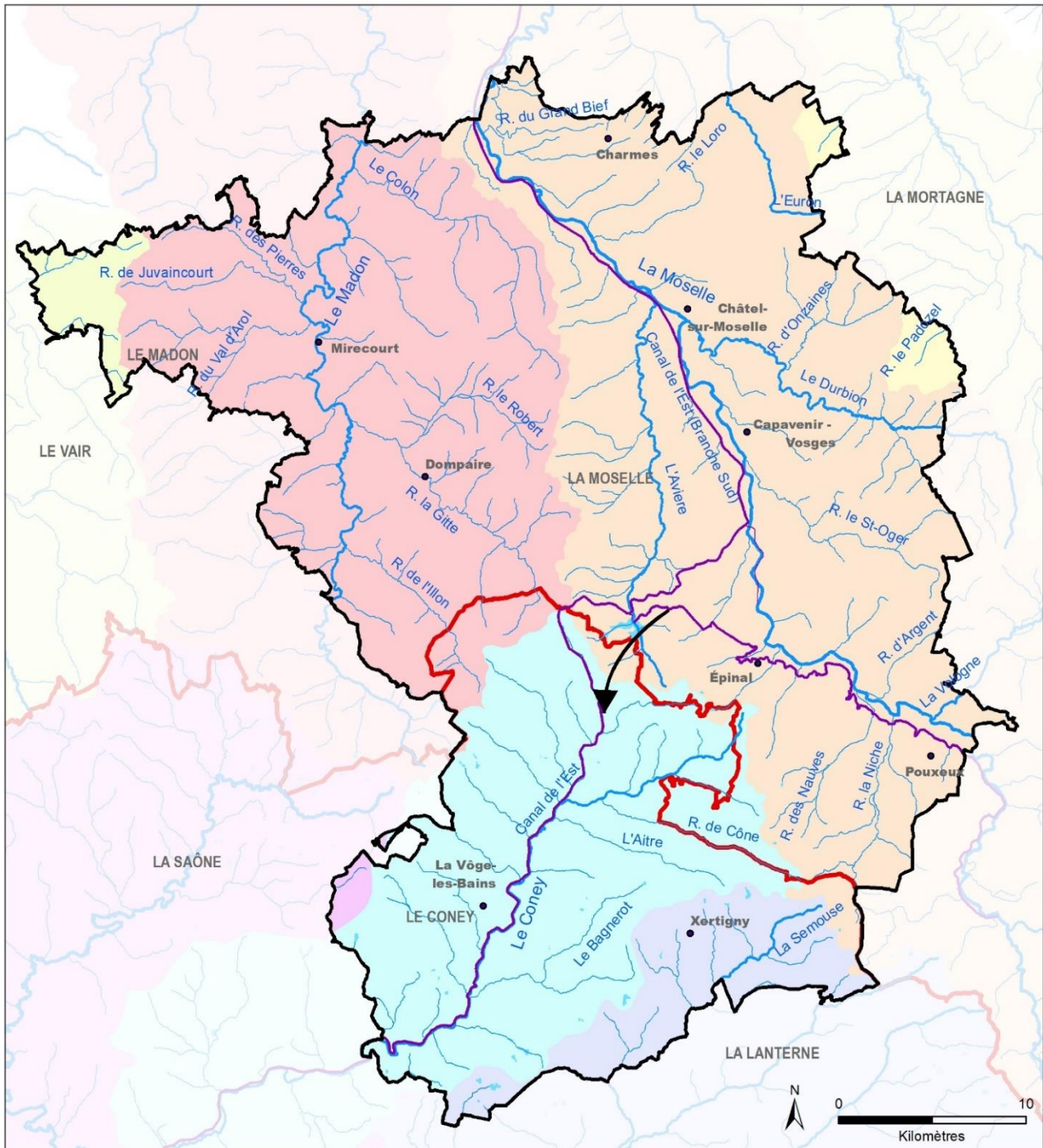
60% des espèces de mammifères, 42% des espèces d'oiseaux nicheurs et 32 % des espèces d'amphibiens de France métropolitaine sont fréquemment présentes en forêt. Dans les Vosges Centrales, quatre grands espaces forestiers se distinguent, la forêt de Charmes et de Rambervillers au Nord, la couronne forestière d'Épinal, la Vôge et les forêts situées au Nord de Dompierre et leur connectivité est plutôt dense sur le territoire. Ils jouent aussi un rôle dans la régulation du cycle de l'eau ainsi qu'une fonction récréative. C'est pourquoi il est important de s'efforcer d'éviter de les fragmenter.

**Le diagnostic environnemental fait état de 61 hectares artificialisés entre 2010 et 2014 qui se situent dans des réservoirs de biodiversité (34 hectares) ou des continuités écologiques (27 hectares), essentiellement des carrières ou des bâtiments agricoles).**

---

<sup>3</sup> Source : SRCE de Lorraine

# Réseau hydrographique et bassins versants



## Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Canal, rigole, dérivation

- Plan d'eau
- Bassin hydrographique

Transfert d'eau du bassin Rhin - Meuse vers le bassin Rhône - Méditerranée - Corse

SCoT des Vosges Centrales

Source: IGN BD TOPO®, IGN BD CARTHAGE® 2014  
Cartographie: ADAGE Environnement - Février 2018



- **L'eau, élément structurant des continuités écologiques**

Le réseau hydrographique constitue à la fois un réservoir pour la biodiversité mais aussi des corridors pour certaines espèces aquatiques qui ne peuvent, par nature, se déplacer que dans ces cours d'eau. Ainsi **les obstacles à l'écoulement revêtent une importance particulière** pour la libre circulation des espèces, sur le territoire du SCoT. 423 obstacles ont été recensés et c'est le réseau hydrographique de la Moselle qui est principalement affecté par ces éléments fragmentant les hydrosystèmes.

**L'état écologique et chimique de ces milieux revêt aussi une importance particulière pour la faune et la flore** et les SDAGE fixent le retour à de bons états (écologiques et chimiques) chaque cours d'eau du territoire avant 2027 ce qui ne sera possible qu'avec une approche globale de la ressource en eau sur le territoire (Traitement des eaux usées, urbanisation raisonnée ...). L'eau est aussi au cœur de la vie de chaque être vivant (aquatiques, terrestres, amphibiens...), **l'accès aux berges des cours d'eau et plans d'eau demeure un enjeu important** pour rendre à ces espaces leur fonctionnement écologique global.

Enfin **les zones humides spécifiques, les mares, les tourbières participent de manière essentielle au bon état écologique du territoire**. Cependant elles sont assez mal recensées hormis les zones humides inscrites dans les SDAGE, ce qui met en péril leur préservation.

- **Des vergers et des petits boisements menacés**

Si la majeure partie du territoire se répartit entre les forêts et les espaces de cultures, d'autres espaces minoritaires sur le territoire recèlent aussi **une importance écologique primordiale, tel que les saltus, les haies, les ripisylves...** (2% du territoire) **ou encore les espaces de vergers** (1% du SCoT).

Même si leur occupation du sol n'existe que par petites taches en mosaïque, leur rôle en matière de biodiversité n'en reste pas moins fort, notamment pour les papillons ou les pollinisateurs. Cependant, on remarque que leur surface diminue (-68 hectares de surface nette entre 2001 et 2014<sup>4</sup>) particulièrement les petits

espaces boisés situés au cœur des surfaces agricoles (haies, bosquets, ripisylves). Cela s'explique notamment par leur mise en culture agricole, notamment pour compenser les surfaces perdues sous la pression de l'urbanisation. Ces transformations s'opèrent notamment lors des aménagements fonciers.

- **Des franges urbaines, espaces aux enjeux multiples**

Les espaces périurbains, notamment dans la vallée de la Moselle et autour des pôles structurants, concentrent la majeure partie des projets urbains en dehors de l'enveloppe urbaine. Ces espaces de transition qui peuvent être de différentes natures (agricole, forestier, en friche, arbustif...) représentent des intérêts multiples :

- au plan de la biodiversité, ils constituent des espaces plus ou moins connectés entre les milieux urbains, qui peuvent servir de zone de refuge ou d'alimentation pour certaines espèces et les milieux plus ruraux. De plus, ces espaces périphériques peuvent concentrer des habitats intéressants pour la faune sauvage (murets, friches, plans d'eau végétalisés, gîtes à chauve-souris) car ils présentent une densité urbaine moindre que les centres-villes ou les faubourgs,

- au plan socio-récréatif et paysager, ils représentent des espaces naturels à forte valeur patrimoniale à proximité des populations,

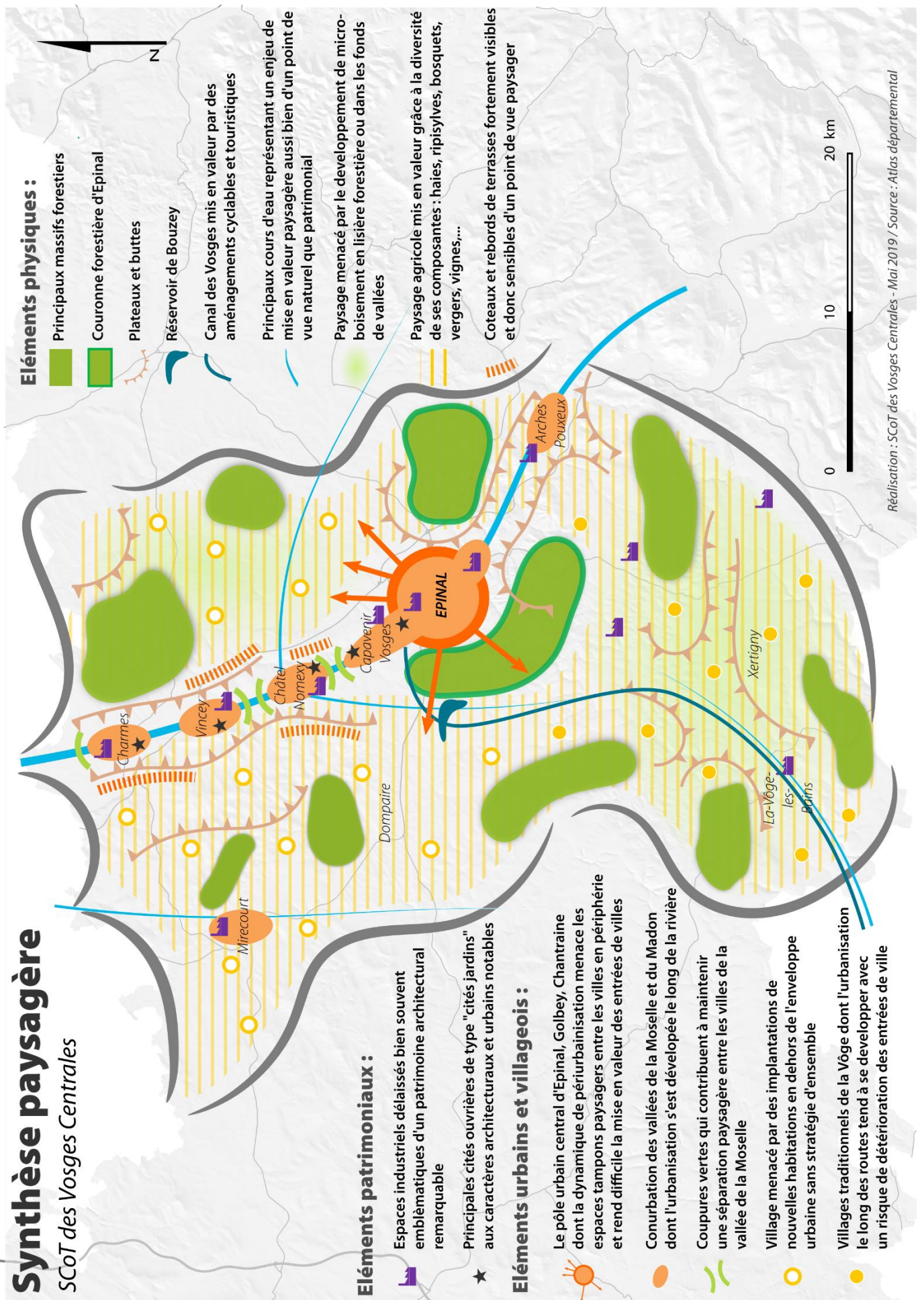
- au plan agricole, ils peuvent servir de support au développement de filières de valorisation spécifiques comme le maraîchage.

Ces espaces, qui représentent plutôt une zone tampon qu'une ligne franche entre les zones urbaines et les zones rurales, nécessitent donc une vigilance particulière pour maintenir ou trouver un équilibre entre chacun de ces usages.

<sup>4</sup> Source : MOS du SCoT des Vosges Centrales

# Synthèse paysagère

## SCoT des Vosges Centrales



### Éléments physiques :

- Principaux massifs forestiers
- Couronne forestière d'Epinal
- Plateaux et buttes
- Réservoir de Bouzey
- Canal des Vosges mis en valeur par des aménagements cyclables et touristiques

Principaux cours d'eau représentant un enjeu de mise en valeur paysagère aussi bien d'un point de vue naturel que patrimonial

Paysage menacé par le développement de micro-boisement en lisière forestière ou dans les fonds de vallées

Paysage agricole mis en valeur grâce à la diversité de ses composantes : haies, ripisylves, bosquets, vergers, vignes,...

Coteaux et rebords de terrasses fortement visibles et donc sensibles d'un point de vue paysager

### Éléments patrimoniaux :

- Espaces industriels délaissés bien souvent emblématiques d'un patrimoine architectural remarquable
- ★ Principales cités ouvrières de type "cités jardins" aux caractères architecturaux et urbains notables

### Éléments urbains et villageois :

- ☀ Le pôle urbain central d'Epinal, Golbey, Chantraine dont la dynamique de périurbanisation menace les espaces tampons paysagers entre les villes en périphérie et rend difficile la mise en valeur des entrées de villes
- Coumbation des vallées de la Moselle et du Madon dont l'urbanisation s'est développée le long de la rivière
- Coupures vertes qui contribuent à maintenir une séparation paysagère entre les villes de la vallée de la Moselle
- Village menacé par des implantations de nouvelles habitations en dehors de l'enveloppe urbaine sans stratégie d'ensemble
- Villages traditionnels de la Vôge dont l'urbanisation le long des routes tend à se développer avec un risque de détérioration des entrées de ville

### 6.3.2. Le paysage, reflet d'une identité patrimoniale forte

Les Vosges Centrales présentent une diversité de paysage importante, en effet, 6 entités paysagères différentes ont été identifiées<sup>5</sup>. Ces identités sont plus ou moins confrontées aux mêmes enjeux (urbanisation en extension urbaine, diminution des haies...) ce qui, à terme, pourrait banaliser les paysages et diminuer les spécificités de chaque entité.

La vallée de la Moselle concentre notamment plusieurs enjeux paysagers, la pression urbaine s'exerce essentiellement le long de la vallée ce qui réduit la visibilité des composantes paysagères naturelles ainsi que la place de l'eau comme élément de mise en valeur du paysage.

De plus, comme sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation a aussi tendance à se développer le long des voies de communication ce qui tend à effacer les séparations historiques des villes et villages et dégrade l'aspect paysager des entrées de ville. Enfin, le patrimoine historique industriel est essentiellement concentré dans cette vallée ce qui se traduit par la présence de nombreuses friches industrielles ou cités ouvrières. Cependant, la préservation ou la mise en valeur de ce patrimoine architectural et paysager n'est pas toujours compatible avec les exigences économiques ou énergétiques récentes.

### 6.3.3. Une ressource en eau à mettre au cœur de la planification territoriale

- **Une eau en quantité et de bonne qualité malgré quelques secteurs à enjeux**

Avec 15 syndicats des eaux et 40 communes en régie, l'alimentation en eau potable des Vosges Centrales est très diversifiée sur le territoire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La plupart des secteurs ne présentent pas d'enjeux de quantité d'eau malgré assez peu d'interconnexions (17 au total dont 4 à double sens entre les communes du SCoT plus 4 vers l'extérieur du territoire et 2 de l'extérieur vers le SCoT en 2015) entre les grands réseaux de distribution. Cependant, quelques secteurs méritent une vigilance :

- Le secteur de la nappe des grès du Trias Inférieur au Nord-Ouest du territoire sur lequel un SAGE est en cours d'élaboration suite à un déficit chronique de rechargement de la nappe phréatique. Même si la partie qui concerne le territoire du SCoT est moins concernée par cette problématique (niveau du sous-secteur de la nappe en très légère hausse ces dernières années), cela reste un secteur sensible, notamment face au changement climatique.
- Le secteur de la ville de Charmes qui, suite à une baisse des prélèvements, dépend de plus en plus de l'achat d'eau au Syndicat du Haut du Mont.

- Le secteur du bassin de la Lanterne, où sur certains plateaux de la commune de Bellefontaine, l'alimentation en eau potable pose ponctuellement quelques problèmes.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, elle est globalement bonne malgré quelques prélèvements montrant des problèmes ponctuels bactériologique, notamment pour des communes en régie.

- **Un assainissement essentiellement non-collectif**

La majeure partie des communes du SCoT ne sont pas équipées en assainissement collectif malgré de nombreux projets récents de station d'épuration et de réseaux. Cependant, la majeure partie des habitants, sont, quant à eux, reliés à un réseau d'assainissement collectif, essentiellement dans les pôles urbains. Le SDANC est effectif sur la majeure partie des communes du SCoT même s'il existe encore un petit nombre de communes sans dispositif collectif et non adhérentes au SDANC.

---

<sup>5</sup> Source : Atlas des paysages du Conseil Générale des Vosges (2007)

## 6.4. Risques, nuisances et pollution

- **Un risque inondation important mais connu**

66 communes sont concernées par un risque d'inondation, soit par débordement de cours d'eau, soit par ruissellement. Parmi ces communes, 44 sont couvertes par un PPRI, les autres sont essentiellement concernées par un risque lié à la rupture du barrage de Bouzey. Il existe néanmoins des communes sur lesquelles la connaissance du risque reste à évaluer, notamment pour les communes concernées par les remontées de nappe et le ruissellement. Les autres risques (technologique, retrait et gonflement d'argile, radon, sismique...) sont plutôt faibles, voire moyens pour le risque sismique.

- **Une pollution de l'air en diminution**

Entre 2002 et 2012 le territoire a diminué d'environ 15 % ses émissions directes de CO<sub>2</sub> même si, pour atteindre l'objectif du facteur 4, des efforts seront encore nécessaires, notamment grâce au développement des énergies renouvelables et par l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments.



## 6.5. Enjeux environnementaux

### ■ Des atouts à valoriser

- ✓ Un potentiel agricole et sylvicole encore insuffisamment valorisé,
- ✓ Des agriculteurs notamment laitiers qui ont su moderniser leur exploitation,
- ✓ Une biodiversité riche,
- ✓ Des paysages variés et agréables,
- ✓ Un tourisme vert en essor aux portes du Massif vosgien grâce à l'émergence d'une identité propre autour du vélo, de l'eau et de la forêt.

### ■ Des faiblesses à pallier

- ✓ Une faible transformation sur place des productions agricoles et sylvicoles,
- ✓ Une pression urbaine plus forte dans la vallée de la Moselle,
- ✓ Des espaces de nature ordinaire à identifier et conforter,
- ✓ Des obstacles à l'écoulement encore trop nombreux,
- ✓ Une conurbation le long des axes de communication autour de la ville centre qui ferme le paysage.

### ■ Des risques à prévenir

- ✓ Un risque d'inondation prégnant,
- ✓ Une certaine pression urbaine localisée qui peut fragiliser la pérennisation des exploitations, notamment dans les ceintures périurbaines et la vallée de la Moselle,
- ✓ La menace d'une disparition des continuités écologiques avec la suppression des haies, des ripisylves et des petits boisements pour gagner des terres agricoles et le retournement des prairies permanentes,
- ✓ Un manque de connaissance fine dans les équipements en eaux potable et assainissement qui peut fragiliser l'aménagement territorial.

### ■ Des opportunités à saisir

- ✓ Des restructurations profondes dans le monde agricole qui dépassent le territoire des Vosges Centrales,
- ✓ Le développement de l'intérêt environnemental de la population,
- ✓ L'intérêt pour les circuits courts et le tourisme vert qui peut conforter l'agriculture périurbaine et le partage des usages de l'espace,
- ✓ La mise en place d'un réseau de continuité écologique cohérent et adapté au territoire sous la forme d'une trame verte et bleue.

# **AXE VII : PERSPECTIVES**

## **7.1**

### **LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

## **7.2**

### **LES PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES**

## **7.3**

### **LES PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT**

## **7.4**

### **LES PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

## **7.5**

### **LES PERSPECTIVES DE STRUCTURATIONS SPATIALES**

## **7.6**

### **LES PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES**

## 7. Perspectives

À l'issue du diagnostic, la prévision de l'évolution du territoire à long terme est rendue difficile par le contexte général de mutation et d'instabilité.

Toutefois, l'exercice d'une mise en perspectives est mené sur la base d'un scénario en prolongation de tendances dans les différents domaines concernant le SCoT, en tenant compte autant que possible des facteurs nationaux pouvant infléchir les évolutions passées au niveau local. En contrepoint de ce premier scénario tendanciel, un scénario souhaitable s'appuie sur les enjeux mis en évidence dans le diagnostic et sur les leviers d'intervention des politiques publiques locales et des acteurs du territoire.

### 7.1. Perspectives d'évolution démographique

La croissance démographique dans l'Est de la France est des plus modérées sauf pour les territoires limitrophes de frontières nationales. Le premier SCoT des Vosges Centrales a montré qu'il était difficile d'influer sur les dynamiques démographiques, quel que soit le volontarisme des politiques publiques. Il importe désormais de cerner de manière réaliste les perspectives d'évolution démographique du territoire.

#### 7.1.1. Projections de population

Lors de la première révision du SCoT approuvé en 2019, il a été fait appel à l'expertise de l'INSEE pour établir des projections démographiques à l'échelle des Vosges Centrales. Trois scénarii ont été définis à partir du modèle Omphale : un scénario haut, un scénario central, un scénario bas.

Dans le scénario central, l'INSEE a utilisé des hypothèses départementales et nationales pour les appliquer à la population des Vosges Centrales qui est trop réduite pour les définir à plus fine échelle :

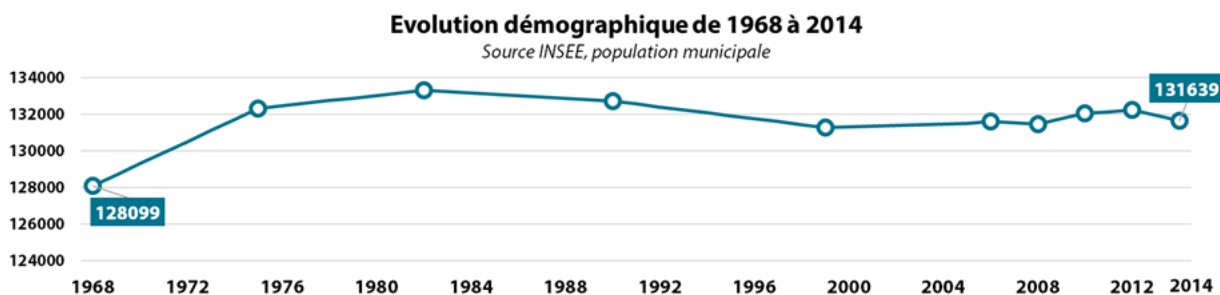
- La fécondité retenue sur 20 ans prolonge celle constatée pour les Vosges,

- La mortalité évolue comme au niveau national, soit une espérance de vie qui atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes,
- Les quotients migratoires entre départements métropolitains, calculés entre 2000 et 2008 puis recalés en 2010, sont maintenus constants sur toute la période de projection. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

Les autres scénarii font varier ces paramètres dans un sens plus optimiste ou plus négatif.

**Projections démographiques de l'INSEE aux horizons 2024 et 2030 sur le périmètre de la première révision :**

	Horizons	Scénario Bas		Scénario Central		Scénario Haut	
		Total	Variation	Total	Variation	Total	Variation
<b>Vosges Centrales</b>	2014	119942		<b>120457</b>		121052	
	2024	118706	-1236	<b>121409</b>	<b>952</b>	124261	3209
	2030	117425	-1281	<b>121591</b>	<b>182</b>	125925	1664



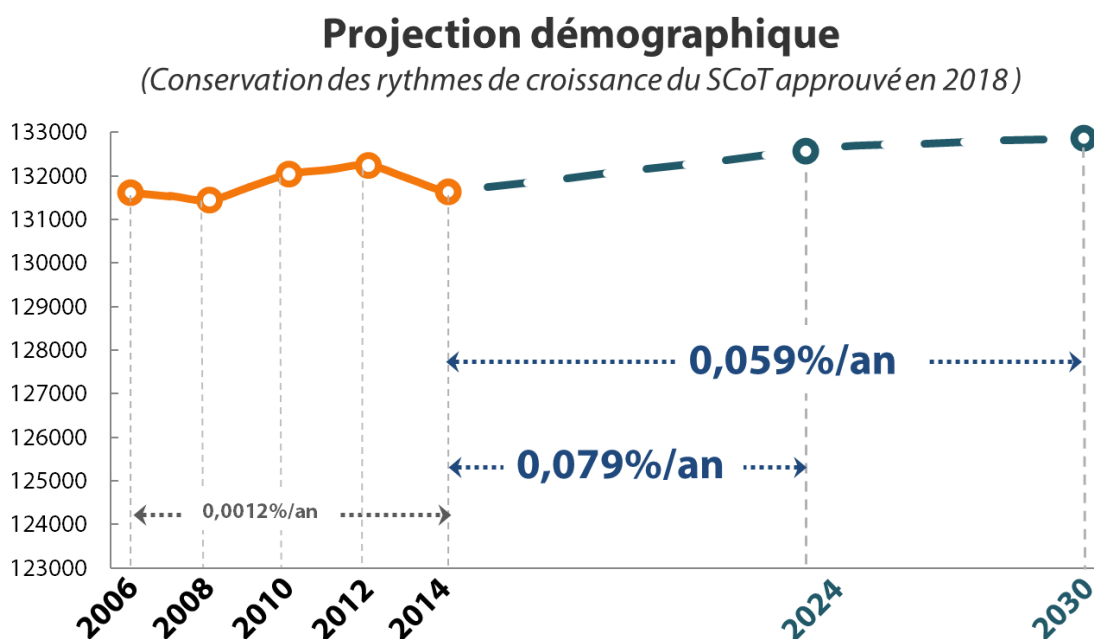
L'évolution démographique sur le territoire du SCoT élargi présente une croissance de la population jusqu'en 1980, suivi d'une diminution au cours des deux décennies 80 et 90. Puis une légère reprise de la croissance s'est amorcée au début des années 2000 suivie de fluctuations jusqu'en 2014.

Lors de la première révision du SCoT, l'hypothèse d'une croissance démographique de 0,059 %/an a été retenue sur la base du scénario central de l'INSEE qui était le plus en cohérence avec les tendances passées. Toutefois, cette progression n'était pas linéaire et elle suivait un rythme de

0,079 % par an jusqu'en 2024 pour ralentir ensuite au rythme de 0,059%/an.

En raison des courts délais entre les deux révisions du SCoT, le parti a été pris d'appliquer cette même hypothèse de croissance au territoire élargi qui conduit à une légère augmentation de 1 239 habitants entre 2014 et 2030. Elle s'accompagnera également d'une tendance au vieillissement de la population.

**De plus, cette croissance restera fragile car elle risque de reposer sur des équilibres de plus en plus réduits entre les soldes migratoires et naturels.**





## 7.2. Perspectives énergétiques

Le réchauffement climatique et la transition énergétique sont des facteurs nationaux et internationaux importants qui vont influencer sur les choix pour la révision du SCoT.

### 7.2.1. La nouvelle donne de la transition énergétique

La loi de *Transition énergétique pour la Croissance Verte* du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030,
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030,
- Abaisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025,
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « *bâtiment basse consommation* » pour l'ensemble du parc de logements en 2050,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages,
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.

De plus, la loi inverse les rapports entre le SCoT et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCEAT). Désormais ce dernier doit être compatible avec le SCoT.

**Par ailleurs, la notion de « Territoire à Énergie Positive » a été légalement définie, à savoir : « un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux » avec une réduction des besoins de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012. La part d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) dans le mix énergétique local doit être portée à 100% en 2050.**

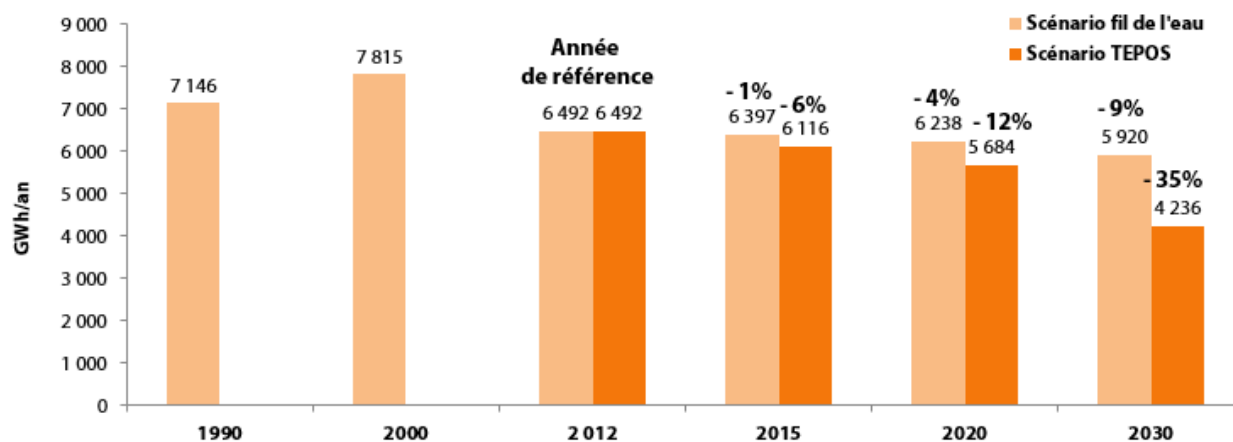
En 2015, l'État a lancé un appel à projet intitulé « *Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)* » pour impulser localement cette dynamique de transition énergétique. Le territoire des Vosges Centrales a été retenu ainsi que ces EPCI membres.

La candidature du Syndicat s'appuyait sur l'opportunité de la révision du SCoT pour y définir la stratégie énergétique du territoire qui vise l'autonomie énergétique en 2050.

Cette stratégie est ensuite également déclinée dans le Plan Climat Énergie territorial en cours de définition en 2019, dans les actions des EPCI et dans les documents d'urbanisme lors de leur mise en compatibilité avec le SCoT.

## 7.2.2. Les dynamiques énergétiques locales

**Perspectives d'évolution des consommations en énergie finale des Vosges Centrales : comparaison du scénario souhaitable au scénario tendanciel**



- **Les perspectives d'évolution des consommations énergétiques**

Le rapprochement de la consommation locale et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire permet d'évaluer le niveau d'autonomie énergétique actuel et ses possibilités de progression future.

L'estimation des consommations énergétiques reprend les tendances observées au niveau régional pour les appliquer aux Vosges Centrales.

**En 2015, la consommation énergétique du territoire des Vosges Centrales est comprise entre 6 116 GWh/an et 6 397 GWh/an.**

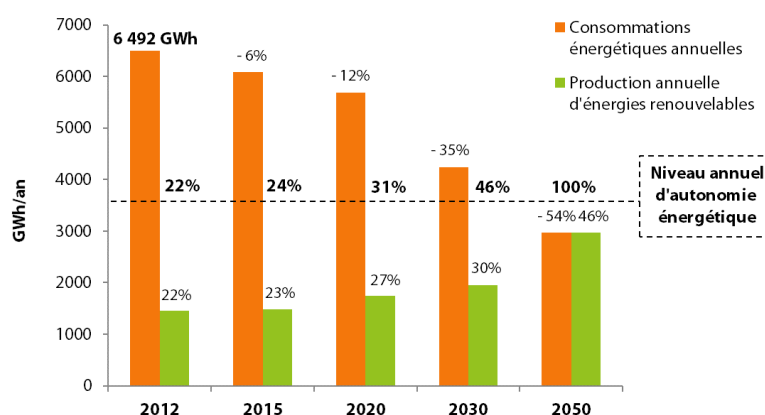
Entre 1999 et 2000, une hausse globale des consommations énergétiques de l'ordre de 9% est observée portant surtout sur les secteurs résidentiels et tertiaires et dans une moindre mesure sur le secteur industriel. Mais à l'inverse, une baisse du même ordre de grandeur est constatée durant la décennie suivante 2000-2010, à imputer principalement aux gains de performance des moteurs de véhicules.

Dans le scénario tendanciel, la réduction des consommations globales est estimée à 9% entre 2010 et 2030. En effet, la réduction des consommations observées dans les années 2000 va être en effet en partie contrebalancée par la croissance des consommations électriques liées au développement des usages numériques et de la mobilité électrique. Cette hausse est estimée à environ 0,7% par an à la pointe à l'horizon 2025 par Réseau de Transport d'Électricité France (RTE).

L'engagement d'un *Territoire à Energie Positive (TEPOS)*, tel que défini par l'Etat, vise l'autonomie énergétique en 2050 avec une réduction de moitié des besoins. C'est pourquoi le scénario *souhaitable* prévoit de baisser de -35% la consommation énergétique entre 2012 et 2030 alors que l'objectif de la loi se limite à -20%.

Dans ce scénario souhaitable, l'effort de maîtrise des consommations énergétiques différerait en fonction des secteurs. La baisse est évaluée à 29% pour le secteur résidentiel (20% par la rénovation thermique et 9% par la sobriété), à 24% pour le secteur tertiaire, à 25% pour le secteur de l'agriculture, 35% pour l'industrie et 49% pour le secteur des transports entre 2012 et 2030. Parallèlement, il faudrait aussi accroître la production d'énergies renouvelables pour pouvoir couvrir la consommation en 2050, et ainsi atteindre l'autonomie énergétique.

**Evolution de l'autonomie énergétique territoriale du SCoT des Vosges Centrales dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive en 2050**



### 7.2.3. Perspective de production en énergies renouvelables

Dès les années 1990, le territoire se démarquait par sa production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) basée sur l'hydroélectricité et le recours au bois-énergie pour le chauffage. L'implantation de l'incinérateur industriel du papetier Norske Skog à Golbey à la fin des années 1990 a permis également de valoriser de l'électricité puis de récupérer de la chaleur industrielle.

La part d'EnR&R a continué à augmenter dans les années 2000, s'accompagnant du développement des réseaux et micro-réseaux de chaleur biomasse. La Ville d'Épinal fait figure d'exemple, avec une croissance continue de sa puissance installée comme en témoigne l'implantation en 2015 de l'unité de cogénération de Razimont.

Le territoire couvrait déjà 23 % de ses besoins par des énergies renouvelables et de récupération en 2015 avec une production de 1 520 GWh/an (25% en comptant la part importée d'EnR&R du réseau), ce qui lui permet de remplir l'objectif national à l'horizon 2020. La récente progression entre 2012 et 2015 est essentiellement due à l'implantation de l'unité de cogénération de Razimont et de la chaudière biomasse de Norske Skog.

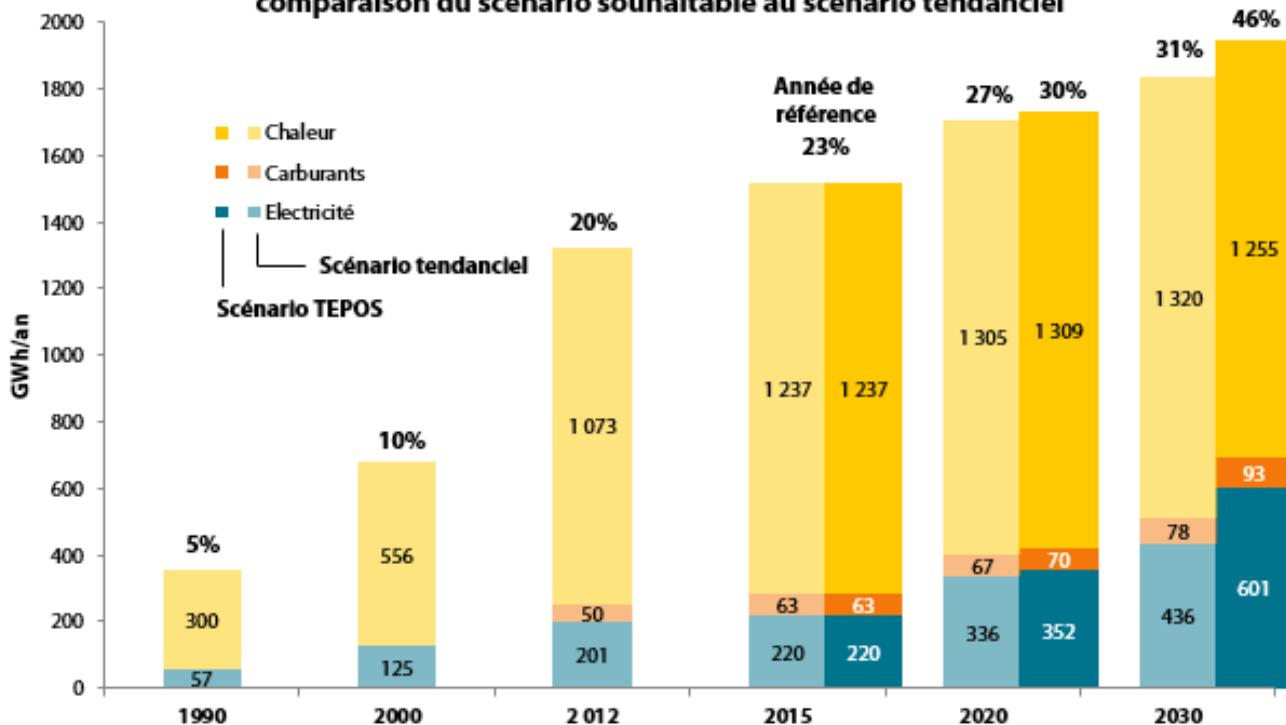
en 2030 en comptabilisant l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol de Golbey, l'essor des unités de méthanisation et du photovoltaïque, les premières éoliennes du parc de Madon et Moselle autour de Dompain, ainsi qu'un essor des carburants alternatifs (électricité, gaz naturel et agro-carburants à la pompe).

Cette hypothèse s'appuie aussi sur le démantèlement du radar de Jeuxey qui permettrait l'implantation moyenne de 2 éoliennes par an entre 2020 et 2030.

**Toutefois pour couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire en 2050 et ainsi viser l'objectif TEPOS, il faudrait intensifier un peu plus l'effort. Dans le scénario souhaitable en 2030, la production serait de 1 949 GWh/an représentant 46 % d'EnR&R dans le mix énergétique.**

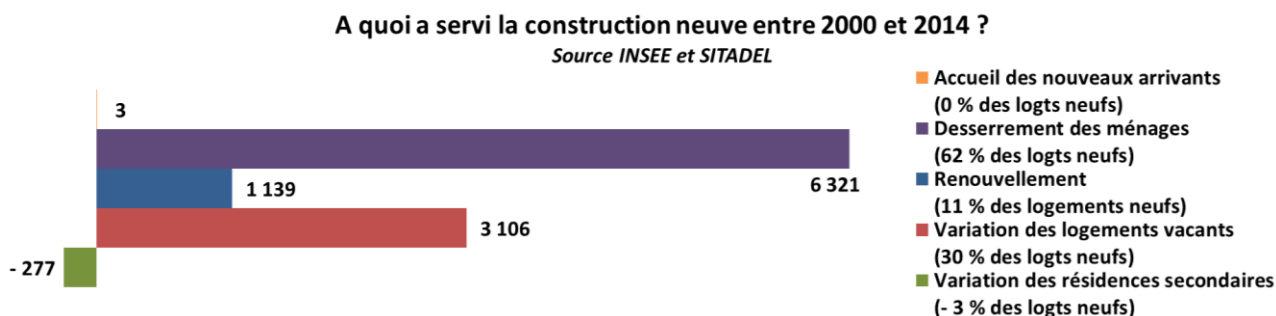
**Compte-tenu de la dynamique initiée au niveau de plusieurs filières, du portage politique et de la création d'un opérateur énergétique territorial dédié à l'accompagnement de projets participatifs citoyens, cet objectif semble atteignable localement.**

**Perspectives d'évolution des productions énergétiques des Vosges Centrales et part d'EnR&R dans le mix énergétique global : comparaison du scénario souhaitable au scénario tendanciel**



## 7.3. Perspectives dans le domaine de l'habitat

Face à la surproduction de logements neufs constatée au cours des années passées qui a entraîné une montée de la vacance, il importe de prendre la bonne mesure des futurs besoins en logements.



### 7.3.1. Estimation des besoins quantitatifs en logements

Sur le plan quantitatif, l'estimation des besoins en logements repose sur le cumul des besoins suivants :

- L'accueil des nouveaux arrivants,
- Le desserrement des ménages lié à la décohabitation des jeunes ou aux séparations de conjoints,
- Le renouvellement du parc de logements devenus trop vétustes ou inadaptés à l'habitation,
- Le maintien d'une fraction de parc vacant pour assurer le bon fonctionnement du marché du logement,
- Le maintien d'une part de résidences secondaires.

Un regard en arrière permet de bien comprendre les mécanismes à l'œuvre au cours de la période 2000-2014 qui sert de référence pour cette prolongation de tendance et ses effets sur la construction et les équilibres du marché immobilier.

Entre 2000 et 2014 inclus, près de 10 291 logements neufs ont été produits.

La croissance démographique a été nulle dans les Vosges Centrales. C'est pourquoi la part des constructions neuves ayant servi pour l'accueil des nouveaux arrivants est très faible.

En revanche, les besoins liés au desserrement des ménages ont été importants jusqu'à représenter l'équivalent de 62 % des constructions neuves.

Le renouvellement du parc, c'est-à-dire le remplacement des logements devenus trop vétustes pour être habités, équivaut à 11 % des logements neufs ce qui a permis une amélioration qualitative des conditions d'habitat.

Toutefois, il est à souligner que la forte production de logements neufs a aussi entraîné une libération en chaîne de logements existants moins attractifs provoquant une augmentation de 30 % du nombre de logements vacants.

**Il en a résulté un déséquilibre du marché immobilier du fait notamment de cette croissance alarmante des logements vacants. Ces logements vacants se situent principalement dans les villes et les bourgs-centres délaissés par les ménages qui partent vers les communes rurales périurbaines. Ces migrations centrifuges ont entraîné des frais d'équipements pour les communes accueillantes et des difficultés de gestion des équipements existants dans les villes et les bourgs-centres.**

L'évaluation des besoins en logements pour le scénario tendanciel s'appuie sur le scénario central de projection démographique de l'INSEE et sur la prolongation des tendances passées en matière de renouvellement du parc et d'évolution de la vacance.



Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Une croissance démographique 0,059%/an entre 2014 et 2030 pour déterminer les besoins liés à l'accueil des nouveaux arrivants, avec un ralentissement d'une période à l'autre (0,079%/an entre 2014 et 2024 puis 0,025 %/an entre 2024 et 2030),
- Un moindre desserrement des ménages en raison des besoins plus réduits en décohabitation qui atteindra 2,08 personnes par ménage en 2024 puis 2,03 personnes par ménage en 2030 car la taille moyenne des ménages s'est déjà beaucoup abaissée (2,18 personnes par résidence principale en 2014),
- Un rythme de renouvellement de 1,6 % du parc sur 16 ans.

**Besoins en logements sur la période 2014 - 2030 (scénario souhaitable) : 5800 logements**



**Il en résulterait un besoin de 5 800 logements sur 16 ans dont :**

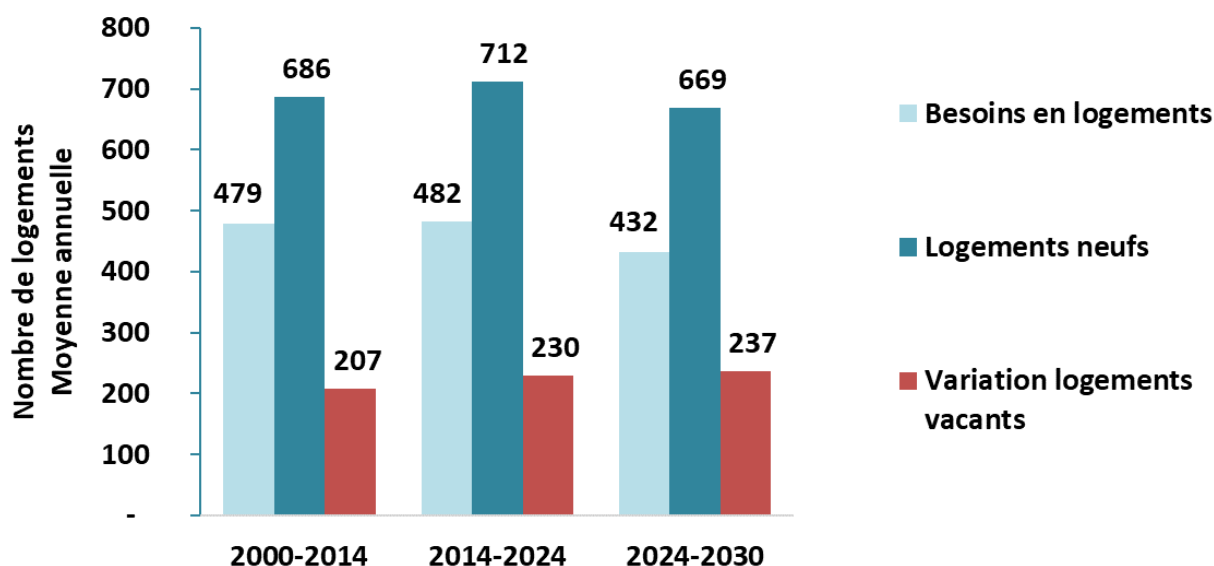
- **592 logements pour les ménages nouveaux arrivants,**
- **4 269 logements pour le desserrement,**
- **939 logements pour le renouvellement du parc.**

**L'estimation de la construction neuve en prolongation de tendance, c'est-à-dire en conservant une progression de la vacance au même rythme que précédemment, soit 3.85%/an conduirait à réaliser 11 131 logements neufs jusqu'en 2030. Toutefois, il en résulterait un apport de 3 721 logements vacants supplémentaires.**

**Cette perspective aggraverait les déséquilibres précédemment constatés sur le marché immobilier et ses effets en chaînes sur les dépenses publiques ainsi que l'attractivité et la qualité de vie du territoire.**

**Au regard des obligations de réductions de dépenses publiques et d'amélioration du fonctionnement du marché de l'habitat, le scénario souhaitable vise à mieux ajuster la construction neuve aux besoins réels du territoire.**

### Scénario tendanciel



Dans le SCoT approuvé en 2007, l'effort de renouvellement du parc était de 0.3 %/an. Si les besoins en renouvellement sont surestimés, la construction de logements neufs risque de provoquer aussi l'abandon de logements de qualité moyenne qui viendront grossir le stock de logements vacants. De plus, les opérations de démolition, puis de reconstruction de fractions de parc dégradées risquent de ne plus être engagées en raison de leurs coûts élevés et du manque de financements nationaux.

**C'est pourquoi il est préférable dans le scénario souhaitable de limiter le taux de renouvellement à 0,1%/an du parc de résidences principales, soit 939 logements à prévoir en compensation au lieu de 2 881 logements avec le taux antérieur de 0.3%/an. Dans ces conditions, les besoins futurs en logements ne seraient plus que de 5 800 unités.**

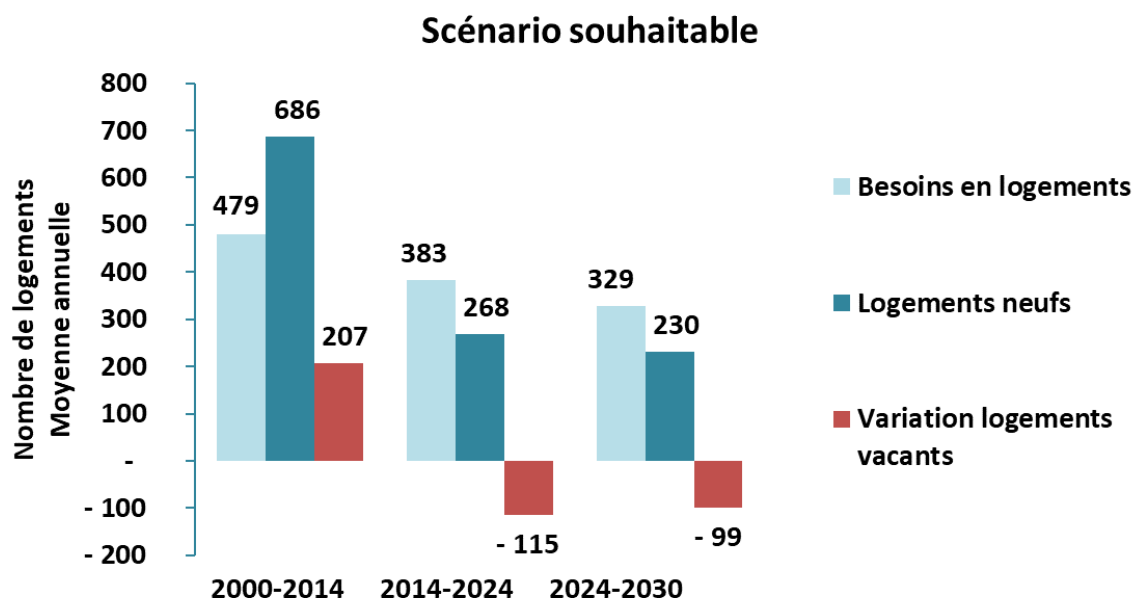
Du fait de l'importance du parc de logements vacants au-delà des besoins pour un fonctionnement de marché fluide, il serait

également préférable de limiter la construction et de réoccuper des logements vacants.

**Dans le scénario souhaitable, 30 % des besoins soit 1 740 logements pourraient être satisfaits dans le parc vacant. Dans ces conditions, les besoins de construction de logements neufs se limiteraient à 4 060 logements. Il est à noter que la reconquête du parc vacant serait à moduler géographiquement car le phénomène de vacance ne touche pas uniformément les Vosges Centrales.**

La reconquête des logements vacants pourra aussi être facilitée par :

- La limitation de l'offre abondante de foncier à bâtir dans les PLU,
- Des politiques locales d'encouragement à la réhabilitation et à la rénovation thermique des logements ainsi qu'une « gestion sur une certaine durée » des logements vides que personne ne souhaitera plus occuper,
- Des politiques locales incitatives (subvention, fiscalité adaptée).



### 7.3.2. Distribution spatiale des logements et besoins fonciers

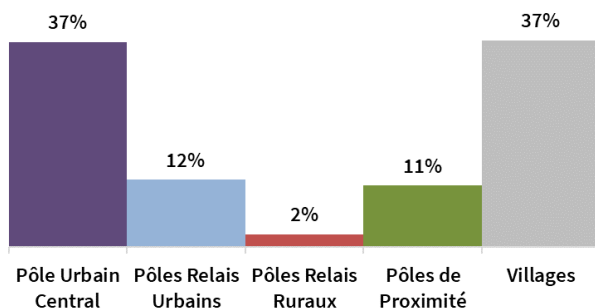
La construction de logements neufs n'est pas significative d'un gain net de population car elle traduit aussi des transferts d'une commune à l'autre.

- **Consolider l'armature urbaine**

Alors que la population est restée stable à l'échelle des Vosges Centrales, la répartition spatiale des logements neufs a révélé une certaine dispersion du fait de l'engouement des ménages pour accéder à la propriété d'un pavillon neuf dans les communes rurales ou le foncier est peu cher et abondant.

#### Scénario tendanciel de répartition des logements

Source Sit@del2 logements commencés en date réelle entre 2006 et 2014 inclus



Au cours de la période antérieure, le constat est fait d'une large part de logements neufs dans les villages, (37 % du total des constructions) et d'une part beaucoup plus faible dans les pôles structurants relais et de proximité contribuant ainsi à affaiblir toutes les centralités. Cette observation est plus particulièrement marquée pour les pôles relais ruraux de Xertigny et La Vôge-les-Bains.

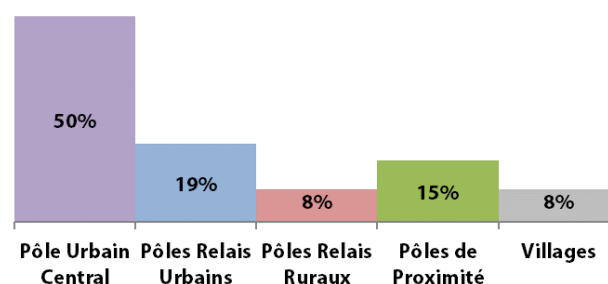
La répartition des logements neufs traduit une concurrence contreproductive entre les communes qui est à l'origine de la montée de la vacance dans le parc existant. Ce phénomène affecte plus particulièrement les pôles structurants et ne leur permet plus de rentabiliser les investissements en équipements et en services profitables à tout le bassin.

Le scénario tendanciel prolonge cette évolution qui ne pourra qu'affaiblir plus l'armature urbaine et la pérennité des équipements et services existants.

Une meilleure cohérence de l'urbanisation et une optimisation des coûts d'aménagement sont indispensables pour permettre l'émergence d'une offre en logements équilibrée et adaptée à chaque territoire, limiter l'étalement urbain, la vacance et les besoins en déplacements.

**Pour y parvenir, le scénario souhaitable vise à renforcer les solidarités territoriales à différentes échelles et à éviter les concurrences d'offres de logements entre les pôles structurants et les villages mais aussi entre les pôles de différents niveaux.**

#### Scénario souhaitable de répartition des logements 2014 - 2030



Ces prochaines années, le desserrement des ménages restera la cause principale des besoins en logements. Dans le même temps, le vieillissement démographique va provoquer également des besoins spécifiques dans un environnement adapté.

Tous ces ménages, plutôt de petite taille, vont probablement se tourner vers les pôles urbains pour se loger car ces derniers offrent plus d'équipements, de logements locatifs, d'emplois, de commerces, de services, de transports en commun, ce que les communes rurales peuvent difficilement offrir.

C'est pourquoi, les besoins en logements du scénario souhaitable seront plus importants dans les pôles structurants, tandis que ceux des villages correspondraient surtout au renouvellement du bâti devenu vétuste ou insalubre et à la satisfaction de quelques demandes ponctuelles.

#### Il en résulterait la répartition suivante des besoins tous types de logements confondus :

- **50 % pour le Pôle Urbain Central,**
- **19 % pour les Pôles Relais Urbains,**
- **8 % pour les Pôles Relais Ruraux,**
- **15 % pour les Pôles de Proximité,**
- **8 % pour les Villages.**

### Précision méthodologique sur le calcul de la répartition des besoins en logements :

Pour calculer les objectifs de répartition spatiale des besoins en logements, le volume de logements nécessaires a d'abord été calculé de façon théorique par pôle et sur l'ensemble des villages. Puis, les besoins en desserrement en provenance des villages ont été répartis entre les pôles structurants de façon proportionnelle. Le reste des besoins des villages correspond au renouvellement de leur parc de logements (0,1 %/an des résidences principales) sans modification de répartition.

Un rééquilibrage de cette répartition a ensuite été effectué pour renforcer le rôle d'accueil des pôles relais urbains et ruraux et dans une moindre mesure celui des villages (objectif porté à 8 % des besoins totaux du SCoT au lieu de 5 % avec le seul renouvellement). Cela a conduit au pourcentage présenté page précédente.

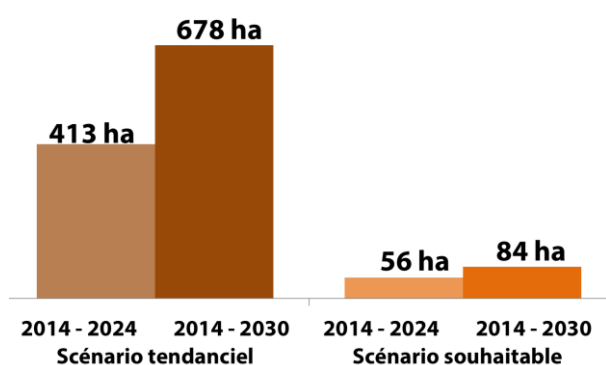
#### • Les besoins en foncier liés à l'habitat

L'habitat représente une grande part de l'artificialisation des sols posant la question d'une gestion plus économe passant par une densification urbaine en harmonie avec les habitudes de vie d'un territoire rural.

D'après l'observation des photographies aériennes, la surface occupée par de l'habitat s'est développée au rythme de 0,86 %/an entre 2001 et 2014. Or la population a pratiquement stagné durant cette période, ce qui pose la question d'une certaine surconsommation foncière.

Pour le scénario tendanciel, la projection du taux de consommation foncière annuel antérieur conduirait à une consommation foncière de 628 hectares sur entre 2014 et 2030. Cette consommation foncière reste importante au regard des exigences légales et du faible développement démographique.

#### Besoins fonciers Habitat à l'horizon 2024 puis 2030

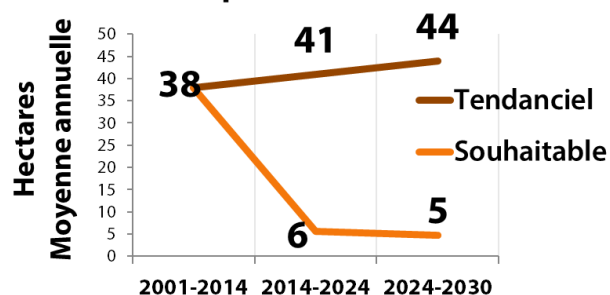


C'est pourquoi le scénario souhaitable prévoit une gestion plus économe de l'espace où seulement 20 % des besoins en logements seraient satisfaits en extension urbaine.

À titre indicatif, il s'appuie sur une densité moyenne d'habitat de 14 logements par hectare pour les constructions à l'extérieur de l'enveloppe urbaine. Cette densité est une moyenne entre l'habitat individuel et l'habitat collectif qui sera à préciser pour trouver des formes d'habitat en harmonie

avec les secteurs d'implantation (cœur d'agglomération spinalienne, bourgs-centres ou communes rurales).

#### Scénarios de consommation foncière pour l'habitat



D'après cette hypothèse, il suffirait de 84 hectares sur la période 2014 - 2030 au lieu de 678 hectares en prolongation de tendance. 594 ha seraient ainsi économisés.

Il est à noter que dans les documents d'urbanisme, il reste 1 133 hectares dans les capacités disponibles dédiées à l'habitat de plus de 2 000 m<sup>2</sup>. Même en tenant compte d'un coefficient de rétention foncière de 2, ces surfaces sont près de sept fois supérieures aux besoins du scénario « souhaitable ».



### 7.3.3. Besoins qualitatifs et en rénovation énergétique des logements

*Les enjeux liés à l'habitat ne se limitent pas aux besoins quantitatifs en logements, mais concernent aussi un besoin d'adaptation qualitative pour tenir compte notamment du vieillissement démographique.*

- **Besoins qualitatifs**

Le constat a été fait d'un décalage entre l'offre disponible au plan qualitatif et les attentes des ménages. Ces motifs d'insatisfaction reposent sur le faible entretien du parc existant, son insuffisante isolation thermique, le manque de services de proximité et l'insuffisante accessibilité par les transports collectifs.

Dans le scénario en prolongation de tendance, la situation risque de s'aggraver avec l'évolution des modes de vie et le vieillissement démographique.

Par ailleurs, la réduction des revenus des ménages en lien avec les effets à long terme de la crise économique rendra plus difficile la réalisation du rêve pavillonnaire en construction neuve.

**Le scénario souhaitable vise à permettre aux habitants de dérouler leur parcours résidentiel en fonction des différentes étapes de leur cycle de vie qui varie en fonction de leur âge et de leurs ressources.**

Il s'agira de répondre aux besoins spécifiques des jeunes ménages, des familles mais également des personnes vieillissantes confrontées à des handicaps.

Le cas des logements indignes, insalubres, vétustes et sans confort sera à considérer spécifiquement par des opérations ciblées de résorption d'habitat insalubre, notamment dans les centres-villes ou centres-bourgs.

**Cette amélioration des conditions d'habitat ne doit plus systématiquement passer par un déménagement mais aussi par des possibilités d'adaptation des logements existants.**

Une attention soutenue serait à porter à la mixité intergénérationnelle et au « bien vivre ensemble », notamment au niveau de l'aménagement des espaces publics (qualité, accessibilité, convivialité...)

Les prescriptions du SCoT approuvé en 2007 pour la mixité sociale sont à reconsidérer en fonction de la situation actuelle du territoire afin de ne plus vider le parc locatif public et d'éviter la

dérive des quartiers urbains sensibles. Plus généralement, l'habitat devra préserver la santé en évitant les pollutions de l'eau, de l'air et des sols et en assurant une gestion des déchets efficace.

La sécurité sera prise en compte par un éloignement suffisant des risques naturels et technologiques.

Le coût du logement risque d'augmenter du fait des moins bonnes conditions fiscales et bancaires, de la réduction des aides publiques, de la hausse du coût de la construction, des contraintes des réglementations, du coût croissant de l'énergie d'origine fossile qui se répercutera sur les charges de chauffage et d'eau chaude, ...).

**Il est à noter qu'une meilleure isolation thermique et le recours aux énergies renouvelables constituent des leviers de la maîtrise du coût du logement et de ses charges.**

- **Les besoins en rénovation énergétique de l'habitat**

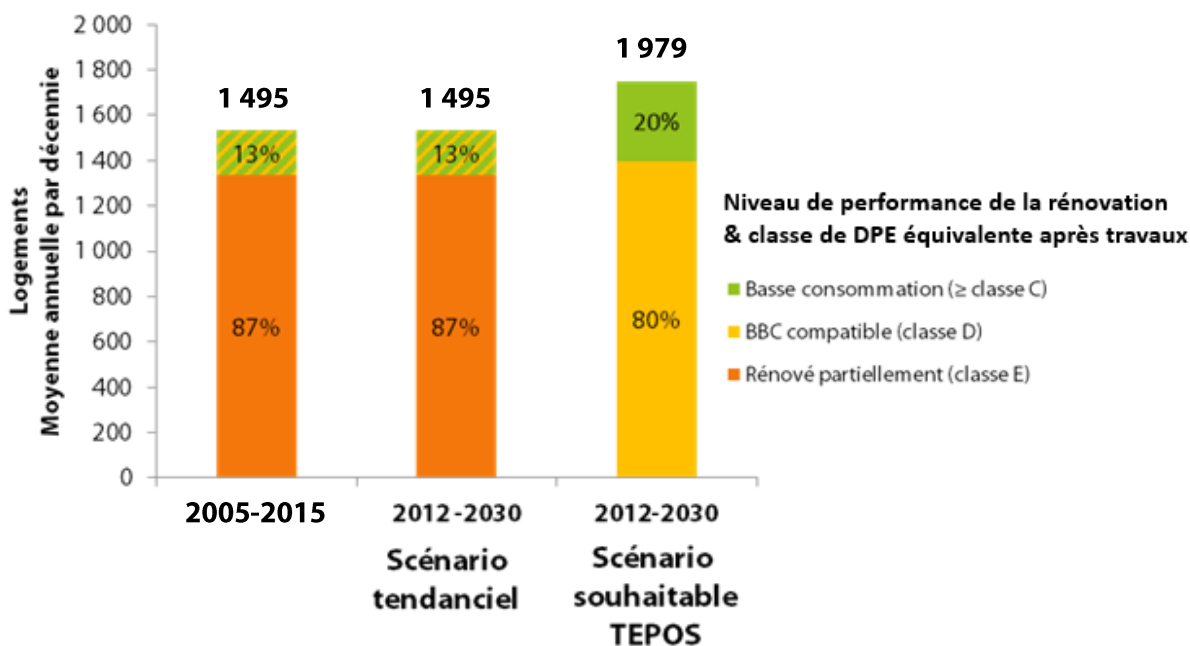
L'ancienneté du parc de logements et sa médiocre isolation font de la rénovation énergétique un enjeu important du territoire, notamment pour limiter les risques de précarité énergétique des ménages.

Selon l'Observatoire Régional de l'Énergie de Lorraine (OREL), la consommation énergétique moyenne est de 211 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an en 2012 par logement pour l'ensemble du secteur résidentiel du territoire, soit l'étiquette D du *Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)*. Ce résultat est conforme à la moyenne nationale.

*NB: Le nombre de logements rénovés thermiquement est estimé d'après les évolutions de consommations énergétiques du secteur résidentiel. Les évaluations portent sur un parc constant de résidences principales de 2012 (sans les logements vacants, ni les résidences secondaires). Pour les scénarii, il n'est pas tenu compte de l'évolution de la vacance et de la construction neuve qui influent aussi sur la consommation énergétique du secteur habitat.*

## Perspectives de rénovation énergétique du parc de logements

Source : INSEE, OREL, CERECO, Observatoire DPE, Anah



### Méthode :

Les niveaux de performance post-travaux sont estimés comme suit :

- **La rénovation « Partielle »** correspondant à un gain énergétique minimum de 25% après travaux sur les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire (*exemples : pose d'une chaudière à condensation, isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles...*),
- **La rénovation « BBC compatible »,** correspondant à un gain énergétique minimum de 35% après travaux, sur les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ce qui correspond à un bouquet de 2 lots de travaux d'isolation pour un coût moyen d'environ 17 600 €,
- **La rénovation « Basse Consommation »,** correspondant à un gain énergétique de 50% après travaux sur les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit un bouquet d'un minimum de 3 lots de travaux d'isolation pour un coût moyen de 25 350 €.

**NB :** La répartition des logements rénovés selon leur niveau de performance entre 2002 et 2012 a été définie à partir de la répartition du type de logements sur le territoire et des données observées entre 2012 et 2014 de l'observatoire des *Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)*, de l'Anah et de la *Cellule Économique Régionale de la Construction de Lorraine (CERECO)*.

**Entre 2005 et 2015, près de 1 495 logements par an ont été rénovés thermiquement générant une économie d'énergie moyenne de 5 % (8 325 MWh/an). La part de logements rénovés de façon performante est estimée à 13 % sur cette période.**

Dans le scénario tendanciel, la poursuite de la rénovation thermique du parc des résidences principales au rythme de 2,2 %/an permettrait une réduction de consommation énergétique de 13 % à l'horizon 2030. 42 % du parc seraient ainsi

rénovés. Toutefois, le gain énergétique serait limité car la rénovation serait partielle pour la plupart des opérations. Seulement 13% du nombre de rénovations annuelles seraient « Basse Consommation » ou « Bâtiment Basse Consommation (BBC) compatible » correspondant à un gain énergétique de 35 % après rénovation.

**Dans le scénario souhaitable, l'effort de rénovation serait intensifié au rythme de 2.9% par an du parc des résidences principales, soit 1 979 logements par an. La performance**

énergétique serait après travaux généralisé au niveau BBC compatible. De plus, un logement sur cinq atteindrait le niveau « *Basse Consommation* ».

L'économie d'énergie générée serait alors de 20 % sur le secteur résidentiel par rapport à 2012 (-29% en comptabilisation les actions de sobriété énergétique). Ce scénario s'inscrit dans l'ambition d'une autonomie énergétique à l'horizon 2050, où 100% du parc seraient rénovés, dont 22% au niveau basse consommation (soit 41% du parc supérieur à la classe énergétique C du DPE).

De plus, 5 % des rénovations annuelles, soit 99 logements par an, pourraient se faire sur des logements vacants afin de faciliter leur remise sur le marché de l'habitat.

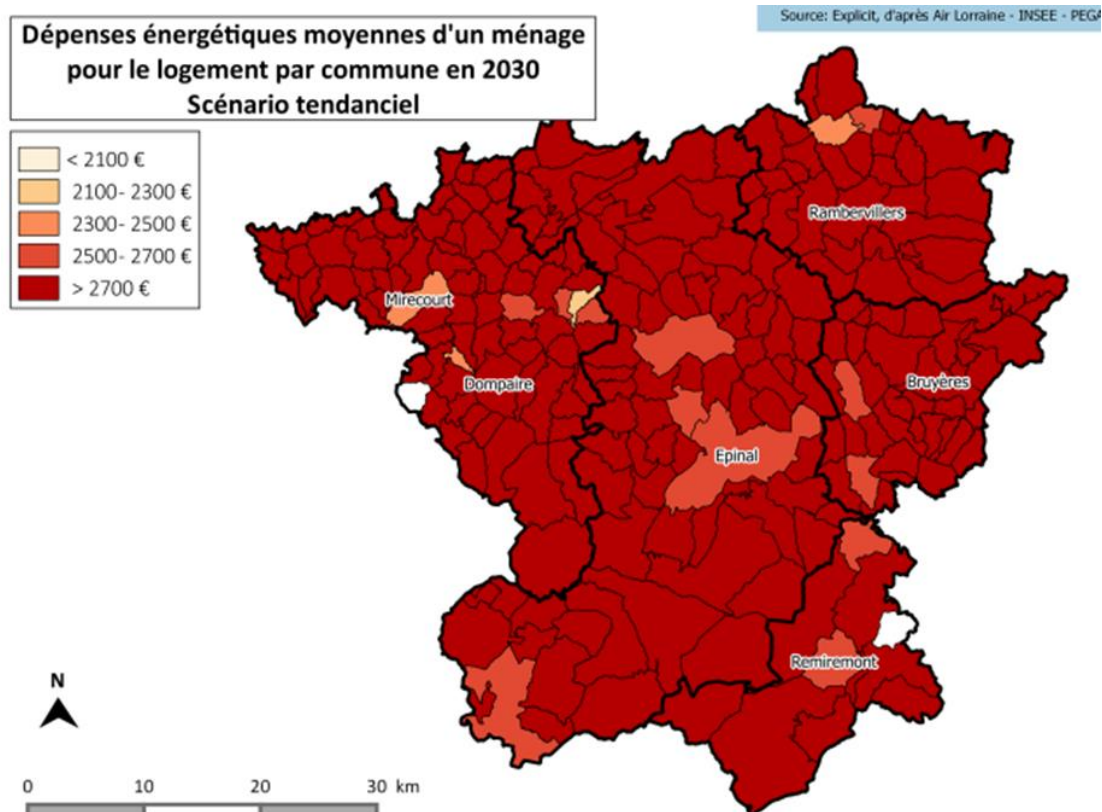
Pour mémoire, il est rappelé que les constructions neuves sont soumises au standard BBC depuis 2012 et que la loi prévoit une

obligation de rénovation des logements énergivores à partir de 2020. Cet effort de rénovation thermique améliorera les conditions de logements des ménages en place et dynamisera également l'activité économique du BTP.

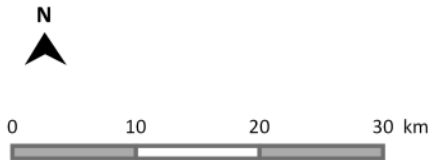
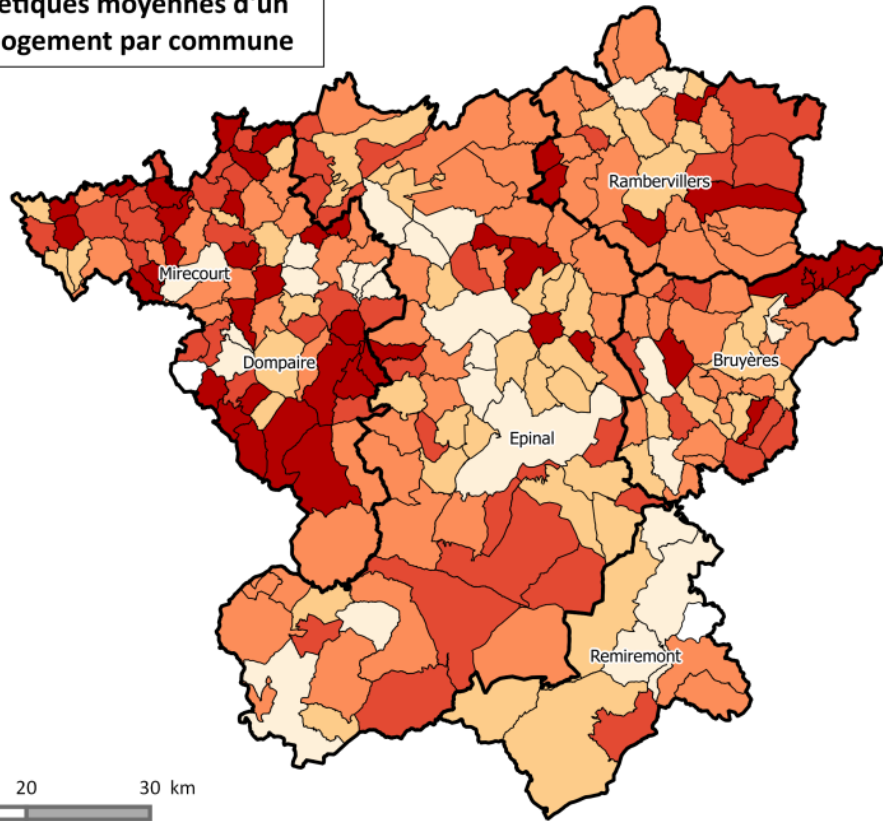
La facture moyenne annuelle par ménage pour l'habitat en 2012 s'élève à 2 147 euros/an. Ce montant est de 25% supérieure à la moyenne nationale. Environ un ménage sur quatre est éligible au programme « *Habiter Mieux* » développé par l'État.

Les projections tendanciennes montrent une progression généralisée de cette dépense sur le territoire pour atteindre un montant moyen de 3 182 euros/an.

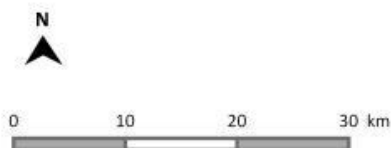
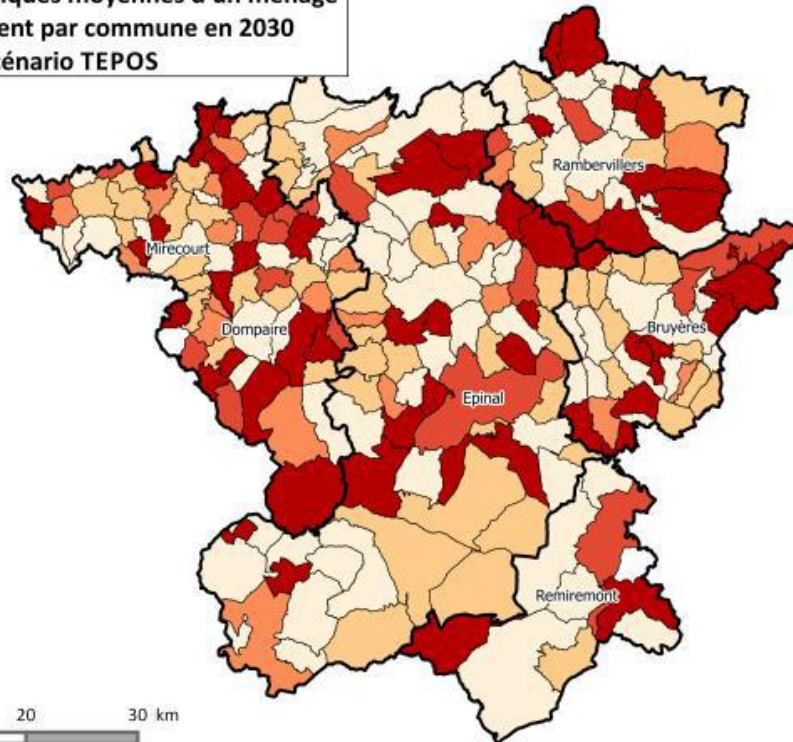
Dans le scénario TEPOS, la facture moyenne annuelle serait maintenue en dessous de 2 269 euros/an.



### Dépenses énergétiques moyennes d'un ménage pour le logement par commune



### Dépenses énergétiques moyennes d'un ménage pour le logement par commune en 2030 Scénario TEPOS

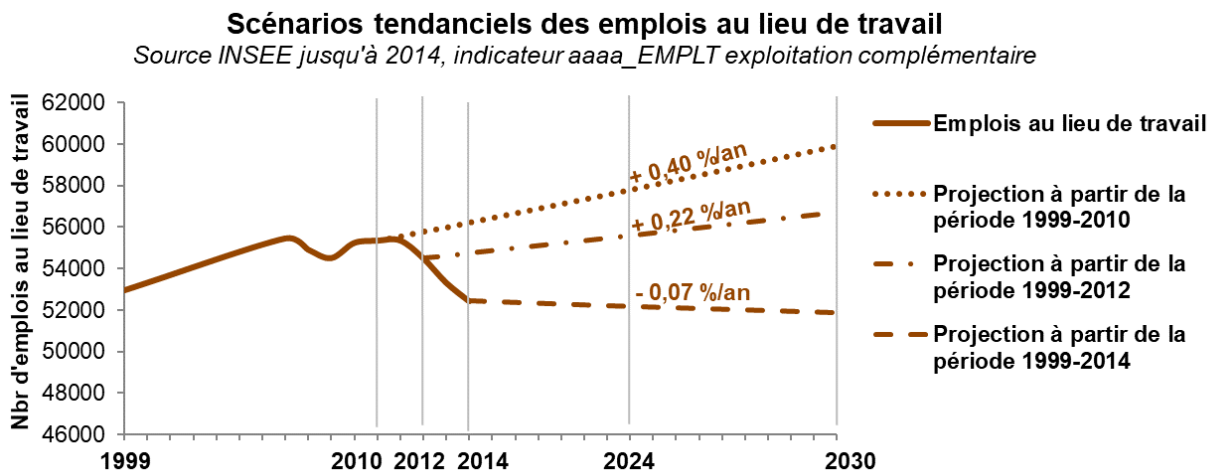




## 7.4. Les perspectives dans le domaine économique

Territoire de tradition industrielle, les Vosges Centrales ont particulièrement souffert de la crise économique. Toutefois, de nouvelles perspectives s'ouvrent en lien avec l'économie circulaire.

### 7.4.1. Poursuite des mutations structurelles économiques



Les restructurations de l'appareil de production d'énergies renouvelables locales devraient se poursuivre dans les prochaines années. Les perspectives d'évolution dans le domaine de l'emploi sont très incertaines car les facteurs déterminant de la croissance dépassent fortement les leviers disponibles au niveau local.

Les entreprises n'hésitent plus à mettre en concurrence les territoires pour obtenir des réponses rapides et adaptées. Les réponses des collectivités ne peuvent plus se limiter à réserver des hectares de fonciers nus mais doivent s'accompagner de services adaptés à la demande des entreprises selon leur domaine d'activités (industrie, artisanat, logistique, commerce de gros ou de détail, services aux entreprises, tourisme-restauration-loisirs, services à la personne, économie circulaire...).

Un raisonnement fondé sur la tendance observée au cours de la première décennie des années 2000 conduirait à une vision très optimiste de la croissance de 0,4 %/an du nombre d'emplois, qui ne tient pas compte de la réalité des crises économiques mondiales récentes. À l'inverse en incluant les années 2010-2014, au plus fort de la crise, les tendances très pessimistes sont à la baisse du nombre d'emploi.

**Le scénario souhaitable table sur la croissance de 0,22 %/an des emplois.**

Comme au niveau national, l'économie présentielle liée au développement des services

à la personne devrait se développer en réponse aux attentes des ménages et à leur vieillissement (gardes, services d'entretien, soins corporels et médicaux, etc.).

**De grands espoirs sont fondés sur l'innovation et les efforts des politiques locales de développement économique autour de l'image numérique, et de la filière fibre-bois et des écomatériaux, des énergies renouvelables ainsi que du tourisme qui devraient porter leurs fruits en termes de rayonnement.**

Ces filières seront aussi renforcées par l'émergence d'une économie circulaire tournée vers la valorisation des ressources locales, la maîtrise de l'énergie et le recyclage des produits manufacturés pour économiser les matières premières.

Ce développement s'appuiera aussi sur les filières-supports que sont la gestion des déchets, le transport et la logistique, le numérique et l'énergie.

Il est à noter que l'ambition d'autonomie énergétique contribuera à la création de nouveaux emplois. Parallèlement la politique de maîtrise de l'énergie devrait soutenir la filière du BTP.

## 7.4.2. Perspectives économiques liées à la transition énergétique

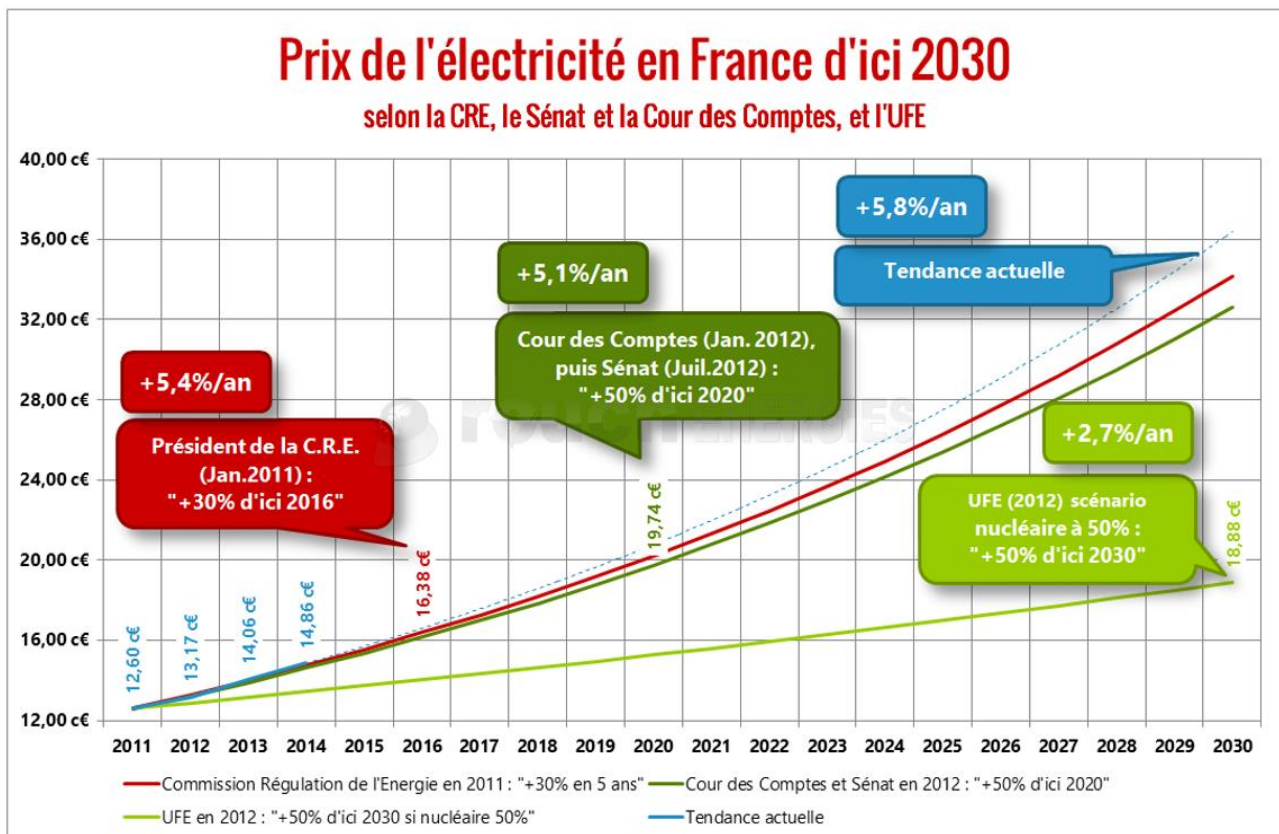
Le prix des énergies d'origine fossile, relativement stable dans les années 80 et 90 est devenu plus aléatoire durant les années 2000 avec un niveau maximum en 2012 qui laisse présager de hausses futures.

- **Tendances générales**

Jusqu'à présent, le choix national du nucléaire a permis de maintenir l'électricité à un faible prix (35% moins cher que les autres pays de la zone euro) limitant les investissements dans les énergies renouvelables. En 2020, 22 réacteurs français sur 58 atteindront quarante années de fonctionnement ce qui pose la question du coût du remplacement des réacteurs difficiles à envisager dans de courts délais.

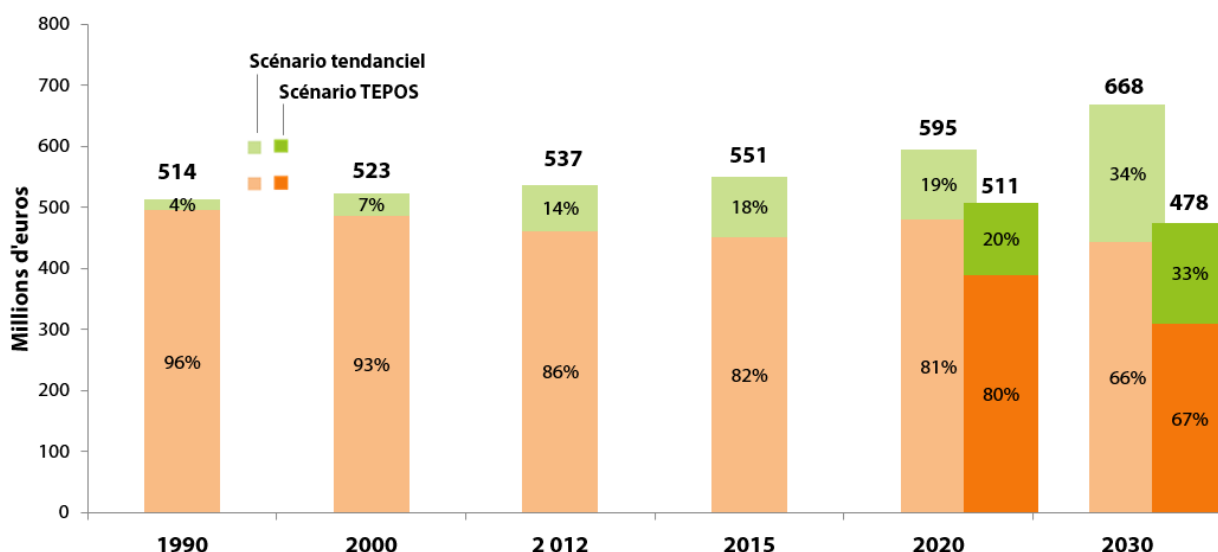
D'ores et déjà, l'électricité a beaucoup augmenté aux cours des années 2000 pour atteindre le coût de 49,50€ / MWh en 2010. La cour des comptes estime ce coût à 75€/MWh en 2020 (sans prendre en compte les surcoûts liés aux externalités environnementales et sanitaires). Cette évolution va rendre compétitives certaines filières renouvelables matures telles que l'hydroélectricité, la biomasse ou l'éolien terrestre, mais aussi le solaire photovoltaïque dont le coût de production ne cesse de baisser.

**Ce contexte rend favorable le développement des énergies renouvelables sur le territoire générant une opportunité de création de richesse localement, sous réserve que ces revenus ne soient pas captés par des investisseurs extérieurs.**



- **Évolution de la facture énergétique**

### Perspectives d'évolution des retombées économiques territoriales engendrées par un changement de modèle énergétique



Base de prix 2014, ramené à un prix par usage en prenant en compte une hausse de 5,1% pour l'électricité (source cour des Comptes) et de 4%/an pour les carburants et la chaleur en suivant la tendance des 20 dernières années).

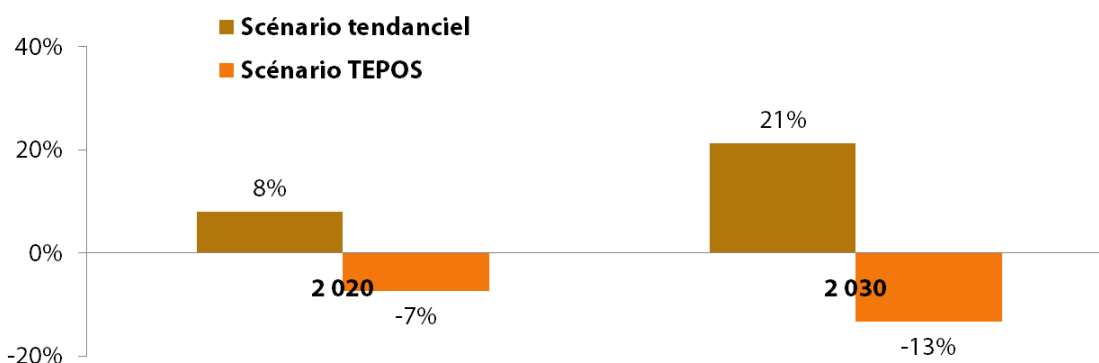
La facture énergétique locale est en constante croissance depuis les années 2000. **En 2015, elle atteint 551 millions euros.**

Du fait de la hausse du prix de l'énergie, amplifiée d'autant plus par la contribution climat-énergie (+13% sur les factures de fuel entre 2013 et 2016), la facture énergétique du scénario tendanciel s'élèverait à 668 millions d'euros en 2030, soit +21% par rapport à 2015. La part correspondant aux énergies renouvelables et de récupération

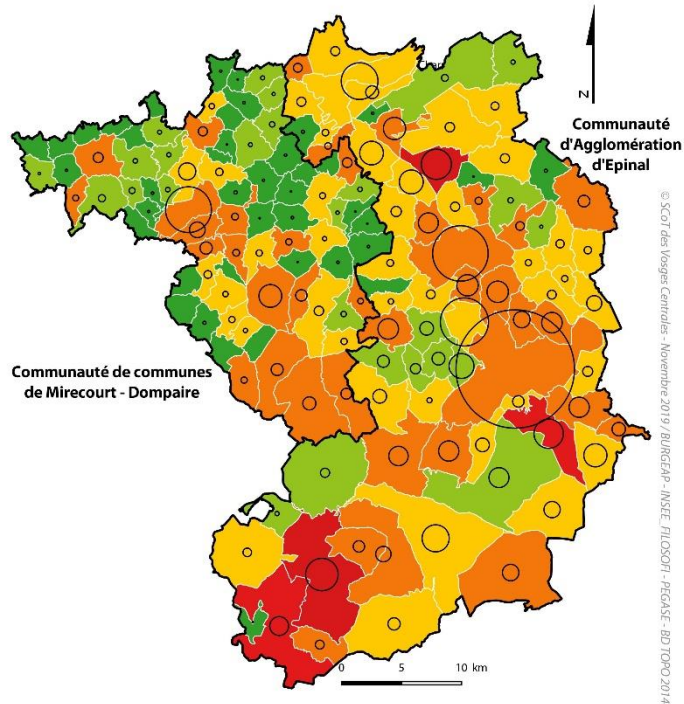
serait de 227 millions en 2030, soit 34 % du total contre 19 % en 2015.

**Dans le cas du scénario TEPOS, la facture énergétique ne serait plus que de 478 millions d'euros en 2030 ce qui engendre une baisse de -13 % par rapport à 2015, contre +21% dans le scénario tendanciel. La part liée aux énergies renouvelables serait de 156 millions, soit 33% du total.**

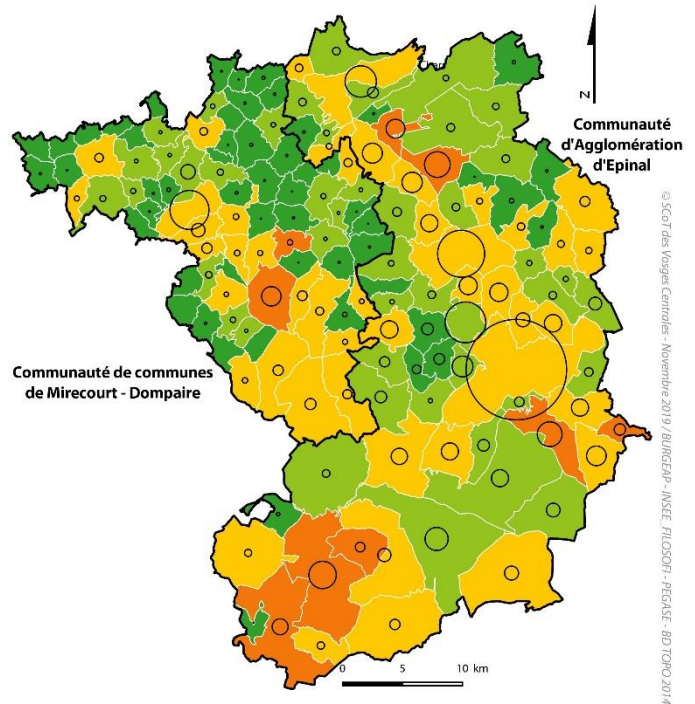
### Comparaison de l'évolution de la facture énergétique territoriale par rapport à 2015 entre les scénarios souhaitable et tendanciel



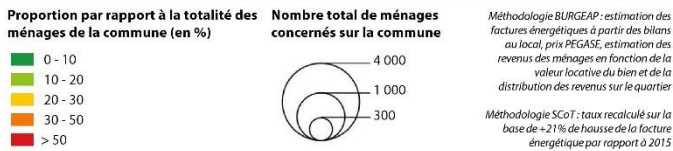
**Taux de précarité énergétique en 2030**  
Scénario tendanciel : hausse de +21% de la facture énergétique



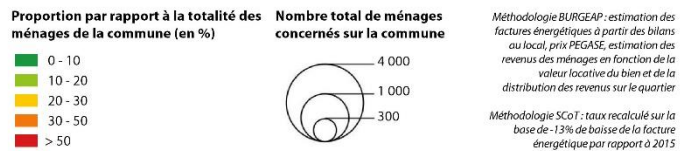
**Taux de précarité énergétique en 2030**  
Scénario TEPOS : baisse de -13% de la facture énergétique



**Ménages consacrant plus de 8% de leur revenu à leurs factures énergétiques**



**Ménages consacrant plus de 8% de leur revenu à leurs factures énergétiques**



Même dans le scénario souhaitable TEPOS, il y a un risque de généralisation de la précarité énergétique sur le territoire (*plus de 8 % des revenus consacrés à l'énergie, selon l'ONPE*).

Toutefois, l'économie réalisée grâce au scénario souhaitable (85 millions d'euros, soit 16% de la facture de 2012) pourrait servir à financer la transition énergétique au niveau local.

Une expérience menée à Stuttgart dans les années 2010 a créé le concept d'*intracting* (la *délégation de service public par sous-traitance et à traduire par « convention de performance interne »*) qui s'appuie sur de l'ingénierie internalisée et un fond dédié à la transition énergétique alimenté par les bénéfices liés à la production d'énergies renouvelables et aux économies d'énergies.

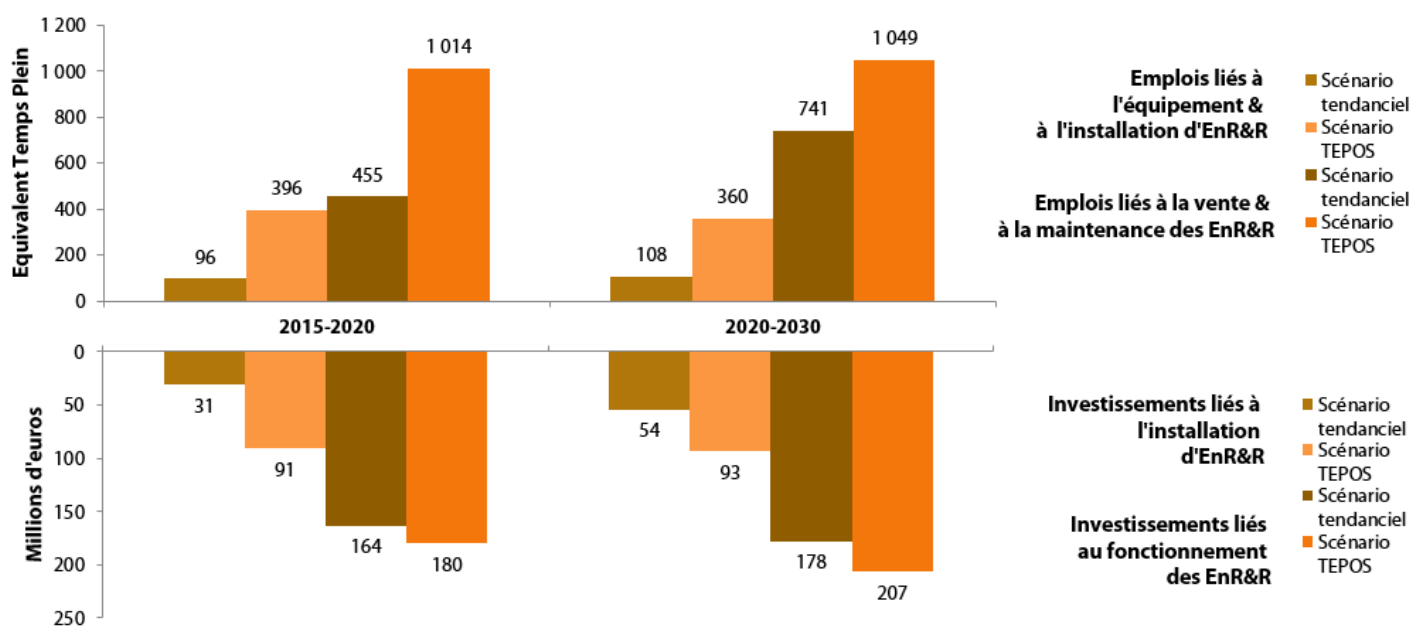
La loi de transition énergétique favorise le développement de ce type de dispositif permettant de relocaliser les bénéfices liés à la production d'énergies renouvelables. Elle prévoit

la possibilité d'un investissement participatif et citoyens de projet de production d'énergies renouvelables pour faciliter l'autoconsommation collective et individuelle. De plus, les collectivités peuvent aussi rentrer au capital de financement de ces projets.

Il est à noter que les projets de production d'énergies renouvelables, notamment éoliennes, reposent bien souvent sur l'investissement financier d'acteurs exogènes qui maximisent leur profit sans tenir compte des conséquences sociales et environnementales. L'implication financière la population et des acteurs locaux (collectivités, entreprises locales, agriculteurs, associations, PME...) favoriserait une meilleure acceptabilité sociale, notamment pour l'éolien. **C'est pourquoi le scénario souhaitable incite aussi à la mise en place de dispositifs de financement participatif dans les Vosges Centrales.**



## Perspectives d'évolution des emplois directs & des investissements liés au développement des EnR&R : comparaison du scénario tendanciel au scénario souhaitable



### • Incidence du développement des énergies renouvelables sur l'emploi

L'essor et la diversification des EnR&R sur le territoire, mais aussi les travaux d'économies d'énergie, la mobilisation du gisement agricole et forestier, la formation, ou encore la gestion des réseaux de distribution de l'énergie, voire l'industrialisation des systèmes sur le territoire, auront un impact sur l'emploi au niveau local.

Ces retombées sont évaluées pour la production d'énergies renouvelables en fonction de montants d'investissements financiers induits par les deux scénarii précédents auxquels sont appliqués des ratios nationaux issus de travaux de l'ADEME.

Le scénario souhaitable TEPOS viserait la création de 1 014 emplois pour la production et 1 049 emplois pour la maintenance et la vente entre

2015 et 2030, soit un total de 2 063 emplois équivalents temps plein.

**Il permettrait de créer deux fois plus d'emplois que le scénario tendanciel entre 2015 et 2030 alors que le coût d'investissement n'est que de 20 % plus élevé.**

La différence entre les deux scénarios s'explique principalement par une plus forte capacité de production installée et une plus grande diversité des équipements de production entraînant un besoin de plus d'emplois pour le scénario TEPOS.

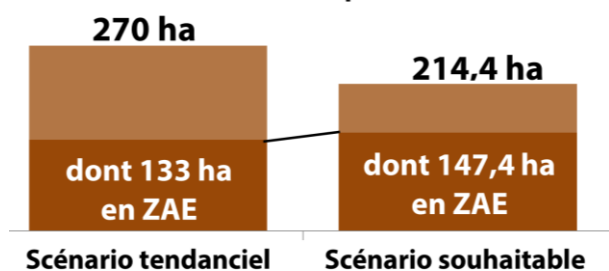
L'investissement à réunir pour équiper le territoire et faire fonctionner les nouveaux appareils de production entre 2020 et 2030 pour le scénario TEPOS serait de 93 millions d'euros. L'économie réalisée par le scénario souhaitable sur l'année 2030 permettrait de couvrir 90% de cet investissement.

### 7.4.3. Besoin foncier d'accueil des entreprises

D'après l'observation des photographies aériennes, la surface occupée par des bâtiments économiques s'est développée au rythme de 1,26 %/an entre 2001 et 2014.

**Partant de ce constat, le scénario tendanciel** conduirait à une consommation foncière de 270 hectares entre 2014 et 2030.

Besoins fonciers économiques à l'Horizon 2030



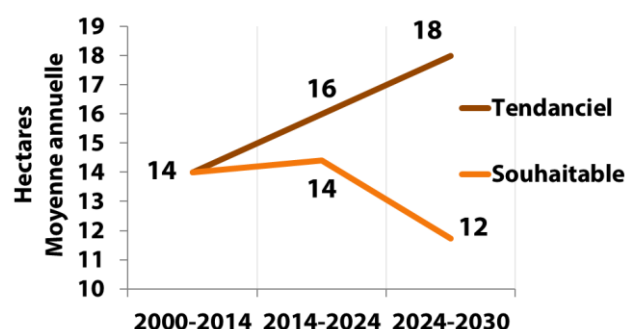
Dans ces conditions, les surfaces prévues à vocation économique dans les documents d'urbanisme, non consommées assureraient l'accueil des entreprises pour près de 50 ans. Bien qu'il faille toujours garder une marge permettant aux différentes entreprises de faire leur choix, l'offre prévue apparaît très importante. En effet, l'évolution de l'emploi n'est plus directement déterminée par l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones économiques car les emplois productifs diminuent, tandis que les nouveaux emplois tertiaires, notamment ceux de l'économie présentielle, sont localisés fréquemment en secteur diffus dans le tissu urbain habité.

Les besoins fonciers des entreprises continueront d'évoluer et de se diversifier à la fois en zones d'activités économiques mais aussi de façon plus diffuse dans le tissu urbain. Les réponses traditionnelles en extension urbaine ont déjà montré leurs limites. De plus, elles entrent en concurrence avec les activités agricoles ou forestières et dans certains cas, avec la préservation de la biodiversité, notamment dans les prairies naturelles.

**C'est pourquoi le scénario souhaitable prévoit une consommation plus réduite de 214,4 hectares dont 147,4 hectares pour l'accueil de nouvelles entreprises, 41 hectares de réserves privées et le reste correspondant aux besoins des bâtiments agricoles.**

**Cet objectif permettrait de créer la moitié des emplois futurs, le reste trouvant sa place dans l'existant.**

Scénarios de consommation foncière pour l'activité économique en extension urbaine



Ce scénario recherche une concentration des moyens publics sur un nombre plus limité de zones économiques afin d'offrir un meilleur niveau de prestations aux entreprises et de rester attractif comme, par exemple, avec le projet d'Ecoparc de la Green Valley à Chavelot, ou encore de l'Aéropôle Sud Lorraine à Juvaincourt.

La priorité sera de remplir les zones existantes ou déjà équipées avant d'en aménager de nouvelles.

Il reviendra aux EPCI de prioriser leurs capacités d'urbanisation en zones d'activités économiques (ZAE) pour pouvoir dégager l'offre la mieux adaptée aux besoins des entreprises tout en assurant une gestion économe du foncier.

La requalification de friches industrielles et des zones économiques existantes pour prévenir leur désaffectation seront des facteurs importants d'attractivité des territoires qui seront de plus en plus mis en concurrence. Une stratégie de reconquête échelonnée dans le temps sera à rechercher.

Le coût global serait de l'ordre de 36 millions d'euros.



## 7.5. Perspectives d'évolution de l'armature urbaine et de la mobilité

Comme observé pour l'habitat, l'étalement urbain est un facteur d'affaiblissement du rôle structurant des pôles urbains et ruraux qui limite l'offre en équipements et services, entraîne des déplacements supplémentaires et réduit la qualité de vie des habitants sur l'ensemble du territoire.

L'analyse du rayonnement des pôles structurants de différentes tailles sur le territoire a révélé une armature urbaine mal affirmée où l'influence des principales villes est affaiblie par l'émergence de petits pôles de proximité et d'hyperproximité.

### Scénario tendanciel pour l'armature urbaine l'horizon 2030

Un scénario tendanciel de poursuite de l'étalement urbain renforcerait ce phénomène en affaiblissant les pôles structurants remettant en question la pérennité de l'offre en équipements et en services existants, faute d'une densité de population suffisante.

Il provoquerait notamment :

- Un développement des pôles d'hyperproximité en concurrence avec les pôles de proximité et les pôles relais,
- Des superpositions de zones de chalandise et des surcoûts en termes d'équipements,
- Une diminution de l'emploi et des commerces dans les pôles structurants, une perte d'animation et d'attractivité,
- Des difficultés d'accessibilité aux commerces et aux services pour les populations des villages non motorisés,

- La poursuite des pertes de population pour Épinal, Xertigny et Vôge-les-Bains, Mirecourt,
- L'augmentation du parc vacant aggravant la déstabilisation du marché immobilier,

Dans le même temps, il entrainerait de nouveaux besoins en équipements de proximité dans les villages :

### Besoins en équipements « clefs de voûtes » supplémentaires à titre indicatif (estimations INDDIGO 2015) :

- Ecoles : 5
- Crèches : 12
- Biblio/médiathèques : 2
- Piscines : 4
- Pôle de transport multimodal : 1
- Espaces numériques : 5
- Aménagement de centre bourg : 6
- Aménagement de cœur de village : 17

Le cabinet INDDIGO estime à 36 millions d'euros le coût des équipements manquants à créer.

**Méthode :** L'évaluation des besoins menée par le cabinet INDDIGO a été conduite à partir d'équipements dits « clés de voûte », c'est-à-dire les équipements essentiels générant un effet d'entraînement positif de locomotive sur l'offre globale de services, de commerces et d'équipements :

#### Pôles relais :

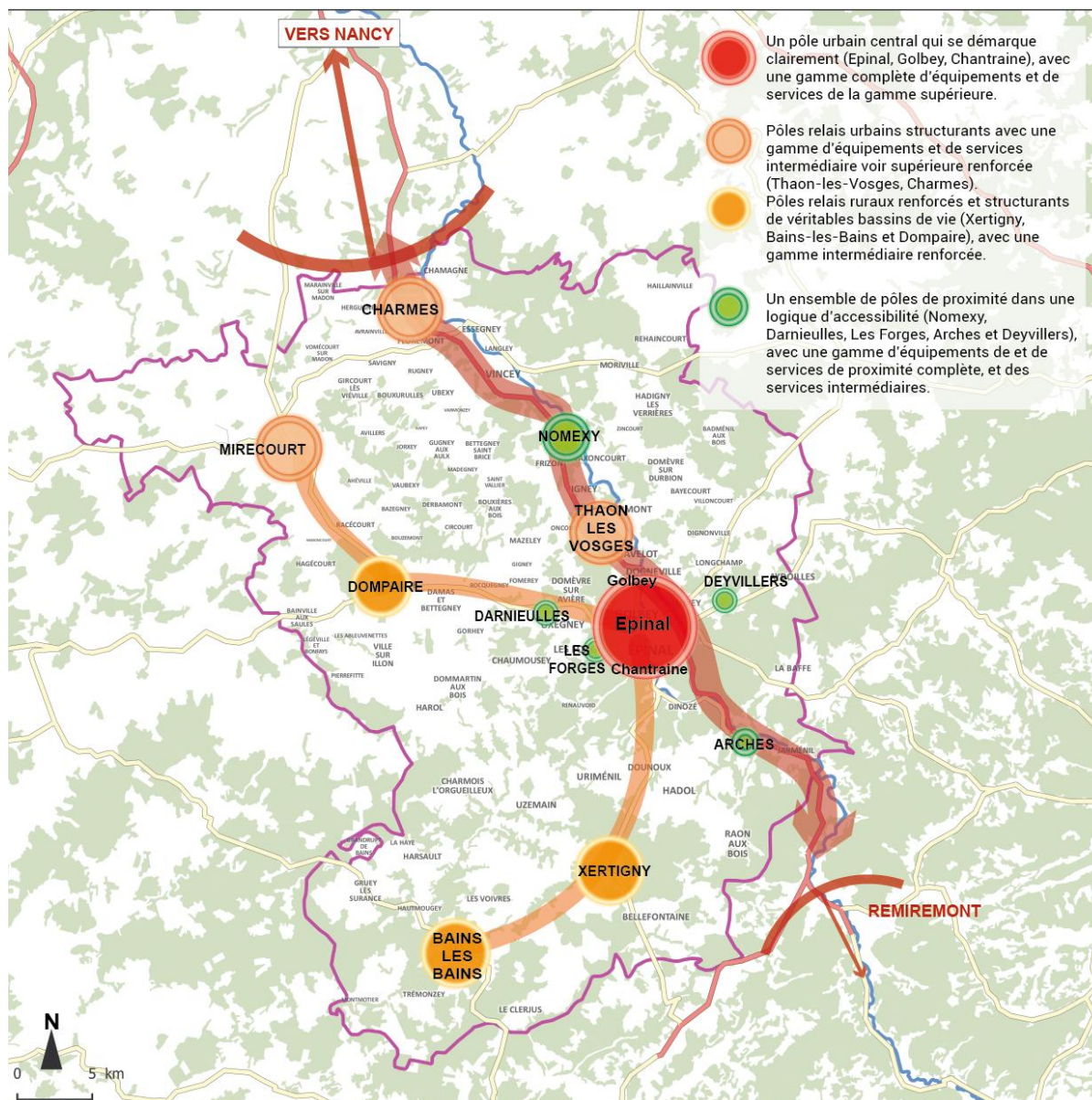
Lycées généraux / collèges  
Etablissements de santé, Maisons de retraite  
Maisons de services publics  
Salles de spectacle/cinéma/théâtre/ bassin de natation  
Aménagement de centre-bourg ,  
Pôles d'échanges multimodaux (transports)

#### Pôles de proximité :

Ecoles maternelles et primaires / crèches  
Postes ou relais de poste  
Bibliothèques/piscines non couvertes  
Amélioration des cœurs de villages  
Espaces numériques publics



## Scénario souhaitable pour l'armature urbaine l'horizon 2030



**Le principal enjeu pour le territoire est de pouvoir stabiliser les pôles relais et les pôles de proximité, pour arriver à un maillage fonctionnel et surtout durable.**

**Le scénario souhaitable propose de structurer l'armature urbaine à partir du Sillon Mosellan qui est l'axe principal de communication et de consolider des pôles relais pour irriguer les territoires ruraux, situés de part et d'autre de cet axe. Il propose également de consolider la partie nord-Ouest autour du pôle relais de Mirecourt. Ce scénario diffère du scénario tendanciel en évitant les concurrences pour rechercher des coopérations en réseaux et optimiser l'offre actuelle en équipements et services.**

Ce scénario souhaitable aurait pour conséquences sur le territoire :

- Un rééquilibrage démographique au bénéfice des pôles structurants,
- Une meilleure structuration du Sillon Mosellan dans le prolongement sud du Sillon Lorrain avec de nombreux avantages pour la compétitivité internationale,
- Une meilleure attractivité économique grâce à une offre d'accueil des entreprises mieux adaptée aux nouveaux besoins, proche des pôles structurants et des axes de communication,
- Une économie de proximité et touristique renforcée, bénéficiant à la « main d'œuvre » locale y compris hors Sillon Mosellan,
- Un cadre de vie préservé et une offre attractive en logements, proche des lieux d'emplois et des équipements ou des services pour un coût plus réduit,

- Moins de rejets de gaz à effet de serre grâce à des déplacements mieux maîtrisés,

Mais il suppose aussi certains équipements supplémentaires.

**Besoins en équipements « clefs de voûtes » supplémentaires à titre indicatif (estimations INDDIGO 2015)**

- Écoles : 3, crèches : 5, Biblio/médiathèques : 1, Piscine : 2.
- Pôle de transport: multimodal : 1, Espaces numériques : 5.
- Aménagement de centres bourgs : 6, Aménagement de cœurs de villages : 5.

Les besoins en grands équipements structurants seront cependant très limités. Ils concerneront surtout des projets liés à l'attractivité touristique.

La consolidation des pôles structurants de l'armature urbaine du SCoT passe aussi par le maintien, voire le développement du commerce et des activités artisanales. Le scénario souhaitable prévoit de développer une stratégie de régulation des implantations commerciales pour éviter que les déséquilibres observés ne s'aggravent. Il s'agirait notamment de maintenir un équilibre entre les pôles commerciaux du centre-ville, des bourgs-centres et de la périphérie.

Dans le même temps, la modernisation et la requalification des pôles commerciaux anciens seraient recherchée. Certains sites seraient à prévoir pour répondre aux besoins des artisans.

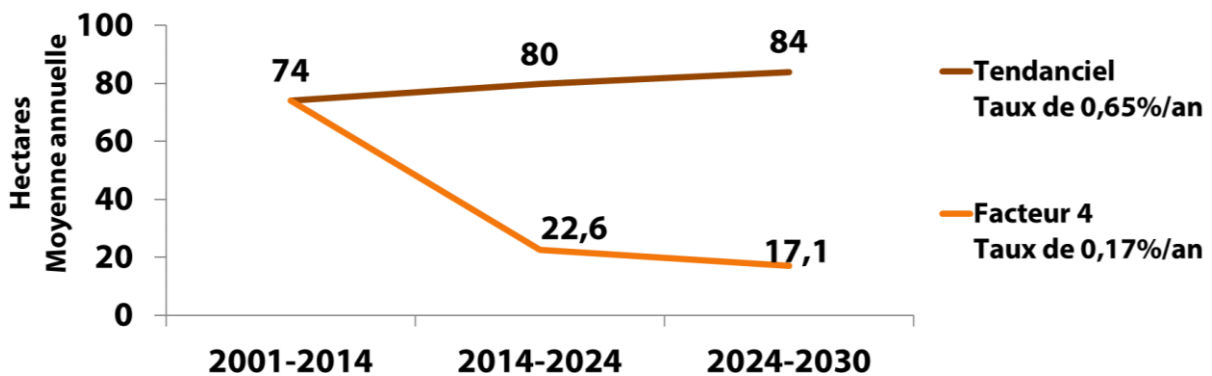
Ce scénario souhaitable vise une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Le coût est estimé à 25 millions d'euros le coût des équipements manquant à créer, soit une économie de 44 % par rapport au scénario tendanciel.

## 7.6. Perspectives environnementales

L'urbanisation depuis le début des années 2000 ne se justifie plus par les besoins issus de la croissance démographiques ou des activités économiques. Elle impacte plus qu'il n'est nécessaire l'agriculture, le fonctionnement des milieux naturels et la qualité paysagère du territoire.

- Les perspectives d'artificialisation des sols

### Scénarios de consommation foncière de l'espace artificialisé



Le territoire des Vosges Centrales est riche sur le plan environnemental et paysager, ce qui contribue à la qualité de vie de ses habitants.

L'étalement urbain de ces dernières décennies est en rupture avec l'urbanisme regroupé des noyaux anciens des bourgs, ce qui n'est pas sans incidence paysagère.

**Au cours de la période 2001-2014, la surface artificialisée a augmenté de 9% (0,65%/an), ce qui représente un rythme de consommation de 74 hectares par an.**

Elle s'est opérée principalement au détriment de l'agriculture et de petits boisements peu protégés.

Même si le rythme d'artificialisation tend à se ralentir, les perspectives d'urbanisation planifiées dans les documents d'urbanisme sont encore larges avec une estimation de plus de 1 929 hectares (habitat et économie) dont 48 % sur des espaces agricoles déclarés à 71 % à la PAC.

Le vieillissement démographique des exploitants agricoles posera la question de la reprise des

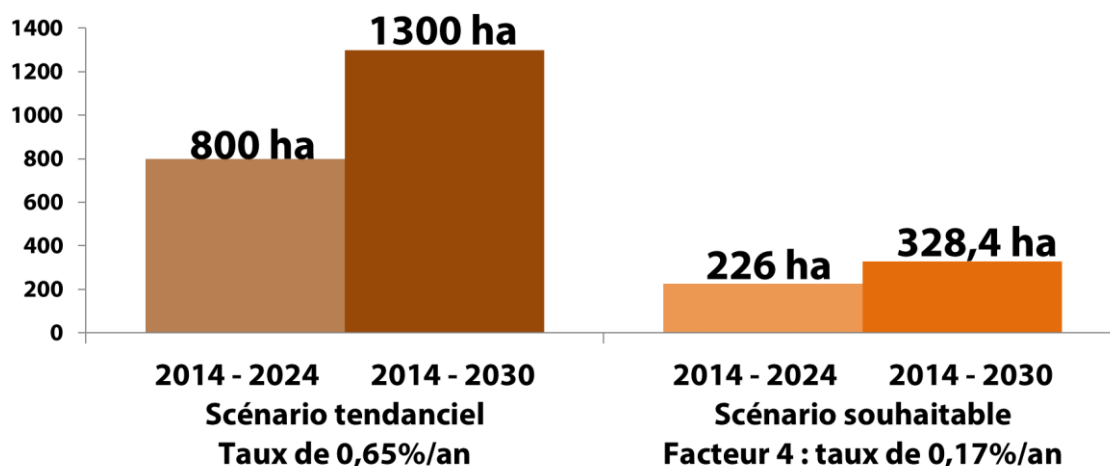
entreprises à prix accessible, notamment à proximité des agglomérations.

Près des deux-tiers des surfaces urbanisables sont destinés à l'habitat.

Les zones d'habitat programmées dans les documents d'urbanisme sont traversées par des continuités écologiques sur 11 % de leurs surfaces (130 hectares). 19 % des surfaces à vocation de zones économiques prévues par le SCoT approuvé en 2007 recourent des espaces intéressants sur le plan écologique (137 hectares dont 55 hectares de corridors et 82 hectares de réservoirs de biodiversité).

Le grignotage des terres agricoles par l'urbanisation ne facilite pas les restructurations des exploitations, même s'il est compensé en partie par la mise en culture de bosquets qui ne sont pas protégés par le régime forestier. Ces déplacements de terres agricoles sur les espaces boisés posent aussi dans certains cas la question de la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, le retournement des prairies permanentes et la disparition des zones humiques portent également atteinte aux équilibres écologiques.

## Espace artificialisé à l'horizon 2024 puis 2030



Le scénario tendanciel traduit la poursuite de l'étalement urbain et de ses inconvénients pour les paysages, l'agriculture et la biodiversité. Il conduirait à une consommation de 1 300 hectares entre 2014 et 2030, soit 84 hectares par an, ce que permet le surdimensionnement actuel des espaces urbanisables dans les documents d'urbanisme.

**Au regard des estimations de besoins futurs en foncier vus précédemment, le scénario souhaitable permettrait au contraire de diviser quasiment par quatre le rythme d'artificialisation passé entre 2001 et 2014 pour se limiter à une consommation foncière de l'ordre de 328,4 hectares entre 2014 et 2030, soit 20,5 hectares par an.**

**Le recalibrage des besoins fonciers du scénario souhaitable permettrait de réduire d'autant les impacts de l'urbanisation sur le paysage, les terres agricoles et les espaces naturels.**

Une attention serait portée pour éviter l'urbanisation des terres agricoles de valeur mais aussi pour limiter la banalisation des paysages.

Dans le domaine forestier, il n'a pas été signalé de besoins d'expansion ou de risque de perte des surfaces forestières mais plutôt l'intérêt de poursuivre la protection des lisières.

Sur le plan qualitatif, le scénario souhaitable veillerait aussi à la préservation de la biodiversité en évitant d'urbaniser les espaces naturels intéressants comme les zones humiques ou certaines prairies permanentes grâce à la mise en place d'une trame verte et bleue et de mesures appropriées. Une attention particulière serait portée pour éviter le défrichage à des fins de mise

en culture des haies, des ripisylves et de certains bosquets dont les fonctions sont avérées pour assurer les continuités écologiques.

La vallée de la Moselle est un espace particulièrement riche d'un point de vue environnemental et paysager avec notamment un site Natura 2000. Elle est également soumise à une plus forte pression urbaine que le reste du territoire et devrait de ce fait faire l'objet d'un intérêt particulier.

Les problématiques liées à l'eau sont très présentes dans les Vosges Centrales. Dans le respect des SDAGE et du SAGE, il conviendrait d'être vigilant pour garantir le bon approvisionnement en eau des nouveaux territoires urbanisés sans perturber les équilibres hydrographiques et hydrauliques. Les risques d'inondation et les risques technologiques devront également être pris en compte.

L'encouragement de la rénovation thermique du parc de logements existants et le recours aux éco-matériaux devraient avoir des effets bénéfiques sur la santé des habitants et sur l'environnement.

Dans le même esprit, le développement des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des déchets. Toutefois, les installations de production d'énergies renouvelables peuvent aussi perturber les activités agricoles et sylvicoles, réduire la biodiversité et enlaidir le paysage.

**Un équilibre serait à trouver entre les différentes activités humaines et les enjeux environnementaux.**







**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES**

9 Rue du Colonel Démange - 88 190 GOLBEY

Tél. : 03 29 32 47 96

Mail : [syndicat@scot-vosges-centrales.fr](mailto:syndicat@scot-vosges-centrales.fr)

[www.scot-vosges-centrales.fr](http://www.scot-vosges-centrales.fr)

| Juillet 2021